



Nos forces réunies
| Rapport annuel 2003



CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Nos forces réunies
I Rapport d'activité 2003



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Le groupe Crédit Agricole	>
Conjuguer puissance et proximité, unité et décentralisation	
● Profil	 1
● Message du Président et du Directeur général	 2
● Un Groupe puissant	 4
2003, la concrétisation d'un projet ambitieux	
● Chiffres clés	 6
● Gouvernance de l'entreprise	 8
● Organigramme de direction	 12
● Présentation des métiers	 14
● Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole	 16
● Banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais	 26
● Services financiers spécialisés	 34
● Gestion d'actifs, assurances et banque privée	 44
● Banque de financement et d'investissement	 54
● Banque de détail à l'étranger	 64
● Le développement durable	 68
Solidarité et engagement auprès de la société civile	
Ressources et relations humaines	
Relations avec les clients et les fournisseurs	
L'environnement	
Crédit Agricole S.A. et ses actionnaires	
● Organigramme simplifié des filiales et participations	 92
● Groupe Crédit Agricole	 94
Bilan et compte de résultat consolidé simplifié	
Adresses et dirigeants des Caisses régionales de Crédit Agricole	

AMF

Ce document, complété de la brochure « Éléments financiers et juridiques 2003 », constitue le document de référence de Crédit Agricole S.A. En application du règlement COB N° 98-01, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 4 mai 2004 sous le numéro R.04-073. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le groupe Crédit Agricole

Conjuguer puissance et proximité, unité et décentralisation

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

Premier groupe bancaire français, le Crédit Agricole figure aux premiers rangs des banques mondiales par l'importance de ses fonds propres. Son organisation fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

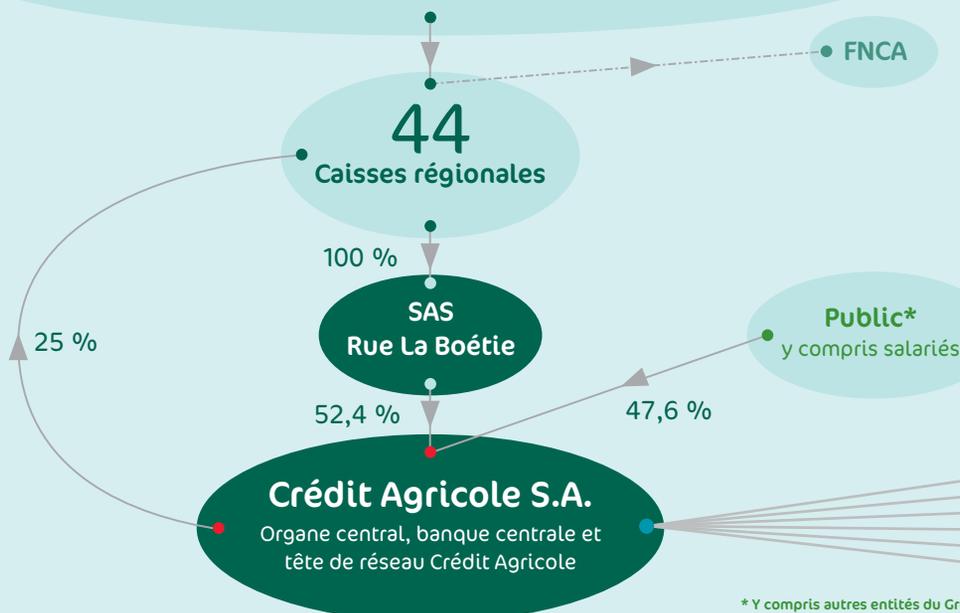
Les 2 629 Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe ; avec leurs 5,7 millions de sociétaires et leurs 35 000 administrateurs, elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives et banques de plein exercice. Les Caisses régionales, via la SAS Rue La Boétie, contrôlent majoritairement le capital de Crédit Agricole S.A.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue quant à elle l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales.

Expression de la volonté du Crédit Agricole de s'ouvrir au marché tout en confortant son identité mutualiste, Crédit Agricole S.A. est coté en bourse depuis décembre 2001. Représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe, Crédit Agricole S.A. exerce trois missions principales : organe central, banque centrale, garant de la cohérence du développement commercial du Groupe. Crédit Agricole S.A. détient par ailleurs 25 % du capital des Caisses régionales, 94,8 %* du Crédit Lyonnais, et l'ensemble des participations du Groupe dans ses filiales opérationnelles spécialisées par métier, ou dans des banques à l'étranger.

* auxquels s'ajoutent les 5,1 % détenus par les Caisses régionales via SACAM Développement.

5,7 millions de sociétaires - 2 629 Caisses locales



63,6 milliards d'euros. Fonds propres 2003
(Capitaux propres, actions de préférence, FRBG et titres subordonnés)

875 milliards d'euros.
Total de bilan 2003

44 Caisses régionales de Crédit Agricole

Une grande banque universelle de proximité

Après le succès de son offre sur le Crédit Lyonnais en 2003 et le rapprochement des deux groupes, le Crédit Agricole a conforté ses positions dans tous ses métiers. La qualité des positions conquises par les Caisses régionales et la forte complémentarité des deux réseaux, en termes d'implantation géographique comme de profil de clientèle, permettent au Crédit Agricole de renforcer sa première place dans la banque de proximité en France.

Avec 7 260 guichets, les Caisses régionales possèdent le premier réseau bancaire en France, au service de 16,1 millions de clients particuliers et professionnels. Conjuguant dynamisme commercial, relation de proximité et qualité de service, ce réseau constitue un atout compétitif majeur. Sous l'enseigne d'une marque reconnue et appréciée, le Crédit Lyonnais s'appuie quant à lui sur un réseau de qualité qui compte 1 850 agences.

Au total, c'est donc plus de 9 100 points de vente que le Groupe est désormais en mesure de proposer à ses 21 millions de clients.

Par ailleurs, fort des positions de premier plan qu'il occupe dans le crédit à la consommation et autres services financiers spécialisés, dans l'assurance vie et dommages, dans la gestion d'actifs et la banque privée, le Groupe propose aujourd'hui un nouveau modèle de banque universelle : la banque universelle de proximité, fidèle à sa vocation de service.



Un groupe à dimension européenne, ouvert sur le monde

Le Crédit Agricole met en œuvre une stratégie de développement ciblée hors de France. Aujourd'hui présent dans 66 pays, il a construit une dimension véritablement européenne en s'appuyant sur les implantations de ses principales filiales et en nouant un réseau d'alliances et de partenariats stratégiques avec de grandes banques européennes. Calyon, née en mai 2004 du rapprochement de Crédit Agricole Indosuez et des activités correspondantes du Crédit Lyonnais, rassemble les activités de banque de financement et d'investissement du Groupe. Dans la plupart de ses métiers, Calyon compte parmi les premiers acteurs européens, offrant une large gamme de produits et services aux entreprises tant en France qu'à l'international.

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole
- Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais
- Services financiers spécialisés (crédit à la consommation, crédit-bail, affacturage)
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée
- Banque de financement et d'investissement
- Banque de détail à l'étranger

10,5 % Ratio international de solvabilité 2003
(dont Tier 1 : 7,6%)

Une présence dans **66** pays

Crédit Agricole S.A. : un Groupe puissant, leader en France, à vocation européenne

Crédit Agricole S.A. est le leader des activités de banque de proximité en France, grâce aux positions de premier plan acquises de longue date par les Caisses régionales. Le succès de l'offre publique de rapprochement avec le Crédit Lyonnais a encore renforcé cette prééminence, complétée par les positions très solides des filiales de gestion d'actifs, d'assurances et de services spécialisés.

Première banque de détail en France.

Avec plus de 21 millions de clients, gérés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et le réseau du Crédit Lyonnais, 9 100 points de vente, le Crédit Agricole a une part de marché supérieure à 24 % sur le marché des particuliers en France.

Leader de la gestion d'actifs.

Numéro 1 en France par le volume des actifs gérés en gestion d'actifs, assurances et banque privée, avec 380 milliards d'euros,
Numéro 2 en assurance vie.

Leader en services financiers spécialisés.

Numéro 1 français en crédit à la consommation et en affacturage, et numéro 2 en crédit-bail mobilier.

Acteur européen de premier plan en banque de financement et d'investissement.

Financements aéronautique et maritime : aux premiers rangs mondiaux.

Financements de projets : numéro 1 mondial.

Courtage actions : premier européen sur valeurs françaises et deuxième en Asie.

Le nouveau Groupe, fort de son assise financière, repose sur un socle de valeurs communes porteuses de son développement futur : l'esprit de conquête, la compétence de ses collaborateurs et l'ancrage de proximité vis-à-vis de ses clients.

Notation long terme

Moody's	Aa2
Standard & Poor's	AA-
Fitch	AA

31,7 Capitalisation boursière :
milliards d'euros (au 12 mars 2004)

Crédit Agricole S.A.
emploi plus de **63 000** personnes

Le message du Président et du Directeur général

L'année 2003 a été une année de croissance exceptionnelle pour le groupe Crédit Agricole grâce à trois réussites majeures : l'offre sur le Crédit Lyonnais, l'acquisition de Finaref et le développement vigoureux des activités de tous ses métiers.

Une croissance externe d'une rare ampleur

L'offre de rapprochement avec le Crédit Lyonnais, qui s'est déroulée tout au long du premier semestre, a remporté un succès indiscutable en juin 2003. Dès lors, l'avancement du processus de rapprochement a été rapide.

Ce rapprochement est d'une envergure exceptionnelle, sans équivalent en Europe : il ne s'agit pas d'une simple opération de fusion mais de très nombreux rapprochements qui permettront de fusionner deux à deux, dans la plupart des cas, les métiers issus des deux groupes et exerçant la même activité.

Ce projet, qu'il s'agisse de la définition des objectifs-cibles ou de la préparation des fusions qui doivent intervenir, pour les principales d'entre elles, d'ici juin 2004, a mobilisé durant tout le second semestre 2003 quelque 2 000 personnes réparties en 250 groupes et sous-groupes de travail. Toute la phase de réflexion est maintenant derrière nous : parallèlement aux nombreuses consultations et négociations sociales qui permettent l'avancement de la réorganisation juridique du Groupe, toutes les décisions majeures en termes de systèmes d'information ont été arrêtées et les implantations géographiques ont été décidées sur la base d'un regroupement par métier.

La phase de mise en œuvre commence en ce début d'année 2004.

Parallèlement, l'intégration de Finaref - acquis en février 2003 - s'est déroulée dans d'excellentes conditions et permet au Groupe de se placer au premier rang des acteurs sur le crédit à la consommation en France et de renforcer sa place en Europe.

Des performances opérationnelles d'une qualité remarquable

Nos résultats ont été très satisfaisants en 2003, dans l'ensemble des pôles du Groupe. Cette performance démontre la capacité de Crédit Agricole S.A. à mener de front un chantier de rapprochement d'une ampleur peu commune tout en renforçant son niveau d'activité et ses résultats.

A ce titre, les résultats opérationnels ont connu une progression vigoureuse : le résultat brut d'exploitation pro forma (3 832 millions d'euros) est en hausse de 29,5%, tiré par un produit net bancaire en progression de 9,1% ; les charges d'exploitation sont maîtrisées (+ 2,2%) et le résultat courant avant impôts (3 518 millions d'euros) progresse de 38,6%.

L'ensemble des métiers du Groupe a contribué à ces évolutions très favorables :

- les Caisses régionales de Crédit Agricole et le réseau du Crédit Lyonnais ont fait preuve d'une solide dynamique commerciale ;

Jean Laurent – Directeur général



René Carron – Président



- les activités de crédit à la consommation ont poursuivi leur croissance rapide ;
- les métiers de gestion d'actifs ont connu un développement soutenu de la collecte ;
- la banque de financement et d'investissement a enregistré une forte hausse de ses résultats opérationnels ;
- la banque de détail à l'étranger a connu un net redressement de sa contribution.

Les résultats 2003 enregistrent également l'impact des coûts liés au rapprochement Crédit Agricole – Crédit Lyonnais, à hauteur de 513 millions d'euros avant impôts enregistrés en compte de résultat.

Ces bons résultats se sont accompagnés d'un renforcement de la structure financière du Groupe : le ratio international de solvabilité s'établit à 8,9 %, dont 7,9 % pour le ratio de fonds propres durs.

Une adaptation continue de notre dispositif

Crédit Agricole S.A. a également mis à profit l'année 2003 pour réformer ses relations financières avec les Caisses régionales qui souhaitaient davantage de flexibilité et de responsabilité dans leur gestion.

Nous abordons l'année 2004 - véritable année de transition - avec une double détermination : prolonger la dynamique

de nos résultats et mener à bien notre projet d'intégration tout en poursuivant les optimisations de périmètre nécessaires. Nous sommes puissamment confortés dans cette voie par les résultats de l'année 2003. Ils confirment la pertinence du modèle que nous avons choisi : une solide base de banque de proximité avec les Caisses régionales de Crédit Agricole et la banque de détail du Crédit Lyonnais, et à leurs côtés, des filiales spécialisées en services financiers, en gestion d'actifs et en assurances particulièrement performantes, et une filiale dédiée aux grandes entreprises leur apportant des conseils, services et financements de haute technicité.

Ce modèle s'appuie sur notre fidélité aux valeurs mutualistes qui ont fondé les succès du Crédit Agricole : proximité et responsabilité. Il tient compte de nos engagements vis-à-vis de nos collaborateurs qui se sont impliqués avec énergie et conviction dans cette démarche ambitieuse. Il repose aussi sur le soutien des actionnaires qui accompagnent notre projet de croissance durable et rentable.

Jean Laurent



René Carron



Un Groupe puissant

2003 : la concrétisation d'un projet ambitieux

Depuis le 4 août 2003, le groupe Crédit Agricole est actionnaire à plus de 99 % du Crédit Lyonnais, grâce au succès de l'offre de rapprochement annoncée le 16 décembre 2002. Fruit d'un projet mûri depuis 1999, et de trois ans de partenariats, la réussite de cette offre a donné naissance à un groupe bancaire leader en France, à dimension européenne et performant dans tous ses métiers. Le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais partagent une vocation historique de banque universelle qui constitue le socle robuste et rentable du nouveau Groupe et le point d'appui de son développement ultérieur.

Les métiers du nouveau Groupe

Le nouveau Groupe est un acteur bancaire de premier plan en France, avec un très fort ancrage dans la banque de détail et les activités qui lui sont liées.

La banque de proximité

La combinaison des Caisses régionales de Crédit Agricole et du réseau du Crédit Lyonnais renforce la première place déjà occupée par le Crédit Agricole en banque de détail en France. Ce nouvel ensemble, performant et très complémentaire en termes d'implantation et de profil de clientèle, dispose d'une base commerciale très solide avec plus de 21 millions de clients particuliers et professionnels.

Les services financiers spécialisés

Le nouveau Groupe occupe des positions de premier plan en crédit à la consommation où il est n° 1 en France, avec un accès à 25 millions de personnes, ainsi qu'en affacturage. Le Groupe est n° 2 en France en crédit-bail mobilier.

Les métiers de gestion d'actifs

Avec 380 milliards d'euros d'actifs sous gestion, le nouveau Groupe, reconnu pour la qualité de ses produits, est le n° 1 en France en gestion d'OPCVM. Il se classe premier banque-assureur français et deuxième assureur vie, avec près de 15 % de part de marché. Sa présence s'est renforcée dans la banque privée en Europe.

La banque de financement et d'investissement

Issue du rapprochement des activités et des équipes de Crédit Agricole Indosuez et de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais, Calyon devient à partir de début mai 2004 la nouvelle filiale du groupe Crédit Agricole dédiée à ces activités, et se positionne parmi les tout premiers acteurs européens. Elle offre une couverture accrue des grandes entreprises, avec une efficacité renforcée.

La banque de détail à l'étranger

Le Groupe dispose d'une forte présence dans les pays de l'Europe du Sud, notamment en Italie et au Portugal, au travers de participations significatives dans des leaders nationaux.

Il a aussi des implantations au Moyen-Orient et en Afrique.

Les principes directeurs : un groupe européen et décentralisé

Le nouveau Groupe a une dimension européenne marquée grâce à ses implantations et ses partenariats. Cette présence se retrouve dans ses divers métiers : du crédit à la consommation à la banque de grandes entreprises en passant par la banque privée ou l'affacturage. L'architecture du nouveau Groupe s'appuie sur le principe de décentralisation, principe fondateur du Crédit Agricole, qui a fait la preuve de son efficacité. La décentralisation du pouvoir de décision dans la relation clientèle et dans la gestion des Caisses régionales et des filiales est à la fois un gage de dynamisme commercial et de responsabilisation de chaque entité.

La mise en œuvre du nouveau Groupe

Les fondements du nouveau Groupe ont été posés en 2003, dès la clôture de l'offre sur le Crédit Lyonnais. Cette phase d'intégration englobe plusieurs aspects : tout d'abord le choix des responsables, ensuite celui des structures et enfin celui des moyens à mettre en œuvre.

Les responsables : 500 responsables aux commandes dès l'automne 2003

Dès la mi-juin, le Comité exécutif, composé de 16 membres, est en place. Fin juillet, une centaine de responsables de premier niveau sont nommés pour l'ensemble des métiers et les groupes de travail sont lancés. A l'automne 2003, plus de 400 postes à responsabilité complémentaires ont été pourvus. A cette date, 250 groupes de travail réunissant 2 000 personnes ont eu la charge de définir les ambitions, les moyens et le calendrier nécessaires à la mise en œuvre du nouveau Groupe. Ces groupes ont défini très précisément, pour chaque métier ou fonction support, une orientation cible et le plan d'action pour y parvenir, tenant compte des délais et des objectifs de synergies annoncées.

Les structures : décision de fusionner des entités exerçant les mêmes activités

Dans le cadre de l'organisation cible du groupe Crédit Agricole S.A., il a ainsi été décidé d'intégrer les activités et les métiers du groupe Crédit Lyonnais par ligne de métiers et de faire en sorte que l'organigramme juridique futur corresponde aux pôles de métiers qui structurent le développement de Crédit Agricole S.A.

Sont prévus dans ce cadre, au cours des premiers mois de 2004, les rapprochements juridiques de filiales spécialisées exerçant les mêmes activités, telles Sofinco et Finalion dans le crédit à la consommation, Ucabail et Lixxbail dans le crédit-bail, CA-AM et CLAM dans la gestion d'actifs et Predica et UAF dans l'assurance vie. Par ailleurs, les activités de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais seront apportées à Crédit Agricole Indosuez fin avril 2004, pour former Calyon. Enfin, le Crédit Lyonnais va recentrer ses activités sur celles de la banque de proximité en France.

Les moyens : des schémas directeurs ambitieux

Un schéma directeur immobilier a été défini, à l'automne 2003, pour rationaliser les implantations géographiques du Groupe. Ce choix a été fait rapidement, dans un souci de performance économique mais aussi afin de donner vite corps au nouvel ensemble. Les regroupements, dès le 1^{er} semestre 2004, toucheront en premier lieu les équipes de gestion d'actifs, d'assurance, de services financiers spécialisés et des fonctions centrales. Une rationalisation des systèmes informatiques a également été entreprise. Chaque métier a sélectionné les systèmes nécessaires à son activité, guidé par le montant des synergies visées. Vingt projets majeurs, dans chacun des métiers, étaient lancés dès février 2004.

Un groupe rentable et financièrement solide

L'ambition de développement du nouveau Groupe s'accompagne d'une recherche approfondie d'amélioration de sa rentabilité permettant de consolider sa structure financière. Trois leviers seront utilisés pour maîtriser les charges d'exploitation : la réduction des coûts des plates-formes techniques, la gestion attentive des effectifs et la rationalisation des organisations.

Ces mesures, liées au développement des revenus et à une optimisation de l'allocation de fonds propres, devraient permettre de porter la rentabilité du groupe Crédit Agricole S.A. hors amortissement des survaleurs et prise en compte des coûts de mise en œuvre des synergies à 15 %, lors de la réalisation effective de l'intégralité des synergies, annoncées (760 millions d'euros à l'horizon 2006).

Le nouveau Groupe dispose d'une structure financière solide : avec des fonds propres de 47,1 milliards d'euros, il se classe dans les tout premiers rangs bancaires européens et son ratio international de solvabilité atteint 8,9 % dont 7,9 % sur fonds propres durs.

Le calendrier de l'acquisition

16 décembre 2002 : dépôt de l'offre publique d'achat et d'échange par Le Crédit Agricole sur le capital du Crédit Lyonnais

23 décembre 2002 : recevabilité de l'offre par le Conseil des marchés financiers (CMF)

13 mars 2003 : accord, sous conditions, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI)

27 mars 2003 :

- accord du CMF (publication de l'avis d'ouverture par le CMF)
- dépôt, par un syndicat, d'un recours contre la décision du CECEI autorisant sous conditions le rapprochement des deux banques

28 mars 2003 : ouverture de l'offre auprès des actionnaires du Crédit Lyonnais

16 mai 2003 : le Conseil d'État confirme l'autorisation donnée par le CECEI, mais annule les conditions qui avaient été fixées

26 mai 2003 : clôture de l'offre publique

6 juin 2003 : résultat de l'offre : 97,45 % des titres apportés

19 juin 2003 : règlement-livraison des titres

21 juillet 2003 : ouverture de l'offre publique de retrait sur les actions du Crédit Lyonnais

1^{er} août 2003 : clôture de l'offre publique de retrait sur les actions du Crédit Lyonnais

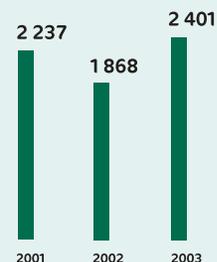
4 août 2003 : retrait obligatoire des actions Crédit Lyonnais, non apportées à l'offre, moyennant une indemnisation de 56 euros par action

Chiffres clés 2003 pro forma

Forte croissance du résultat

En millions d'euros	2001	2002	2003
Produit net bancaire	12 608	11 659	12 721
Résultat brut d'exploitation	3 488	2 959	3 832
Coût du risque	(1 049)	(770)	(1 121)
Résultat courant	3 177	2 539	3 518
Résultat net part du Groupe	1 609	1 246	1 140

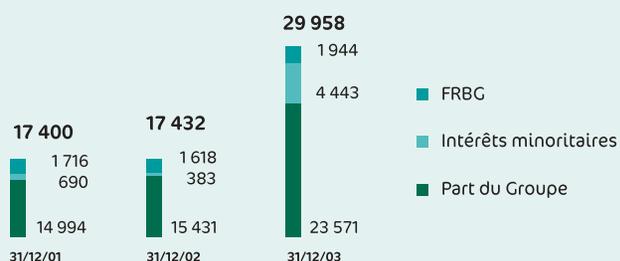
Résultat net part du Groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement



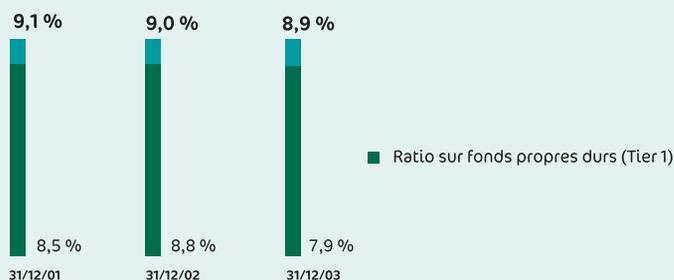
Une structure financière solide

Capitaux propres multipliés par 1,7 en 2 ans

(en millions d'euros) - comptes réels



Ratio international de solvabilité



Activité

En milliards d'euros

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Total du bilan	705,3	756,5	786,0
Prêts bruts à la clientèle	175,0	171,1	167,5
Ressources de la clientèle	358,1	374,7	388,3
Actifs gérés (en gestion d'actifs, assurances et banque privée)	343,1	343,5	379,8

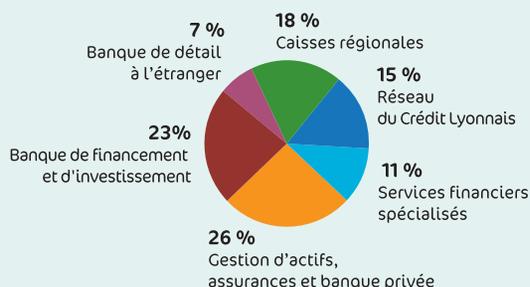
Bonne rentabilité des métiers

Contribution au résultat net 2003

avant survaleurs et coûts liés au rapprochement
en millions d'euros



Résultats des pôles : 77 % issus des activités liées à la banque de proximité



En % du résultat des métiers (hors Gestion pour compte propre et divers), avant survaleurs et coûts liés au rapprochement.

Notation court terme

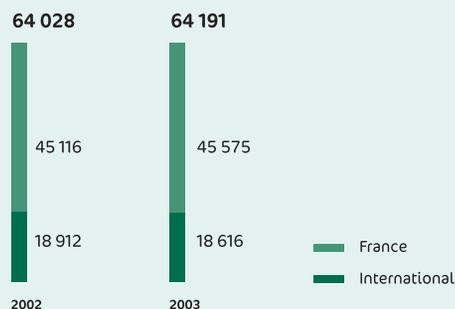
Moody's	P 1
Standard & Poor's	A1+
Fitch	F1+

Notation long terme

Moody's	Aa2
Standard & Poor's	AA-
Fitch	AA

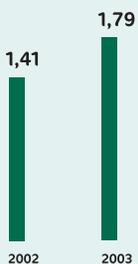
Effectifs moyens

En unités de temps plein



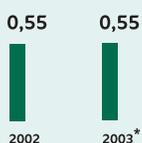
Résultat net par action

avant survaleurs et coûts liés au rapprochement
En euros, calculé sur le nombre moyen de titres sur la période



Dividende net par action

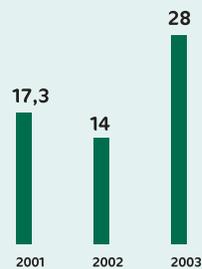
(en euros, hors avoir fiscal)



* Sous réserve de l'approbation par l'AG du 19 mai 2004

Capitalisation boursière multipliée par 2 en un an

En milliards d'euros, au 31 décembre



Présentation du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (au 15 mars 2004)

Au 15 mars 2004, le Conseil d'administration comprenait 18 administrateurs et 1 censeur, parmi lesquels :

- 4 personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole,
- 10 Présidents ou Directeurs généraux de Caisses régionales,
- 1 administrateur Président de Caisse régionale représentant SAS Rue La Boétie
- 1 représentant des organisations professionnelles agricoles,
- 1 salarié des Caisses régionales,
- 2 représentants des salariés du groupe Crédit Agricole S.A.

La durée du mandat des administrateurs est de trois années. Les administrateurs ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs, dans la limite de 65 ans. À l'exception des administrateurs élus par les salariés, le Conseil se renouvelle par tiers tous les ans.

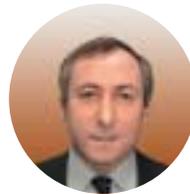
Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. s'est réuni à 15 reprises au cours de l'année 2003. Le taux moyen d'assiduité des administrateurs aux séances du Conseil a été de 84 % en 2003 (92 % hors séances exceptionnelles).

Membres élus par l'Assemblée générale



René Carron Président

Renouvelé au Conseil le 22 mai 2002
Nommé Président le 2 décembre 2002
Président de la Caisse régionale des Savoie
Vice-président de la FNCA



Jean-Marie Sander Vice-président

Nommé vice-président le 21 mai 2003
Représentant de la SAS Rue La Boétie
Président de la Caisse régionale Alsace-Vosges
Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie



Yves Couturier Vice-président

Nommé le 29 novembre 2001 au Conseil et en qualité de vice-président le 19 novembre 2003
Directeur général de la Caisse régionale Sud Rhône-Alpes
Secrétaire général de la FNCA
Vice-président de la SAS Rue La Boétie



Noël Dupuy Vice-président

Nommé au Conseil et en qualité de vice-président le 21 mai 2003
Président de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou
Vice-président de la FNCA



Pierre Bru

Renouvelé le 22 mai 2001
Président de la Caisse régionale Quercy - Rouergue



Xavier Fontanet

Renouvelé le 22 mai 2002
Président-Directeur général d'Essilor International



Carole Giraud-Vallentin

Renouvelée le 21 mai 2003
Salariée de Caisse régionale



Roger Gobin

Renouvelé le 21 mai 2003
Président de la Caisse régionale Atlantique Vendée



Pierre Kerfriden

Renouvelé le 22 mai 2001
Directeur général de la Caisse régionale du Finistère



Jean Le Brun

Renouvelé le 22 mai 2001
Président de la Caisse régionale Normand



Bernard Mary

Renouvelé le 21 mai 2003
Directeur général de la Caisse régionale du Nord Est



Gérard Mestrallet

Renouvelé le 22 mai 2002
Président-Directeur général de Suez



Jean-Pierre Pargade

Renouvelé le 25 mai 2003
Président de la Caisse régionale d'Aquitaine



Corrado Passera

Renouvelé le 22 mai 2002
Directeur général de Banca Intesa



Jean-Claude Pichon

Renouvelé le 22 mai 2002
Directeur général de la Caisse régionale du Midi

Membres élus par les salariés



Henri Corbel

Renouvelé en juin 2003
Directeur des investissements à Unipar



Michel Guerneur

Nommé en juin 2003
Assistant crédit-bail à Ucabail

Membre représentant les organisations professionnelles agricoles



Jean-Michel Lemétayer

Nommé en novembre 2001
Président de la FNSEA

Censeur



Henri Moulard

Nommé le 21 mai 2003
Président de Truffle Venture (Invest in Europe)

Représentant du Comité d'entreprise



Daniel Coussens

Désigné en février 2004

Les Commissaires aux comptes

**Barbier Frinault et Autres, Ernst & Young
Cabinet Alain Lainé**

La gouvernance au sein du groupe Crédit Agricole

Depuis l'origine, le Crédit Agricole est acteur de son temps, profondément engagé dans le tissu économique, au service de tous ses clients. C'est donc bien l'ambition de servir qui inspire, depuis plus d'un siècle, la volonté de croissance et de développement du Groupe, dans le respect de son identité et de son organisation mutualistes. Et c'est ainsi que le Crédit Agricole est devenu un acteur économique majeur en France, en même temps qu'une grande banque universelle qui compte désormais parmi les leaders en Europe. Tout récemment, le rapprochement avec le Crédit Lyonnais, aujourd'hui en bonne voie d'achèvement, est venu conforter les positions du groupe Crédit Agricole dans tous ses métiers, qu'il s'agisse des positions d'exception conquises par les Caisses régionales sur leurs marchés, ou de celles qu'il a acquises par croissance organique ou par croissance externe, sur d'autres métiers tels que l'assurance, la gestion d'actifs, le crédit à la consommation ou la banque de financement et d'investissement.

C'est pour répondre à sa vocation de service que le Crédit Agricole s'est doté, au fil du temps, d'un dispositif de gouvernance, reflet des valeurs qui ont accompagné ses développements et qui ont été le support de ses succès : valeurs d'entreprise – esprit de service, proximité, recherche constante de la performance –, et valeurs mutualistes – responsabilité, solidarité.

De longue date en effet, bien avant que la gouvernance ne devienne un sujet de préoccupation, le Crédit Agricole a voulu se doter d'une organisation des pouvoirs qui puisse lui permettre de conjuguer, avec efficacité, les atouts de la décentralisation avec ceux de l'unité. Très tôt, le Groupe s'est doté d'un ensemble de pratiques destinées à assurer l'équilibre des pouvoirs par une séparation claire et une identification précise des responsabilités, et cela à tous les niveaux, aux plans local, régional et national.

Cette volonté d'équilibre et d'efficacité s'est traduite, par exemple, dans les Caisses régionales comme au sein du groupe Crédit Agricole S.A., par la distinction entre les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, incombant au Président, et les fonctions exécutives, dévolues à la Direction générale.

Bien entendu, l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., fin 2001, est venue amplifier les exigences du Groupe en matière de gouvernance. L'ouverture du capital de Crédit Agricole S.A. au public s'est immédiatement traduite par une ouverture de son dispositif de gouvernance à des administrateurs extérieurs au Groupe, en même temps qu'elle s'est accompagnée d'une forte volonté de transparence.

Conscient qu'il n'existe pas, a priori, de modèle idéal et universel en matière de gouvernance, soucieux d'approfondir et d'améliorer en permanence la qualité de son propre dispositif, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sous l'impulsion de son Président, attache une attention constante à ces questions. Une réflexion particulière est d'ailleurs engagée, à l'échelle du groupe Crédit Agricole S.A., sur ce sujet majeur.

La présentation détaillée de la gouvernance et de son organisation au sein du Crédit Agricole figure dans le rapport du Président, pages 50 à 60 du document « Éléments financiers et juridiques 2003 ».

Organisation de la Direction - 15 mars 2004

Comité de Direction générale



Jean Laurent

Nommé en mai 1999
Directeur général



Edouard Esparbès

Nommé en janvier 2004
Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.
Directeur général de Crédit Agricole Indosuez



Georges Pauget

Nommé en juin 2003
Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.
Directeur général du Crédit Lyonnais

Comité exécutif

Outre les membres du Comité de Direction générale de Crédit Agricole S.A., le Comité exécutif rassemble Jacques Baudouin, Aline Bec, Jérôme Brunel, Thierry Coste, Patrice Durand, Ariberto Fassati, Gilles Guitton, Jean-Frédéric de Leusse, Gilles de Margerie, Bernard Michel, Alain Papiasse, Yves Perrier, Patrick Valroff.



Gilles Guitton

Secrétaire général



Jean-Frédéric de Leusse

Directeur banque de détail à l'international et pôle Capital investissement



Gilles de Margerie

Directeur finances Groupe



Bernard Michel

Directeur adjoint fonctionnement et logistique



Alain Papiasse

Directeur général délégué de Crédit Agricole Indosuez



Yves Perrier

Directeur risques Groupe, Directeur général adjoint de Crédit Agricole Indosuez



Patrick Valroff

Directeur services financiers spécialisés, Président-Directeur général de Sofinco



Secrétaire du Comité exécutif

Jérôme Grivet

Directeur de la stratégie et du développement



Jacques Baudouin

Directeur général délégué du Crédit Lyonnais



Aline Bec

Responsable informatique d'exploitation bancaire



Jérôme Brunel

Directeur ressources humaines Groupe



Thierry Coste

Directeur gestion d'actifs



Patrice Durand

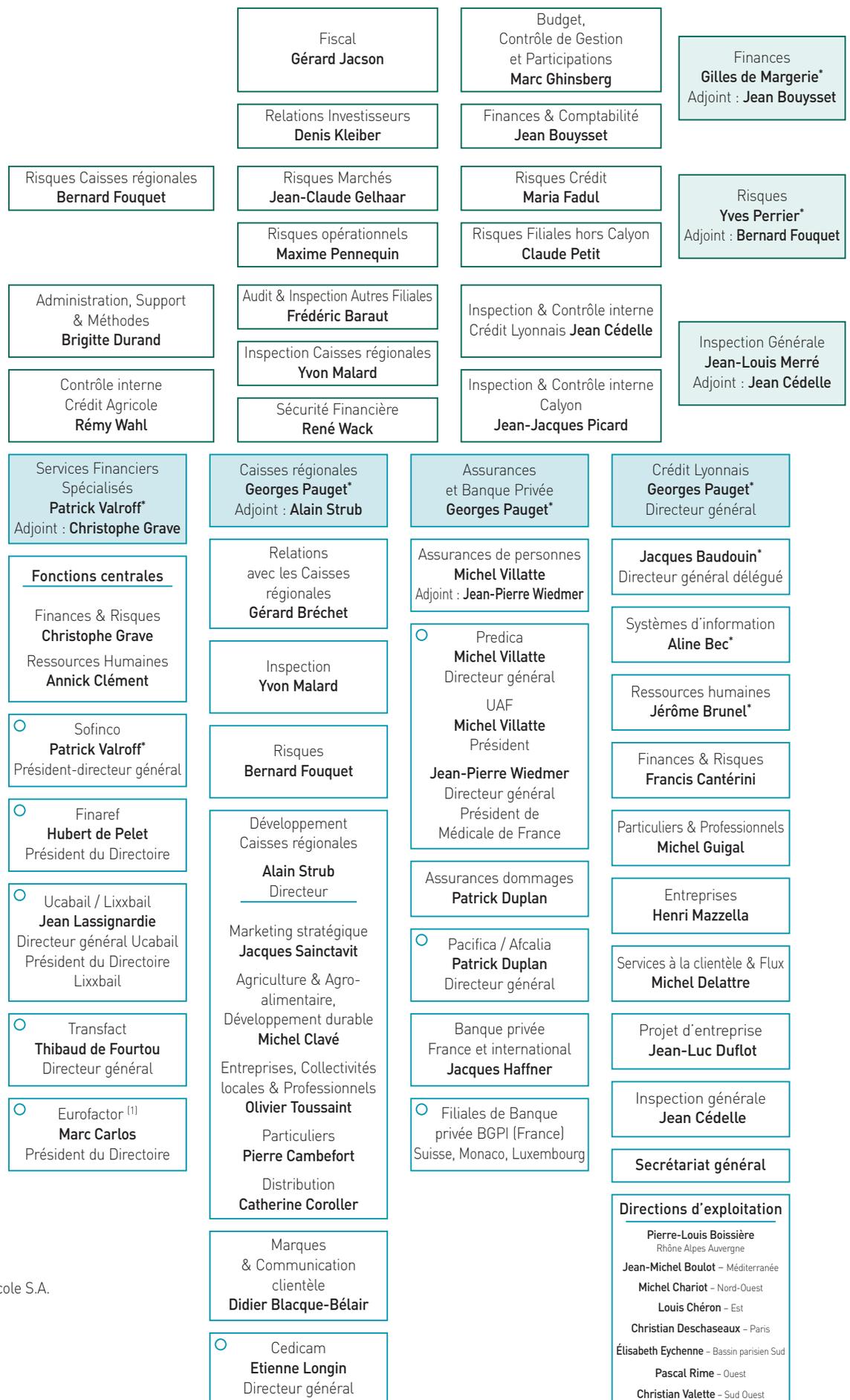
Directeur fonctionnement et logistique



Ariberto Fassati

Directeur général délégué de Crédit Agricole Indosuez

Organigramme de direction du groupe Crédit Agricole S.A. au 30 avril 2004



* Membre du comité exécutif
de Crédit Agricole S.A.

□ Fonction centrale de Crédit Agricole S.A.

○ Filiale (directe ou indirecte) de Crédit Agricole S.A.

⁽¹⁾ Contrôlée à 50% par Crédit Agricole S.A.

Président
René Carron

Directeur Général
Jean Laurent*

Directeur Général
Délégué
Georges Pauget*

Directeur Général
Délégué
Edouard Esparbès*

Conseillers du Président
et du Directeur Général
Jean-Paul Betbèze
Jean-François Verny

Gestion d'actifs, Titres
& Services aux Institutionnels
Thierry Coste*

○ Gestion d'actifs Crédit
Agricole AM Crédit Lyonnais AM
Thierry Coste*
Président-directeur général
Commercial & Marketing
Paul-Henri de La Porte du Theil
Directeur général délégué
Management
Pascal Voisin
Directeur général adjoint
Secrétariat Général
Jean-Yves Colin
Directeur général adjoint
Opérations
Jean-Pierre Michalowski

○ CPR AM
Pierre Simonet
Directeur général

○ BFT
Christian Homolle
Directeur général

Titres & Services aux Institutionnels
François Arsac
Adjoint : Jean-Michel Cornudet

○ CA-IS Bank
Guillaume Fromont
Directeur général délégué

○ CA-IS Corporate Trust
Sylvie Achin
Directeur général

○ CA-IS Fastnet
Jean-Pierre Michalowski
Directeur général

SITS
Xavier Barrois

Secrétariat Général
Gilles Guitton*

Ressources Humaines
Jérôme Brunel*
Adjoint :
Jean-Pierre Lorenzi

Fonctionnement &
Logistique Patrice Durand*
Adjoint : Bernard Michel*

Affaires Juridiques
Jean-Michel Daunizeau

Etudes Économiques
Pascal Blanqué

Gestion des Carrières &
Recrutement Jean Bernicot

Politiques Ressources
Humaines Olivier Belorgey

Informatique
d'exploitation bancaire
Aline Bec*

Réseaux & Systèmes
d'information
Alain Brodelle

Stratégie &
Développement
Jérôme Grivet

Déontologie &
Compliance
Alain Seugé

Relations sociales
Jérôme Nanty

Formation
Henri Balbaud

Immobilier, Logistique &
Achats Olivier Lambert

Sécurité
Robert Zeitouni

Secrétariat Central
Jean-Luc Pothet

Communication
Gilles Guitton

Systèmes d'information
Philippe Méheut

○ Unifica
Jean-Renaud Le Milon

Banque de financement et d'investissement (Calyon)
Edouard Esparbès*
Directeur général

Banque de détail internationale
& Capital-investissement
Jean-Frédéric de Leusse*

Ariberto Fassati*
1^{er} Directeur général délégué

Marchés de capitaux
Thierry Sciard

International
Bernard Mignucci
Europe : Michel Le Masson
Amériques :
Jean-Marc Moriani
Asie : Gilles Allein
Moyen-Orient et Afrique :
Gérard Delaforge

Alain Papiasse*
Directeur général délégué

Relations clientèle
Pascal Poupelle

Banque d'investissement
David Villeneuve

Financements structurés
Marc Tabouis

Courtage actions
François Simon

Yves Perrier*
Directeur général adjoint

Risques Bernard Carayon
Adjoint :
Bernard Darmayan

Finances
Andrew Watson
Adjoint : Luc Auberger

Opérations
François Marion

Ressources Humaines
Frédéric Goux

Systèmes d'information
Aline Bec*

Secrétariat Général
Jean-Paul Le Roy

Actifs dépréciés
Julian Harris
Adjoint :
Jean-Pierre Jacquier

Développement activité
Banque de détail
Pascal Acquaviva

Développement
international
Michel Le Masson

○ Union d'Études
et d'Investissements
Jean-Frédéric de Leusse*
Président-directeur
général
Jean-Marie Soubrier
Directeur général délégué

○ Unipar / Sofipar
Hervé Delachaume
Directeur général

○ Idia Participations
Jean-Jacques Vauray
Directeur général

Crédit Lyonnais
Private Equity
Stéphane Monmousseau
Président du Directoire

Banque de proximité en France - Caisses régionales⁽¹⁾

Résultat mis en équivalence* :
630 millions d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage régional.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : collecte de dépôts, placements d'actions, d'obligations, d'OPCVM et d'assurance vie, distribution de crédits notamment à l'habitat et à la consommation ainsi qu'une offre de moyens de paiement, et de produits d'assurance IARD. Ces services sont accessibles via le dispositif des agences de proximité et celui de la banque à distance (serveur vocal interactif, Internet, télévision interactive, téléphone mobile).

- 16 millions de clients
- 7 260 agences
- Première part de marché :
 - dans l'épargne bancaire (20,7%) et dans les crédits aux particuliers, professionnels et entreprises (16,7%)
 - auprès des agriculteurs : 85%
 - auprès des professionnels : 26%

* Intégrées par mise en équivalence à 25% dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

Banque de proximité en France – réseau du Crédit Lyonnais

Produit net bancaire :
3,3 milliards d'euros

Banque des particuliers, professionnels et entreprises, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

Ces services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution (agences, guichets automatiques, téléphone, téléphone mobile, Internet, minitel...)

Les petites et moyennes entreprises disposent d'un réseau dédié d'interlocuteurs commerciaux et d'un dispositif spécialisé dans la structuration d'opérations de haut de bilan.

- 6 millions de clients
- 1 850 agences, dont 50 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants

Services financiers spécialisés

Produit net bancaire :
2,2 milliards d'euros

Crédit à la consommation : n°1 en France

- encours global de crédit à la consommation : 28,1 milliards d'euros

Sofinco : Spécialiste des crédits à la consommation, distribués sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison), en direct par un réseau d'une centaine d'agences, par les agences des Caisses régionales de Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais, et des partenariats avec la grande distribution ; présence dans 8 pays européens.

- 9,5 millions de clients en France

Finaref : Spécialiste de la vente à distance de produits financiers (crédit à la consommation et assurance des biens et des personnes) distribués par le biais de partenariats avec des sociétés de vente par correspondance et des groupes de grande distribution.

- 6,5 millions de cartes privées

Crédit-bail : n°2 français avec Ucabail/Lixxbail

- encours de crédit-bail : 12,5 milliards d'euros

Affacturation : n°1 en France via Eurofactor et Transfact

- Chiffre d'affaires factoré : 25,7 milliards d'euros

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Produit net bancaire :
2,6 milliards d'euros

Gestion d'actifs : leader en gestion d'OPCVM en France

Le métier de la gestion d'actifs, exercé au sein du Groupe par CA-AM/CLAM, englobe la gestion d'OPCVM destinés à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

- Actifs sous gestion : 286 milliards d'euros

Assurances : 3^e assureur en France

Assurance-vie : n°2 en France,

avec Predica/UAF : une offre de produits d'épargne et de prévoyance destinée à la clientèle des Caisses régionales de Crédit Agricole et du réseau Crédit Lyonnais

- Actifs sous gestion : 123,5 milliards d'euros.

Assurance IARD : Pacifica propose une large gamme de produits d'assurance dommages commercialisés par les Caisses régionales

- Chiffre d'affaires 2003 : 775,7 millions d'euros

Banque privée

- Actifs gérés : 87,7 milliards d'euros.

Calyon, banque de financement et d'investissement

Produit net bancaire :
4,8 milliards d'euros

Pour l'ensemble des lignes produits, Calyon - présent dans plus de 60 pays - se positionne parmi les trois premiers français et les dix premiers européens.

Banque de financement

Calyon est un acteur majeur en France, parmi les dix premiers acteurs européens, pour les crédits syndiqués, les financements de projet et les financements d'acquisition ; en financements aéronautique et maritime, Calyon fait partie des tout premiers acteurs mondiaux.

Banque d'investissement

Calyon occupe une place majeure en France, parmi les dix premières places européennes, sur les opérations de primaire obligataire, la titrisation, les dérivés actions, taux et crédits, les opérations sur les titres publics.

En courtage, Cheuvreux est un acteur de premier plan en France et parmi les dix premiers en Europe, et Crédit Lyonnais Securities Asia est numéro 2 en Asie.

Banque de détail à l'étranger

Produit net bancaire des filiales consolidées : 359 millions d'euros

Contribution des sociétés mises en équivalence : 209 millions d'euros

Crédit Agricole S.A. est présent principalement en Europe et dans une moindre mesure en Afrique/Moyen Orient et en Amérique Latine.

En Europe, Crédit Agricole S.A. a noué des partenariats dans les grands pays d'Europe du Sud avec des banques de premier plan : en Italie, avec Banca Intesa ; au Portugal, avec Banco Espírito Santo ; en Grèce, avec la Banque Commerciale de Grèce.



1^{er} réseau bancaire français Confirmation d'une solide

7 260 agences

16 millions
de clients

+190 000 nouveaux comptes
de particuliers en 2003



dynamique de croissance

12,5 millions
de cartes bancaires

23,8 % du marché
du crédit habitat

Les Caisses régionales de Crédit Agricole occupent la première place sur la quasi-totalité des marchés de proximité en France, avec 16 millions de clients. Cette première place a été confortée avec le succès de la politique de conquête commerciale qui a permis d'ouvrir plus de 190 000 nouveaux comptes de particuliers en 2003. Dans le secteur des entreprises, près du tiers (31 %) des petites et moyennes entreprises sont clientes du Groupe.

L'année 2003 a été marquée par une forte croissance de l'activité de la banque de proximité. En dépit d'une situation économique et conjoncturelle peu favorable, le même dynamisme commercial a été observé sur chacun de ses métiers : particuliers, agriculteurs, professionnels, collectivités locales et entreprises. Les Caisses régionales ont ainsi continué à élargir leur offre de produits et services dans le cadre d'activités qui les associent étroitement à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales.

**Évolution du taux de pénétration
marché jeunes** (en pourcentage)



Les particuliers

Poursuite du renforcement des positions commerciales

Le Crédit Agricole a mené en 2003 une politique commerciale visant à conforter sa place de leader et lui permettant d'enregistrer d'excellentes performances commerciales.

Une politique commerciale ambitieuse

La politique commerciale a été axée sur la conquête de segments de clientèle porteurs et sur le renforcement de l'équipement des clients.

Stratégie de conquête des jeunes et des clients haut de gamme

La clientèle des jeunes constitue un enjeu majeur pour le renouvellement du fonds de commerce. Le Crédit Agricole est déjà très présent sur la clientèle des moins de 25 ans : son taux de pénétration est de 20,6 %, soit un progrès de 4,5 points en 4 ans. Le cap significatif des 4 millions de clients de 0 à 25 ans a été atteint en 2003.

Le Crédit Agricole a notamment renforcé sa place sur le segment des plus petits (0-11 ans). Le livret TIWI, lancé en 2000, remporte un franc succès avec plus de 1 100 000 livrets ouverts à fin décembre 2003, soit une progression en volume de 23 % et en encours de 36 % sur l'année 2003.

Le Crédit Agricole a également conforté sa présence auprès de la clientèle des 12-25 ans, notamment par l'équipement en produits « banque du quotidien Mozaïc » : 1,7 million de cartes Mozaïc pour les 12-18 ans et 1,1 million de comptes sur livrets Mozaïc pour les 18-25 ans.

Le Crédit Agricole s'est aussi engagé dans une politique volontariste en direction des étudiants. Ceci s'est traduit par le déploiement des offres spécifiques lancées en 2002 (avance de rentrée et assurances Mozaïc) et, dans certaines régions, par la réalisation d'un partenariat avec les mutuelles étudiantes du groupe SMER.

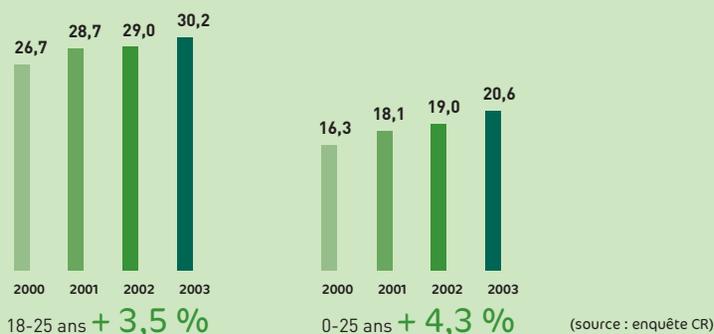
La bonne perception de l'offre et l'attrait des avantages extra-bancaires ont permis de conforter Mozaïc comme la principale marque bancaire jeune (72 % de notoriété spontanée, source Actudes, avril 2002).

Le développement du fonds de commerce passe aussi par un renforcement de la présence du Crédit Agricole sur le créneau des clients à haut potentiel. Disposant d'une solide base de clients et d'un réseau performant de conseillers privés et patrimoniaux, les Caisses régionales souhaitent renforcer leur image et leur compétence sur cette cible. Une structure de banque privée a donc été créée en décembre 2003, issue du rapprochement entre BGPI et CAICG. Cette nouvelle entité jouera un rôle clé à la fois dans l'assemblage marketing d'offres haut de gamme à partir de produits du Groupe et dans l'animation de ce marché, notamment en appui de l'action des Caisses régionales.

Renforcement de l'équipement client

Première banque de proximité en France, le Crédit Agricole propose une large gamme de produits de banque commerciale classique et de produits d'assurance.

La politique visant à adjoindre à tout compte de dépôt à vue une convention de Compte Service Crédit Agricole a été poursuivie avec succès en 2003 : plus de deux ouvertures de compte sur trois se concrétisent par l'équipement Compte Service. Englobant les services indispensables au quotidien



(découvert, carte de paiement ou banque en ligne), ce contrat permet de fidéliser la clientèle, et l'incite à la domiciliation de ses revenus. Fin 2003, le nombre de contrats Compte Service Crédit Agricole dépasse 7,7 millions : 72 % des comptes courants actifs ont été équipés (soit + 450 000 sur un an).

Dans le domaine des cartes bancaires, le Crédit Agricole maintient sa position de leader avec 12,5 millions de cartes dont 11 millions de cartes de paiement où sa part de marché atteint 24,8 %, soit plus du double de celle de son plus proche concurrent. En 2003, la transformation de cartes de retrait et de cartes de paiement nationales en cartes de paiement internationales s'est poursuivie à un rythme soutenu.

Dans le secteur assurance, le Crédit Agricole a réalisé de bonnes performances en 2003, tant sur les assurances automobile et habitation que sur la prévoyance.

Dans ce domaine, l'année 2003 a été celle des records, avec plus de 350 000 ventes de contrats décès pour un nombre total de contrats gérés de près de 2 millions. Le nombre de contrats garantie des accidents de la vie et santé dépasse les 650 000. Les contrats de protection juridique sont plébiscités par la clientèle avec plus de 550 000 contrats souscrits en 2003. Enfin, les contrats automobile et habitation poursuivent leur croissance avec plus de 2,3 millions de contrats gérés, soit une progression annuelle de 120 000 contrats, sur un marché où la concurrence est très vive.

Une activité commerciale très soutenue en 2003

Les encours de crédits ont enregistré une croissance soutenue en 2003, portant la part de marché à 16,6 %, en progrès de 0,5 % sur un an.

Sur le crédit habitat, le Crédit Agricole conserve la première part de marché en France : 23,8 %.

L'année 2003 a été marquée par une production très soutenue, 23,4 milliards d'euros, en progression de 23,8 % sur un an. Les encours progressent de 10,1 % pour atteindre 103,7 milliards d'euros. Conscient du fort potentiel que représentent les clients accédant pour la première fois à la propriété, le Crédit Agricole a développé des solutions répondant à leurs attentes : souplesse dans la gestion et allongement de la durée moyenne des emprunts.

Crédit à la consommation : une part de marché de 11 %

Fin décembre 2003, les encours de crédits à la consommation des Caisses régionales atteignaient 14,1 milliards d'euros, en hausse de 3,9 %. Pour répondre aux attentes des clients, le Crédit Agricole a structuré et enrichi sa gamme de crédits à la consommation, en dédiant une offre à chaque univers de besoin (trésorerie, automobile, travaux...). En octobre 2003, une vaste campagne en faveur du crédit automobile a été lancée, associant un financement et une assurance automobile proposée par Pacifica. Globalement sur l'année 2003, les encours de prêts affectés ont augmenté de 12,4 % dans un marché automobile globalement en baisse.

Bonne progression de l'épargne : + 23 milliards d'euros en 2003

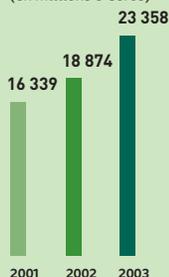
En 2003, les comportements financiers des ménages sont restés marqués par une forte préférence pour la liquidité, la sécurité et la prévoyance. Ainsi, en dépit du rebond des cours boursiers amorcé mi-2003, les particuliers ont privilégié les placements sur livrets et l'assurance vie.

Au sein de la collecte de bilan, les encours sur livrets ont connu l'augmentation la plus forte, avec une progression de près de 6 milliards d'euros. L'épargne-logement continue de croître (+ 4,4 milliards sur l'année). Les placements long terme, tels les PEP, restent moins attractifs ; leur encours est ramené à 24,1 milliards d'euros, en baisse de 1,4 milliard.



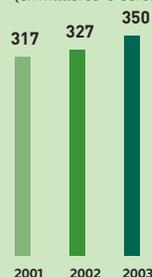
Production de prêts immobiliers

(en millions d'euros)



Encours de collecte (bilan et hors bilan)

(en milliards d'euros)



Données cumulées de la collecte fin de période (hors titres) des Caisses régionales

Le Crédit Agricole, acteur de la presse magazine

Uni-Éditions, filiale de Crédit Agricole S.A., édite trois magazines grand public qui se placent parmi les premières diffusions en France : **Dossier familial**, **Détente Jardin** et **Maison Créative**.

Dossier familial est ainsi le premier mensuel français, avec plus d'1,3 million d'exemplaires en décembre 2003. **Détente Jardin**, n°2 dans sa catégorie, atteint 240 000 ventes par numéro.

Maison créative est le 4^e titre de la presse décoration/maison, avec 210 000 ventes en moyenne.

Les trois titres sont proposés en abonnement par la totalité du réseau Crédit Agricole, **Détente Jardin** et **Maison Créative** étant également vendus en kiosque.

Sur la collecte hors bilan, l'assurance vie a enregistré une très bonne activité avec une collecte de 10,7 milliards d'euros, concentrée essentiellement sur les produits en euros. Les encours collectés atteignent 92 milliards d'euros fin 2003 et placent Predica au 2^e rang des assureurs vie en France et toujours au 1^{er} rang des assureurs filiales de banque.

En ce qui concerne les OPCVM, la collecte a enregistré une nette reprise (+ 12,7 %) en 2003, après une baisse de 3,7 % en 2002. Les opérations de bourse ont enregistré une reprise en 2003 : 3 560 000 ordres ont été passés, en augmentation de 12 % sur un an.

Collectivités locales Innovation et forte croissance

Le Crédit Agricole est resté très présent sur le marché des collectivités locales. L'année 2003 a été marquée par le maintien d'une bonne santé financière du secteur public local et par une augmentation du recours des collectivités à l'emprunt, motivé notamment par l'accroissement des responsabilités locales.

Le Crédit Agricole a connu en 2003 une très forte croissance de sa production de crédits (3,3 milliards d'euros en 2003, soit + 22 % sur un an). Il conforte ainsi sa position de troisième prêteur aux collectivités avec un encours total de crédits de 19,7 milliards d'euros. La part de marché financière du Groupe est passée de 14,6 % à 15,5 % entre fin juin 2002 et fin juin 2003 (source Banque de France). Cette réussite traduit les efforts des Caisses régionales ainsi que l'expertise des filiales nationales - Crédit Agricole Indosuez, BFT, Ucabail-FIP - qui trouve notamment sa concrétisation dans des opérations majeures comme le financement du CHU de Strasbourg, le tramway de Valenciennes, l'usine d'incinération du Mans, les transports en commun de Grenoble, etc.

Le Crédit Agricole continue sa politique de diversification et d'innovation de ses services : des offres d'assurance pour les petites collectivités et de gestion de parc de véhicules ont été testées en 2003 ; elles s'ajoutent à celles qui existent pour l'équipement Internet à l'école et la sécurisation des échanges électroniques.

Dans le cadre des partenariats public/privé, le Crédit Agricole a innové en 2003 avec une offre originale de financement des constructions de gendarmeries.



Les agriculteurs et les professionnels : des positions de premier plan fondées sur l'ancrage local des Caisses régionales

Traditionnellement leader sur le marché des agriculteurs et des professionnels, le Crédit Agricole a enregistré une année 2003 très satisfaisante.

Afin de mieux répondre aux attentes de cette clientèle et de conserver ses positions de leader sur ces marchés, l'approche commerciale des agriculteurs et des professionnels est en cours de réorganisation. Elle s'appuie sur la mise en place de structures dédiées, la spécialisation des commerciaux, la prise en charge de l'approche globale des besoins professionnels et privés, et la création d'agences agricoles et/ou pôles d'expertise spécialisés.

Ce dispositif est en cours de déploiement.

Les agriculteurs, marché historique du Crédit Agricole

Sur son marché historique, le Crédit Agricole s'affirme comme le « banquier assureur » de référence.

Le Crédit Agricole est, de loin, le premier partenaire de l'agriculture avec des parts de marchés prédominantes : 73 % du total des financements, 80 % des prêts bonifiés, plus de 60 % de la collecte d'épargne. Le Crédit Agricole est également le premier banquier de la filière agroalimentaire avec une part de marché de 31,1 % et de 57,6 % sur les seules coopératives agricoles (données à fin juin 2003).

2003 : hausse sensible de la production de prêts

L'année 2003 a été exceptionnelle pour le financement des investissements : en dépit des difficultés rencontrées par

les agriculteurs lors de la sécheresse estivale, la production de prêts à moyen et long terme a atteint un niveau historiquement élevé avec 5,6 milliards d'euros (+ 5,6 % par rapport à 2002). Sur ce total, la production de prêts bonifiés atteint 800 millions d'euros, en baisse de près de 15 % par rapport à 2002, le dispositif étatique ayant été mis en place tardivement. Le Crédit Agricole a apporté un appui déterminant aux agriculteurs les plus touchés par la sécheresse : les Caisses régionales, dès le courant de l'été, ont débloqué des prêts de trésorerie à taux réduit et Crédit Agricole S.A. a complété le dispositif public avec une enveloppe de 150 millions d'euros, pour consolider des prêts à moyen terme à taux réduit.

Enfin, le Crédit Agricole est la banque de référence pour le financement de l'équipement en matériel, grâce notamment aux accords signés avec 163 constructeurs.

De nouveaux services

Au-delà de ses activités bancaires classiques, le Crédit Agricole réalise une vraie percée sur la diffusion des produits d'assurance destinés aux agriculteurs.

Lancée fin 2002, l'assurance agricole de Pacifica est désormais diffusée par 37 Caisses régionales, ce qui donne au Crédit Agricole une position déjà visible sur ce marché avec 3 % de part de marché et plus de 100 000 contrats. Dans l'assurance de la vie privée, le Crédit Agricole dispose, avec Prediagri, d'une part de marché de 52 % (115 000 contrats). En outre, un accent particulier est mis sur la vente du produit « assurance dépendance » de Predica, qui correspond à une vraie préoccupation pour une clientèle vieillissante et à l'habitat dispersé.

Premier banquier de la filière agro-alimentaire avec 31,1% du marché.



Enfin, Pleinchamp.com - site Internet bâti par le Crédit Agricole - est devenu « le » site de référence des agriculteurs et de leurs partenaires. Désormais fréquenté par trois agriculteurs internautes sur quatre, le site a accueilli en décembre 2003 plus de 100 000 visiteurs uniques. L'offre de services s'est enrichie de services experts d'accès payants (météo locale spécialisée, analyses et prospectives sur les grandes filières - élevage, grandes cultures...) et d'un espace d'approvisionnement sécurisé pour les produits phytosanitaires.

Les professionnels, deuxième marché de proximité pour le Crédit Agricole

Le Crédit Agricole est leader en parts de marché pour les besoins professionnels (26 %) et privés (28 %) des artisans, commerçants, professions libérales, associations et des très petites entreprises de moins d'1,5 million d'euros de chiffre d'affaires.

Un marché de développement important

Une part significative de l'activité des Caisses régionales est réalisée avec les clients professionnels qui représentent pour elles :

- le deuxième marché de proximité (avec 750 000 clients), après les clientèles de particuliers,
- une large part de la demande de prêts au logement (près de 30 %),
- une fraction significative de leur clientèle « haut de gamme ».

Ces marchés représentent donc un enjeu important pour le développement de la banque commerciale. Par leur puissant ancrage régional et par la nature de leurs besoins qui regroupent des attentes personnelles et professionnelles, ils sont à la croisée des développements de la banque de proximité et des produits de banque et d'assurance. Une implantation solide sur ces clientèles conditionne donc en partie les activités du Groupe sur ses autres marchés : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Des résultats historiques en 2003

En dépit du ralentissement de la conjoncture en 2003, l'activité des professionnels est restée soutenue grâce à la consommation des ménages. La production de crédit sur cette clientèle s'est élevée à 3,5 milliards d'euros au total, en hausse de 6 % par rapport à 2002. Cette augmentation est tirée par une croissance sur toutes les catégories de professionnels, et plus spécialement par les professions libérales avec une production en hausse de 15 % (à 1 milliard d'euros), par le commerce (+ 6 %) et également par la reprise de la progression sur l'artisanat (+ 1,9 % par rapport à 2002).

Concernant l'épargne-retraite, le Crédit Agricole se positionne en tête des établissements bancaires pour la diffusion du PEEs auprès des professionnels, avec plus de 10 000 contrats signés. Cette action place le Crédit Agricole en bonne position pour la prise en charge des préoccupations de retraite de ses clients professionnels.

Parallèlement à l'activité traditionnelle de financement, le Crédit Agricole a tiré parti en 2003 des initiatives ciblées développées pour la plupart en 2002, pour certaines catégories de clientèles de professionnels. Des accords de partenariats ont ainsi été passés avec des notaires, l'ordre des experts-comptables, des professionnels de la santé (télétransmission des feuilles électroniques de soin et paiement par carte bancaire), et plus de quarante enseignes du « commerce indépendant organisé ». Outre ces partenariats, le Crédit Agricole entretient des relations suivies avec plus de 270 groupements de commerçants ou réseaux franchisés.

Conscient de l'enjeu que représente la création d'entreprise, le Crédit Agricole participe au concours « jeunes talents » en complément de l'action conduite par beaucoup de Caisses régionales en partenariat avec des acteurs locaux (CCI, CCM...) pour accompagner les créateurs d'entreprise.



Les entreprises : consolider des relations fondées sur proximité et qualité des services

Dans un environnement économique difficile, l'activité des Caisses régionales a été soutenue, leur permettant de consolider leur position phare vis-à-vis des entreprises.

Ainsi, à fin juin 2003, le Crédit Agricole :

- occupe la première place en termes de pénétration commerciale (31 %) et de banque principale (16 %), selon une étude portant sur les entreprises de 10 à 1 000 salariés,
- consolide ses parts de marché en crédit (12,7 %) et en placement (16 %),
- améliore ses parts de marché en épargne salariale (6,5 %) et en épargne-retraite (3,5 %).

Les chefs d'entreprise clients du Crédit Agricole affichent très clairement leur satisfaction quant à la qualité du service offert en matière de mise en place de financement à moyen et long terme (enquête par sondage réalisée auprès de 300 dirigeants d'entreprise de 10 à 500 salariés, en décembre 2003, par IPSOS Novaction). Le Crédit Agricole est cité en tête des banques - par 26 % des dirigeants - comme la banque la plus rapide pour la mise en place de concours de financement, et 93 % de ses clients se déclarent globalement satisfaits de l'ensemble de ces prestations.

Sur ce marché très concurrentiel, la priorité a été donnée à la consolidation des liens avec les clients existants en renforçant l'offre bancaire classique et en développant l'épargne salariale. Et, pour mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprise, un service « banque d'affaires des PME » associant les opérations de haut de bilan et la gestion patrimoniale se déploie dans les Caisses régionales.

Bilan positif de l'activité en dépit d'un environnement économique peu porteur

Après un premier semestre en retrait, les Caisses régionales ont connu une inflexion positive dans leur activité commerciale, tirant parti de l'amélioration de l'environnement économique à partir du troisième trimestre.

Les financements : hausse de 10 % de la production

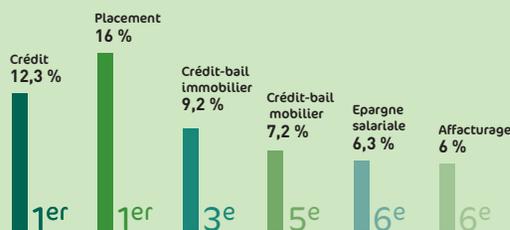
À fin décembre 2003, la production de prêts à moyen et long terme s'élève à 6,1 milliards d'euros en progression de 10 % bénéficiant de l'impulsion des financements partagés avec Crédit Agricole Indosuez sur les plus gros dossiers, soit 15 % des nouveaux crédits des Caisses régionales.

Les Caisses régionales enregistrent une légère progression de leurs encours (+ 5,9 %) sur un an, dans un marché en recul de 3,2 %, à fin décembre. Avec 36,3 milliards d'euros, les concours aux entreprises représentent près de 16 % de l'ensemble des encours de crédits des Caisses régionales.

Les financements spécialisés ont enregistré une progression satisfaisante de leur activité. Ainsi, après une année 2002 en fort recul, les opérations de crédit-bail ont augmenté de 4,9 %, tirées par la demande de financement de matériel. Cette progression s'explique notamment par une présence accrue d'Ucabail auprès des Caisses régionales avec la mise à disposition d'un outil d'aide à la vente et la syndication d'opérations avec les Caisses régionales.



Parts de marché financières du Crédit Agricole sur le marché des entreprises



Sources : BDF, CSA-TMO, BNPP Lease, ASSFI, ASF (décembre 2002)

L'activité d'affacturage réalisée avec Transfact a progressé de 8,7 %, grâce au développement de l'activité avec la grande clientèle.

Afin de compléter le dispositif de « banque d'affaires des PME », la société Sodica a été créée pour réaliser des opérations d'ingénierie financière et de rapprochement pour des transactions d'un montant compris entre 4,5 et 120 millions d'euros.

La collecte et les placements

Sur un an, l'encours des produits de bilan enregistre une croissance sensible (+ 13,3 %) ; il atteint 13,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003. La collecte globale d'OPCVM poursuit la tendance observée ces deux dernières années et enregistre une forte progression (+ 15 %).

L'épargne longue des salariés : une forte hausse

Les encours gérés sont en forte hausse, à fin décembre : + 30 % en épargne salariale et 31 % en épargne-retraite.

L'activité 2003 a été marquée :

- en épargne salariale, par la signature de près de 5 900 contrats nouveaux, dont notamment plus de 900 contrats entreprises,
- en épargne-retraite, par l'activité avec les grandes entreprises.

Le cash management domestique et international

Vecteur majeur de la relation entre la banque et l'entreprise, la captation des flux a constitué une action prioritaire en 2003. Le nombre de contrats de centralisation de trésorerie a presque doublé en un an (+ 75 %) avec 213 contrats placés auprès des clients des Caisses régionales.

Le Crédit Agricole a créé, en 2001, un outil de signature électronique, « CA Certificat », qui sécurise les échanges sur Internet. Cette offre connaît un développement accéléré. En un an, le nombre de clients équipés d'un ou plusieurs certificats est passé de 2 100 à 3 400. La forte implication des Caisses régionales dans la commercialisation de cette offre et l'élargissement du périmètre de l'utilisation des certificats (déclarations Urssaf, Télé@rte grise...) sont à l'origine de ce développement soutenu.

À l'international, afin d'assurer à ses clients entreprises une continuité de services et de leur offrir un véritable accompagnement, le Crédit Agricole a constitué un réseau de délégations à l'étranger. Ces équipes commerciales dédiées s'appuient, dans une soixantaine de pays, sur les implantations internationales du Groupe ainsi que sur les partenariats noués avec de grandes banques commerciales locales.

La banque à distance au Crédit Agricole : 240 millions de contacts en 2003.

L'offre de banque à distance du Crédit Agricole permet à ses clients de disposer, en complément de leur agence, d'une interaction avec leur banque via plusieurs canaux : Internet, Serveur Vocal Interactif, centre de contacts, mobiles, Minitel et télévision interactive.

La banque à distance enregistre une très forte progression des contacts. Avec 240 millions de contacts en 2003, soit 1 million de contacts par jour ouvré, la hausse atteint 36 % sur un an.

Un client sur quatre a utilisé la banque à distance pour des transactions ou des consultations bancaires en 2003.

Les plus forts taux de progression de ces utilisations portent sur Internet – qui représente les deux tiers des contacts – et la téléphonie mobile (wap, i-mode), incluant les SMS. Il s'agit là également des canaux porteurs de demain.





Dynamisme de l'approche commerciale Une politique de conquête

1 850 agences

6 millions de clients



et de fidélisation de la clientèle

+ 8,6 %

croissance des encours de crédit

+ 14,6 %

hausse du crédit à l'habitat

N°1 pour les cartes

de paiement haut-de-gamme

Le réseau du Crédit Lyonnais regroupe les activités de banque des particuliers, des professionnels et des petites et moyennes entreprises.

L'année 2003 a été une année charnière pour le Crédit Lyonnais, avec la mise en place d'une nouvelle approche commerciale des particuliers. Elle a aussi été une nouvelle année de forte captation de nouveaux clients.

En matière de nouveaux canaux de distribution, le Crédit Lyonnais offre à ses clients un éventail de plus en plus large de services sur de multiples canaux, témoignant ainsi de sa volonté de rechercher à s'adapter de façon constante aux attentes de sa clientèle.

Particuliers et Professionnels en quelques chiffres :

- 6 millions de clients individuels
- 4,2 millions de comptes individuels
- 312 000 comptes de professionnels
- Encours des prêts* : 37,1 milliards d'euros
- Avoirs clientèle* : 101,9 milliards d'euros
dont ressources de bilan* : 47,4 milliards d'euros

(*) encours fin de période

Les particuliers

Succès de la nouvelle approche commerciale

Développement de l'activité commerciale

Poursuite du programme d'ouverture d'agences

Lancées en 2001, les actions de développement des implantations commerciales se sont poursuivies afin d'optimiser l'efficacité du réseau de distribution. Le programme d'ouverture de 150 nouvelles implantations sur des marchés en développement d'ici fin 2004 est entré dans sa phase active : 75 nouveaux points de vente sont ouverts ou en cours de réalisation à fin 2003. Ce programme s'accompagne chaque fois que possible d'une automatisation des opérations de guichet.

La nouvelle approche commerciale : premiers résultats significatifs

À ce jour, 71 Directions de particuliers et professionnels sur 77 fonctionnent sous la nouvelle organisation Approche Commerciale des Particuliers (ACP) dont l'objectif était d'adapter le dispositif commercial aux attentes et à la valeur des segments de clientèle. La mise en place dans les 6 dernières Directions s'effectuera courant 2004.

De façon générale, les clients privés ou patrimoniaux ont plébiscité cette nouvelle organisation qui leur permet d'avoir un seul interlocuteur pour l'ensemble des aspects de la relation bancaire.

Le déploiement d'ACP a permis d'améliorer les relations commerciales avec la clientèle haut de gamme (volumes des contacts, taux d'équipement en produits bancaires). Par ailleurs, la création des pôles de gestion de portefeuille, pour les clients sous mandat, en appui de la structure commerciale, a permis de développer le professionnalisme des conseillers et de l'organisation.

L'année 2003 a aussi vu la création des 8 pôles d'affaires

patrimoniales dédiés à la clientèle très haut de gamme, avec une nouvelle structure de conseillers en développement et d'ingénieurs patrimoniaux permettant de conjuguer expertise et proximité. Cette structure a contribué au développement de la relation commerciale avec les meilleurs clients et constitue un instrument de conquête de nouvelle clientèle sur ce marché très exigeant.

Développement du fonds de commerce : conquête et fidélisation de la clientèle

Au cours de l'année 2003, le fonds de commerce des particuliers a connu à nouveau une évolution positive. La progression nette s'est établie à environ 36 000 comptes concernant près de 30 000 clients nouveaux.

Cette conquête a été soutenue grâce à une forte mobilisation du réseau commercial qui s'est appuyé, d'une part sur des temps forts comme la campagne « Testez-nous », d'autre part sur une intensification des actions de parrainage et de partenariat. Parallèlement à son effort de conquête, le Crédit Lyonnais a poursuivi la promotion de son programme de fidélité Avantage. À la fin 2003, le nombre d'adhérents atteignait 1 923 000 personnes, soit près d'un client sur trois.

Déploiement important des différents canaux de distribution

Depuis plusieurs années déjà, le Crédit Lyonnais offre à ses clients un éventail élargi de services sur de multiples canaux (agences, distributeurs automatiques de billets, guichets automatiques, téléphone, Internet, minitel...).

La mise en œuvre des rechargements des téléphones mobiles sur les distributeurs automatiques de billets et le début du déploiement de nouveaux automates offrent encore plus de souplesse tant aux clients qu'aux non-clients et témoignent ainsi de la volonté du réseau de rechercher



constamment les services adaptés aux souhaits de la clientèle. Le trafic sur Internet a doublé au cours de l'année 2003, passant de 17 millions de pages vues à 34 millions. Le nombre de clients accédant aux services en ligne s'est fortement accru, quelle que soit la tranche d'âge. Afin de pouvoir répondre de façon pertinente à toutes les demandes des clients, le Crédit Lyonnais s'est doté de plates-formes dédiées regroupant tous les contacts clients, quel que soit le canal d'accès, permettant ainsi un parfait suivi des demandes d'information, de rendez-vous et de souscriptions de produit, en liaison avec le réseau physique d'agences.

Relation clientèle : un taux de satisfaction élevé

La qualité d'ensemble de la relation à l'agence s'est maintenue à un niveau très élevé, avec un taux de satisfaction proche de 90 %. Quant à la qualité de la relation avec le conseiller, elle a obtenu 93 % d'opinions positives de la part des clients qui sont par ailleurs près de 92 % à avoir l'intention de développer leur relation avec le Crédit Lyonnais.

(source : MV2 Conseil).

Prise en charge des appels téléphoniques

Afin de continuer à recentrer les agences sur la réception des clients en face à face, le Crédit Lyonnais a poursuivi en 2003 son programme de prise en charge des appels téléphoniques des agences par des plates-formes spécialisées.

À fin 2003, cinq sites occupant au total 300 téléconseillers, géraient 35 % des clients du réseau, soit 456 000 appels pour le seul mois de décembre 2003.

Outre le service aux clients et la libération de temps commercial en agence, ces nouvelles unités contribuent directement à la création de PNB par la vente de produits et services, ainsi que par la prise de rendez-vous ciblés pour les conseillers. Plus de 20 000 propositions commerciales ont ainsi débouché en décembre.

Une forte dynamique de croissance

Nouvelle progression des ressources à vue et d'épargne

Comme en 2002, l'épargne de bilan a connu une collecte soutenue en 2003. Les placements en épargne à vue des particuliers ont progressé en capitaux de 17 % et tout particulièrement les comptes sur livrets dont les encours ont augmenté de près de 36 %. L'épargne contractuelle, affectée par la réforme du plan d'épargne-logement, n'a augmenté que de 1,6 %, tandis que les ressources à terme se sont repliées de 17 %.

Assurance vie et valeurs mobilières

Dans un contexte de marchés volatils, la collecte en assurance vie s'est principalement opérée sur les supports en euros.

La restructuration de la gamme de produits d'assurance vie a été finalisée en 2003 avec notamment la création de Lionvie Vert Équateur, contrat multisupport de constitution d'épargne, et de Lionvie Jaune Saison, produit de distribution de revenu, Oscar de l'Innovation 2003 délivré par le magazine « Gestion de fortune ».

Les souscriptions en OPCVM ont été réalisées majoritairement, en 2003, sur des fonds garantis représentant plus de 960 millions d'euros de collecte pour les offres Drakkar, Talisman et Practis (gamme de fonds à formules, réaménagée en 2003), contre 860 millions en 2002 sur la même nature de fonds. La fin de l'année 2003 a vu poindre une forte reprise des opérations sur les titres actions.

Portefeuilles sous mandat

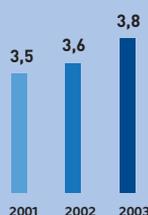
Dans un contexte économique et boursier tendu, la vente des mandats de gestion a poursuivi sa progression, en particulier au second semestre grâce au succès du lancement du nouveau « Mandat 4G » accessible à partir de 15 000 euros et dont les fonds sont protégés à 90 % : près de 600 millions d'euros ont été placés en 3 mois.

Le nombre de clients gérés a sensiblement progressé pour dépasser les 138 700 clients à la fin novembre 2003.

Clientèle des particuliers

Collecte en assurance vie

(en milliards d'euros)



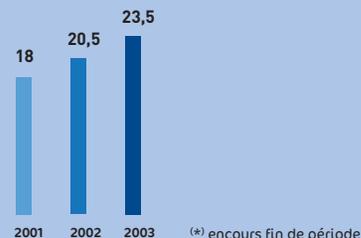
Crédits à court terme(*)

(en milliards d'euros)



Crédits immobiliers(*)

(en milliards d'euros)



Progression toujours soutenue des crédits

Avec une nouvelle progression des encours de crédits à la consommation de près de 9,4 %, l'année 2003 a tiré les fruits d'un dynamisme commercial soutenu et d'une gamme de produits renouvelée dans le cadre du partenariat avec Sofinco.

L'activité crédits personnels a présenté la meilleure performance avec une croissance des encours de près de 12 %.

La part de marché dans les crédits à court terme est passée de 4,8 % à 5 % sur une année (à fin juin 2003). L'activité de crédits immobiliers a maintenu le cap d'une croissance soutenue avec une progression des encours de crédits de 14,6 %. Cette excellente performance s'est accompagnée d'un accroissement sensible de la part de marché qui passe en un an de 5,9 % à 6,1 % (à fin septembre 2003), dans un contexte permanent de forte concurrence.

Volume des ventes d'assurance dommages en forte augmentation

L'activité commerciale s'est caractérisée par une forte progression du nombre total de ventes, s'établissant fin 2003 à 160 000 affaires nouvelles.

La production de la garantie des accidents de la vie s'est avérée très soutenue (60 000 nouveaux contrats). Les ventes des garanties obsèques et dépendance (commercialisées depuis mai 2003) ont représenté plus de 30 000 contrats obtenus sur de nouveaux marchés prévoyance, très porteurs pour le Crédit Lyonnais. Concernant les autres produits de la gamme IARD, la production s'est maintenue sensiblement au même niveau qu'en 2002. L'encours à décembre 2003 (MRH, auto, santé et GAV) s'élève à près de 440 000 contrats, soit une progression de 25,3 % par rapport à 2002, grâce à l'arrivée de nouveaux produits.

L'offre « banque en ligne » : des services enrichis et innovants pour des utilisateurs toujours plus nombreux

En 2003, l'offre de services de la banque en ligne a vu se regrouper sous le nouveau portail des particuliers www.clparticuliers.com l'accès aux sites transactionnels dont la nouvelle ergonomie permet aux clients abonnés ou non de disposer de toute l'information relative à la gestion et au suivi de leurs comptes et de se voir communiquer une information factuelle personnalisée.

Avec un peu plus de trois années d'existence, e.creditlyonnais, l'agence 100 % en ligne du Crédit Lyonnais, complète aujourd'hui le dispositif du Groupe en matière de canaux de distribution et de conquête. Le nombre de clients d'e.creditlyonnais a, cette année encore, plus que doublé. Au total, Internet a continué à s'affirmer avec une progression du nombre d'utilisateurs particuliers et professionnels des services transactionnels de plus de 35 % en 2003. Cette progression s'accompagne d'une augmentation de 66 % du nombre de connexions.

Le service de suivi de compte par SMS, Crédit Lyonnais Avertis, a poursuivi son développement en 2003, avec un doublement du nombre d'utilisateurs, pour atteindre 160 000 abonnés.

N°1 pour les cartes de paiement haut de gamme

Le Crédit Lyonnais est resté en 2003 le leader du marché des cartes haut de gamme, avec la carte Visa Premier, en passant le cap des 350 000 porteurs.

Le Crédit Lyonnais est devenu également le premier établissement bancaire dans le domaine de la sécurisation des paiements sur Internet, avec sa carte e-carte bleue qui a déjà séduit plus de 45 000 clients, soit un quasi-doublement de ses détenteurs en un an.



La communication en ligne des produits et services destinés aux particuliers poursuit son essor en 2003, avec une augmentation de 40 % des demandes reçues.

Les professionnels

Un bilan 2003 satisfaisant

Dans un contexte économique moins favorable que précédemment et un environnement toujours très concurrentiel, le Crédit Lyonnais a continué d'améliorer ses résultats commerciaux et financiers sur le marché des professionnels et des petites entreprises.

Les efforts du réseau en matière de fidélisation et de conquête de nouveaux clients ont permis de consolider les encours de comptes à près de 312 000, grâce à l'ouverture de 36 000 nouveaux comptes. Cette politique de prospection soutenue s'inscrit dans le cadre d'un redéploiement sur des segments porteurs ; elle a aussi permis la consolidation de l'importante part de marché détenue sur les professionnels libéraux. L'accent a été mis également sur le renforcement des relations avec les différentes instances représentatives du monde professionnel. L'intégration des petites entreprises (jusqu'à 5 millions d'euros de chiffre d'affaires), à présent achevée, s'est accompagnée d'un aménagement de la gamme de produits et services (épargne salariale, assurances, gestion des flux...). Ce segment qui représente 2 % du nombre des relations professionnelles, totalise 6,6 % des ressources et 3,4 % des emplois.

Parallèlement, le Crédit Lyonnais a poursuivi son effort pour élargir son offre afin de satisfaire les besoins de plus en plus marqués de sa clientèle dans les domaines de la monétique et de l'épargne-retraite.

Par ailleurs, le Crédit Lyonnais a confirmé sa stratégie de banquier unique ou principal de ses clients professionnels ou petites entreprises. Pour servir cette ambition, le Crédit Lyonnais confie à un conseiller unique la mission de coordonner la relation avec le client, tant à titre professionnel que privé. Cette politique a permis notamment une progression des ressources globales supérieure à 7 %.

Une croissance maîtrisée des crédits

L'activité de distribution de crédits a été marquée cette année encore par une forte pression sur les taux. Dans une conjoncture plus incertaine que précédemment, le Crédit Lyonnais a poursuivi sa politique dynamique vers les professionnels et petites entreprises avec le souci de renforcer la qualité des risques et de préserver les marges. Le développement de formules de financement adaptées a permis d'accélérer la mise à disposition des fonds pour les dossiers simples de montant modéré, mais aussi d'apporter plus rapidement des réponses pertinentes aux cas les plus complexes.

L'activité d'octroi de concours a poursuivi son développement. Le nombre de lignes accordées a enregistré une augmentation de près de 4 % pendant que les encours globaux progressaient de 7 % dans des conditions de risque et de rentabilité satisfaisantes.

Ressources des particuliers et professionnels

(en milliards d'euros)

Ressources à vue*

2001	15,7
2002	16,4
2003	17,3

Épargne*

2001	28,4
2002	29,1
2003	30,1

* encours fin de période

Ouverture de 36 000 nouveaux comptes de professionnels.

Les entreprises du middle market

Le développement de l'activité de banque universelle pour les PME et l'activation du métier du Corporate Finance ont été les objectifs prioritaires du réseau commercial.

Les premiers résultats sont encourageants malgré une conjoncture économique difficile. Dans ce contexte, des efforts importants ont été déployés pour maintenir les parts de marché de la banque tout en pratiquant une politique de risque et de provisionnement prudente.

Une activité très soutenue en matière de haut de bilan

Le renforcement du dispositif dédié à la structuration des opérations de haut de bilan des PME a permis d'accroître très largement le rythme d'activité en 2003. Ces activités ont enregistré une forte progression dans chacun de leurs métiers. Les opérations de restructuration de dettes, leur syndication et les financements de rachat d'entreprises à effet de levier (LBO) se sont beaucoup accrues, de même que les opérations d'ingénierie financière et patrimoniale. Parallèlement, la taille et la sophistication des opérations à forte valeur ajoutée remportées se sont renforcées. Plus de 150 montages ont été mis en place en 2003 représentant une production de 900 millions d'euros.

Les activités de banque commerciale

Des ressources en progression

La progression globalement satisfaisante des placements (+ 4,6 %) a été marquée par la hausse, continue depuis 2002, des encours de la gamme des OPCVM destinée aux entreprises, qui s'établissent à 3,8 milliards d'euros (+ 13,8 %). Cette évolution s'explique par l'arbitrage des investisseurs en faveur d'actifs à taux variable au détriment des placements à taux fixe, dans une perspective de recherche de liquidité.

Encours des crédits maintenus malgré une conjoncture atone

La faiblesse de l'investissement industriel a entraîné une stabilisation des encours des crédits à moyen et long terme et de crédit-bail mobilier à 6,4 milliards d'euros. La vive reprise des achats de créances en affacturage par Eurofactor au second semestre a permis un maintien des encours dans un marché globalement stagnant. Un outil d'aide à la décision de crédits aux petites entreprises, installé courant 2003 dans le réseau, contribue à l'amélioration des délais de décision et permet déjà une adaptation à la réglementation future Bâle 2.

Les flux et services

Les volumes traités ont été préservés grâce à une action volontariste du réseau et à une activité soutenue des transactions internationales. L'année a aussi été marquée par le lancement réussi d'une nouvelle offre de consultation de comptes sur le site dédié aux entreprises *CLentreprises.com*. Plus de 15 000 clients abonnés au portail transactionnel y ont effectué près de 2 500 000 opérations.

L'offre de services à l'international : des moyens renforcés

Une équipe spécialisée dans le conseil à l'investissement et à l'implantation à l'étranger, notamment en Chine et en Europe de l'Est, a été constituée pour accompagner les clients PME. Un nouveau partenariat avec Euler-Sfac, filiale du leader mondial de l'assurance crédit Euler-Hermès, permet d'élargir la couverture des risques du poste clients, en France et à l'international.

Frein sur l'envolée de l'épargne salariale

2003 a été un exercice de transition marqué par un certain attentisme des entreprises face à la réforme des retraites. Les flux nets captés ont atteint 120 millions d'euros. L'adaptation constante des moyens techniques et informatiques aux exigences commerciales permet au Groupe de se maintenir parmi les leaders en épargne-entreprise.





Un puissant courant de développement Une croissance soutenue,

N°1 en France
du crédit à la consommation

N°1 en affacturage



amplifiée par l'intégration de Finaref

N°2 en crédit-bail
mobilier

+44 % pour les encours
de crédit à la consommation

6,5 millions
de cartes privées

Le pôle Services financiers spécialisés réunit les métiers du crédit à la consommation (Sofinco, Finaref, Finalion et leurs filiales internationales), du crédit-bail (Ucabail, Lixxbail, Slibail murs – Slibail immobilier et EFL) et de l'affacturage (Transfact, Eurofactor et ses filiales internationales).

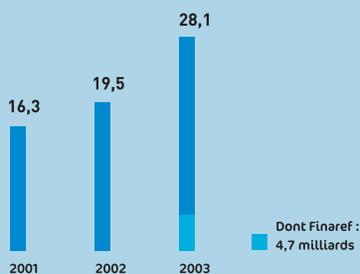
Le pôle joue un double rôle. Il assure d'abord une fonction d'animation, de pilotage et de contrôle des filiales pratiquant ces métiers ; ensuite, il imagine et développe les synergies possibles entre ces trois métiers, synergies qui permettront à la fois des économies de coûts, des partages de compétences et une plus grande efficacité sur le marché.

L'exercice 2003 a surtout été marqué pour le pôle par le lancement des projets de rapprochement par métier entre les filiales du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais :

- Sofinco et Finalion dans le crédit à la consommation,
- Ucabail, Lixxbail et Slibail dans le crédit-bail.

Crédit à la consommation : encours gérés

(en milliards d'euros)



Crédit à la consommation

Une forte dynamique de croissance, interne et externe

L'activité de crédit à la consommation occupe une place accrue au sein du Groupe, grâce à l'intégration de Finaref et au renforcement des partenariats noués par Sofinco en France et à l'étranger. En un an, les encours gérés, hors réseaux bancaires, ont progressé de 9 % pour atteindre 21,4 milliards d'euros fin décembre 2003.

Sofinco : une nouvelle année de développement

L'année 2003 a été très satisfaisante, caractérisée par une solide activité commerciale, en particulier à l'étranger. Elle a aussi été riche en avancées : Sofinco a remporté plusieurs partenariats importants, tant en France qu'à l'étranger, et a enrichi son offre produits.

Une croissance forte de l'activité, tirée par l'international

L'activité de Sofinco a progressé de façon soutenue en 2003, avec une croissance particulièrement forte à l'international : les encours gérés par Sofinco ont augmenté de 21 % pour atteindre 21,6 milliards d'euros, les encours internationaux pesant plus du quart de ce total, en hausse de 26 %.

La production globale a atteint 13 milliards d'euros, en hausse de 10,7 % sur un an. En France, les encours de crédits distribués par les Caisses régionales ont progressé de façon soutenue (+ 12 % sur un an), et ceux commercialisés directement par Sofinco de 8 %.

Sofinco gère désormais l'intégralité des crédits à la consommation du Crédit Lyonnais, qu'ils soient sous forme de prêts personnels, *revolving* ou *in fine* ; ils représentent un encours de 3,9 milliards d'euros (soit le double de celui de décembre 2002).

À l'international, la production s'est élevée à 4,2 milliards d'euros, soit un accroissement de 28 % sur un an. Cette croissance a été tirée par le développement des partenariats noués par les filiales de Sofinco en Europe du Sud.

Enfin, l'essor du canal de production Internet s'est confirmé en 2003 ; il atteint 229 millions d'euros pour la clientèle des particuliers (contre 105 millions d'euros en 2002). Pour la clientèle des partenariats, la production Internet a été d'environ 6,2 millions d'euros.

Partenariats : des renforcements dans tous les domaines d'activité

L'année a été marquée par le renforcement des partenariats dans tous les domaines d'activité, en France et à l'étranger. En France, Sofinco a remporté l'appel d'offre pour la carte privative de la Samaritaine en intégrant une gamme d'assurances Finaref, dans le cadre de la politique de vente croisée du Groupe. Un partenariat a aussi été noué avec une émission de téléachat, permettant de toucher plus de 60 000 clients par an. Et Viaxel, marque automobile de Sofinco, a signé un accord avec Piaggio, première marque européenne en volume d'immatriculations de deux roues. Enfin, l'accord de partenariat avec Cora a été renouvelé pour quatre ans.



À l'international, Sofinco et ses filiales européennes ont poursuivi le développement de leurs activités. En Italie, les liens capitalistiques entre Sofinco et sa filiale Agos Itafinco se sont renforcés en 2003. Sofinco détient désormais 51 % de sa filiale et Banca Intesa 49 %. Agos Itafinco, qui gère les prêts *revolving* et des crédits amortissables de Banca Intesa, a connu un excellent niveau d'activité en 2003, se situant désormais au deuxième rang des établissements spécialisés indépendants italiens. La production est en progression de 34 % par rapport à l'année précédente.

Un important partenariat a été conclu par Agos Itafinco avec la FNAC pour son activité de financement.

Au Portugal, Sofinco a racheté au Banco Espírito Santo (BES) 45 % du capital de sa filiale Credibom, portant sa propre part à 85 %, le BES en conservant 15 %. Credibom est leader du marché portugais. En Espagne, Sofinco et sa filiale espagnole Finconsum ont noué un partenariat avec ACER, constructeur informatique d'origine taiwanaise. Ce partenariat a été étendu à la France et à la Grèce. En Grèce, Sofinco et la Banque Commerciale de Grèce ont créé une société de crédit à la consommation, Emporiki Credicom, détenue à parts égales. Cette société est opérationnelle depuis fin novembre 2003.

Développement produits : poursuite de l'enrichissement de l'offre

Parallèlement à la mise en place de ces nouveaux partenariats et à son développement international, Sofinco a poursuivi l'amélioration et l'enrichissement de son offre.

Ainsi, Viixel a lancé un outil de simulation et de saisie de dossier sur Internet, dédié au marché de la moto, permettant de faire une offre immédiate au client.

Sofinco propose une offre de financement des véhicules de particuliers, qui associe un contrat de crédit à des options multiples d'assurance (vendues par Pacifica) et d'assistance. Grâce à ce dispositif de banque-assurance, commercialisé par neuf Caisses régionales, le client obtient d'emblée un dossier complet pour son véhicule. Une nouvelle procédure de recouvrement a été lancée en mai pour améliorer les performances de récupération et permettre ainsi une baisse du coût du risque.

Finalion : une très bonne année 2003

Filiale de crédit à la consommation du Crédit Lyonnais, Finalion a enregistré une très bonne activité en 2003 : la production a augmenté de 10 % en un an, pour atteindre 618 millions d'euros. Au total, les encours s'élevaient à 1,2 milliard d'euros fin décembre 2003.

Cette progression résulte principalement de la renégociation d'accords de partenariats avec des acteurs importants du marché de l'équipement des ménages, de la consolidation de sa place de leader sur le marché des véhicules de grand loisir et des synergies accrues avec le réseau du Crédit Lyonnais.



L'acquisition de Finaref fait du Crédit Agricole un des leaders du crédit à la consommation en France et en Europe.

En février 2003, Crédit Agricole S.A. a acquis le contrôle de Finaref dans le domaine des cartes privatives en achetant 61 % de son capital au groupe Pinault-Printemps-Redoute, puis 14,5 % supplémentaires en décembre 2003. Une acquisition complémentaire de 14,5 % du capital est intervenue fin mars 2004, le groupe PPR conservant 10 % du capital. Cette acquisition complète l'activité propre des Caisses régionales et de Sofinco. Elle renforce les positions de Crédit Agricole S.A. sur le crédit à la consommation et les cartes privatives, dont Finaref est un des tout premiers acteurs en France avec 6,5 millions de cartes et un encours géré de 4,7 milliards d'euros.

Finaref : un développement commercial soutenu

L'activité commerciale de Finaref a été très soutenue au cours de l'année 2003. Sur l'année, 752 000 comptes de crédit ont été ouverts, soit une progression de 13 %.

La production de crédit a atteint 2,9 milliards d'euros, en hausse de 6,5 % sur un an, tirée par une croissance de 9 % à l'international. Les encours de crédits gérés s'élevaient à 4,7 milliards d'euros, en hausse de 2 % sur un an, les détenteurs de cartes privatives ayant davantage opté pour le paiement comptant que pour le crédit.

Le secteur de l'assurance a enregistré d'excellentes performances : les ventes de produits d'assurance en France ont augmenté de 27 %, soit 755 000 nouveaux contrats ; au total, les primes d'assurance gérées ont progressé de 16 % sur un an, pour un total de 170 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, Finaref a poursuivi sa politique de conquête commerciale avec la mise en œuvre d'un partenariat commercial avec le Club Méditerranée concrétisé par le lancement en novembre de la carte Club Med.

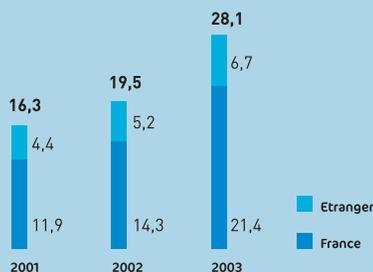
L'année 2003 a aussi été marquée par la forte croissance de l'activité via le canal Internet qui a généré plus de 10 000 ouvertures de comptes. Récompensant son niveau de qualité et d'audience, www.finaref.fr a été le seul site de société financière classé par Interop Label parmi les 10 meilleurs sites financiers français. La gamme de produits s'est enrichie de nouveaux prêts personnels et de l'extension de la fonctionnalité paiement universel aux comptes de crédit permanent. Le cap des 10 000 cartes Visa ouvertes a été dépassé en fin d'année.

Présence européenne en crédit à la consommation



Répartition géographique des encours

(en milliards d'euros)



Crédit-bail

Bonne résistance des activités

Dans le domaine de l'assurance, les premières synergies intra-Groupe ont vu le jour. En France, Finaref assure depuis septembre certains des prêts amortissables de Sofinco, notamment avec l'enseigne Apple. Deux accords signés en 2003 avec Creditplus AG, et Agos Itafinco, filiales de crédit à la consommation de Sofinco en Allemagne et en Italie, permettront la distribution des produits d'assurance de Finaref. Des discussions similaires sont en cours en Espagne et en Pologne.

Dans le domaine de l'épargne, en juillet, Finaref annonçait la reprise de la participation de 49 % détenue par ABN Amro dans la banque Finaref-ABN Amro. Cette reprise a été effective début août 2003 après autorisation du CECEI. Finaref détient désormais 100 % de sa filiale bancaire dont l'arrêt d'activité est prévu en 2004.

Lukas, n°1 en Pologne

Crédit Agricole S.A. contrôle la quasi-totalité du capital des sociétés Lukas, n° 1 du crédit à la consommation, en Pologne.

Lukas a réalisé un bon exercice, les encours de crédits progressant de 12 % sur l'année 2003. S'appuyant sur son excellente image de marque (1^e place d'après l'enquête 2003 Newsweek banques), Lukas a poursuivi en 2003 son développement en banque de détail, ouvrant 80 000 nouveaux comptes (soit 20 % de nouveaux clients) et lançant de nouveaux produits en collecte et en crédit (assurance vie, SICAV, crédit habitat). Enfin, Lukas a engagé en 2004 un projet d'envergure : la rénovation complète de ses systèmes d'information.

Dans un contexte économique peu porteur, marqué par un faible niveau d'investissement, les filiales de crédit-bail du Groupe ont réussi à maintenir un niveau d'activité satisfaisant.

Ucabail : bonne tenue de l'activité commerciale

Ucabail a enregistré une activité commerciale de bonne tenue, étant particulièrement performant sur le marché du crédit-bail immobilier où il retrouve sa place de leader.

La production commerciale d'Ucabail s'est élevée à 1 870 millions d'euros, en 2003, en augmentation de 8,3 % sur un an. Les encours globaux sont restés stables à 6,2 milliards d'euros, dont 5,9 milliards d'euros en France, en légère progression (+ 1 %) sur la période.

La production commerciale de crédit-bail mobilier a atteint 735 millions d'euros en hausse de 10,1 % sur un an, traduisant l'intégration du crédit-bail mobilier au sein des Caisses régionales. Sur ce marché, Ucabail se positionne comme le quatrième intervenant avec des encours de 1,6 milliard d'euros fin décembre 2003.

En crédit-bail immobilier, sur un marché en baisse d'environ 10 %, Ucabail est parvenu à stabiliser le nombre de ses opérations au même niveau qu'en 2002, particulièrement sur son cœur de métier : la PME/PMI. Ucabail Immobilier est l'un des premiers opérateurs sur son secteur, avec des encours de 2,5 milliards d'euros (+ 5,7% sur un an).



En 2003, le pôle service public a enregistré une hausse très significative de sa production à 330 millions d'euros (+ 26,5 % sur un an). Ses encours s'élèvent à 1,5 milliard d'euros fin 2003. Acteur majeur du financement des infrastructures publiques et du développement durable, le pôle a mis en œuvre des synergies de proximité avec les Caisses régionales pour syndiquer les dossiers de montant unitaire élevé.

La location opérationnelle informatique, a enregistré une bonne performance avec une production de 176 millions d'euros (+ 9 %). La location automobile a connu une progression de 9,6 % de sa production portée à 62 millions d'euros en 2003, axée sur les entreprises liées au monde agricole et à l'industrie pharmaceutique.

Lixxbail : hausse contrôlée de la production

La production du groupe Lixxbail a atteint 1,6 milliard d'euros, en hausse de 3,7 % sur un an. Les encours atteignent 3,4 milliards d'euros fin 2003. Cette activité s'est déployée concomitamment à la finalisation du rapprochement de Loxxia et de Slibail sur l'année 2003.

Parmi les marchés sur lesquels le groupe Lixxbail se positionne traditionnellement, on notera la bonne résistance du transport, en progression de 2 %, dont le poids dans la production s'élève à 35 %, et surtout l'évolution très favorable du marché bureautique (+ 20 %) ainsi que celle du marché travaux publics (+ 26 %).

Sur le canal banque, la production provenant du partenariat avec le Crédit Lyonnais a progressé de manière très satisfaisante à 9 %. Avec le CCF, la mise en place d'un Extranet dans plusieurs filiales du Groupe devrait contribuer à relancer la production dont l'évolution a été plus atone en 2003.

Enfin, le canal apporteur voit sa production augmenter de plus de 9 % en multipliant de manière importante le nombre des accords avec des constructeurs ou distributeurs locaux, et le canal direct, par le biais de campagnes de télémarketing vigoureuses, évolue de 8 %.

Slibail Murs – Slibail Immobilier

Dans un marché du crédit-bail immobilier en baisse d'environ 15 %, l'activité de crédit-bail immobilier a maintenu sa part de 8 %, avec une production de 368 millions d'euros, en améliorant toutefois son niveau de marge. Les encours ont atteint 2,25 milliards d'euros, en progression d'un peu plus de 2 %.

EFL : une dynamique commerciale affirmée

Crédit Agricole S.A. contrôle la quasi-totalité du capital d'EFL, leader du crédit-bail automobile en Pologne. L'activité et les résultats d'EFL ont été marqués par une dynamique commerciale affirmée dans un marché plus concurrentiel. Avec une croissance de sa production de 25 %, la société conserve sa place de leader sur le marché du leasing en Pologne et plus particulièrement sur le financement de l'automobile. EFL a lancé de nouveaux produits et signé des partenariats avec un constructeur automobile et une banque locale.



Crédit-bail :

- une production en hausse de 4,9 %
- 12,5 milliards d'euros d'encours

Affacturage

Développement rapide à l'étranger

Au cours de l'année 2003, l'activité d'affacturage a fait preuve d'une bonne résistance dans les deux filiales du Groupe : Eurofactor et Transfact.

Eurofactor : renforcement à l'international

Le chiffre d'affaires factoré s'est élevé à 21,1 milliards d'euros contre 21,5 milliards en 2002. L'année 2003 a été axée sur le renforcement de la dimension internationale du Groupe.

En France, l'exercice 2003 a été marqué par un recul de l'activité de 8,2 % en raison de deux facteurs : la faiblesse générale du marché de l'affacturage dans une conjoncture économique difficile et une politique visant à renforcer la sélectivité des risques.

En revanche, l'activité internationale a progressé de 12 % grâce à de bonnes performances de l'ensemble des pays européens dans lesquels Eurofactor est présent.

Ainsi, le poids de l'activité internationale s'est notablement renforcé en 2003 : le chiffre d'affaires factoré du réseau étranger représente aujourd'hui 35 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (progression de plus de 10 %) et toutes les sociétés du Groupe sont bénéficiaires.

Les deux principales filiales, en Allemagne et au Royaume-Uni, ont vu leur activité progresser respectivement de 8,1 % et de 4,4 %.

En Allemagne, Eurofactor occupe le 5^e rang, et il est le 4^e acteur sur le marché belge. Eurofactor UK a ouvert une agence au Pays de Galles sur un marché à la croissance économique soutenue.

Parmi les filiales les plus dynamiques, celles du Portugal et de l'Espagne ont enregistré un chiffre d'affaires factoré en hausse de 35 %.

Eurofactor récompensé

Eurofactor s'est vu décerner en 2003 par l'International Factors Group (regroupement de 55 correspondants dans 37 pays) plusieurs prix Import et Export :

- Le prix du factor Export de l'année pour la France qui récompense le factor qui a enregistré la plus importante progression en terme de chiffre d'affaires export avec les membres de l'International Factors Group.
- Le premier prix du factor Import de l'année pour le Royaume-Uni et le deuxième prix du factor Import de l'année pour l'Allemagne pour leur qualité de service (prix remis sur la base des notes décernées par les membres de l'IFG).

Au cours de l'année 2003, l'offre client a été enrichie avec le développement d'un système de financement sur Internet Eurofactor-online. Cette offre rencontre un succès croissant : un financement sur deux se fait en ligne et plus de 4 milliards d'euros ont été ainsi financés.

De nouvelles fonctionnalités ont également été apportées à l'offre web : consultation à distance et interactivité. Par ailleurs, Eurofactor a optimisé ses processus de relance, de recouvrement et d'encaissement, grâce à l'amélioration de son organisation et à l'enrichissement de son outil informatique. Enfin, un nouveau produit d'affacturage, le rechargement de balance, a été lancé.



Un chiffre d'affaires factoré de 25,7 milliards d'euros en 2003.

Transfact : gains de parts de marché dans un contexte morose

Sur un marché français de l'affacturage morose pour la deuxième année consécutive, Transfact a de nouveau fait la preuve de son dynamisme en gagnant des parts de marché. Après un démarrage difficile au premier semestre 2003, l'activité a nettement décollé au second semestre avec une croissance de 23 % par rapport au second semestre 2002.

Au total, le chiffre d'affaires factoré dépasse 4,6 milliards d'euros, en augmentation de 8,5 % par rapport à 2002. Cette croissance de l'activité a été enregistrée avec un maintien du niveau des prix et une baisse du coût du risque.

Le marché de la grande clientèle a notamment dégagé de très bons résultats sous l'impulsion de Crédit Agricole Indosuez et du Crédit Agricole Île-de-France.

Enfin, l'activité de Transfact à l'international a doublé en 2003, grâce à une offre unique sur le marché, dont la couverture s'est étendue à de nouveaux pays.

Transfact s'est concentré en 2003, sur l'amélioration de ses processus de fonctionnement, sur le renforcement du suivi des clients et de leur satisfaction, et sur le resserrement de ses liens avec les Caisses régionales et Crédit Agricole Indosuez. Des chantiers ont ainsi été menés sur les trois marchés de Transfact : professionnels, entreprises et grande clientèle pour répondre à ces objectifs.

Enfin, Transfact a poursuivi en 2003 sa politique d'innovation en lançant Edrane, une offre de services Internet liés à la gestion et au développement commercial des entreprises. Parallèlement, Immedians, solution de financement de créances sur Internet unique sur le marché, poursuit sa pénétration auprès de la clientèle des professionnels des Caisses régionales. De même Batica, base de données financières et juridiques interne au groupe Crédit Agricole, a vu son offre s'enrichir et sa diffusion s'accélérer.

Progression de 9,1% du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger en affacturage.





Complémentarités des compétences Des positions de premier

380 milliards d'euros
d'actifs gérés

+10,6 % hausse
des actifs gérés



plan encore renforcées

+10,6 % hausse
du chiffre d'affaires en assurance vie

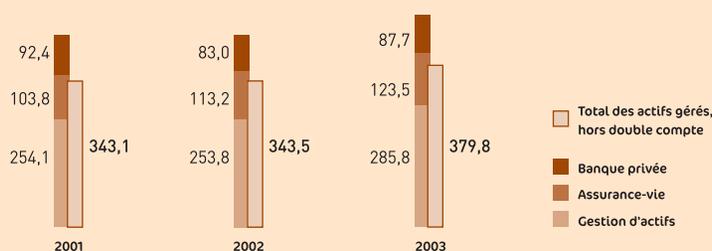
+32 %
en assurance dommages

Le pôle gestion d'actifs, assurances et banque privée a enregistré un fort développement en 2003. Hausse sensible de la collecte et effet de marché positif : toutes les filiales qui opèrent dans le pôle ont connu une excellente année. Ces performances ont été obtenues grâce à la mobilisation des réseaux de proximité, au dynamisme commercial des entités et à la reprise des marchés actions.

Le pôle s'est également consacré à la préparation des fusions prévues en 2004, entre les principales filiales qui opèrent en gestion d'actifs (CA-AM et CLAM), et en assurance vie (Predica et UAF). Au terme des rapprochements en cours, le Crédit Agricole voit ses positions encore renforcées : n°1 français des OPCVM, il devient troisième groupe d'assurance en France et consolide sa place de n° 2 dans l'assurance vie.

Evolution des encours gérés

(hors double compte, en milliards d'euros)



Gestion d'actifs

N° 1 de la gestion d'OPCVM en France

Le regroupement opérationnel des deux principales filiales de gestion généralistes, Crédit Agricole Asset Management (CA-AM) et Crédit Lyonnais Asset Management (CLAM) sera achevé à la fin du 1^{er} semestre 2004. La fusion permet au nouvel ensemble d'atteindre une taille confortable et de bénéficier d'une position de leader sur le marché français de la gestion d'OPCVM. CA-AM dispose d'une forte expertise dans la gestion de produits obligataires, CLAM bénéficie d'un savoir-faire reconnu sur les produits actions et monétaires. La complémentarité de leurs réseaux bancaires offrira des débouchés supplémentaires à la gamme de produits élargie du nouvel ensemble.

Dans un environnement contrasté, les encours de la gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole S.A. gérés par les filiales CA-AM, CLAM, CPR-AM et BFT, ont globalement enregistré une hausse de 32 milliards d'euros, pour atteindre 285,8 milliards d'euros fin 2003.

Les encours des deux principales filiales, CA-AM et CLAM ont atteint 273,1 milliards d'euros, en hausse de 13 % par rapport à la fin 2002, sous le double effet des nouvelles souscriptions (18,3 milliards d'euros) et d'un effet marché positif (13,5 milliards d'euros). Ce résultat a pu être obtenu grâce à la mobilisation et au dynamisme commercial des différentes unités, qui ont toutes contribué à cette évolution.

Concernant les notations, l'agence de notation Fitch-AMR a placé sous surveillance les notes Asset Manager «aa+» et «aa» attribuées respectivement à Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management, dans le cadre de la fusion en cours des deux entités.

Crédit Agricole Asset Management : une nouvelle année de croissance

Les encours gérés par CA-AM et ses filiales consolidées au 31 décembre 2003 ont atteint 200,1 milliards d'euros, enregistrant une hausse de 13,2 % sur l'année. Cette progression provient du très bon niveau des souscriptions réalisées sur l'année (14,6 milliards d'euros), notamment sur les fonds structurés et les fonds obligataires, et de la hausse de la valeur des actifs gérés (8,8 milliards d'euros).

Lancement de nouveaux produits

CA-AM a développé plusieurs nouveaux produits destinés à la clientèle des particuliers : Step PEA, Preditop 5, Energetic PEA et Nutrio, Regener, CA-AM Actions Cliquet, CA-AM Stratégie alternative, fonds « opportunité novembre 2003 », et Atout Vert Horizon (FCP éligible au PEA conçu pour favoriser le retour « à temps » vers les marchés actions des clients particuliers qui, désorientés par la crise, ont suspendu leurs investissements).

Avec deux nouveaux OPCVM destinés à la clientèle institutionnelle, CA-AM Dynarbitrage VaR 4 et CA-AM Dynarbitrage VaR 8, CA-AM étoffe sa gamme de fonds obligations internationales (10,5 milliards d'euros sous gestion à fin 2003) en proposant un placement à plus long terme, à côté de sa gamme court terme dynamique. CA-AM a également lancé CA-AM Trésorerie Corporate. Pour les institutionnels à l'international, CA-AM a lancé Greenway Market Neutral et Golden Shot Fund.



Épargne longue des salariés : une forte hausse

En réponse à la nouvelle réglementation du Conseil des marchés financiers, Crédit Agricole Épargne Salariale (CAES) a fusionné au 1^{er} juillet 2003 avec CA-AM qui est devenu gestionnaire des FCPE et Crédit Agricole Épargne Longue des Salariés (CA-ELS) a été créée pour assurer la tenue de compte-conservation des parts ainsi que la promotion et l'animation du métier « épargne longue des salariés ».

Les encours ont progressé de 31,1 % en 2003, pour atteindre 6,3 milliards d'euros. CA-ELS a enregistré notamment un bon développement des offres liées à la loi de 2001 sur l'épargne salariale. Les plans d'épargne entreprise pour la clientèle des Caisses régionales - professionnels, agriculteurs et très petites entreprises - ont enregistré plus de 5 800 nouveaux contrats en 2003.

Au total, près de 12 600 PEE ont été mis en place depuis leur lancement fin 2001. Par ailleurs, 7 plans d'épargne inter-entreprises ont été conclus en 2003, dont un PEI de branche avec le Conseil supérieur du notariat.

Le Crédit Agricole a obtenu le label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) pour son offre de fonds communs de placement entreprise « socialement responsable ». Cette offre est composée de deux FCPE : Uni SR et Uni Solidaire, dont la mise sur le marché a été réalisée dans le courant de l'été 2003.

Poursuite du développement international

CA-AM a poursuivi sa stratégie de développement à l'international : à fin 2003, les actifs gérés pour le compte de la clientèle internationale représentaient 20,3 milliards d'euros, soit 10,7 % des actifs totaux.

En Europe, CA-AM concentre ses efforts commerciaux sur l'Italie, l'Espagne et l'Europe du Nord. En 2003, sa filiale italienne, créée en partenariat avec Crédit Agricole Indosuez, a signé un mandat de gestion avec une société d'assurance italienne pour 740 millions d'euros. En Espagne, les encours gérés auprès de la clientèle institutionnelle et en banque privée ont plus que doublé. En Europe du Nord, CA-AM est présent via des bureaux de représentation à Bruxelles et Stockholm. Enfin, en Grèce, dans le cadre de la prise de participation du Crédit Agricole dans la Banque Commerciale de Grèce, CA-AM détient 20 % du capital de deux filiales de gestion d'actifs.

En Asie, CA-AM a privilégié des partenariats avec des acteurs locaux détenant de fortes positions sur leur marché des particuliers. CA-AM est ainsi présent au Japon, via son accord de partenariat signé en 2002 avec le groupe Resona. CA-AM Japon est devenu en 2003 la première société de gestion au Japon en terme d'actifs collectés auprès du public et investis en fonds structurés ou garantis (27,3 % du marché au 31/12/2003). En Corée, Nonghyup-Ca, société de gestion créée avec NACF, première banque de détail du pays, a dépassé ses objectifs initiaux. À Hong Kong, CA-AM HK a été reconnu « société de gestion de l'année » par le magazine local Benchmark (Lipper).

Investissement socialement responsable : mise en place d'une équipe dédiée

Le premier semestre a vu la mise en place d'une équipe de cinq personnes dédiée à la gestion ISR. Elle s'est d'abord attachée à la mise en place d'un process spécifique de gestion avec la création d'un filtre alimenté par l'analyse interne et les apports de deux agences de notation ISR. La mise en œuvre de ce dispositif a permis une refonte complète de la gamme grand public et la création de la gamme ISR pour l'épargne salariale qui a reçu le label du CIES.

Distinctions reçues par CA-AM

- **Lauriers d'argent, attribué pour la 2^e année consécutive par le magazine Investir (catégorie Banques à réseau). Ce prix consacre les performances des gammes et FCP sur 5 ans.**
- **2^e place au palmarès des sociétés de gestion publié par le cabinet Amadéis.**
- **Quatre prix décernés par le Figaro et le Journal des Finances**
- **Trophée d'Or décerné par le Revenu, en mai 2003, pour la gamme « obligations internationales » (performances sur 3 ans - source Europerformance).**



Gestion alternative et multigestion : poursuite d'un développement soutenu

Présent depuis plus de 10 ans dans la gestion alternative avec Green Way Limited, l'un des premiers fonds de fonds de gestion alternative, Crédit Agricole Alternative Investment Products Group (CA-AIPG) qui regroupe l'offre de CA-AM en la matière, a étoffé sa gamme avec le lancement de fonds de fonds plus spécialisés, commercialisés auprès de banques privées et d'institutionnels français et étrangers. En fin d'année, « Green Way Multistratégie », véhicule largement diversifié destiné aux investisseurs français, a été lancé. Fin 2003, les actifs gérés par CA-AIPG atteignaient 4,9 milliards d'euros, en hausse de près de 50 %. Implanté à Paris, Londres et Chicago, CA-AIPG est l'un des tout premiers gérants européens de fonds de fonds alternatifs.

Dans le domaine de la multigestion, CA-AM a lancé et développé depuis 2001 une présence à dimension européenne en dédiant une équipe de 8 personnes à cette activité spécialisée sur la sélection et la composition de fonds de fonds. Les actifs gérés à fin décembre approchent 1 milliard d'euros. Un recentrage de la gamme a été mis en œuvre, accompagné d'une simplification de l'offre destinée aux Caisses régionales.

Crédit Lyonnais Asset Management : croissance et développements commerciaux

Les encours gérés par CLAM et ses filiales consolidées ont enregistré une croissance forte en 2003 : + 13,1 % à 73 milliards d'euros. Cette hausse provient du très bon niveau des souscriptions réalisées sur l'année (3,7 milliards d'euros), notamment sur les fonds destinés aux entreprises et aux institutionnels, et de la hausse de la valeur des actifs gérés (4,7 milliards d'euros). CLAM a pu pleinement bénéficier de la reprise des marchés en 2003 après l'optimisation de son dispositif de gestion et les actions fortes de maîtrise de ses frais généraux engagées en 2002.

Par ailleurs, CLAM a poursuivi en 2003 sa démarche qualité, obtenant la certification globale ISO 9001 version 2000 pour l'ensemble des processus recouvrant CLAM Finance, l'administration de fonds, le reporting et Crédit Lyonnais Épargne Entreprise (CLEE).

Lancement de 12 fonds garantis

Le Crédit Lyonnais a proposé à la clientèle des particuliers 12 nouveaux fonds garantis, dans des versions éligibles et non éligibles aux PEA. Deux fonds (Talisman 04.05 et Talisman PEA 04.05) ont été créés au sein de la gamme Talisman des fonds garantis à court terme destinés à la clientèle haut de gamme.

Huit fonds garantis, dans des versions éligibles et non éligibles au PEA, ont été créés au sein de la gamme Drakkar, qui se substitue à Beau fixe.

Deux fonds (Practis 2005 et Practis PEA 2005) ont été créés au sein de la gamme Practis destinée à une clientèle avertie. Ces fonds allient dynamisme et prudence.

Enrichissement de l'offre en gestion privée

Le Crédit Lyonnais a créé 4G, une nouvelle génération de gestion sous mandat qui rassure les investisseurs au profil « Équilibre Dynamique », tout en leur permettant de profiter du rebond des marchés financiers. Cette offre à la fois sécurisée et porteuse de plus-values permet de proposer une prestation de qualité à une cible plus large et plus jeune. Ainsi, le réseau a consolidé ses positions commerciales : à fin 2003, à travers l'offre 4G, 485 millions d'euros ont été collectés, dont la moitié de nouveaux capitaux.



Distinctions reçues par CLAM

- **Lauriers d'Or pour la meilleure gamme de Sicav actions et obligations sur cinq ans et Lauriers d'Argent pour la meilleure gamme de FCP actions et obligations sur cinq ans.**
- **Corbeilles d'Or de Mieux Vivre Votre Argent pour la meilleure gamme de Sicav et FCP sur un an (établissement bancaire disposant d'un réseau de plus de 100 agences - source : Europerformance).**
- **Trophée d'Argent de la meilleure gamme de Sicav et FCP obligations internationales sur trois ans et Trophée de Bronze de la meilleure performance globale sur trois ans.**

Lancement de cinq fonds sectoriels

Cinq fonds, alliant les dimensions géographique et sectorielle, ont été créés à destination des clientèles privées et institutionnelles sur le constat que certains secteurs d'activité (pétrole, pharmacie, téléphonie...) sont appréhendés par les marchés de façon mondiale. La gestion sectorielle fait appel à l'expertise de l'ensemble de la gestion actions, analystes et gérants spécialisés par région. Les cinq secteurs regroupent, par thèmes, tous ceux de l'indice MSCI World : finance, agro-santé, consommation cyclique, technologie – télécommunications, ressources naturelles – industrie.

Offre de gestion alternative et quantitative

Systeia Capital Management, filiale à 78 % de CLAM, spécialisée dans la gestion et la commercialisation de fonds alternatifs, a développé une offre complète. Les principaux fonds, libellés en euros et en dollars pour répondre à la demande d'investisseurs basés tant en Europe qu'aux États-Unis et en Asie, ont affiché une performance annualisée d'environ 10 %.

ABF Capital Management, désormais filiale à 100 % de CLAM, gère de manière quantitative, avec un contrôle du risque étroit, 60 fonds investis essentiellement sur les marchés actions. CLAM et ABF Capital Management ont rapproché leurs équipes commerciales afin d'offrir à la clientèle une gamme de produits plus large s'appuyant sur deux marques aux styles de gestion différents et complémentaires.

Épargne salariale

Crédit Lyonnais Épargne Entreprise, société financière habilitée par le Conseil des marchés financiers pour la tenue de compte-conservation, filiale à 100 % de CLAM Finance, a poursuivi activement son développement en 2003. CLAM gère l'épargne salariale de plus de 3 700 entreprises, françaises et internationales, au bénéfice de 870 000 salariés, soit des encours d'environ 4,5 milliards d'euros à fin décembre 2003.

En 2003, CLAM a remporté l'appel d'offres lancé par la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) pour mettre en place et gérer le PEI et le PPESVI de cette branche. CLAM a par ailleurs mis au point une offre d'épargne salariale dédiée aux professions libérales, ES-PL, à la suite de l'appel d'offres lancé par l'Union nationale des professions libérales (remporté conjointement avec Interépargne).

Investissement socialement responsable : création de « I.DE.A.M. »

CLAM a créé une entité dédiée à l'ISR et au développement durable, dont elle détient 80 % du capital, aux côtés du management : Integral Development Asset Management (I.DE.A.M.). Dotée de moyens propres, la société gère un encours d'environ 700 millions d'euros et dispose de sa propre équipe de gestion intégrant des spécialistes de l'ISR. Elle est également dotée d'une équipe commerciale chargée de développer la clientèle institutionnelle et entreprises, en France et à l'international.

Titres et services financiers

Rassemblant les activités européennes du Groupe en matière de banque dépositaire et de conservation de titres, d'administration de fonds et de services aux émetteurs, Crédit Agricole Investor Services a enregistré une croissance soutenue en 2003, fruit de sa volonté stratégique de développement et de son dynamisme commercial. Les fonds en conservation (470 milliards d'euros) et en administration (342 milliards d'euros) ont ainsi progressé de 10 %.

Le rapprochement en 2004 de Crédit Agricole Investor Services et des activités correspondantes du Crédit Lyonnais (133 milliards d'euros en conservation et 72 milliards en administration) viendra conforter le positionnement parmi les acteurs majeurs à l'échelon européen.

Actifs gérés : 285,8 milliards d'euros, +12,6 %

dont : France +11,1 %

International +30,5 %



Assurances : n° 3 sur le marché français

Le pôle assurances de Crédit Agricole S.A. est le 3^e acteur du marché en France, en terme de chiffre d'affaires, toutes activités confondues. Ses objectifs sont d'accentuer sa présence dans l'assurance de personnes et d'accélérer la conquête de parts de marché en assurance dommages.

Assurances de personnes : n°2 sur le marché français

Le rapprochement juridique de Predica et de l'UAF, programmé dans le courant de l'année 2004, renforce les positions de Crédit Agricole S.A. sur le marché français : premier banque-assureur, le pôle assurances de personnes occupe la 2^e place du marché de l'assurance vie, avec une part de 15 % des encours gérés.

Sur un marché marqué par un regain de dynamisme en 2003, ce pôle a réalisé d'excellentes performances commerciales, enregistrant une croissance légèrement supérieure à celle du marché. Les encours gérés ont progressé de 9,9 % et le chiffre d'affaires du nouvel ensemble s'est accru de 10 %, à 15,1 milliards d'euros. En matière de placements, le pôle a poursuivi sa stratégie visant à optimiser les rendements tout en conservant la politique prudentielle menée de longue date.

Predica : dynamisme et succès commerciaux confirmés

Predica a vu sa collecte progresser de 9,9 % et les affaires nouvelles dépasser 1 million de contrats. Les encours gérés ont augmenté de 10,3 %.

Parmi les principaux contrats, Confluence a poursuivi sa très forte croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 22 % et près de 360 000 nouveaux contrats commercialisés, en hausse de 55 % par rapport à 2002. Confluence est le contrat d'assurance vie-épargne le plus vendu en France. La gamme des contrats en unités de compte a enregistré également une croissance soutenue (642 000 contrats, + 10 %), grâce notamment au succès commercial des fonds « Opportunités ». Sur les contrats d'assurance vie haut de gamme, la collecte s'est accrue de 81 % pour atteindre 1,5 milliard d'euros, essentiellement avec le contrat d'assurance vie multisupport Floriane lancé en 2002, dont la collecte a quadruplé, à 955 millions d'euros. En prévoyance décès, avec 2,8 millions de contrats en portefeuille, Predica fait partie des tout premiers intervenants. La gamme Valeur Prévoyance s'est fortement développée au cours de l'année 2003, avec plus de 355 000 nouveaux contrats, portant le portefeuille global à plus de 1,9 million en fin d'année.

Le contrat assurance dépendance du Crédit Agricole a enregistré une progression de 44 %, pour atteindre 117 350 contrats gérés en fin d'année. Avec plus de 44 000 nouveaux contrats, Predica a été un intervenant majeur sur ce marché en 2003.

UAF : développement des réseaux alternatifs

L'UAF a enregistré une hausse de 10,2 % de la collecte et de 8,3 % des encours gérés.

La collecte en assurance vie-épargne provenant du réseau du Crédit Lyonnais, qui constitue le principal canal de distribution des contrats de l'UAF, a progressé de 5 %. Avec l'élargissement de la gamme Lionvie, le Crédit Lyonnais dispose d'une offre adaptée à l'ensemble des besoins de ses différentes cibles de clientèle. En parallèle, la diversification



Progression des actifs gérés

(en milliards d'euros)



à travers les réseaux alternatifs continue à se développer fortement : + 27 % pour le réseau des salariés «vie» de La Médicale de France qui intervient auprès des professionnels du secteur de la santé ; + 70 % pour les conseillers en gestion de patrimoine indépendants via la marque UAF Patrimoine. Le produit obsèques lancé fin 2002 auprès des clients de la Banque a recueilli 38 800 contrats pour une collecte de 20 millions d'euros.

Par ailleurs, l'activité de La Médicale de France en assurance dommages a progressé de 13,5 %. Sur un marché stabilisé après les évolutions réglementaires concernant la responsabilité civile médicale, la société a continué d'appliquer sa politique de souscription prudente et rigoureuse.

Des réseaux complémentaires

Les offres d'assurance vie et de prévoyance répondent aux attentes diversifiées des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises. Elles sont distribuées par les réseaux bancaires : Caisses régionales de Crédit Agricole et réseau du Crédit Lyonnais ; par BGP Indosuez pour la clientèle patrimoniale ; ainsi que par deux réseaux alternatifs : La Médicale de France, qui intervient auprès des professionnels du secteur de la santé, et UAF Patrimoine, qui rassemble des conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

Développement à l'international

Le pôle assurances de personnes est présent au Portugal, au Liban, en Grèce et au Luxembourg. Son développement s'inscrit dans le cadre de la politique internationale du Crédit Agricole, soit avec des partenaires bancaires, soit directement avec les entités du Groupe déjà présentes.

Assurance dommages : poursuite d'un développement rapide

L'assurance dommages rassemble les activités de Pacifica et celles de Finaref en la matière, en particulier l'assurance liée aux crédits à la consommation.

Concernant Pacifica, la forte mobilisation du réseau des Caisses régionales a abouti à une année exceptionnelle en terme de production, avec 921 400 contrats nouveaux souscrits (dont 75 500 sur les risques agricoles). Tous marchés confondus, le portefeuille de Pacifica a augmenté de 14,1 % en 2003, atteignant plus de 3 640 000 contrats au 31 décembre, et son chiffre d'affaires a progressé de 14,9 % à 676 millions d'euros.

La garantie des accidents de la vie, la protection juridique et la santé ont maintenu un rythme élevé de production. Ainsi, au 31 décembre 2003, le portefeuille a atteint près de 558 000 contrats GAV (+ 25 %), 559 000 contrats protection juridique (+ 30 %) et 122 000 contrats santé (+ 25 %). L'assurance agricole, distribuée par une majorité de Caisses régionales, poursuit son développement rapide avec 75 500 nouveaux contrats. Au 31 décembre 2003, le portefeuille représente plus de 114 000 contrats. La sinistralité globale est restée bonne, en dépit notamment des inondations de fin d'année dans le Midi de la France.

Solution assurances agricoles

L'offre mise au point par le Crédit Agricole, en réponse aux attentes des agriculteurs, a rencontré un vif succès.

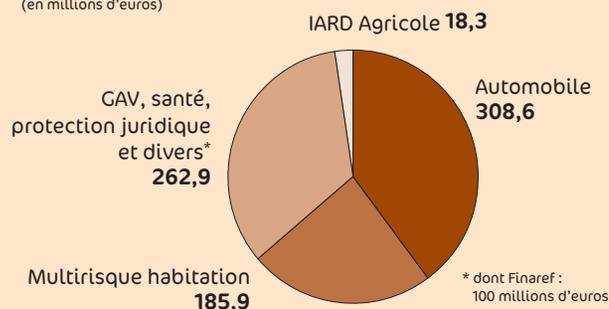
Distribué par 37 Caisses régionales, le portefeuille s'établit à plus de 114 000 contrats à fin 2003.

Une enquête de satisfaction réalisée auprès des exploitants agricoles assurés a fait apparaître un taux de satisfaction de 88 % sur le traitement des sinistres. Pacifica poursuivra l'élargissement de son offre agricole en 2004.



Chiffre d'affaires en assurances dommages

(en millions d'euros)



Banque privée

Réorganisation et expansion commerciale

L'année 2003 a été riche en événements pour la banque privée du Crédit Agricole : son organisation a été largement restructurée, en France et à l'international, afin de renforcer son efficacité commerciale et lui permettre d'amplifier ses développements.

Création d'une filière haut de gamme en France

En France, le Crédit Agricole a dynamisé son approche de la clientèle privée avec la création en 2003 d'une filière haut de gamme. L'objectif est d'accélérer le développement commercial en renforçant la coopération entre les compétences du Groupe : les Caisses régionales de Crédit Agricole, les filières métiers spécialisées sur les produits et services d'investissement ou de placement, et la nouvelle plate-forme de banque privée structurée autour de la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI) et de sa société de gestion Gestion Privée Indosuez (GPI).

L'objectif de cette plate-forme est d'assister les Caisses régionales dans la définition de leur approche clientèle, d'assurer la cohérence de l'offre avec les filières métiers et de proposer son savoir-faire en ingénierie patrimoniale et son expertise de la gestion sous mandat.

Les clients se voient ainsi proposer par leur Caisse régionale les formules de gestion de leur patrimoine, adaptées à leur situation personnelle. La BGPI poursuit en parallèle son développement auprès de sa clientèle directe de chefs d'entreprise, de cadres dirigeants, de familles fortunées et d'associations.

Les encours gérés dépassent 11 milliards d'euros.

Renforcement des positions à l'international

Le rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais renforce le réseau de banques privées sur les principales places à vocation internationale. Il fait du Groupe un acteur majeur dans le domaine de la banque privée avec plus de 43 milliards d'euros d'actifs sous gestion (hors clientèle institutionnelle).

En 2003, la Banque privée internationale a poursuivi son développement commercial, visant la conquête d'une nouvelle clientèle, l'accompagnement des clients existants et la conception de produits innovants. Ainsi, les filiales ont pu développer une collecte positive, notamment sur l'Amérique latine et le Moyen-Orient, et consolider leurs positions. Les produits de gestion alternative conçus par les spécialistes du Groupe et les produits à capital protégé ont permis de répondre aux besoins de la clientèle face aux incertitudes des marchés.

Le pôle a également conduit des opérations d'expansion ciblées : la fusion opérationnelle de IntesaBci Bank (Suisse) SA avec Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA, effectuée début septembre 2003, en avance sur les prévisions ; le renforcement par le Crédit Foncier de Monaco de sa base de clientèle en Amérique latine, par la reprise des équipes et du fonds de commerce de banque privée de Banco Sudameris Monaco.

Le pôle a, par ailleurs, poursuivi la rationalisation de son dispositif : au Luxembourg avec le démarrage opérationnel en mars 2003 de la nouvelle banque Crédit Agricole Indosuez Luxembourg issue de la scission de la filiale locale et dédiée à l'activité de banque privée ; à Singapour où le Crédit Lyonnais (Suisse) S.A. a obtenu une licence pour ouvrir une succursale qui accueillera la clientèle de banque privée actuellement logée dans les succursales de Hong Kong et de Singapour du Crédit Lyonnais S.A.

La banque privée internationale opère via son réseau de filiales présentes sur neuf places internationales : Suisse, Luxembourg, Monaco, Paris, Italie, Espagne, Singapour, Bahamas et Miami (USA).

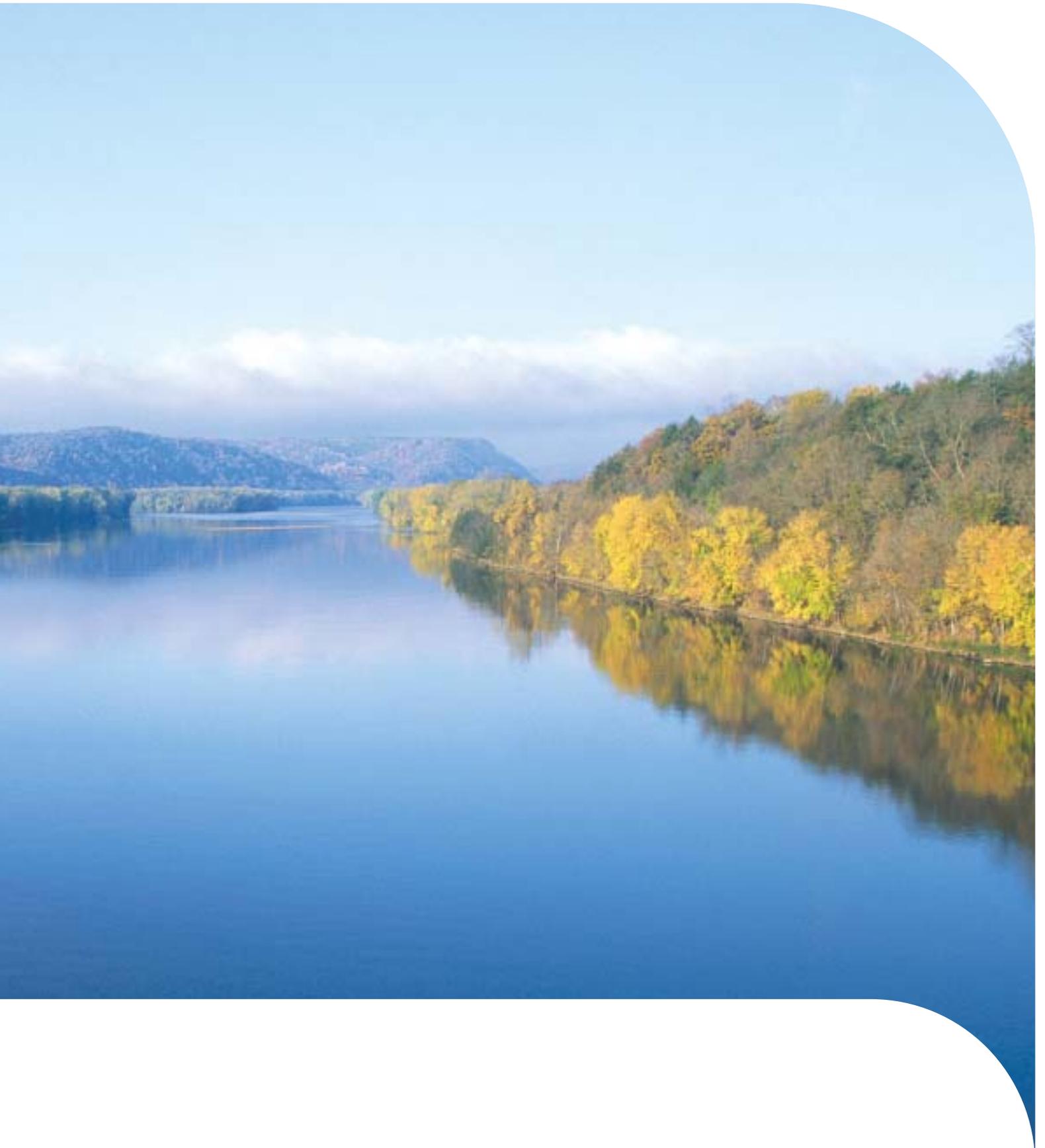




Calyon : des ambitions fortes, un acteur de poids

60 implantations dans le monde

N°1 mondial en financements
de projets



1^{er} courtier européen
sur valeurs françaises avec Cheuvreux

2^e courtier
actions en Asie, avec CLSA

Calyon, issu de la réunion de Crédit Agricole Indosuez et des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais, est le nouvel acteur du groupe Crédit Agricole dans les activités de banque de financement et d'investissement. Implanté dans plus de soixante pays, Calyon bénéficie de l'expertise des équipes et des nombreuses positions de leader des deux structures d'origine.

Bénéficiant du rating et de la solidité financière du groupe Crédit Agricole S.A., Calyon se positionne comme un acteur de poids sur les marchés financiers et figure parmi les banques de financement et d'investissement leaders en Europe par ses revenus.

Avec un cœur de cible historique en France, Calyon réaffirme ses ambitions de croissance dynamique sur le marché européen. Dans le reste du monde, la stratégie de développement de Calyon est ciblée et adaptée à ses marchés, à leur potentiel et aux besoins de sa clientèle locale.

Les cinquante banquiers conseil de Calyon s'appuient sur les équipes d'experts en financement, en fusions-acquisitions, dans le domaine du primaire actions, pour proposer des solutions innovantes et adaptées à ses clients, entreprises et institutionnels. Ses grands clients bénéficient d'une capacité d'intervention accrue sur les marchés financiers mondiaux. Calyon est en effet présent sur les plus grandes places financières internationales : Paris, Londres, New York, Tokyo, Singapour, Hong Kong.

Calyon met également au service de sa clientèle de petites et moyennes entreprises françaises son expertise au travers d'une organisation et d'une offre adaptée et complémentaire à celles des Caisses régionales de Crédit Agricole et du réseau du Crédit Lyonnais.

En France

- N°1 en volume en tant qu'arrangeur mandaté avec 14 milliards d'euros de crédits syndiqués,
- N°2 en volume en tant qu'arrangeur teneur de livre,
- N°1 en nombre d'opérations en tant qu'arrangeur teneur de livre.

Dans le monde

- N°8 en volume en tant arrangeur teneur de livre sur la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique, totalisant 120 opérations pour 25,4 milliards d'euros de crédits,
- N°9 en volume en tant qu'arrangeur mandaté sur la même zone.

(source : Loan Pricing Corporation)

Banque de financement

Syndication de crédit

Au cours de l'année 2003, les équipes de syndication ont été très actives sur le marché, principalement en France où Calyon se classe premier arrangeur, avec des positions solides à l'international.

Figurant parmi les dix premiers intervenants sur la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique (EMEA), Calyon est un acteur très significatif sur un marché européen qui a connu, à nouveau, une forte croissance en 2003 (+ 17 %).

Chacune des entités a connu un très fort développement de son activité au cours de l'année 2003. À titre d'exemple, Crédit Agricole Indosuez seul sur le marché EMEA est passé d'un volume total d'opérations de 38 milliards d'euros à 92 milliards d'euros en tant qu'arrangeur mandaté, soit près de 2,5 fois plus qu'en 2002.

Les principales opérations de syndication de crédits réalisées en 2003 ont été les suivantes :

• Vodafone	10,4 milliards d'euros
• EDF	6 milliards d'euros
• France Télécom	5 milliards d'euros
• Nokia	2 milliards d'euros
• Telia	1,2 milliard d'euros
• Yukos	1 milliard de dollars
• Zodiac	850 millions d'euros

Le Groupe a également été un acteur majeur dans plusieurs opérations de restructuration de grands groupes français tels que Vivendi Universal (2,5 milliards d'euros) ou Alstom (1,5 milliard d'euros).



Financements structurés

Avec près de 1 000 professionnels experts dans le monde, ce métier regroupe les activités suivantes : financements de projets, transports aéronautique et maritime, financements d'acquisitions, financements de matières premières, financements du commerce extérieur et financements immobiliers.

Financements de projets : Calyon numéro 1 mondial

Calyon a obtenu de nombreux chefs de filat sur des opérations de grande envergure qui lui ont permis de se classer numéro un mondial en financements de projets en 2003, grâce notamment à de fortes complémentarités géographiques et sectorielles des deux entités existantes.

Calyon a reçu le titre de « Bank of the Year » 2003 décerné par le magazine *Project Finance International* pour la région Asie-Pacifique, sur laquelle certains projets ont été récompensés :

- CNOOC Shell Nanhai élue « opération pétrochimie de l'année »,
- Paiton Energy élue « opération énergie de l'année ».

En Asie, 3 mandats d'arrangeur de grande ampleur ont été récompensés par la profession : le port de Pusan Newport (Corée du Sud), la centrale électrique de Phu My 3 au Vietnam et la transaction « Blue Sky » de financement d'équipements permettant à Pertamina de produire de l'essence sans plomb en Indonésie.

Financements aéronautiques

Grâce à une expertise multiproduit et une bonne couverture mondiale des marchés, Calyon a confirmé, dans un contexte difficile pour le transport aérien, sa capacité globale d'arrangeur d'affaires, de prêteur, de monteur d'opérations structurées et de conseil financier. Fin 2003, le portefeuille

total du Groupe s'élève à 8 milliards d'euros correspondant au financement de 467 avions, presque tous de construction très récente.

Calyon a reçu le « Aircraft Capital Markets Award 2003 » décerné par la revue spécialisée *Jane's Transport Finance* pour l'émission obligataire structurée de 435 millions d'euros pour Air France, en juillet 2003.

Plusieurs mandats ont été remportés sur des leasing fiscaux japonais, en particulier un Airbus A320 et un Airbus A321 pour la société debis AirFinance, et deux Airbus A340 pour la compagnie Iberia.

L'année 2003 a aussi vu la montée en puissance des opérations de titrisation, parmi lesquelles :

- la structuration et le placement de la titrisation d'un portefeuille d'avions pour Air France (435 millions d'euros),
- la titrisation du siège social des compagnies Northwest Airlines et American Airlines,
- la titrisation synthétique pour un portefeuille de 25 avions de PK Airfinance (groupe GECAS).

Financements maritimes

Les différents segments du marché maritime ont réalisé de bonnes performances au cours de l'année 2003, tant pour les constructions neuves que pour le marché secondaire. La croissance des marchés a surtout été tirée par la demande chinoise.

Dans toutes les unités, l'activité de financement maritime a été très soutenue :

- 199 navires ont été financés sur l'année, dont 43 constructions neuves,
- 92 transactions ont été signées, dont 81 transactions en tant qu'arrangeur ou seul prêteur.

Au total, les équipes des financements maritimes ont arrangé plus de deux milliards de dollars de transactions.

Financements de projets :

- **N°1 mondial avec 36 projets pour un total de 3,8 milliards de dollars,**
- **N°2 sur la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique avec 2,5 milliards de dollars sur 17 projets,**
- **N°4 sur la zone Amériques avec 923 millions de dollars sur 11 projets.**

(Project Finance International, classements des arrangeurs mandatés).



Financements d'acquisitions

En 2003, les opérations à effet de levier (LBO) de grande ampleur ont été moins nombreuses mais celles de taille moyenne se sont multipliées. Calyon a poursuivi sa croissance sur ce marché, notamment en Europe et en Australie. Calyon est 1^{er} arrangeur mandaté de LBO en France (source : LPC).

Financements structurés de matières premières

Calyon a confirmé sa montée en puissance avec l'obtention de 9 mandats pour un montant total de 1,2 milliard de dollars. Les opérations les plus significatives ont été conclues dans le secteur énergie en Iran et en Egypte.

Financements du commerce extérieur

En 2003, Calyon a arrangé et réalisé le placement de 1,5 milliard d'euros d'opérations dans le monde. Il confirme sa position dans le club des trois premières banques pour les crédits Coface et son rôle majeur en Italie et en Grande-Bretagne.

Financements immobiliers

Calyon est un acteur significatif en France et à l'international, où il a renforcé sa présence en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis en 2003.

Au rang des principales opérations réalisées, notons :

- le financement, pour un montant global de 240 millions d'euros, de l'acquisition de 14 hypermarchés Carrefour implantés en Espagne, Italie et Grèce en faveur d'un consortium regroupant Predica et Generali,
- la mise en œuvre de plusieurs montages structurés sous forme de leasing au profit des groupes Airbus-EADS et PPR, pour un total de 106 millions d'euros.

Banque d'investissement

Marchés de capitaux : un acteur majeur

Avec une présence croissante en Europe et sur des marchés étrangers ciblés, ce pôle rassemble 4 000 professionnels présents dans le monde fin 2003, et couvre les activités suivantes, englobant les opérations de trading et de vente : gestion de trésorerie ; produits de taux, de change et dérivés de matières premières ; produits de crédit ; produits de dérivés sur actions ; enfin, intermédiation, exécution et compensation sur les marchés à terme.

Calyon a renforcé sa présence auprès de ses clients grâce à une capacité d'intervention accrue sur des solutions complexes :

- développement de la capacité en gestion des risques alternatifs,
- conseil en gestion du risque, pour les pays émergents et ceux du G7,
- élargissement de l'offre dans la gestion alternative,
- élaboration d'une réelle offre solution e-business : Calyon a investi sur deux plates-formes de marché électroniques multi-dealers : FxAll qui représente désormais 15 % des volumes de change traités par ce pôle, et BondVision qui porte sur le trading obligataire avec une part de marché de 15 % sur les obligations en euro.

Primaire obligataire

En 2003, Calyon a fortement développé son activité dans le domaine des émissions obligataires, initiant 120 transactions contre 94 en 2002 pour un total de 29 milliards d'euros.

Des succès ont été remportés sur tous les segments de clientèle :

- grands groupes entreprises : LVMH, Saint-Gobain, PPR,
- institutions financières : Crédit Agricole S.A., CADES,
- souverains et collectivités territoriales : Portugal, Espagne.



Titrisation et dérivés de crédit

Calyon propose une approche intégrée de l'ensemble des problématiques de ses clients : émissions, placement et couverture. Il est un acteur de référence en Europe sur les activités de titrisation.

- Il est ainsi n° 1 en France et n° 7 en Europe des titrisations privées via conduits multi-cédants ABCP (Standard & Poors et Fitch, septembre 2003),
- Il a obtenu le prix de la meilleure transaction de titrisation de créances immobilières résidentielles (RMBS) de l'année 2003 en Europe décerné par ISR (International Securitisation Report) pour la transaction « IntesaBci Sec 2 »,
- N° 6 parmi les arrangeurs mondiaux de *collateralized debt obligations* (CDOs) synthétiques en 2003, en terme de volume de risque distribué sur les opérations publiques. (source : Magazine CreditFlux).

Taux et change

Sur les emprunts d'État, Calyon figure parmi les premiers spécialistes en valeur du trésor (SVT) en France, en 2003. Il est *primary dealer* dans neuf autres pays en Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas et Portugal.

Calyon a reçu de nombreuses distinctions dans le cadre des enquêtes interprofessionnelles de Risk Magazine

- n°1 « Top Dealer » Overnight Index Swap en euro (Inter-Dealer Survey, sept. 2003),
- n°1 « Top Dealer » pour les Forward Rate Agreement en euro (Inter-Dealer Survey, sept. 2003),
- n°5 produits exotiques de taux en euro (Corporate Panel, juin 2003),
- 2^e banque – produits structurés de taux Asie hors Japon (Source Asia Risk Magazine, End User Survey, juin 2003),
- 3^e banque – options de taux en HKD (Source Asia Risk Magazine, End Use Survey, juin 2003).

Calyon figure également parmi les dix premiers intervenants sur les *Euro Medium Term Notes* (EMTN) : 3^e pour les EMTN structurés au 1^{er} semestre 2003 et 5^e pour les EMTN indexés sur l'inflation - sept. 2003. (Source : Capital Markets Daily).

Dérivés sur actions

Dans un marché marqué par beaucoup d'incertitudes, les dérivés actions ont poursuivi la stratégie définie en 2002 avec une baisse de volume sur les produits standards et une augmentation de volume sur les produits complexes souscrits par les investisseurs, ainsi que sur les sous-jacents de pays émergents (Chine, Inde, Brésil). L'activité est restée soutenue grâce au développement des produits à haute technicité et forte valeur ajoutée pour les clients entreprises et institutionnels.

Futures

Disposant d'entités dans les principales places financières internationales, Carr Futures, nouvellement nommé Calyon Financials, maintient sa position parmi les premières sociétés de courtage institutionnel sur Futures :

- 7^e courtier compensateur Futures,
- 2^e courtier compensateur Futures détenu par des capitaux étrangers aux États-Unis en terme d'encours clients. (source : CFTC Septembre 2003).

En 2003, Carr Futures a ouvert un bureau traitant en langue japonaise à Chicago à destination de sa clientèle japonaise et a étendu ses services de courtage spécialisé pour les fonds de gestion alternative et d'intermédiation de matières premières (*Commodity Trading Advisor* - CTA).

Courtage : une stratégie ambitieuse

Dans le domaine du courtage, Calyon conserve une stratégie ambitieuse, dans la continuité, malgré un environnement défavorable. Avec un effectif d'environ 800 personnes, Cheuvreux, filiale dédiée, a une organisation basée sur la décentralisation de ses implantations pour la recherche, la vente et l'exécution des ordres.

En 2003, dans un marché peu dynamique, les performances de Cheuvreux sont restées bonnes, notamment dans le domaine de l'intermédiation institutionnelle qui a engrangé un renforcement de ses parts de marché. La pertinence de la stratégie, fondée sur le modèle d'implantations locales et de l'indépendance de la recherche, s'en trouve confortée.



Cheuvreux, un courtier européen de premier plan

- **1^{er} courtier européen sur valeurs françaises** (Reuters Institutional Investor et Extel),
- **2^e en part de marché sur la France, en nombre d'ordres exécutés,**
- **dans les 5 premiers courtiers sur les valeurs locales en Allemagne, Suisse, Pays nordiques et Bénélux,**
- **1^{er} courtier européen sur valeurs moyennes selon l'Agefi et deuxième selon Extel,**
- **3^e meilleur broker européen en matière de recherche pays** (Institutional Investor).

En Asie, la filiale de courtage du Crédit Lyonnais, CL Securities Asia, a enregistré de bonnes performances et amélioré ses parts de marché en 2003. CLSA a participé à plusieurs opérations d'introduction en bourse sur le marché de Hong Kong dont les sociétés chinoises Port Design dans le luxe et Lee & Man, fabricant de papier carton.

CLSA a tenu sa dixième réunion d'investisseurs en septembre 2003, qui a rassemblé plus de 1 500 investisseurs institutionnels et plus de 400 responsables d'entreprises d'une trentaine de pays de la zone Asie Pacifique.

Le Groupe CLSA confirme sa position de numéro 2 des courtiers de la zone Asie (Asiamoney Broker Poll 2003).

CLSA est en tête dans de très nombreux secteurs :

- **1^{er} pour ses analyses stratégiques (Chris Wood), économiques (Dr. Jim Walker), quantitatives et techniques (Chris Roberts),**
- **classé 1^{er} par les fonds spéculatifs (hedge funds) pour ses idées (best hedge fund ideas), pour ses analyses et en tant que vendeur (Sheldon Lee),**
- **1^{er} courtier indépendant pour la seconde année consécutive,**
- **dans le classement par pays, CLSA est le 1^{er} courtier sur l'Inde et le deuxième sur la Chine, Hong Kong, Indonésie, Malaisie, Singapour et Taiwan.**

La cession de la filiale de courtage Crédit Lyonnais Securities Europe, intervenue en février 2004, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de recentrage des activités de courtage du Groupe sur les places majeures, pour s'adapter à un marché désormais beaucoup plus concurrentiel.

Banque d'investissement : des positions fortes

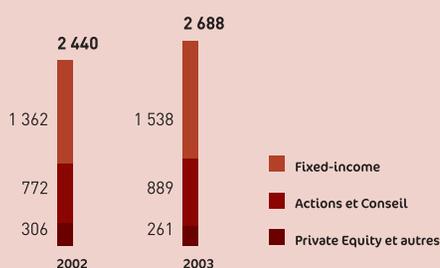
Avec environ 350 professionnels en France, en Europe (Italie, Espagne, Royaume-Uni) et aux États-Unis, ce pôle regroupe d'une part, les activités de fusions et acquisitions en France et à l'international, sur différents secteurs industriels et sur les valeurs moyennes ; et d'autre part celles de marché primaire actions et dérivés actions destinés à la clientèle entreprises en France et à l'international. En fusions-acquisitions, Calyon est la 5^e banque conseil en France (selon Thomson Financial, Dealogic et l'Agefi). En émissions primaires, Calyon est la 3^e banque conseil pour les émissions d'actions et assimilés en France en 2003 (l'Agefi).

Fusions et acquisitions

Les réflexions sur l'ouverture du capital ou la privatisation des grandes entreprises du secteur public se sont poursuivies en 2003. Calyon a été retenu comme conseil de l'État ou de la société pour la quasi-totalité des opérations de privatisation de taille importante prévues pour 2004 ou 2005 : EDF, GDF, ADP, Snecma, Thalès, cession des 51 % de la SNET encore détenus par Charbonnages de France. Calyon a également été conseil pour la restructuration de grands groupes industriels : Vivendi Universal, Suez, Rhodia... — et pour la réorganisation du secteur des grandes sociétés foncières : offre d'acquisition de Sophia par la Société Foncière Lyonnaise. Calyon a obtenu des mandats pour les augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, dont certaines ont représenté des montants significatifs, notamment France Télécom ou Alstom.

Produit net bancaire de la Banque d'investissement

(en millions d'euros)



Dans le domaine des opérations de fusions-acquisitions, Calyon a notamment été mandaté en 2003 comme conseil de la Caisse des Dépôts et Consignations dans la réorganisation d'Eulia (16,7 milliards d'euros) ; de Vivendi Universal dans le cadre du rachat de la participation de British Telecom dans Cegetel (4 milliards d'euros) ; et du gouvernement marocain pour la cession de la Régie des Tabacs du Maroc (1,6 milliard d'euros).

Le Groupe est resté actif sur le marché du conseil à la clientèle française, tant auprès des grandes entreprises que de la base de clientèle diversifiée du Groupe (Générale de Santé, Rhodia, Socpresse, Safic Alcan, Vendôme Rome, Flo...).

Les marchés primaires actions

En France, Calyon (en alliance avec Lazard Capital Markets dans la première partie de l'année) a dirigé plusieurs opérations importantes dont la plus grosse opération internationale de l'année : la recapitalisation de France Télécom à hauteur de 15,8 milliards d'euros, dont il était le coordinateur global. Calyon a également dirigé en tant que teneur de livre l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. (2 milliards d'euros) et d'Alstom (1,3 milliard d'euros). Calyon a aussi participé à des émissions d'obligations échangeables ou convertibles pour Artémis en Bouygues, Cap Gemini et Essilor...

En Asie, les équipes ont participé à plusieurs opérations d'introduction en bourse sur le marché de Hong Kong dont les sociétés Port Design, société chinoise de prêt à porter de luxe, et Lee Man, le second fabricant chinois de papier carton.

Dans le domaine de la structuration de produits dérivés sur actions, Calyon est leader dans la structuration des plans d'épargne salariale à effet de levier, avec la mise en place de quatre opérations (dont trois à dimension internationale) : AGF, Crédit Agricole S.A. (qui représente la 3^e plus grande opération à effet de levier réalisée à ce jour), Schneider Electric et Technip.

Private equity

Les activités de private equity sont exercées par l'intermédiaire de structures dédiées propres à Crédit Agricole S.A. et au Crédit Lyonnais.

Le pôle private equity de Crédit Agricole S.A.

Ce pôle accompagne les entreprises dans leurs projets de développement ou de transmission. Gérant 1,8 milliard d'euros d'actifs, il dispose de plusieurs structures spécialisées : UI pour les grandes entreprises et IDIA Participations pour les PME, Unipar pour l'Agri-capital et Sodica pour les fusions-acquisitions de PME.

UI et IDIA Participations

Ces deux structures réalisent des opérations de capital-investissement dans les domaines de l'industrie, des biens et services, de l'agroalimentaire, de la santé et des cosmétiques ainsi que des opérations de co-investissements aux côtés des Caisses régionales.

En 2003, 136 millions d'euros ont été investis (contre 162 millions d'euros en 2002). Parmi les principales opérations, citons, pour les grandes entreprises :

- une opération de transmission (LBO) dans Fraikin, leader en France de la location courte et longue durée de camions ;
- un rachat de position minoritaire dans Eutelsat, opérateur européen de la 4^e flotte de satellites au monde ;
- une participation à l'opération de LBO tertiaire sur Loxam, société spécialisée dans la location de matériel de BTP.



Pour les PME :

- une participation dans une société de résidences médicalisées ;
- une intervention dans le regroupement de trois sociétés régionales de négoce de matériaux ;
- une opération de LBO effectuée dans le cadre du retrait de cote d'une société spécialisée dans la fabrication de portes et de fenêtres sur mesure.

Au cours de l'exercice 2003, le groupe UI a réalisé 254 millions d'euros de cessions (contre 222 millions d'euros en 2002).

Les principales cessions ont concerné :

- les titres Loxaco, holding de la société Loxam, à l'occasion de la mise en place d'un LBO tertiaire,
- une sortie partielle de la société Élior, spécialisée dans la restauration collective,
- une cession en bourse d'une participation dans Néopost, société spécialisée dans l'affranchissement du courrier, et des titres Oberthur Card Systems.

Dans le domaine des PME, les principales cessions ont notamment concerné les sociétés Ligne de l'Est, holding de Desbordes, Segafredo et Financière de la Chapelle, holding de Celio.

Unipar

Unipar est le partenaire spécialisé des entreprises agricoles et agroalimentaires de taille moyenne ainsi que des coopératives agricoles. Unipar dispose d'une expertise de premier ordre dans les domaines viti-vinicole et de l'agroalimentaire et assure également la gestion des groupements fonciers et forestiers du groupe Crédit Agricole.

Sodica

Au cours de l'exercice 2003, Sodica a continué le développement de son activité de fusions-acquisitions dans

les opérations de taille moyenne et signé plusieurs mandats dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'industrie et des services. Sodica a signé 30 nouveaux mandats et réalisé 12 opérations pour 114 millions d'euros.

Au Crédit Lyonnais

L'activité de gestion pour compte de tiers se concentre sur la France, avec Crédit Lyonnais Private Equity (CLPE) qui gère et conseille 700 millions d'euros sur les segments de marché du capital-risque, capital-développement, transmission (LBO) pour les PME et sur le marché secondaire.

En 2003, tous segments confondus, CLPE a investi près de 80 millions d'euros à travers une dizaine de véhicules d'investissement pour le compte notamment d'environ 14 500 porteurs de parts.

Un nouveau fonds d'investissement pour l'innovation (FCPI), distribué par le réseau du Crédit Lyonnais a été levé, fin 2003, pour un montant d'environ 25 millions d'euros. Ainsi, en matière de capital-risque, CLPE est un des principaux acteurs du marché avec 200 millions d'euros sous gestion.

Parmi les opérations marquantes de l'année 2003, on peut citer une prise de participation dans Biovex, société britannique développant des vaccins contre le cancer, une entrée à hauteur de 25 % dans le capital de Loisirs & Création, chaîne de magasins d'art manuel, et une participation de 19 % dans IRH Environnement, cabinet de conseil en environnement.

Hors de France, l'activité se développe en Asie avec CL Securities Asia Private Equity qui gère, à travers deux fonds, 185 millions de dollars et est axée principalement sur le secteur des biens de consommation.





Une activité dynamique, porteuse

16,1 % du capital de Banca Intesa,
1^{ère} banque italienne

22,5 % détenus dans le Banco Espírito Santo,
3^e banque portugaise



de résultats en 2003

Crédit Agricole S.A. est présent en Europe et, dans une moindre mesure, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

En Europe, Crédit Agricole S.A. est actionnaire, dans les grands pays d'Europe du Sud, de banques de premier plan avec lesquelles il a noué des partenariats et créé des filiales dans les métiers des financements spécialisés : crédit à la consommation et assurance vie. Ces développements ont été porteurs de résultats très satisfaisants en 2003.

Crédit Agricole S.A. est également présent dans les pays d'Europe du Nord et d'Europe centrale par le biais de ses filiales de crédit à la consommation.

Banque de détail à l'étranger

Une contribution sensiblement redressée

Europe

En Italie, Crédit Agricole S.A. est le premier actionnaire, avec 16,1 %, de Banca Intesa, leader italien du secteur bancaire avec 13 % du marché des crédits et 14 % des dépôts à fin 2003. Le plan stratégique de recentrage sur le marché italien initié fin 2002 a permis d'afficher, en 2003, un redressement du résultat, se traduisant par une contribution positive de 115 millions d'euros au résultat de Crédit Agricole S.A. (contre - 55 millions d'euros en 2002).

Au Portugal, Crédit Agricole S.A. est actionnaire à hauteur de 22,5 % du Banco Espírito Santo (BES), 3^e établissement bancaire du pays, dont les résultats 2003, 250 millions d'euros, sont en progression significative (+ 12,6 %).

En Grèce, les deux partenariats commerciaux signés par le Groupe avec la Banque Commerciale de Grèce, 4^e banque grecque, dont Crédit Agricole S.A. détient 9 % du capital, ont démarré leurs opérations : Emporiki Life, filiale à 50 % de Predica, et Emporiki Credicom, filiale à 50 % de Sofinco.

Afrique – Moyen-Orient

Banque Saudi Fransi

La Banque Saudi Fransi, détenue à hauteur de 31,1 % par Crédit Agricole Indosuez, a connu à nouveau une forte progression de son activité et de ses résultats dans un contexte économique favorisé par le niveau élevé des cours pétroliers. La croissance des crédits atteint 27 % et celle des dépôts 18 %. La BSF distribue 11 % des crédits en Arabie et collecte 7 % des dépôts non rémunérés et 14 % des dépôts rémunérés.

Réseau du Crédit Lyonnais

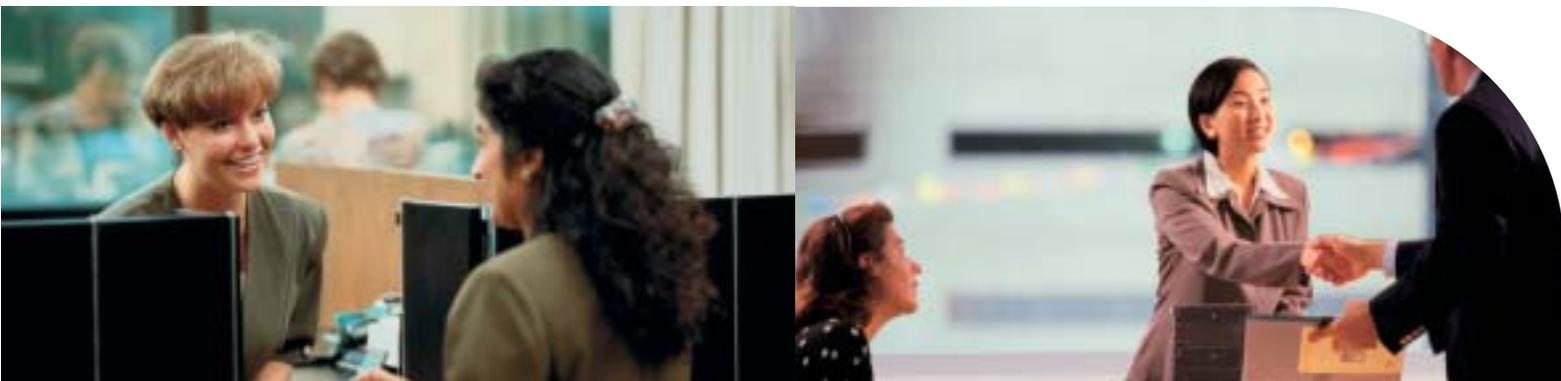
En 2003, dans un environnement difficile - marqué par la surliquidité du système bancaire et la tendance générale à la baisse des taux - les actions commerciales menées en liaison avec les lignes métiers sont demeurées orientées vers les filiales de groupes internationaux et de grandes entreprises régionales et locales : recherche de financements, de flux et développement des activités de conseil.

L'exercice 2003 a notamment enregistré la signature d'un accord de coopération avec Western Union pour ses activités de transferts de fonds dans les pays de l'Afrique subsaharienne, où le Crédit Lyonnais est implanté. Ce partenariat a débouché sur l'ouverture de points de vente dédiés à Western Union au Cameroun, au Sénégal, à Madagascar et à l'extension du dispositif existant au Congo.

Six filiales africaines du Crédit Lyonnais - au Cameroun, Congo, Sénégal, Gabon, en Côte d'Ivoire et à Madagascar - ont lancé conjointement une offre complète de cartes Visa, répondant aux besoins de chacun de leurs quatre segments de clientèle de particuliers. Cette solution multibanque et multidevise a permis une large mutualisation des coûts et la construction d'une plate-forme monétique internationale hébergée en France.

Amérique latine

À la suite de la crise financière qui a affecté la région, Crédit Agricole S.A. a continué d'adapter son dispositif. Ainsi, le processus de sortie d'Argentine s'est poursuivi conformément au plan initié en 2002. En Uruguay, Crédit Agricole S.A. a pris le contrôle de Banco Acac à hauteur de 91,1 %. Pour renouer avec la rentabilité, la filiale a réduit ses effectifs, fermé des agences dans l'intérieur du pays, et s'est redéployée sur Montevideo grâce à la reprise de certains actifs et passifs du Banco Sudameris.





Une démarche active, dans la fidélité

Depuis sa création, le Crédit Agricole a accompagné les grandes mutations de l'économie et de la société française, inscrivant ses développements dans une perspective de long terme et dans le respect du principe de proximité. Sa volonté de conquête et ses ambitions sont fidèles aux valeurs d'entreprise et aux valeurs mutualistes qui ont accompagné chaque étape de son histoire et qui ont été le support de ses succès.

L'héritage de cette tradition a naturellement conduit le Crédit Agricole à prendre en compte les problématiques nées du concept de développement durable, en tant que mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Les principes du développement durable s'inscrivent progressivement dans les stratégies et politiques définies par les entités d'un Groupe décentralisé et en mouvement.

aux valeurs du Crédit Agricole

Conjuguer esprit de conquête et respect des hommes et des territoires

Les valeurs du Crédit Agricole

Esprit de service, sens du développement, recherche de l'efficacité : les valeurs d'entreprise du Crédit Agricole se conjuguent avec les valeurs mutualistes que sont la responsabilité, la solidarité et la proximité.

Ces valeurs reflètent une culture nourrie par ses origines agricoles, son enracinement régional, son fonctionnement coopératif démocratique et son expérience de grande entreprise. Elles donnent un sens à l'engagement des sociétaires, des élus et des salariés dans un projet commun au service de leurs territoires.

La mise en œuvre d'une démarche active

C'est dans la fidélité à ces valeurs que le Groupe a voulu formaliser son engagement en 2003. En premier lieu, la mission dédiée au développement durable s'est renforcée en 2003. Elle a été conçue conformément à l'organisation décentralisée du Crédit Agricole, pour jouer, d'une part un rôle de coordination et d'impulsion en interne, et d'autre part assurer la communication avec les acteurs externes du développement durable (institutions internationales, ONG, pouvoirs publics...).

La mission fonctionne selon une organisation en réseau, avec un correspondant au sein de chaque entité de Crédit Agricole S.A. et, via la Fédération Nationale du Crédit Agricole, au sein de chaque Caisse régionale. La FNCA joue, dans ce cadre, un rôle d'animation et de coordination nationale des politiques mutualistes. Le réseau de compétences ainsi constitué rassemble près de 80 personnes.

Pour concrétiser son engagement, Crédit Agricole S.A. a mené en 2003 des actions de sensibilisation interne et a participé à des manifestations telles que

la Semaine du développement durable, organisée par le Secrétariat d'État au développement durable en juin 2003. Le Groupe a également pris des engagements forts auprès d'organismes internationaux.

Adhésion au « Global compact »

En mars 2003, Crédit Agricole S.A. a signé la charte du « Global compact » ou pacte mondial, lancé en 2000 par Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU. Cette initiative internationale rassemble les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de 9 principes universels relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes du travail et à l'environnement. Le « Global compact » regroupe plus d'un milliard d'entreprises.

Les principes « Équateur »

En 2003, le Crédit Lyonnais a été la première banque française à adopter la charte Équateur aux côtés de 9 autres grandes institutions fortement impliquées dans les financements de projet. Par cette charte, fondée sur les orientations et directives de la Banque mondiale et de la Société financière internationale et s'appliquant aux prêts structurés dans les financements de projets de plus de 50 millions de dollars, les banques adhérentes se sont engagées à accorder des prêts uniquement aux projets dont les promoteurs peuvent apporter la preuve, à la satisfaction des banques, de leur aptitude à gérer les projets de manière socialement responsable et conformément à des pratiques saines de gestion de l'environnement. Le Comité exécutif de Calyon a décidé, début avril 2004, de reprendre cet engagement.



Solidarité et engagement auprès de la société civile

Par leur origine et leur fidélité aux valeurs mutualistes de responsabilité, de solidarité et de proximité, les Caisses régionales de Crédit Agricole sont profondément engagées dans le développement de leur région. Elles participent chaque année au financement de plusieurs centaines de projets dans différents domaines : économique, social, environnemental ou encore patrimonial. L'ensemble du Groupe s'associe à cette démarche.

Les Caisses régionales : acteurs engagés et solidaires de leur territoire

Au cœur du développement économique et social de leur région, les Caisses régionales sont naturellement solidaires de leur environnement économique, social et culturel. À ce titre, elles pratiquent une politique active en faveur du développement local, en accompagnant les projets de leurs clients et en les aidant à faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Pleinement responsables de leur politique bancaire comme de leurs initiatives locales, les Caisses régionales consacrent chaque année une partie de leurs moyens à accompagner, notamment grâce à la mobilisation de leurs administrateurs, plusieurs centaines de projets de développement local et de solidarité.

Quels que soient leur taille et leur champ d'intervention (économique, social, culturel, environnement, patrimoine...), ces actions contribuent à la cohésion des territoires et des communautés humaines. À travers cet engagement et cette pratique vivante du mutualisme, les Caisses

régionales illustrent concrètement leur vocation d'acteurs responsables et solidaires.

Soutien au développement local

Les projets de développement local sont le plus souvent sélectionnés par les Caisses locales et suivis par leurs administrateurs. Plusieurs dispositifs ont été créés pour rendre l'intervention des Caisses locales plus efficace. Quelques exemples : le fonds mutualiste de la Caisse régionale Centre France doté de huit millions d'euros, les fonds de développement mis à disposition de ses Caisses locales par la Caisse régionale Quercy Rouergue – 700 projets soutenus en quatre ans –, les Trophées de la vie et des initiatives locales décernés par plusieurs Caisses régionales : Nord de France, Oise, Finistère, Charente-Maritime Deux-Sèvres, Touraine et Poitou, Morbihan, Côtes-d'Armor, Loire Haute-Loire.

La solidarité envers les individus en difficulté ou précarisés

Plusieurs Caisses régionales ont développé des structures spécifiquement destinées à venir en aide aux clients ou non-clients traversant une phase difficile : la Banque de l'Imprévu de la Caisse régionale Centre-Est, pour les clients en difficulté temporaire ; les points Passerelle, structures d'assistance et de médiation ouvertes aux clients et non-clients en grave difficulté créés par la Caisse régionale Nord-Est, progressivement déployés par d'autres Caisses régionales (Cantal, Ille-et-Vilaine) ; des partenariats avec des réseaux associatifs qui aident à l'insertion économique des exclus du système bancaire traditionnel et à la création d'entreprise (ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Économique, France Active, France Initiative Réseau).



Le soutien à des projets de création d'entreprise

Plusieurs Caisses régionales ont ainsi mis en œuvre des montages financiers spécifiques qui permettent de soutenir les projets de création d'entreprise qui ne trouvent pas de financement dans le secteur bancaire classique : les prêts « Tremplin » sans intérêt ni garantie (Caisse régionale des Savoie, 230 projets aidés en quatre ans) ; la Banque solidaire Nord Pas-de-Calais, créée en partenariat avec le Crédit coopératif pour fournir des prêts aux jeunes créateurs d'entreprise (Caisse régionale Nord de France) ; le fonds Imagine qui bonifie notamment des prêts à taux zéro au bénéfice de la création d'entreprise (Crédit Agricole Normand).

18 millions d'euros ont été consacrés en 2003 par les Caisses régionales et locales à des actions de développement local et de solidarité.

Des initiatives solidaires avec les instances nationales

Les Caisses régionales ont créé il y a plus de 20 ans des outils de mécénat au niveau national, avec la participation de la FNCA et de Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales y recourent pour financer des projets qui leur paraissent mériter un soutien plus large.

Solidarité économique et sociale

Dans le domaine de la solidarité économique et sociale, les Caisses régionales ont la possibilité de faire appel à Crédit Agricole Solidarité et Développement, association interne au Groupe, pour soutenir des projets de solidarité économique et sociale et de lutte contre les exclusions. S'agissant de l'insertion économique et de la création

d'entreprise, des conventions-cadre ont été signées en 2003 entre Crédit Agricole Solidarité et Développement, la FNCA et trois grands réseaux de lutte pour l'insertion par l'emploi et la création d'entreprise : France Active, l'ADIE et France Initiatives Réseau (plates-formes d'initiatives locales). Elles font bénéficier les Caisses régionales qui le souhaitent d'un cadre de travail pour nouer des partenariats opérationnels et au plus près du terrain.

Pour l'insertion sociale, le soutien des Caisses régionales et de Crédit Agricole Solidarité et Développement peut concerner la prévention de la toxicomanie, l'insertion des adolescents en situation d'échec scolaire ou des jeunes de quartiers sensibles, ou encore la lutte contre l'illétrisme. La Caisse régionale Touraine-Poitou a, par exemple, sollicité Crédit Agricole Solidarité et Développement pour un dossier qu'elle appuie depuis quelques années : l'accueil de classes primaires de quartiers sensibles dans les agences du Crédit Agricole avec une association de Tours, pour démystifier la banque et l'argent dans l'esprit d'enfants issus de milieux défavorisés.

Par ailleurs, le FCP Pacte Solidarité Logement a été créé par le Crédit Agricole pour soutenir l'action d'associations ou d'institutions en faveur du logement des familles et des personnes les plus défavorisées en France. Le client souscripteur conserve la moitié du revenu de son épargne, l'autre moitié étant reversée à des projets en faveur du logement. Le Crédit Agricole a créé une fondation, la Fondation Solidarité Mutualiste, qui récolte les dons issus de ce FCP, sélectionne les dossiers et attribue les subventions. Il l'a placée sous l'égide de la Fondation de France pour garantir l'éthique et le sérieux des projets soutenus.

En 2003, 748 000 euros ont été attribués aux initiatives solidaires financées par Crédit Agricole Solidarité et Développement et les fonds communs de placement solidaire.



Crédit Agricole S.A. apporte quant à lui son soutien financier depuis plusieurs années à des institutions qui œuvrent dans le domaine sanitaire ou social, parmi lesquelles l'Institut Garches (réinsertion des handicapés), l'Institut Pasteur (aide à la recherche génétique), l'association Le Rire Médecin, qui organise des spectacles de clowns pour les enfants hospitalisés, ou encore la société de capital-risque de France Active (réinsertion des exclus).

Solidarité avec les pays du Sud

Le Crédit Agricole intervient également dans le domaine de la solidarité avec les pays du Sud. Les Caisses régionales, via Crédit Agricole Solidarité et Développement, soutiennent depuis plus de 20 ans des projets d'aide aux populations rurales des pays du Sud, mais aussi dans d'autres régions du monde, comme les anciennes républiques de l'ex-URSS ou l'Europe orientale.

En parallèle, le FCP Pacte Vert Tiers Monde a été créé pour permettre aux clients du Crédit Agricole de s'associer à l'action d'associations en faveur des populations rurales des pays du Sud. Comme pour Pacte Solidarité Logement, le client souscripteur conserve la moitié du revenu de son épargne, l'autre moitié étant reversée à des projets en faveur du développement.

L'accent est mis sur la chaîne du développement et les actions soutenues couvrent un champ assez large. Une attention est portée aux programmes de développement de l'épargne et du crédit, ainsi qu'à la formation et à l'organisation professionnelle (renforcer le conseil technique et économique aux agriculteurs, accroître les capacités institutionnelles et financières des filières professionnelles). De nombreux projets visent aussi les besoins de première nécessité des populations : accès à l'eau, à la santé et à l'éducation, mise en place de petits élevages et de cultures vivrières, amélioration de la qualité nutritive et sanitaire des productions agricoles locales.

Trois Caisses régionales de Crédit Agricole, Nord-Est, Centre Loire et La Réunion, ont par exemple accordé leur soutien aux Caisses d'épargne et de crédit de Madagascar, les CECAM, en les aidant à constituer leur organe central avec une dotation de 280 000 euros. Les élus et les salariés de ces trois Caisses régionales assurent bénévolement le parrainage d'élus et de salariés malgaches et sont très impliqués dans la mise en ordre de marche de ce réseau.

En 2003, les sites parisiens de Crédit Agricole S.A. ont lancé une action « café équitable » dans les distributeurs et les cafétérias. Le café a reçu le label Max Havelaar, association qui veille au respect des critères du commerce équitable entre producteurs, importateurs et distributeurs. Cette action contribue également à sensibiliser les collaborateurs parisiens au thème du développement durable.

En outre, depuis plusieurs années le Crédit Lyonnais s'associe à la semaine de recherche sur le cerveau et soutient le Centre français de protection de l'enfance au travers de son programme de fidélisation Avantage.

En Afrique, les filiales du Groupe mènent des actions de proximité. À titre d'exemple, la BNI CL Madagascar, en pointe sur ce sujet, a participé à la rénovation de centres de santé ou de prévention et a initié le « Trophée jeune entrepreneur ». La BNI a également associé son personnel à une campagne de reboisement à Antananarivo.



Une politique active de mécénat

Le groupe Crédit Agricole pratique une politique active de mécénat à travers plusieurs structures.

Fondation du Crédit Agricole « Pays de France »

Créée en 1979, la Fondation du Crédit Agricole « Pays de France » intervient pour encourager les projets qui contribuent à préserver et entretenir le patrimoine architectural, à sauvegarder le patrimoine culturel ou artistique et à relancer les traditions artisanales. Soutenue par les Caisses régionales, la FNCA et Crédit Agricole S.A., reconnue d'utilité publique, la Fondation a apporté son concours à près de 700 projets depuis sa création. Parmi les projets marquants de l'année 2003 figurent notamment l'embellissement du Manoir de La Possonnière, maison natale de Ronsard à Couture-sur-Loir, l'achat de deux rares globes mécaniques pour le Musée du Temps à Besançon, l'aménagement des squares Foch et Dutilleul à Lille, et la réhabilitation des jardins de la Serre de La Madone à Menton.

Mécénat culturel

Par ses partenariats culturels, le groupe Crédit Agricole se veut entreprise citoyenne, participant à la vie de sa communauté et respectueuse des valeurs de culture. Se poursuivront ainsi les accords initiés par Crédit Agricole Indosuez avec le Musée Guimet et, plus récemment, avec le Théâtre du Châtelet. En 2003, CAI a reçu la médaille de Mécène et Grand Donateur du Ministère de la Culture pour le soutien qui leur est apporté. Présent aux côtés du Musée Guimet depuis 1990, CAI a participé à la restauration d'œuvres majeures et à l'enrichissement de ses collections, notamment grâce à des donations.

En 2003, CAI a permis l'acquisition d'une paire de paravents japonais du XVII^e siècle. Chaque année, CAI est également partenaire d'une grande exposition et finance l'entretien des jardins japonais du temple bouddhique du Musée. Partenaire du Théâtre du Châtelet depuis janvier 2000, CAI apporte son soutien à une nouvelle production chaque année et participe au financement du programme éducatif du Châtelet envers le jeune public. Via ce partenariat, le groupe Crédit Agricole poursuit son engagement dans la vie culturelle en province en soutenant le Festival des Régions.

Pour sa part, le Crédit Lyonnais a conclu début 2002 un partenariat avec le Musée du Louvre pour cinq ans, visant à financer le développement de son site Internet. Les internautes pourront ainsi découvrir les salles et les œuvres et accéder à des services tels que la billetterie. Par ailleurs, Crédit Lyonnais Asset Management a poursuivi en 2003 son soutien à la fondation Dina Vierny-Musée Maillol.

L'histoire économique

Depuis sa fondation, le Crédit Lyonnais a constitué un fonds d'archives économiques, mis gratuitement à la disposition des chercheurs français et étrangers grâce à son service spécialisé d'archives historiques. Une centaine de chercheurs universitaires sont ainsi reçus chaque année. Des outils de recherche et des expositions virtuelles sont proposés sur le site www.creditlyonnais.com.

Par ailleurs, la Banque finance chaque année le prix Crédit Lyonnais pour l'Histoire d'Entreprise, d'un montant de 15 000 euros, pour que soit distinguée une histoire d'entreprise, indépendante et novatrice.



« les Troyens » au Théâtre du Châtelet



Manoir de la Possonnière



Ressources et relations humaines

Le rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais en 2003 constitue naturellement l'événement central qui a déterminé de nouvelles priorités en matière de gestion des ressources humaines. Au-delà de la nécessaire adaptation à la nouvelle taille du Groupe, ce sont les enjeux de la politique de ressources humaines qui se sont profondément transformés : assurer en profondeur, sur le long terme, le succès du rapprochement ; faire évoluer les politiques dans le respect des valeurs des deux groupes, au service d'objectifs communs.

À court terme, les politiques RH doivent accompagner la première phase du rapprochement pour contribuer à son succès. Premier chantier : permettre la mise en place d'un dialogue social commun au niveau du nouveau groupe Crédit Agricole S.A., assurer la concertation avec les instances sociales de chaque entreprise, nommer les responsables d'activité et mettre en place les rapprochements d'équipes. Second chantier : faire évoluer la politique RH du groupe Crédit Agricole S.A. en l'enrichissant des pratiques les meilleures du groupe Crédit Lyonnais. Ces deux chantiers sont essentiels pour donner au nouveau Groupe les moyens de ses ambitions.

L'architecture de la politique de ressources humaines s'appuie sur les principes de construction du Groupe : une politique décentralisée dans le cadre d'une ligne métier forte.

La gestion du rapprochement

La réussite du rapprochement entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais est liée notamment à la réalisation de synergies, qui se traduiront en partie par des réductions d'effectifs. Ces réductions s'effectueront dans le respect des deux engagements énoncés dès le début des opérations de rapprochement : absence de départs contraints en France et priorité donnée à la mobilité interne.

Dans le cadre du rapprochement, de nombreux groupes de travail ont été créés pour établir un état des lieux, coordonner et harmoniser les pratiques, et proposer des évolutions de la politique de ressources humaines du Groupe.

Réaliser les synergies

Les synergies de coûts prévues dans le cadre du rapprochement s'effectuent notamment par une gestion attentive des effectifs et des pyramides des âges, ainsi que par une rationalisation des organisations. Ainsi, en France, une réduction de 2 760 UTP* doit être opérée d'ici la fin 2005. La banque de financement et d'investissement est concernée à hauteur de 1 400 UTP ; les fonctions centrales du Groupe de 475 ; le crédit à la consommation et le crédit-bail de 390 ; la gestion d'actifs de 300 ; les activités liées aux flux et aux moyens de paiement de 100 ; les systèmes d'information de 50 ; et enfin les activités d'assurance de 45 UTP. Aux seuls départs naturels (retraites, démissions) s'ajoutera une politique de mesures négociées (préretraites, congés de longue durée, temps partiel).

* Unités de temps plein, prenant en compte la durée du travail.



Le dialogue social

En septembre 2003, les six organisations syndicales de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais ont signé un accord créant un Comité de concertation, instance commune de dialogue, d'information et de concertation dans le cadre du rapprochement. Dédié exclusivement aux opérations de rapprochement, ce Comité ne se substitue pas aux autres instances représentatives de chaque entreprise qui conservent leurs prérogatives.

Le dialogue social est ainsi organisé à deux niveaux complémentaires : à un niveau commun aux entités de Crédit Agricole S.A., au sein du Comité de concertation, et au niveau des entités concernées par le processus de rapprochement. Deux négociations ont été ouvertes au niveau du Groupe, l'une relative à la politique de l'emploi, l'autre aux transferts d'activité et à la mobilité géographique, l'objectif étant de définir les mesures d'accompagnement de la mobilité interne et externe permettant de réaliser les synergies prévues. Le projet d'accord sur les transferts d'activité et la mobilité géographique a été ratifié le 9 février 2004.

La négociation sur l'emploi porte sur le périmètre « rapproché ». En parallèle, une consultation des Comités d'entreprise sur le schéma-cible Crédit Agricole S.A. a été réalisée, ouvrant la voie aux consultations par métier et filiale.

Enfin, en complément du dialogue social, un forum du rapprochement a été ouvert sur les sites Intranet, pour répondre à toutes les questions que se posent légitimement les salariés du nouveau Groupe.

Un exceptionnel dispositif de mobilité

Un dispositif exceptionnel de mobilité interne commun à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole S.A. sera progressivement mis en place. La mutualisation des moyens mis en œuvre permettra d'offrir une vision élargie

en matière de reclassement interne et d'assurer à la fois la solidarité entre les métiers et l'équité entre les collaborateurs. Dans ce cadre, des moyens importants seront déployés via « l'Espace Mobilité » pour accompagner dans les meilleures conditions les salariés concernés par les rapprochements d'organisations, et apporter une aide à tous ceux qui développeront un projet de mobilité professionnelle interne ou externe au Groupe.

L'Espace Mobilité, qui vient s'ajouter aux outils et politiques de mobilité interne déjà existants, sera animé par des professionnels des ressources humaines du Groupe, assistés par un cabinet extérieur spécialisé. Il sera opérationnel pendant toute la durée du rapprochement, soit jusqu'à fin 2005. Parmi les outils utilisés figure notamment la Bourse d'Emploi en ligne qui présente l'ensemble des postes à pourvoir au sein du Groupe, ainsi qu'une liste des postes appelés à être disponibles rapidement. Les « parcours de carrière » qui permettent de visualiser les passerelles les plus usuelles entre les principaux métiers, aideront les collaborateurs à identifier les secteurs d'accueil les plus accessibles. Enfin, un bilan d'orientation pourra être mené pour les salariés qui, après les premiers entretiens avec les conseillers mobilité, demeureront indécis quant à leur orientation future.

Autre élément du dispositif de mobilité, des aides au départ du groupe Crédit Agricole S.A., financières et non financières seront consenties : accompagnement personnalisé, aide à l'élaboration d'un projet personnel, formation.

Dans le cadre des transferts d'activité internes, diverses mesures d'accompagnement sont proposées à la signature des organisations syndicales. Certaines de ces mesures définissent les règles applicables aux contrats de travail des collaborateurs concernés ; d'autres visent à compenser partiellement les surcoûts éventuels liés au changement d'implantation ou à aider financièrement les salariés qui souhaiteraient déménager pour se rapprocher de leur nouveau lieu de travail.



Une politique de ressources humaines décentralisée dans le cadre d'une ligne métier forte

L'organisation RH du groupe Crédit Agricole S.A. respecte le principe de décentralisation, au cœur de l'organisation du groupe Crédit Agricole dans son ensemble.

Ainsi, les responsables RH au niveau des pôles métiers sont responsables, à leur niveau, de leur organisation, de leurs relations sociales, de la gestion individuelle, ou encore de la formation. Cette autonomie s'exerce dans le respect des principes édictés au niveau du Groupe. Chaque filiale dispose ainsi d'une autonomie suffisante lui permettant d'adapter sa politique ressources humaines aux spécificités de son métier et d'être ainsi totalement efficace.

L'union au sein du Groupe se concrétise par une Direction des ressources humaines Groupe ayant pour principales missions de :

- garantir l'intérêt commun et la cohésion sociale,
- organiser les échanges des pratiques,
- déterminer les orientations de la ligne métier RH dans le cadre de la stratégie du Groupe,
- assurer la gestion des carrières des cadres dirigeants,
- définir et coordonner la politique de gestion de l'emploi, avec une volonté forte de promouvoir la mobilité interne inter-filiales,
- coordonner la politique de rémunération,
- être un centre d'expertise au service des filiales,
- assurer la performance opérationnelle et économique de la ligne métier RH, notamment en développant des services mutualisés (mise en commun de moyens informatiques, étude de la mise en place d'une plateforme commune de paye entre le Crédit Lyonnais, Crédit Agricole S.A. et Calyon, par exemple).

La gestion des carrières

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., la gestion de carrière est assurée par la DRH Groupe pour tous les titulaires des fonctions clés des unités centrales et des filiales ainsi que leurs successeurs à court et moyen terme, soit environ 1 200 personnes au total. Dans ce cadre, la DRH Groupe optimise le développement de carrière et la mobilité de ces responsables, coordonne les rémunérations, et élabore les plans de succession.

Des principes communs de gestion individuelle sont en outre appliqués à tous les autres collaborateurs du Groupe. Par exemple, un processus assis sur des bases communes d'évaluation annuelle permet, par le biais de l'analyse des compétences et des contributions, d'apprécier la tenue du poste de l'ensemble des salariés et d'offrir un référentiel pour la gestion des mobilités. De même, l'organisation d'un entretien de gestion périodique avec les gestionnaires de carrières de chaque filiale est appelée à être généralisée. Il en est de même de l'organisation de Comités de mobilité, acteurs essentiels à la mise en œuvre des mouvements de collaborateurs entre unités et entre métiers.

La formation : accompagner le développement des compétences

Organisation et missions

Le service « formation groupe Crédit Agricole S.A. » s'est structuré en 2003 pour relever les défis du nouveau Groupe. Sa mission s'inscrit dans la logique des objectifs majeurs de la DRH Groupe : contribuer à l'amélioration de la rentabilité et développer la cohésion sociale dans un contexte de changements nombreux et importants (rapprochement d'entités, modifications de métiers, adaptation des compétences...). Dans ce contexte, la formation est gage à la fois de performances accrues et de réponse aux attentes des collaborateurs.



La formation Groupe doit veiller en permanence à répondre aux besoins immédiats tout en anticipant les défis futurs : la fidélisation des collaborateurs, la gestion de la pyramide des âges et la gestion de la mobilité.

Elle a défini une offre structurée autour de quatre axes principaux :

- les formations « Groupe » avec des dispositifs ciblés sur des populations à enjeux spécifiques : les jeunes, les potentiels et le management,
- les formations générales et transversales pour lesquelles les dispositifs pédagogiques sont mutualisables : bureautique, langues, développement personnel, par exemple,
- les formations métiers pilotées par les pôles et les filiales en réponse à des besoins spécifiques, comme la gestion d'actifs, les assurances ou le crédit-bail,
- les formations diplômantes intégrées dans les politiques de gestion individuelle des carrières.

Les formations managériales

Dans ce domaine spécifique, le programme Perspective mis en place au Crédit Agricole constitue l'une des actions importantes de la politique de formation et de développement des hommes. Il réunit ainsi chaque année, par promotion annuelle, une trentaine de cadres à fort potentiel appartenant à toutes les unités du Groupe pour à la fois :

- développer un référentiel commun dans le domaine du management et du comportement, au-delà de la diversité des métiers et des environnements,
- donner aux participants une dimension généraliste et leur permettre de progresser dans la compréhension stratégique de leur métier et du Groupe,
- favoriser la connaissance mutuelle et les relations transversales.

La plupart des filiales ont également mis en place des formations managériales en adéquation avec les spécificités de leurs métiers.

En 2003, 28 247 personnes ont bénéficié d'une formation, soit près de 63 % de la population des CDI actifs en poste.

Une tradition de dialogue social

Outre le dialogue social existant au sein du groupe Crédit Agricole au travers du Comité de groupe (trois réunions en 2003), les relations professionnelles sont organisées par entreprise et permettent un dialogue de proximité au plus près des réalités opérationnelles.

Au-delà même des événements propres au rapprochement en cours entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, les instances élues ont été associées, dans le cadre de leurs attributions, aux évolutions propres à chaque métier.

Les négociations ont permis la conclusion de 80 accords collectifs d'entreprise au sein de différentes entités de Crédit Agricole S.A. au cours de l'année 2003, parmi lesquels, à Crédit Agricole S.A., un accord sur l'emploi des personnes handicapées, un accord sur les salaires, et un avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats du groupe central et sur la rétribution de la performance collective.

Pour sa part, la filiale Crédit Lyonnais a notamment signé en 2003, outre un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, un accord relatif à l'égalité professionnelle hommes / femmes prévoyant, dans le cadre d'un observatoire de l'égalité, le suivi d'indicateurs précis, afin d'intensifier les actions déjà engagées en matière de recrutement, de formation, de rémunération et d'évolution des carrières.

La politique de rémunération

Le salaire total annuel moyen des salariés en poste en 2003 en France est d'environ 39 600 euros.

Le salaire mensuel de base moyen au 31 décembre 2003 des non-cadres est de 2 088 euros pour les hommes et 1 923 euros pour les femmes.

Pour les cadres, le salaire mensuel de base moyen est de 4 452 euros pour les hommes et 3 579 euros pour les femmes. Cela s'explique notamment par la moindre proportion de femmes dans les emplois de cadres supérieurs et dirigeants.

La formation en 2003 en France

Domaine de connaissances	Nbre d'heures	Part du domaine
Connaissance du Groupe	16 877	1,5 %
Management	50 793	4,6 %
Formations liées aux métiers	855 894	77,3 %
Informatique, bureautique, NTIC	105 798	9,6 %
Langues étrangères	56 308	5,1 %
Divers	20 859	1,9 %
Total	1 106 528	100 %

(94 % du périmètre France)

La rémunération individuelle

Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La première rémunère les compétences et un niveau de responsabilité. La seconde rémunère la performance de chacun. Permettant d'accroître et d'objectiver les performances individuelles, elle constitue à ce titre un axe d'action privilégié de l'individualisation des salaires.

Un travail de fond a été entrepris pour concilier l'harmonisation des rémunérations, indispensable à la cohésion Groupe et la nécessité d'intégrer les spécificités de certains métiers

La rémunération variable collective

La quasi-totalité des entités du groupe Crédit Agricole S.A. bénéficient d'un accord de participation et d'intéressement. Elles permettent d'associer les salariés aux résultats et à la croissance de leurs entités. Crédit Agricole S.A. a mis en place, en commun avec plusieurs filiales, un accord de rémunération variable collective construit sur deux niveaux : l'un au niveau Groupe pour réunir les équipes autour d'un critère commun, l'autre spécifique à chaque entité, avec des critères correspondant à leurs activités.

	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen (en euros)
Participation	13 368	3 470
Intéressement	45 273	1 343
Abondement PEE	24 715	771

(93,4 % du périmètre France).
Montant versé en 2003 au titre de l'année 2002.

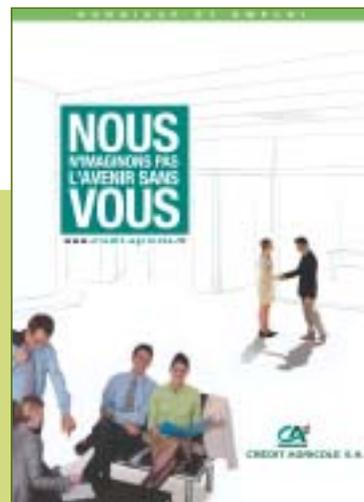
Les actions en faveur des salariés handicapés en France

Au 31 décembre 2003, 1 694 travailleurs handicapés étaient en poste au sein du groupe Crédit Agricole S.A., représentant près de 3,8 % de la population des Contrats à Durée Indéterminée (CDI) actifs en poste.

Crédit Agricole S.A. a réaffirmé en 2003 sa volonté de faciliter l'intégration des personnes handicapées. L'accord Handicapés signé avec les organisations syndicales en 2000 pour une durée de trois ans, a été renouvelé pour 2004 et 2005. Ainsi, des actions concrètes pour le développement de l'emploi handicapé en milieu ordinaire de travail et en milieu protégé ont été menées : embauches, stages et apprentissage. Des moyens importants ont été mis en place pour accompagner les salariés ayant un handicap et pour informer et sensibiliser l'ensemble du personnel. Des mesures d'accompagnement pour les parents d'enfants handicapés ont également été mises en place en 2003.

Par ailleurs, le Crédit Lyonnais et l'AGEFIPH (*) ont signé une nouvelle convention pour 2003 et 2004, fondée sur des engagements de recrutements, de formation, d'actions de maintien dans l'emploi et de sensibilisation. L'ouverture d'un site Intranet, une plaquette d'information et une campagne d'affichage ont marqué l'année 2003. En 2004, le réseau Insertion des Personnes Handicapées, en maintenant les objectifs de la convention, accompagnera les salariés concernés dans les changements liés au rapprochement avec Crédit Agricole S.A.

(*) Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées.



L'actionnariat salarié

L'année 2003 a été marquée par la mise en œuvre d'une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole. Lancée en juin 2003, au lendemain du succès de l'offre amicale sur le Crédit Lyonnais, cette opération visait à associer les collaborateurs à un projet commun, la réussite du nouveau Groupe.

Proposée aux 130 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole dans 14 pays, l'opération a recueilli plus de 50 000 souscriptions pour un montant total de l'ordre de 345 millions d'euros. Deux formules d'investissement ont été proposées aux collaborateurs : une formule «classique» avec décote et une formule «multiple», fonds à effet levier. Ce montage a été conçu par les équipes des deux groupes dont le savoir-faire est largement reconnu. À l'issue de cette opération à l'automne 2003, la part de l'actionnariat salarié sous forme de FCPE dans le capital de Crédit Agricole S.A. atteignait 4,95 %.

Effectif global du Groupe

Au 31 décembre 2003, l'effectif du groupe Crédit Agricole S.A. (CDI* et CDD**) dans le monde était de 63 140 personnes, dont 80,6 % en Europe occidentale, 6 % en Afrique et 4,5 % en Europe centrale et orientale. Il s'agit des effectifs des sociétés consolidées par les méthodes globale et proportionnelle.

(*) Contrats à Durée Indéterminée. (**) Contrats à Durée Déterminée.

Répartition des effectifs par activité

Pôle	Effectifs en UTP*
Banque de proximité en France, flux	25 489
Banque de financement et d'investissement	12 943
Services financiers spécialisés	9 382
Banque de détail internationale	4 868
Métiers de gestion d'actifs	3 822
Fonctions centrales, gestion pour compte propre	2 599
Fonctionnement et logistique	2 004
Banque privée internationale	1 126
Assurances	907
Total	63 140

* en UTP - Unités temps plein

Trois pôles accueillent les trois quarts des effectifs : la Banque de proximité en France : 40 % de l'ensemble ; la Banque de financement et d'investissement : 20 % et les Services financiers spécialisés : 15 %.

L'effectif du groupe Crédit Agricole S.A. en France

Les effectifs retenus pour l'élaboration de ce rapport sont les effectifs au 31 décembre 2003 des sociétés du périmètre France du groupe Crédit Agricole S.A. consolidées par les méthodes globale et proportionnelle.

L'ensemble des effectifs en CDI en poste, des effectifs CDI en dispense d'activité^(*) et des effectifs en CDD s'élevaient au 31 décembre 2003 à 50 700 personnes.

Les effectifs en CDD représentent 2,2 % de l'ensemble des effectifs en activité.

Effectif CDI en poste	45 012
Effectif CDI en dispense d'activité	4 565
Effectif en CDD	1 123
Total	50 700

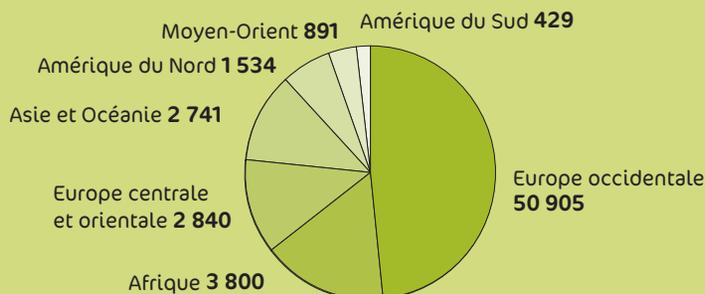
Structure des effectifs en CDI en poste en France

Hommes	43,6 %	Femmes	56,4 %
Cadres	39 %	Non-cadres	61 %

(97 % du périmètre France).

L'âge moyen ressort à 43 ans et l'ancienneté moyenne des collaborateurs à 19 ans. La part des moins de 30 ans s'élève à 14 % du total, celle des 30-50 ans à 52 % et celle des plus de 50 ans à 34 %.

Répartition géographique des effectifs dans le monde



Pour la filiale Crédit Lyonnais, la part des effectifs de plus de 50 ans se situe à un niveau relativement élevé par rapport à la profession bancaire^(**). Plusieurs politiques spécifiques ont été mises en place : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, entretiens organisés entre la moitié et les deux tiers de la carrière permettant aux collaborateurs d'engager une réflexion sur leur avenir professionnel et d'explorer des pistes d'orientation future (« Rendez-vous Carrière »).

(*) Collaborateurs dont le contrat de travail est suspendu au 31 décembre 2003 (longue maladie, congé de fin de carrière, congé non rémunéré pour convenance personnelle, congé parental d'éducation, congé individuel de formation...).

(**) En 2003, près de 40 % des salariés du Crédit Lyonnais étaient âgés de plus de 50 ans.

La gestion de l'emploi en France

Les recrutements

L'ensemble des entrées en CDI s'élève à 1 870, constitués à hauteur de 77 % de recrutements directs et de 23 % de transformations de CDD en CDI. Parmi les recrutements en CDI, la part des cadres est de 35 %.

	Cadres	Non-cadres
Recrutements en CDI	496	941
Transformation de CDD en CDI	39	394
Total des entrées en CDI	535	1 335

(95 % du périmètre France).

Dans la perspective du rapprochement en cours, il a été décidé en début d'année de geler les actions de recrutement, hors recrutement des commerciaux pour le réseau de la banque de détail du Crédit Lyonnais.

Celui-ci a donc poursuivi en 2003 et poursuivra en 2004 sa politique de recrutement, pour l'essentiel de conseillers clientèle particuliers et conseillers d'accueil.

L'objectif est à la fois d'accompagner le développement commercial et de contribuer au renouvellement des ressources dans un contexte de départs nombreux liés aux préretraites Cats (Cessation anticipée de travailleurs salariés).

Les départs

L'ensemble des sorties en CDI représente 3 702 collaborateurs. Parmi ces départs, figurent au premier rang les retraites et préretraites (2 142 collaborateurs, soit 58 % du total), suivies des démissions (822 collaborateurs, soit 22 %).

Les départs

	Cadres	Non-cadres
Démissions	321	501
Licenciements	330	159
Retraites - préretraites	592	1 550
Décès	27	85
Autres	46	91
Total des sorties en CDI	1 316	2 386

(95 % du périmètre France).

Les préretraites et les retraites

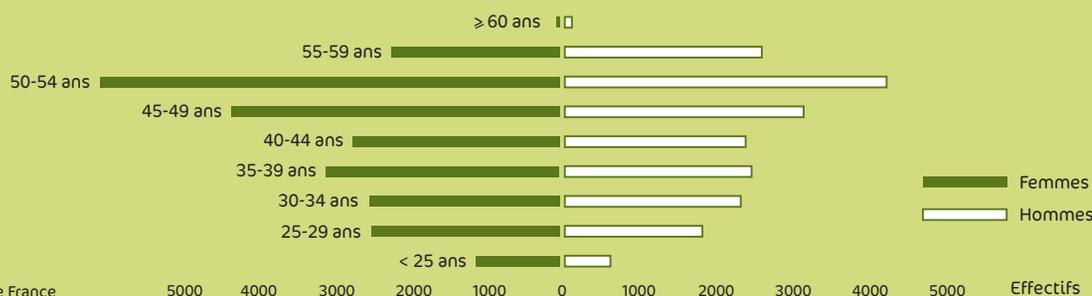
Au Crédit Lyonnais, l'accord de préretraite Cats (Cessation anticipée de travailleurs salariés), qui s'appliquera jusqu'au 31 mars 2006, bénéficie aux collaborateurs de 56 ou 57 ans répondant à diverses conditions de durée de cotisation et d'ancienneté dans l'entreprise. Pour Crédit Agricole S.A., l'accord de préretraite a concerné les collaborateurs de plus de 55 ans.

Les préretraites et les retraites

	Cadres	Non-cadres	Total
Femmes	152	1 042	1 194
Hommes	440	508	948
Total	592	1 550	2 142

(95 % du périmètre France).

Répartition par âge des CDI actifs en poste



Organisation du temps de travail

Répartition des effectifs par type d'organisation du temps de travail

Le temps de travail des trois quarts des effectifs est exprimé en heures. Ce mode de calcul concerne 35 % des cadres.

Effectifs CDI en poste au 31 décembre 2003 par type d'organisation du temps de travail

	Cadres	%	Non-cadres	%	Total	%
Temps de travail exprimé en heures	5 570	35	25 811	100	31 381	75
Temps de travail exprimé en jours	10 568	65	0	0	10 568	25
Total	16 138	100	25 811	100	41 949	100

(93,5 % du périmètre France).

Nombre de personnes CDI en poste à temps partiel

Le temps partiel concerne 4 533 personnes, dont 93 % sont des femmes, cadres et non-cadres.

Nombre de personnes CDI en poste à temps partiel

Taux de temps de travail	Cadres		Non-cadres		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 50 %	1	5	29	181	216
≥ 50 % et < 80 %	31	134	142	1368	1675
≥ 80 %	61	728	52	1801	2 642
TOTAL	93	867	223	3 350	4 533

(94 % du périmètre France).

Conditions de travail

Absentéisme

Nombre de jours ouvrés d'absence par motifs	Cadres	Non-cadres	Total	En %
Maladie	68 609	320 974	389 583	65,7
Accidents de travail et trajet	1 985	14 878	16 863	2,8
Maternité / paternité	42 848	62 076	104 924	17,7
Congés autorisés (événements familiaux, allaitement, déménagement)	23 912	35 137	59 049	10
Autres causes	10 221	12 353	22 574	3,8
Total	147 575	445 418	592 993	100

(87,5 % du périmètre France).

Charges sociales

Le taux de charges sociales pour 2003, soit 54,3 % de la masse salariale, traduit l'effort de Crédit Agricole S.A. (maison mère) en termes de prévoyance et de retraite complémentaire.

Relations avec les clients et les fournisseurs

Déontologie : une organisation rigoureuse

Les fonctions déontologie et « compliance » (conformité) sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 200 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales.

Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les déontologues assurent leurs missions sous l'autorité hiérarchique des responsables des différentes entités et sont regroupés dans une ligne métier déontologie-compliance sous la responsabilité fonctionnelle d'un déontologue central.

Ce dernier est responsable de la fonction déontologie-compliance de Crédit Agricole S.A. et anime le réseau des Caisses régionales. Il est rattaché directement au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., également responsable d'un Comité de management de la conformité, mis en place début 2004.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie-compliance est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des marchés financiers).

Au début du second semestre 2003, une Charte de déontologie a été mise en place pour l'ensemble des administrateurs et des collaborateurs du groupe Crédit Agricole. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 17 juillet 2003.

Par ailleurs, dès la fin de l'offre sur le Crédit Lyonnais, des mesures ont été mises en place pour renforcer la surveillance des conflits d'intérêts et des règles de franchissements de seuil, et les adapter au dimensionnement du nouveau Groupe.

Au cours du 4^e trimestre, des travaux ont été engagés pour préparer la mise en place d'un plan renforcé de conformité, demandé par la Commission bancaire et le Conseil de la réserve fédérale des États-Unis. Ce plan sera progressivement mis en œuvre au cours de l'année 2004.

Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme

Dans la logique de décentralisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, la prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité, qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante. Ainsi, chaque Caisse régionale a désigné un correspondant avec le service TRACFIN. Pour le groupe Crédit Agricole S.A. un dispositif central est organisé, au sein de l'inspection générale Groupe, au travers d'une ligne métier sécurité financière, de telle sorte que toutes les filiales et les succursales à l'étranger disposent des recommandations nécessaires pour se prémunir contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment. Enfin, l'inspection générale Groupe mène sur l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, les missions de vérifications du respect des obligations en matière de prévention du blanchiment de capitaux.

Depuis 2000, le dispositif a été progressivement renforcé, aboutissant en juillet 2003 à la création d'une ligne métier sécurité financière, dotée de compétences élargies et rapportant au responsable du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. Ce renforcement des dispositifs de prévention du blanchiment intègre les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les recommandations



des autorités de tutelle. Ainsi, des dispositions spécifiques ont été adoptées en matière de traitement des chèques. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le Groupe d'action financière sur le blanchiment (GAFI).

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme et des obligations de gel des avoirs, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre en application de la réglementation européenne et des décrets du gouvernement français. À ce titre, la ligne métier Sécurité financière a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (Directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales). Le dispositif global s'est accompagné d'outils de surveillance et d'actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés dans toutes les unités. En outre, la coordination des actions menées au sein du Groupe a été renforcée.

La promotion de l'investissement socialement responsable

Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management se sont impliqués très tôt dans la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR), partageant une même conviction quant à la nécessité de cette démarche.

Ainsi, CA-AM a renforcé en 2003 son approche de l'ISR. Son équipe de gestion dédiée rassemble cinq personnes. Cette équipe s'appuie sur toutes les expertises de gestion de CA-AM. Pour attester la validité de son approche, l'équipe de gestion s'appuie sur un Comité d'orientation composé de personnalités indépendantes (extérieures au Groupe), spécialistes du développement durable. L'accès à une recherche externe spécialisée au travers du partenariat avec les deux agences de notation Eiris et Vigeo est un gage supplémentaire d'indépendance.

En outre, CA-AM a développé sa politique d'engagement. L'engagement est une politique pratiquée par les gérants de portefeuille pour valoriser les titres qu'ils détiennent, en incitant par le dialogue les entreprises concernées à améliorer leur comportement en gouvernance d'entreprise, gestion du risque environnemental, ou en améliorant leur image par des pratiques plus éthiques.

C'est dans ce cadre que CA-AM est entré dans le Pharmaceutical Shareowners Group, participe au Carbon Disclosure Project et contribue aux organisations de place traitant de l'investissement socialement responsable.

Pour sa part, CLAM a conforté son implication dans l'ISR en 2003, avec la création d'I.DE.A.M., qui proposera une gamme de fonds gérés selon les principes de l'ISR. La philosophie de gestion est centrée sur la sélection de valeurs, en fonction des critères du développement durable, déclinée suivant des processus disciplinés pouvant s'adapter à la demande de la clientèle, qu'il s'agisse des investisseurs institutionnels français et internationaux, des entreprises ou des particuliers.

La démarche qualité

Plusieurs sociétés du Groupe ont entrepris une démarche de qualification. Ainsi, Crédit Lyonnais Asset Management a poursuivi activement en 2003 la démarche engagée pour améliorer la qualité de ses procédures et prestations. De même Sofinco a pris des engagements forts dans le cadre de sa certification ISO 9001 obtenue en 2002.

Certifications chez CLAM

Ainsi, la Direction des opérations de CLAM a obtenu, selon la norme ISO 9001 version 2000, à la fois une certification globale et quatre certificats locaux : renouvellement pour CLAM Finance, l'administration de fonds, CL Épargne Entreprise et nouvelle certification pour le reporting. C'est la première fois qu'un périmètre d'activité aussi large (250 personnes) est certifié dans le monde de la gestion d'actifs.



Le service clients de CLAM a obtenu la certification ISO 9001 version 2000 pour l'ensemble de ses prestations : contractualisation (élaboration des conventions de placement, mandats de gestion... pour les clients directs), habilitations et pouvoirs des personnes passant des ordres de bourse, ordres de bourse des clients directs, commissions de gestion sur les mandats et rétrocessions aux distributeurs, mise à disposition d'informations, gestion des demandes des clients

CLAM Immobilier

CLAM Immobilier, filiale de CLAM spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers, est la première dans son secteur d'activité à avoir obtenu la certification ISO 9001 version 2000 pour l'ensemble des prestations de gestion des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) : rapports avec les associés, gestion du parc immobilier, comptabilité.

Sofinco : le traitement de la clientèle

L'activité grande distribution France est certifiée ISO 9001 version 2000 depuis 2002. L'engagement pris par Sofinco se décline sous trois axes : une démarche qualité à tous les niveaux de l'entreprise ; la mise en place d'une écoute client à travers un service consommateur unique et un travail en collaboration avec le médiateur de l'ASF ; enfin, une gestion amiable et personnalisée des incidents. La démarche qualité est orientée à la fois vers les produits proposés aux clients et vers l'organisation et le management de l'entreprise.

La sous-traitance et les achats

Outre l'exécution de prestations sans lien direct avec leurs activités et métiers (restauration, nettoyage, gardiennage...), les entreprises de Crédit Agricole S.A. ont recours à la sous-traitance pour la mise en œuvre de certaines techniques qui requièrent des compétences très spécifiques non disponibles en interne (développement et maintenance informatiques, sécurité monétique...), et/ou pour la réalisation d'actes de production afin d'en optimiser le rapport qualité/coût.

Des règles de « bonne pratique » du recours à la sous-traitance ont été élaborées pour être diffusées aux opérationnels afin de permettre une allocation pertinente de ces ressources nécessaires à la réalisation de certaines missions/prestations et une maîtrise sécurisée de ce dispositif. En ce qui concerne l'étranger, la responsabilité du recours à la sous-traitance revient au responsable de chaque implantation, qui doit veiller au respect du droit local et des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dans le domaine des achats (fourniture de matériels, de travaux, de services et de prestations intellectuelles par une entreprise extérieure), des règles déontologiques de bonne conduite encadrent les interventions des collaborateurs dans leurs relations avec des sociétés extérieures. Ces règles concernent, pour l'essentiel, les situations de conflits d'intérêts pouvant exister en cas de participation à titre personnel ou de rôle décisionnel dans ces sociétés, les conditions d'acceptation de cadeaux et invitations et la confidentialité des informations reçues.



L'environnement

Des formes d'actions variées pour une implication forte

Par le rôle qu'il joue dans le financement de l'agriculture, le Crédit Agricole s'est très tôt impliqué dans le respect et la protection de l'environnement.

Une offre commerciale au service de l'environnement

Le Crédit Agricole a mis au point en 2003, un « prêt environnement ». Destiné aux entreprises, collectivités publiques, agriculteurs et professionnels, quels que soient leur champ d'activité et leur taille, il a pour vocation de répondre à un projet d'investissement à caractère environnemental. Le montage financier proposé permet de couvrir, par un seul contrat, l'ensemble du projet, répondant à des besoins différents suivant les étapes de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, les activités de crédit-bail proposent depuis plusieurs années des prêts spécifiques pour financer le secteur des énergies renouvelables : éoliennes, unités de cogénération et traitement des déchets.

Accompagner une agriculture respectueuse de l'environnement

Le Crédit Agricole a lancé en 2001, en partenariat avec FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement), un concours pour récompenser et valoriser des initiatives agricoles respectueuses de l'environnement. En 2003, le Crédit Agricole a pris l'engagement de poursuivre ce concours en 2004, témoignage fort de son soutien envers ceux qui œuvrent pour une agriculture économiquement forte et écologiquement responsable.

Par ailleurs, le Crédit Agricole aide au développement de l'agriculture raisonnée en prenant en charge une partie du coût des honoraires permettant la qualification officielle d'une exploitation agricole, à partir de 2004.

La protection du patrimoine forestier

Propriétaire de 7 000 hectares de forêts en France, le Crédit Agricole exploite ce domaine forestier selon une Charte de gestion durable. Les bois en provenance des forêts du Crédit Agricole bénéficient ainsi d'une certification européenne (PEFC) qui garantit aux utilisateurs et aux consommateurs que ces produits proviennent de forêts gérées selon des règles qui garantissent une exploitation durable et respectueuse du milieu naturel.

La démarche interne d'entreprise

Sociétés de service, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. sont, compte tenu de la nature de leurs métiers de conception et de vente de produits financiers, moins concernées qu'une société industrielle par les conséquences de leurs activités sur l'environnement et les risques qu'elles pourraient représenter pour le milieu naturel.

Le Groupe a démarré la mise en œuvre d'une démarche d'entreprise visant à réduire les consommations de matières premières. Après la mise en place de récupération des piles et cartouches de photocopieurs et d'imprimantes sur certains sites de région parisienne en 2003, de nouvelles actions sont d'ores et déjà prévues pour 2004 (récupération et recyclage de papier en particulier). Dans un premier temps, un suivi et un contrôle des consommations de certaines matières premières, notamment consommations énergétiques, sera mis en place dès 2004.



Crédit Agricole S.A. et ses actionnaires

Évolution du capital

L'opération de rapprochement avec le Crédit Lyonnais, qui s'est concrétisée par le dépôt d'une offre publique portant sur l'ensemble des titres du Crédit Lyonnais le 16 décembre 2002, a fortement modifié le capital de Crédit Agricole S.A., tant dans son volume que dans sa composition.

Trois augmentations de capital sont intervenues au cours de l'exercice 2003.

- En juin, 353 285 738 actions nouvelles ont été créées pour les attribuer aux actionnaires du Crédit Lyonnais ayant apporté leurs actions lors de l'offre publique mixte d'achat et d'échange portant sur le capital du Crédit Lyonnais.
- En octobre, 25 233 264 actions ont été émises, à l'occasion d'une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole.
- En novembre, 122 793 536 actions ont été émises à l'occasion d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

À la suite de ces opérations, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 4 420 567 311 euros, divisé en 1 473 522 437 actions.

Au 31 décembre 2003, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue la Boétie	771 841 801	52,38	52,41
SNC Crédit Agricole Transactions	14 771 187	1,00	1,00
Actions propres	15 681 762	1,07	-
Dont			
- autocontrôle	745 968		-
- couverture d'options et engagement de rachat	14 935 794		1,01
Salariés (FCPE)	73 011 167	4,95	4,96
AGF	45 124 000	3,06	3,06
Investisseurs institutionnels	376 560 712	25,56	25,57
Actionnaires individuels	157 031 614	10,66	10,67
Non identifiés	19 500 194	1,32	1,32
Total	1 473 522 437	100 %	100 %

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

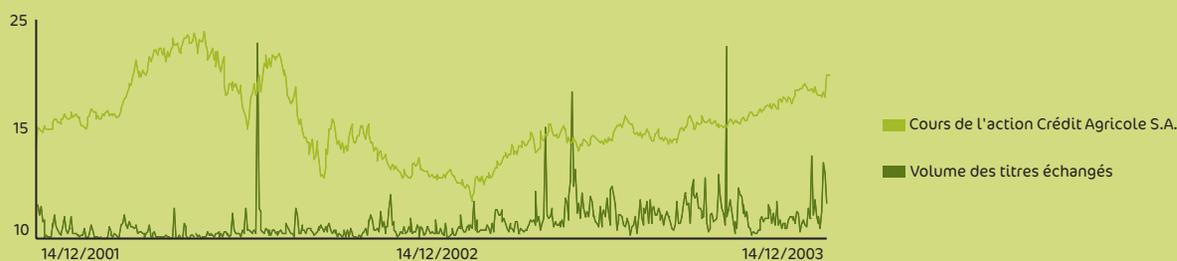
Cours de l'action depuis le 14 décembre 2001

Comparaison avec les indices DJ Euro Stoxx Bank et CAC 40 (Indices recalculés sur la base du cours d'introduction de l'action Crédit Agricole S.A.)



Évolution du cours de l'action et du volume des titres échangés

Depuis la cotation le 14 décembre 2001



L'action Crédit Agricole S.A.

Historique boursier

L'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. a été réalisée le 14 décembre 2001, avec un prix d'émission de 16,60 euros. Le premier jour à la clôture, l'action a enregistré une hausse de 4,7 % en clôturant à 17,39 euros et le volume échangé a atteint 42 millions de titres. L'action Crédit Agricole S.A. a clôturé l'année à 17,79 euros.

L'année 2002 a été marquée par un environnement économique et financier défavorable pour tous les acteurs. Pour son premier semestre de cotation, l'action Crédit Agricole S.A. a surperformé l'indice CAC 40 et a affiché une première partie de parcours boursier très satisfaisante, avec notamment une forte hausse en mars 2002. Pendant la crise des marchés financiers au second semestre, le titre s'est rapproché de la tendance générale mais en résistant bien face aux mouvements à la baisse des marchés d'actions. Sur l'ensemble de l'année 2002, le titre a perdu 18,7 % pour clôturer à 14,38 euros le 31 décembre 2002 ; sur la même période, l'indice CAC 40 a perdu 33,7 %. L'action Crédit Agricole S.A. a été admise dans l'indice CAC 40 le 6 août 2002, moins de huit mois après son introduction en bourse. Cette admission a donné lieu à un fort volume de titres le 5 août avec 26,7 millions de titres échangés. Le 16 décembre, Crédit Agricole S.A. a déposé une offre sur le Crédit Lyonnais.

L'année 2003 s'est déroulée dans un contexte plus porteur qui a bénéficié à l'action Crédit Agricole S.A. ; elle a clôturé l'année à 18,93 euros, enregistrant une hausse sur l'année de 31,6 % et réalisant ainsi la 9^e performance du CAC 40. Comparativement, l'indice CAC 40 a enregistré une hausse de 16,1 % en clôturant à 3 557,9 points le 31 décembre 2003. Le parcours de l'action est d'autant plus satisfaisant qu'il s'est effectué dans un contexte riche en événements qui auraient pu peser sur son cours : les augmentations de capital consécutives à l'offre sur le Crédit Lyonnais et le

passage de l'indice CAC 40 au flottant qui a réduit la pondération de Crédit Agricole S.A. dans cet indice. Sur l'année 2003, le nombre d'actions a augmenté de 51 % et la capitalisation boursière a doublé, passant de 14 milliards d'euros au 31/12/2002 à 28 milliards d'euros le 31/12/2003.

Depuis le début de l'année 2004, l'action Crédit Agricole S.A. a poursuivi son mouvement de hausse, clôturant à 21,5 euros le 12 mars 2004.

Données boursières

	31/12/2003	31/12/2002
Capital social		
en nombre de titres	1 473 522 437	972 209 899
Capitalisation boursière (en milliards d'euros)	27,89	13,98
Bénéfice net par action (BNPA) (en euros)	1,79 ⁽¹⁾	1,41 ⁽²⁾
Actif net par action (ANPA) (en euros)	15,45	15,12
Cours/ANPA	1,22	0,95
PER (cours/BNPA)	11,61	10,35
Cours extrêmes de l'année (en euros)		
plus haut	18,95	24,70
plus bas	12,65	14,24
dernier	18,93	14,38

(1) bénéfice net part du Groupe pro forma, avant survaleur et coûts liés au rapprochement / nombre d'actions moyen pondéré.

(2) bénéfice net part du Groupe avant survaleur / nombre d'actions moyen pondéré.

Situation boursière de l'action Crédit Agricole S.A.

2003	Cours le plus haut	Date	Cours le plus bas	Date	Cours de clôture moyen	Volume quotidien moyen échangé
T1	15,68	16/01/2003	12,65	11/03/2003	14,34	1 588 549
T2	18,12	03/06/2003	14,43	01/04/2003	16,64	3 489 000
T3	18,70	15/08/2003	16,21	01/07/2003	17,29	3 677 675
T4	18,95	19/12/2003	16,73	02/10/2003	18,10	4 320 106

Situation boursière de l'action Crédit Agricole S.A.

Le nombre total de titres échangés au cours de l'année 2003 atteint 835,6 millions pour un montant de 13,87 milliards d'euros.

Le volume mensuel des titres échangés a évolué dans une fourchette de 26,1 à 104,3 millions de titres.

Dividende

Au titre des exercices 2001 et 2002, Crédit Agricole S.A. a distribué un dividende net par action de 0,55 euro.

Au titre de l'exercice 2003, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 19 mai 2004 le maintien du dividende net par action à 0,55 euro (soit 0,825 euro, avoir fiscal de 50 % inclus). Le montant de la distribution atteindra ainsi 810 millions d'euros.

Montant en euro	2003	2002	2001
Dividende net/action	0,55	0,55	0,55
Dividende global	0,825	0,825	0,825

Rentabilité pour l'actionnaire

Le tableau ci-après présente le rendement global d'un investissement réalisé par un actionnaire individuel en actions Crédit Agricole S.A.

Le calcul, fondé sur les cours de bourse au moment de l'investissement (introduction en bourse le 14 décembre 2001 ou début d'année dans les autres cas), prend en compte le réinvestissement des dividendes perçus (avoir fiscal compris).

On considère que l'investisseur a pris part à l'augmentation de capital de fin octobre 2003 ; il est ainsi tenu compte du réinvestissement dans un nouveau titre au prix de 16,07 euros pour onze titres anciens détenus. Tous les résultats sont donnés avant impact de la fiscalité.

Ainsi, à titre d'exemple, l'actionnaire ayant souscrit à l'entrée en bourse de Crédit Agricole S.A. et réinvesti les dividendes perçus en cours de période en actions Crédit Agricole S.A., aurait enregistré un rendement annualisé moyen, à la fin 2003, de 10,76 %.

Durée de détention de l'action	Rentabilité brute cumulée	Rentabilité moyenne annualisée
1 exercice (2003)	32,15 %	32,15 %
2 exercices (2002-2003)	16,19 %	7,79 %
Depuis le 14/12/2001 *	23,21 %	10,76 %

* Introduction en bourse à 16,60 euros.

Titres inscrits au nom de Crédit Agricole S.A.

Les mouvements initiés par Crédit Agricole S.A. sur ses propres actions sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Au 31/12/03, l'ensemble des actions d'autocontrôle détenues dans le cadre du programme de rachat sont affectées à la couverture des engagements de stock-option.

Pour mémoire, dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2003, il a été procédé à la cession de 2 310 599 droits préférentiels de souscription pour un prix de cession moyen de 0,1725 euro.

À titre d'information, il a été procédé début janvier 2004 à l'acquisition de 13 371 163 actions pour un prix moyen de 18,14 euros.

Mouvements initiés par Crédit Agricole S.A. sur ses propres actions

	Quantités	Valeur nette comptable		Frais de négociation	Fraction du capital
		Unitaire	Globale		
Stock au 31/12/2002	745 968	14,42	10 758 929,16		0,077 %
Acquisitions de l'exercice	1 566 470	16,9	26 473 343	30 510	
Stock au 31/12/2003	2 310 599	14,59	33 711 639,41		0,157 %

Les actionnaires individuels une relation de proximité

Crédit Agricole S.A. compte aujourd'hui près de 1,8 million d'actionnaires individuels, qui représentent environ 25 % du flottant. Le Groupe se place ainsi au premier rang du CAC 40 par le nombre d'actionnaires individuels.

L'objectif de Crédit Agricole S.A. est d'établir une relation de proximité avec ses actionnaires individuels, fondée sur la qualité d'une information adaptée et régulière. C'est dans cet esprit que, dès son introduction en bourse, ont été mis en place le site Internet dédié aux actionnaires - www.credit-agricole-sa.fr - et le Numéro vert 0 800 000 777. En 2003, le numéro vert a enregistré une moyenne de 12 000 appels par mois, dont 1 000 donnant lieu à un entretien avec un collaborateur du service des relations actionnaires.

C'est également pour renforcer ses liens avec ses actionnaires individuels que Crédit Agricole S.A. a créé un Club d'actionnaires, ouvert aux porteurs de plus de 50 actions (ou 1 action pour les actionnaires au nominatif ou salariés). Sa création en 2002 avait rencontré un franc succès, puisque près de 90 000 actionnaires au porteur avaient souhaité y adhérer. Avec les actionnaires au nominatif et les nouveaux actionnaires accueillis à la suite de l'offre publique sur le Crédit Lyonnais, le Club des actionnaires de Crédit Agricole S.A. rassemble aujourd'hui 130 000 adhérents.

Le Club des actionnaires de Crédit Agricole S.A. répond avant tout à une vocation informative et pédagogique : permettre de mieux connaître et comprendre l'entreprise, son organisation et ses métiers ; les aider à se familiariser avec les mécanismes boursiers et l'analyse de la conjoncture économique.

Il associe ainsi des outils complémentaires : outre le rapport annuel abrégé, la lettre aux actionnaires est diffusée trois ou quatre fois par an et le guide de l'actionnaire, actualisé chaque année. Les membres du Club se voient également proposer un programme de rencontres, à Paris et en région, comportant plusieurs volets : des sessions de formation à la bourse, organisées en partenariat avec l'IFCAM, université d'entreprise du groupe Crédit Agricole ; des conférences ayant pour thèmes la conjoncture économique, animées par les économistes de Crédit Agricole S.A., ou la transmission de patrimoine, animées par les spécialistes du Groupe en matière de gestion privée ; enfin, des visites de sites, notamment des salles de marché du Groupe.

Quatre réunions d'information tenues à Bordeaux, Marseille, Nantes et Paris, ont permis à près de 5 000 actionnaires de dialoguer avec les dirigeants de Crédit Agricole S.A.

Enfin, Crédit Agricole S.A. a constitué un Comité de liaison avec les actionnaires, qui a tenu sa première réunion en septembre 2003. Ce comité compte 13 actionnaires venant de toute la France et représentatifs de l'actionariat individuel de Crédit Agricole S.A. Deux d'entre eux faisaient partie du Comité similaire qui existait au Crédit Lyonnais. Le Comité de liaison se fixe pour objectif d'aider la société à mieux communiquer avec les actionnaires individuels ; il doit permettre de mieux appréhender les attentes des actionnaires et contribuer au perfectionnement de l'ensemble des moyens de communication.



2^e prix du meilleur service des relations actionnaires

Le deuxième prix des Fils d'or du meilleur service des relations actionnaires des sociétés du CAC40 a été décerné par le journal La Vie Financière à Crédit Agricole S.A. en octobre 2003. Ces Fils d'or sont destinés à évaluer l'efficacité des moyens de communication mis en place par les sociétés cotées pour informer leurs actionnaires. Ils sont fondés sur des critères de rapidité, de fiabilité et de convivialité de l'information.

Les investisseurs institutionnels

En 2003, l'équipe relations investisseurs de Crédit Agricole S.A. a apporté son appui aux projets stratégiques du Groupe, en premier lieu à l'offre amicale sur le Crédit Lyonnais. Dans le même temps, elle a continué à développer la connaissance de l'action Crédit Agricole S.A. et du Groupe au sein de la communauté des investisseurs internationaux.

De nombreux roadshows ont ainsi été organisés, en particulier au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Europe continentale, animés par le management ou par les responsables de l'équipe, qui ont contribué à la constitution d'une base fournie d'actionnaires internationaux.

Outre ces zones géographiques, les relations investisseurs ont également présenté l'action Crédit Agricole S.A. aux investisseurs asiatiques à Singapour et Hong Kong, ainsi qu'au Canada.

Les relations investisseurs ont également contribué au placement de la première émission d'actions de préférence de Crédit Agricole S.A., en janvier 2003, en Asie et en

Europe. De même, elles ont réalisé un roadshow au Royaume-Uni pour le placement de l'émission de TSDI de 750 millions de livres sterling réalisée en juin, la plus importante faite sur ce marché jusque là.

Enfin, dès le mois d'août, par le regroupement des équipes de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais, les relations investisseurs ont été la première unité fusionnée du nouveau Groupe. Cette réorganisation a permis de donner un élan nouveau à cette activité, dans le contexte d'une demande accrue du marché consécutive à la forte croissance de la capitalisation boursière de Crédit Agricole S.A.

Agenda 2004 de la communication financière

10 mars	Publication des résultats annuels 2003
14 mai	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2004
19 mai	Assemblée générale des actionnaires
8 septembre	Publication des résultats semestriels 2004
17 novembre	Publication des résultats des 9 premiers mois 2004

Contacts

Relations investisseurs

Denis Kleiber
Tél. 01 43 23 26 78

Relations investisseurs institutionnels

Claude Rosenfeld
Tél. 01 43 23 23 81

Relations actionnaires individuels

Marie-Agnès Huguenin
Tél. 01 43 23 15 99

N° Vert : 0 800 000 777
www.credit-agricole-sa.fr



Membres du Comité de liaison

Premier rang :

Francisco Cruz
Pierre Laguillon
Anne-Marie Martin
Martine Fouache
René Carron, Président
Évelyne Guilhem
Bernard Leseur
Didier Lignon
Christophe Féral

Second rang :

Jean-Claude Bonetti
Jean Beaujouan
Roger Chinaud
Michel Maréchal
Alexandre Essayan
Yves Chevillotte,
Directeur général délégué*

* Yves Chevillotte a fait valoir ses droits à la retraite en novembre 2003

Organigramme simplifié des filiales et participations

Au 31 décembre 2003

Crédit Agricole S.A.



Pourcentage d'intérêt :

- Supérieur à 90 %
- Compris entre 50 et 90 %
- ▲ Inférieur à 50 %

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Banque de financement et d'investissement

Gestion pour compte propre et divers

Gestion d'actifs

- CA-AM
- CA-ELS
- CPR AM
- BFT
- CA-IS CT
- CA-IS BANK

Assurances

- PREDICA
- PACIFICA

Banque privée

- BGPI

● Pôle UI

● UNIFICA
UNIMO
UNIBIENS

- UNI-EDITIONS
- CEDICAM
- FONCARIS
- ▲ RUE IMPERIALE

Crédit Agricole Indosuez

Gestion d'actifs

- CA-IS BANK LUXEMBOURG

Banque privée

- CAI LUXEMBOURG
- CAI SUISSE
- ▲ CREDIT FONCIER DE MONACO

● CAIC

● CARR FUTURES

Gestion d'actifs

- CLAM
- EURO EMETTEURS FINANCE

Assurances

- UAF

Banque privée

- CL SUISSE
- CL LUXEMBOURG
- CL MONACO

Banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais

● CL GLOBAL BANKING

● CL CAPITAL MARKETS INTERNATIONAL

Les comptes simplifiés présentés ici se rapportent au groupe Crédit Agricole, c'est-à-dire qu'ils correspondent à l'ensemble formé par les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Bilan consolidé simplifié (comptes réels)

Actif

(en millions d'euros)

31/12/2003

Opérations interbancaires et assimilées	177 418
Opérations avec la clientèle	370 895
Opérations de crédit-bail et assimilées	13 263
Opérations sur titres	93 089
Placements des entreprises d'assurance	127 509
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	416
Valeurs immobilisées	17 866
Écarts d'acquisition	9 983
Comptes de régularisation et actifs divers	64 799
Total actif	875 238

Passif

(en millions d'euros)

31/12/2003

Opérations interbancaires et assimilées	126 873
Comptes créditeurs de la clientèle	366 960
Dettes représentées par un titre	101 332
Provisions techniques des entreprises d'assurance	123 491
Comptes de régularisation et passifs divers	85 016
Provisions et dettes subordonnées	24 348
Fonds pour risques bancaires généraux	4 559
Intérêts minoritaires	4 049
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	38 610
Total passif	875 238

Compte de résultats consolidés simplifié – Pro forma

(en millions d'euros)

	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Produit net bancaire	23 886	22 060	22 556
Charges générales d'exploitation et amortissements	(15 592)	(15 277)	(15 470)
Résultat brut d'exploitation	8 294	6 783	7 086
Coût du risque	(2 007)	(1 359)	(2 031)
Résultat d'exploitation	6 287	5 424	5 055
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	219	6	286
Résultat net sur actifs immobilisés	(101)	(144)	122
Résultat courant avant impôts	6 405	5 286	5 463
Coûts liés au rapprochement	(513)	-	-
Résultat net exceptionnel	(151)	(286)	(117)
Impôt sur les bénéfices	(1 963)	(1 540)	(1 545)
Amortissement des écarts d'acquisition	(926)	(654)	(653)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	207	(171)	(1 615)
Résultat net	3 059	2 635	1 533
Intérêts minoritaires	302	130	210
Résultat net part du Groupe	2 757	2 505	1 323

ALPES PROVENCE

25, chemin des Trois Cyprès
13700 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 52 77 50
Président : Marc Pouzet
Directeur général : Dominique Millour

BRIE

24, avenue du Maréchal Foch
77100 Meaux
Tél. : 01 60 25 91 23
Président : Bruno Clergeot
Directeur général : Nicolas Renaudin

CENTRE OUEST

29, boulevard de Vanteaux
87000 Limoges
Tél. : 05 55 05 75 50
Président : Bernard Pigé
Directeur général : Jacques Debet

ALSACE VOSGES

1, place de la Gare
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 25 42 42
Président : Jean-Marie Sander
Directeur général : Bernard Lolliot

CALVADOS

15, esplanade Brillaud de Laujardière
14000 Caen
Tél. : 02 31 55 61 11
Président : Gérard Durocher
Directeur général : Marc Deschamps

CHAMPAGNE-BOURGOGNE

269, faubourg Croncels
10000 Troyes
Tél. : 03 25 71 40 00
Président : Michel Michaut
Directeur général :
Jean-Michel Ozoux

ANJOU MAINE

40, rue Prémartine
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 76 33 33
Président : Jean-Paul Dutertre
Directeur général : Bruno de Laage

CENTRE-EST

1, rue Pierre de Truchis de Lays
69400 Champagne-au-Mont-d'Or
Tél. : 04 72 52 80 00
Président : Claude Henry
Directeur général :
Jean-Paul Chifflet

CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

12, boulevard Guillet-Maillet
17100 Saintes
Tél. : 05 46 98 50 17
Président : Michel Roullin
Directeur général : Jean-Yves Hocher

AQUITAINE

304, boulevard du Président Wilson
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 90 40 40
Président : Jean-Pierre Pargade
Directeur général : Christian Duvillet

CENTRE FRANCE

3, avenue de la Libération
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 30 57 00
Président : Maurice Baquier
Directeur général : Pierre Bastide

CHARENTE-PÉRIGORD

Rue d'Epagnac
16800 Soyaux
Tél. : 05 45 20 45 20
Président : François Jaubert
Directeur général : François Macé

ATLANTIQUE VENDÉE

La Garde - Route de Paris
44000 Nantes
Tél. : 02 40 30 55 55
Président : Roger Gobin
Directeur général : Bernard Merlet

CENTRE LOIRE

8, allée des Collèges
18000 Bourges
Tél. : 02 38 60 20 00
Président : François Thibault
Directeur général : Guy Chateau

CORSE

1, avenue Napoléon III
20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 29 33 33
Directeur général : Francis Lamarque

CÔTES-D'ARMOR

La Croix Tual
22440 Ploufragan
Tél. : 02 96 01 32 10
Président : Jean-Pierre Morvan
Directeur général :
Jean-Philippe Neuville

FINISTÈRE

7, route du Loch
29000 Quimper
Tél. : 02 98 76 01 11
Président : Jean Le Vourch
Directeur général : Pierre Kerfriden

FRANCHE-COMTÉ

11, avenue Elisée Cusenier
25000 Besançon
Tél. : 03 81 84 81 84
Président : Jean-Louis Delorme
Directeur général : Pierre Derajinski

GARD

408, chemin du Mas de Cheylon
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 29 33 00
Président : Dominique Chardon
Directeur général : Michel Mathieu

GUADELOUPE

Petit Pérou
97139 Abymes
Tél. : 05 90 90 65 65
Président : Christian Fléreau
Directeur général : Denis Mauss

ILLE-ET-VILAINE

45, boulevard de la Liberté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 03 35 35
Président : Alain David
Directeur général : Jean Kerouedan

LOIRE HAUTE-LOIRE

94, rue Bergson
42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 79 55 00
Président : Marcel Eymaron
Directeur général :
Gérard Ouvrier-Buffer

LORRAINE

56-58, avenue André Malraux
57000 Metz
Tél. : 03 83 93 66 11
Président : Jacques Chaise
Directeur général : Eric Pradel

MARTINIQUE

Rue Case Nègre - Place d'Armes
97232 Lamentin
Tél. : 05 96 66 59 39
Président : Guy Ranlin
Directeur général : Pascal Durieux

MIDI

Avenue de Montpelliéret - Maurin
34970 Lattes
Tél. : 04 67 17 80 00
Président : Alain Maurel
Directeur général :
Jean-Claude Pichon

MORBIHAN

Avenue de Kéranguen
56000 Vannes
Tél. : 02 97 01 77 77
Président : Alexis Guéhenneux
Directeur général : Gilles Auvray

NORD DE FRANCE

10, avenue Foch
59000 Lille
Tél. : 03 20 63 70 00
Président : Marc Bué
Directeur général : Alain Diéval

NORD EST

25, rue Libergier
51100 Reims
Tél. : 03 26 83 30 00
Président : Luc Demazure
Directeur général : Bernard Mary

NORMAND

Avenue de Paris
50000 Saint-Lô
Tél. : 02 33 06 61 61
Président : Jean Le Brun
Directeur général : Marc Deschamps

NORMANDIE-SEINE

Chemin de la Bretèque
76230 Bois Guillaume
Tél. : 02 27 76 60 30
Président : Philippe Lepicard
Directeur général : Michel Rallet

OISE

18, rue d'Allonne
60000 Beauvais
Tél. : 03 44 12 60 60
Président : Denis Dubois
Directeur général : Patrick Clavelou

PARIS ET ILE-DE-FRANCE

26, quai de la Rapée
75012 Paris
Tél. : 01 44 73 22 22
Président : François Imbault
Directeur général : Pascal Célérier

PROVENCE CÔTE D'AZUR

Les Négadis - avenue Paul Arène
83300 Draguignan
Tél. : 04 93 14 85 00
Président : François Béraudo
Directeur général : Philippe Brassac

PYRÉNÉES GASCOGNE

11, boulevard
du Président Kennedy
65000 Tarbes
Tél. : 05 59 12 77 77
Président : Jean-Claude Rigaud
Directeur général : Jean Philippe

QUERCY ROUERQUE

53, rue Gustave Larroumet
46000 Cahors
Tél. : 05 65 89 10 00
Président : Pierre Bru
Directeur général : Bernard Lepot

FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE

48, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01 49 53 43 23
Président : Jean-Marie Sander
Secrétaire général : Yves Couturier
Directeur général : Jean-Yves Rossi

RÉUNION

Parc Jean de Cambiaire
Cité des Lauriers
97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 40 81 81
Président : Christian de la Giroday
Directeur général : Fernand Lemaire

SAVOIE (des)

P.A.E Les Glaisins
4, avenue du Pré Félin
74000 Annecy-le-Vieux
Tél. : 04 50 64 71 71
Président : René Carron
Directeur général : Patrick Gallet

SOMME

500, rue Saint-Fuscien
80000 Amiens
Tél. : 03 22 53 33 33
Président : Francis Damay
Directeur général : Serges Camine

SUD ALLIANCE

219, avenue François Verdier
81000 Albi
Tél. : 05 63 68 41 41
Président : Jacques Médale
Directeur général : Bernard Lepot

SUD MEDITERRANÉE

30, rue Pierre Bretonneau
66000 Perpignan
Tél. : 04 68 55 66 66
Président : Jules Labadie
Directeur général : Joël Fradin

SUD RHÔNE ALPES

15-17, rue Paul Claudel
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 70 70
Président : Marius Revol
Directeur général : Yves Couturier

TOULOUSE ET MIDI TOULOUSAIN

6-7, place Jeanne d'Arc
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 26 91 11
Président : Gérard Cazals
Directeur général : Jean-Roger Drouet

TOURAIN ET POITOU

18, rue Salvador Allende
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 42 33 33
Président : Noël Dupuy
Directeur général : Christophe Noël

VAL DE FRANCE

1, rue Daniel Boutet
28000 Chartres
Tél. : 02 37 27 30 30
Président : Dominique Lefèbvre
Directeur général : Yves Nanquette

Réalisation et production :

Harrison & Wolf

Crédits photos :

Hervé Thouroude, Gérard Tordjman, Alain Le Breton, Philippe Dureuil,
Pascal Sittler / Rea, Christophe Petiteau – Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine,
Crédit Agricole du Morbihan, Crédit Agricole d'Ile et Vilaine, Crédit Agricole Asset Management,
Crédit Agricole du Nord Est, Crédit Agricole Val de France, Crédit Agricole S.A,
Crédit Agricole des Côtes-d'Armor, Crédit Lyonnais, Crédit Lyonnais Asset Management,
Crédit Lyonnais – Archives historiques, Philippe Caron – Sofinco, David Becus – Sofinco,
Finaref, Transfact, Predica, Pacifica, Loxam, Max Havelaar France,
M.-N. G., M.N. Robert – Théâtre du Châtelet

Photothèques :

Altitude / Yann Arthus-Bertrand, Corbis / Joseph Sohm,
Zefa / H. Takano, G. Baden, P. Leonard, Getty Images / Rosemary Calvert,
Justin Pumfrey, Bernard Lang, Reza Estakhrian, Colin Hawking, Jon Riley,
Keith Brofsky, Alexander Walter, Robert Daly

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr



Nos forces réunies
| Éléments financiers
et juridiques 2003



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

● Rapport de gestion	2
● Rapport du Président du Conseil d'administration	50
● Comptes consolidés pro forma et réels	63
● Comptes individuels	157
● Informations juridiques et administratives	165

AMF

Ce document, complété de la brochure «Rapport d'activité 2003», constitue le document de référence de Crédit Agricole S.A. En application du règlement COB N° 98-01, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 4 mai 2004 sous le numéro R.04-073. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Rapport de gestion

Environnement économique et financier	3
Présentation des états financiers	4
Analyse des résultats consolidés du Groupe	6
Analyse de l'activité et des résultats par pôle métier	8
Analyse du bilan consolidé du Groupe	18
Les ratios prudentiels	20
Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)	22
Évolutions récentes et perspectives	25
 Annexe au rapport de gestion	
Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.	31
 Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole S.A.	
Contrôle interne	31
Déontologie et conformité	31
Gestion du bilan	31
Gestion des risques de contrepartie, de marchés, opérationnels et autres risques	33
Risques juridiques	48
Assurances et couverture des risques	49

Environnement économique et financier

2003 : une année en deux temps

L'année 2003 aura finalement vu la croissance accélérer de part et d'autre de l'Atlantique. Néanmoins, les États-Unis sont restés le seul véritable moteur de la croissance mondiale. Remontée des marchés actions, reflux des spreads corporate, hausse en fin d'année des taux longs et poursuite de l'appréciation de l'euro contre le dollar américain ont caractérisé l'année 2003.

États-Unis : la reprise

2003 aura été l'année de la reprise aux États-Unis, la croissance atteignant plus de 3 %. Les ménages sont au cœur de cette évolution : cadeaux fiscaux, renégociation des prêts hypothécaires (1^{er} semestre), incitations à l'achat d'automobiles etc., ont stimulé les dépenses, en dépit d'une évolution défavorable du marché de l'emploi. Les dépenses de consommation publiques ont également contribué à l'accélération de l'activité, avec en particulier une explosion des dépenses militaires. Du côté des entreprises, l'accélération de la demande, la maîtrise des coûts (en particulier salariaux) et le maintien de conditions de financement favorables ont permis aux profits de se redresser. Alors que l'investissement en logiciels et équipement affiche une progression rapide au second semestre (investissement de productivité), l'investissement en structures reste sinistré, les perspectives de demande encore modestes ne réclamant pas d'investissement de capacité. Enfin, la poursuite de la chute du dollar et l'embellie de la demande adressée aux États-Unis ont permis au commerce extérieur d'avoir une contribution moins négative que les années précédentes. Au premier semestre, les taux longs sont orientés à la baisse, suite à la persistance de craintes déflationnistes, atteignant un point bas à 3,2 % en juin. Dans la deuxième partie de l'année cependant, la disparition de ces mêmes craintes et l'accélération de la croissance induisent une remontée brutale durant l'été et partant, une pentification de la courbe des taux. Sur le marché des changes, la chute du dollar (-20 % contre euro, -7,5 % contre yen en moyenne) à relier avec la problématique du financement du déficit courant américain s'est accentuée au second semestre.

Europe : sauvée par les exportations

Le second semestre de l'année 2003 aura aussi été marqué par un début de reprise partielle en zone euro. En effet, au premier semestre, le tassement de la demande intérieure et la mauvaise tenue des exportations ont précipité trois des cinq grands pays en récession technique (Allemagne, Italie, Pays-Bas).

Dans la seconde partie de l'année, une reprise, tirée par les exportations se met en place, l'accélération de la demande adressée à l'UEM faisant plus que compenser l'impact négatif de la hausse de l'euro. Parallèlement, l'investissement total semble en voie de stabilisation, tandis que la consommation des ménages plie (mauvaise tenue du marché du travail), mais ne rompt pas, le mouvement de désinflation ayant apporté un bol d'air transitoire au pouvoir d'achat. Cependant, le maintien du prix du pétrole à un niveau élevé, la hausse des prix du tabac dans plusieurs pays, la poursuite de la hausse des prix alimentaires ont limité le mouvement, l'inflation atteignant en moyenne 2,1 % en 2003. Au premier trimestre, prenant acte de la poursuite de la dégradation de l'activité, la BCE a baissé les taux de 50 points de base (à 2,0 %), niveau qui restera inchangé pendant le reste de l'année (dans un contexte de reprise fragile). Les taux longs européens ont largement suivi le mouvement dicté par les taux américains, atteignant un point bas à 3,5 % en juin et terminant l'année à 4,2 %. Du côté des finances publiques, la dégradation du déficit public de la zone euro (estimé à plus de 3 % pour 2003) se poursuit.

France : à la peine

2003 aura marqué la fin de l'exception française en terme de croissance. Jusque-là, l'économie française avait bien résisté face à la crise mondiale. Soutenue par la consommation des ménages, et en toile de fond par un emploi résistant, la croissance française avait pu limiter les dégâts. Cependant, handicapées par une situation financière de plus en plus fragile et dans un contexte global peu porteur, les entreprises françaises ont dû accélérer leurs ajustements en début d'année, en particulier sur l'emploi. Et le dernier moteur de la croissance, la consommation, en a fait les frais. Seul l'investissement logement (alternative aux placements financiers) s'est maintenu, stimulé par des niveaux de taux très bas. Le deuxième semestre, comme dans le reste de la zone euro, a été sauvé par le redémarrage des exportations et un certain sursaut de la consommation. Au total, la croissance n'aura atteint qu'un faible + 0,2 % en 2003 après + 1,2 % en 2002. Sur le plan du comportement financier des agents, l'année aura également été coupée en deux. Le plongeon des marchés financiers en début d'année a de nouveau entraîné une hausse de l'aversion au risque, ce qui s'est traduit par une forte préférence pour les placements liquides (livrets), dans la lignée de 2002. L'assurance vie a continué de glaner la majeure partie de l'épargne. Mais après la baisse des taux administrés le 1^{er} août et le rebond des marchés actions, un léger frémissement a commencé à se faire sentir du côté des placements longs (actions et OPCVM) en deuxième partie d'année.

Présentation des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A.

Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2003, le périmètre de consolidation comprend 330 filiales et participations (contre 310 au 31 décembre 2002).

L'entrée du groupe Crédit Lyonnais dans le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. représente la modification majeure enregistrée depuis le 31 décembre 2002. Elle fait suite au succès des offres sur le capital du Crédit Lyonnais (Offre publique d'achat et d'échange en juin puis, en juillet, offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire) à l'issue desquelles Crédit Agricole S.A. détient 94,82 % du capital. Dans les états financiers 2003, le groupe Crédit Lyonnais est consolidé en un seul palier.

Le périmètre du Groupe s'est en outre élargi :

- au groupe Finaref (20 entités), consolidé globalement, suite à l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 75,5 % de son capital (61 % en février 2003 puis 14,5 % en décembre 2003),
- à IntesaBci Bank (Suisse), acquise début 2003, et fusionnée avec Crédit Agricole Indosuez (Suisse) S.A. en septembre,
- à S.A. Crédit Agricole (Belgique), consolidée par mise en équivalence, à la suite de l'acquisition de 50 % de son capital conjointement par les Caisses régionales de Crédit Agricole Nord de France et du Nord-Est et Crédit Agricole S.A. au troisième trimestre 2003.

Par ailleurs, Sofinco a augmenté sa participation dans Credibom (société financière de crédit à la consommation au Portugal) en acquérant 45 % supplémentaires de son capital auprès de Banco Espirito Santo pour en détenir désormais 85 %. Credibom, auparavant consolidé par mise en équivalence, est consolidé par intégration globale depuis septembre 2003.

Les autres variations affectant le périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2003.

Changements de principes et méthodes comptables

Les principaux changements de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent concernent :

- l'application par le groupe Crédit Agricole S.A., depuis le 1^{er} janvier 2003, de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du règlement 99-07 du 24 novembre 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) (cf. annexe aux comptes « réels » note 2.1.5) ;

- l'application par le groupe Crédit Agricole S.A., à compter du 1^{er} janvier 2003, des dispositions du règlement n° 2002-03 du 12 décembre 2002 du CRC relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'urgence du CNC y afférent (cf. annexe aux comptes « réels » note 2.1.1).
- Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Néanmoins, dans le cadre des mesures transitoires prévues dans ce règlement, et précisées dans le règlement du CRC 2003-07, il applique la comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Toutefois, les filiales d'assurances du Groupe ont opté pour la constitution de provisions pour grosses réparations durant la période transitoire, dans l'attente d'une position harmonisée de la profession sur ce sujet (cf. annexe aux comptes « réels » note 2.1.11).

Ces changements de méthodes comptables et leur impact sur les comptes sont présentés en note 2.1 de l'annexe aux états financiers « Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation – Règles comptables communes aux comptes individuels et aux comptes consolidés ».

Élaboration des comptes liée à l'acquisition du Crédit Lyonnais

Évolution du taux de détention du Crédit Lyonnais par Crédit Agricole S.A.

- 10,3 % au 31/12/2001,
- 17,8 % au 31/12/2002 et jusqu'au 19 juin 2003 (terme de l'offre publique mixte d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais),
- 92,55 % du 19 juin au 16 juillet (date du dépôt de l'offre publique de retrait obligatoire),
- 94,82 % à compter du 4 août 2003 (clôture de l'OPRO).

Consolidation du Crédit Lyonnais dans les comptes « réels » de l'exercice 2003

Compte tenu du nombre limité de jours (12) entre la date de prise de contrôle du Crédit Lyonnais le 19 juin 2003 et la date d'arrêt des comptes du 1^{er} semestre 2003, le résultat du Crédit Lyonnais a été consolidé sur le premier semestre 2003 par mise en équivalence au taux de 24,96 %, correspondant à la moyenne pondérée des taux de détention par Crédit Agricole S.A. sur la période ; le bilan a été consolidé par la méthode de l'intégration globale au 30 juin 2003.

Sur l'ensemble du second semestre 2003, le Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de 94,82 % (suite à l'acquisition complémentaire résultant de l'OPRO).

Établissement des comptes pro forma

Eu égard à la variation significative du périmètre résultant de l'acquisition du Crédit Lyonnais, des comptes pro forma ont été élaborés sur trois années permettant d'assurer la comparabilité des résultats du nouveau Groupe (avec intégration du Crédit Lyonnais) sur cette période.

Les comptes pro forma traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les 92,55 % du capital du Crédit Lyonnais auraient été acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2001. Dans ces comptes, le Crédit Lyonnais est par conséquent consolidé par intégration globale à hauteur de 92,55 % rétroactivement en 2001, en 2002 et au premier semestre 2003.

Ces comptes pro forma ne prennent pas en compte les autres modifications de périmètre intervenues en 2003 (ex. acquisition de Finaref – en raison des difficultés techniques rencontrées du fait des modifications très significatives sur-

venues dans les participations et le périmètre du groupe Finaref en 2002). Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais S.A. aux arrêts mentionnés. Par ailleurs, les **résultats pro forma 2001** sont eux-mêmes établis à partir des résultats pro forma 2001 publiés au 31 décembre 2002 et qui intégraient en année pleine les effets de la réorganisation du Groupe préalable à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés de Crédit Agricole S.A. aux dates d'arrêt évoquées. Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Se reporter à l'annexe aux états financiers pro forma « Modalités d'élaboration des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole S.A. ».

Le tableau suivant présente le passage des comptes de Crédit Agricole S.A. d'une part et du Crédit Lyonnais d'autre part aux comptes pro forma du groupe Crédit Agricole S.A.

Passage des comptes de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais aux comptes pro forma de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)

Situation au 31 décembre 2003	Résultat consolidé de CA S.A.	Impacts du Crédit Lyonnais yc coûts de rapprochement ^(a)	Résultat consolidé de CA S.A. hors Crédit Lyonnais	Contribution du Crédit Lyonnais au résultat consolidé	Effets de la consolidation du Crédit Lyonnais yc coûts de rapprochement	Comptes pro forma groupe Crédit Agricole S.A.
Produit net bancaire	9 351	- 3 320	6 031	7 136	- 446 ^(b)	12 721
Charges générales d'exploitation	- 6 496	2 404	- 4 092	- 4 799	2 ^(c)	- 8 889
Résultat brut d'exploitation	2 855	- 916	1 939	2 337	- 444	3 832
Coût du risque	- 839	239	- 600	- 521		- 1121
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	986	- 136	850	6		856
Résultat net sur actifs immobilisés	- 17	- 3	- 20	- 29		- 49
Résultat courant avant impôts	2 985	- 816	2 169	1 793	- 444	3 518
Charges liées au rapprochement CA / CL	- 513	513	0		- 513 ^(d)	- 513
Résultat exceptionnel	9	- 35	- 26	5		- 21
Impôt sur les bénéfices	- 567	97	- 470	- 562	310 ^(e)	- 722
Solde dotations / reprises provisions FRBC	131	0	131			131
Résultat net avant écarts d'acquisition	2 045	- 241	1 804	1 236	- 647	2 393
Amortissement écarts acquisition	- 759	195	- 564	- 45	- 291 ^(f)	- 900
Résultat net	1 286	- 46	1 240	1 191	- 938	1 493
Intérêts minoritaires	260	- 66	194	90	69 ^(g)	353
Résultat net part du Groupe	1 026	20	1 046	1 101	- 1 007	1 140

(a) Première étape : élimination, dans le résultat consolidé de Crédit Agricole S.A., des impacts du Crédit Lyonnais (yc coûts de rapprochement) afin de déterminer un résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. hors Crédit Lyonnais.

Deuxième étape : effets de l'acquisition et de la consolidation de Crédit Lyonnais

(b) Calcul dès le 1^{er} janvier 2003 du coût sur la totalité du financement mis en place.

(c) Annulation des dotations aux amortissements pratiqués par le Crédit Lyonnais sur des immobilisations éliminées dans la consolidation de Crédit Agricole S.A. (non-valeur).

(d) Prise en compte des charges liées au rapprochement.

(e) Effets impôt des coûts de financement et des charges liées au rapprochement.

(f) Prise en compte de l'amortissement du goodwill calculé sur l'acquisition du Crédit Lyonnais.

(g) Intérêts minoritaires et charge des actions de préférence.

L'analyse des résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. présentée ci-après porte sur les données pro forma. En revanche, pour ce qui concerne le bilan consolidé de Crédit Agricole S.A., l'analyse des évolutions porte sur les données « réelles » publiées.

Analyse des résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

Compte de résultats consolidés pro forma • principaux soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	31/12/2001 pro forma	31/12/2002 pro forma	31/12/2003 pro forma	variation 2003/2002 pro forma
Produit net bancaire	12 608	11 659	12 721	+ 9,1 %
Charges générales d'exploitation	- 9 120	- 8 700	- 8 889	+ 2,2 %
Résultat brut d'exploitation	3 488	2 959	3 832	+ 29,5 %
Coût du risque	- 1 049	- 770	- 1 121	+ 45,6 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	707	474	856	+ 80,6 %
Résultat net sur actifs immobilisés	31	- 124	- 49	- 60,5 %
Résultat courant avant impôts	3 177	2 539	3 518	+ 38,6 %
Coûts liés au rapprochement Crédit Agricole S.A. / Crédit Lyonnais	-	-	- 513	-
Résultat exceptionnel	332	- 166	- 21	- 87,3 %
Impôt	- 975	- 428	- 722	+ 68,7 %
Solde dotations / reprises provisions FRBG	- 44	98	131	+ 33,7 %
Amortissement des écarts d'acquisition	- 628	- 622	- 900	+ 44,7 %
Résultat net	1 862	1 421	1 493	+ 5,1 %
Intérêts minoritaires	253	175	353	x 2
Résultat net part du Groupe	1 609	1 246	1 140	- 8,5 %
Résultat net part du Groupe avant coûts liés au rapprochement	1 609	1 246	1 501	+ 20,5 %
Résultat net part du Groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement Crédit Agricole S.A. / Crédit Lyonnais	2 237	1 868	2 401	+ 28,5 %

Deux événements importants ont marqué l'année 2003 :

- d'une part, **l'acquisition de Finaref**, réalisée conformément aux accords de décembre 2002. Finaref est entrée dans le groupe Crédit Agricole S.A. en février 2003 suite au rachat de 61 % de son capital au groupe de distribution Pinault-Printemps-Redoute (PPR). Une seconde étape de cette acquisition a eu lieu en décembre 2003 au travers de la prise de participation complémentaire de 14,5 %. Elle renforce les positions du groupe Crédit Agricole S.A. dans le domaine du crédit à la consommation et des cartes privées. Le processus d'intégration dans le Groupe a été mis en œuvre très rapidement. À la fin du premier trimestre 2004, le groupe Crédit Agricole S.A. a racheté les 14,5 % restants pour porter sa participation à 90 %, PPR conservant une participation de 10 %.
- d'autre part, **l'acquisition du Crédit Lyonnais** suite au succès des offres publiques lancées par Crédit Agricole S.A. sur son capital. L'opération de rapprochement a été lancée dès le début septembre 2003 visant à organiser l'intégration des métiers et des filiales. La mise en œuvre opérationnelle du projet, d'ores et déjà engagée, fera de l'année 2004 celle de l'accomplissement de l'essentiel du processus d'intégration.

Le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'élève à 1 026 millions d'euros. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais, le résultat atteint 2 146 millions d'euros et s'accroît de 59 %.

Dans les comptes pro forma, le résultat net part du Groupe s'élève à 1 140 millions d'euros. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts nets liés au rapprochement entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Lyonnais, le résultat atteint 2 401 millions d'euros en croissance de 28,5 %.

L'analyse des résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. présentée ci-après porte sur les **données pro forma**, sauf indication contraire.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe ressort à 3,8 milliards d'euros et enregistre une augmentation de 29,5 % par rapport à 2002. Cette évolution reflète pour partie l'élargissement du périmètre (à Finaref principalement, pour 287 millions d'euros) ; hors cet effet de périmètre, la croissance ressort à 19,8 %. Celle-ci s'explique par la croissance organique du Groupe (+ 849 millions d'euros) ; en revanche, les effets de change – valorisation de l'euro par rapport aux principales devises – (- 76 millions d'euros) et

l'impact des marchés boursiers sur les portefeuilles actions (- 187 millions d'euros) ont pesé négativement. Le RBE résulte :

- d'un **produit net bancaire** en hausse de 9,1 % à 12,7 milliards d'euros. Cette évolution est ramenée à 5,8 % hors effets de périmètre (essentiellement impact de Finaref, pour 586 millions d'euros) et à taux de change constants (- 202 millions d'euros). Elle s'explique par la progression sensible des revenus de la banque de financement et d'investissement, les bonnes performances des activités d'assurances et le dynamisme des métiers de gestion d'actifs (collecte des OPCVM), la progression marquée des activités de crédit à la consommation et la dynamique commerciale de la banque de réseau du Crédit Lyonnais.

En revanche, le PNB du pôle gestion pour compte et divers subit l'impact de l'évolution des marchés sur les portefeuilles actions (- 187 millions d'euros), d'une moindre contribution des portefeuilles de taux et des coûts liés au financement des acquisitions réalisées par Crédit Agricole S.A. (Finaref et surtout Crédit Lyonnais).

- de **charges d'exploitation** contenues à 8,9 milliards d'euros, en hausse modérée de 2,2 % et même en diminution de 1,3 % hors les variations de périmètre portant principalement sur Finaref. L'impact des effets de change (- 126 millions d'euros) et la réduction des frais de personnel suite, notamment, au gel des embauches depuis le début de l'année à Crédit Agricole S.A. et au Crédit Lyonnais expliquent principalement cette baisse. Ces charges d'exploitation intègrent aussi, dès 2003, les premiers effets des synergies accompagnant le rapprochement de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais (pour 40 millions d'euros environ).

En conséquence, **le coefficient d'exploitation** s'améliore très nettement de 4,7 points passant de 74,6 % en 2002 à 69,9 % en 2003.

Le coût du risque représente 1 121 millions d'euros, en augmentation de 351 millions d'euros sur 2002. D'une part, l'impact de l'intégration de Finaref représente 128 millions d'euros de provisions nettes en 2003. D'autre part, des reprises de provisions avaient été enregistrées en 2002 (plus de 100 millions d'euros sur la cession de la participation dans Bradesco au Brésil) compensant des pertes comptabilisées en résultat net sur actifs immobilisés. Par ailleurs, en 2003, la couverture des risques a été renforcée dans le réseau du Crédit Lyonnais notamment sur le segment des petites et moyennes entreprises.

Au total, les créances douteuses s'élèvent à 9,5 milliards d'euros. Elles représentent 5,7 % des encours bruts de crédits à la clientèle contre 5,6 % en 2002 et sont couvertes à hauteur de 63,1 % par des provisions.

En outre, les provisions générales et le FRBG atteignent au total 2,6 milliards d'euros fin 2003 contre 2,7 milliards d'euros dans les comptes pro forma 2002. Ce stock de provisions se décompose en : 1,4 milliard d'euros de provisions de passif couvrant des risques sectoriels et autres provisions sur crédits (242 millions d'euros de provision générale US, 274 millions d'euros de provisions sur des grands corporates européens et 112 millions d'euros sur la banque de réseau et les services financiers spécialisés), 753 millions d'euros de provisions pour risques pays, 882 millions d'euros de FRBG épargne-logement et 1,1 milliard d'euros d'autres FRBG (dont 615 millions d'euros au titre du fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité).

La contribution des sociétés mises en équivalence passe de 474 millions d'euros en 2002 à 856 millions d'euros en 2003. Cette forte augmentation s'explique par la croissance de 35,8 % de la quote-part des résultats des Caisses régionales qui passe de 464 millions d'euros en 2002 à 630 millions d'euros en 2003 (y compris l'effet relatif des distributions de dividendes des Caisses régionales qui intervient pour la première fois en année pleine) ; elle s'explique aussi par le redressement de la contribution de Banca Intesa (170 millions d'euros de résultat supplémentaire en 2003 par rapport à 2002).

Le résultat sur actifs immobilisés fait apparaître une perte de 49 millions d'euros en 2003 contre - 124 millions d'euros en 2002. Le Groupe a extériorisé moins de moins-values nettes et, en revanche, a réduit ses provisions sur les titres de participations non consolidées.

Le résultat courant avant impôts ressort à 3,5 milliards d'euros, en croissance de 38,6 % sur un an et de 31,2 % hors les effets de périmètre portant sur Finaref.

Le **FRBG** enregistre une nouvelle reprise nette de 131 millions d'euros, essentiellement sur la provision épargne-logement en raison de l'écart entre l'évolution anticipée il y a 4 ans (pour les comptes) et 6 ans (pour les plans) des taux de marché relativement aux taux de refinancement actuels des prêts épargne-logement.

Après prise en compte de 21 millions d'euros de charge exceptionnelle et 722 millions d'euros d'impôt, **le résultat net**, part du Groupe, avant prise en compte des coûts liés au rapprochement Crédit Agricole S.A./Crédit Lyonnais et avant amortissements des écarts d'acquisition ressort à 2 401 millions d'euros en hausse de 28,5 %.

Le ROE (return on equity), qui rapporte le résultat net, part du Groupe, avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement, aux capitaux propres moyens après affectation des résultats de l'exercice, s'établit à 10,6 % en 2003. La rentabilité des fonds propres alloués aux métiers atteint, pour sa part, 14,8 %.

Les coûts bruts générés par le rapprochement de Crédit

Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais, engagés en 2003 ou estimés sous forme de provisions, enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à 513 millions d'euros (361 millions d'euros après impôt). S'y ajoutent 532 millions d'euros de charges supportées par le Crédit Lyonnais et constatées en majoration des écarts d'acquisition. L'ensemble de ces charges recouvre d'une part, des coûts de mise en œuvre des synergies (pour 906 millions d'euros) liés aux mesures d'accompagnement de la mobilité, à la rationalisation du dispositif immobilier, à des charges informatiques, etc. et, d'autre part, des effets liés au rapprochement (frais des banques conseil notamment...).

L'accroissement de 278 millions d'euros des amortissements des écarts d'acquisition (+ 44,7 %) s'explique par les investissements complémentaires réalisés au cours de l'année 2003 concernant principalement le groupe Finaref y compris Ellos, mais aussi IntesaBCI Bank (Suisse), EFL, Lukas Bank et Credibom et par la révision de la valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale.

Analyse de l'activité et des résultats par pôle métier

Présentation des pôles métiers du Groupe

Le compte de résultat du nouveau groupe Crédit Agricole S.A. se décline selon **la nomenclature des métiers** présentée en décembre 2002 à l'occasion de la présentation du projet de rapprochement de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais ainsi que dans la note d'information COB du 25 mars 2003 relative à l'offre publique.

Les activités du groupe Crédit Agricole S.A. sont désormais organisées en six lignes métiers (au lieu de quatre antérieurement) :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
- Banque de proximité en France – réseau du Crédit Lyonnais,
- Services financiers spécialisés,
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
- Banque de financement et d'investissement,
- Banque de détail à l'étranger,

et un pôle Gestion pour compte propre et divers.

Outre le réseau du Crédit Lyonnais qui constitue un pôle métier à part entière, une ligne métier regroupant les services financiers spécialisés a été constituée.

La banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales. Les Caisses régionales sont détenues à hauteur de 25 % de leur capital par Crédit Agricole S.A. et consolidées par mise en équivalence.

La banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau du Crédit Lyonnais en France (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises), ainsi que les activités de la banque privée en France du Crédit Lyonnais.

Les services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les activités offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales, en France et à l'international. Il s'agit :

- du crédit à la consommation autour de Sofinco, Finaref, Finalion, en France et au travers de filiales ou partenariats à l'étranger (Lukas, Agos Itafinco, etc.),
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Transfact, Eurofactor) et le crédit-bail (groupe Ucabail, Lixxbail, Slibail, EFL notamment).

La gestion d'actifs, les assurances et la banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs (gestion d'OPCVM et comptes gérés) exercées principalement par le groupe Crédit Agricole Asset Management, Crédit Lyonnais Asset Management, CPR AM, BFT, CA-ELS et Crédit Lyonnais Épargne Entreprise,
- les filiales de titres et services financiers aux institutionnels (CA Investor Services Corporate Trust, CA Investor Services Bank, CA Investor Services Fastnet, la fonction dépositaire de Crédit Agricole S.A. ainsi que les services financiers de CAI),
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et UAF),
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica, Finaref et Médicale de France),
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Crédit Agricole Indosuez (CAI Suisse S.A., CA Indosuez Luxembourg SA, Crédit Foncier de Monaco...) et par des entités à l'étranger du Crédit Lyonnais (Crédit Lyonnais Suisse SA...).

La banque de financement et d'investissement

Cette ligne métier réunit notamment les activités de financement et d'investissement de Crédit Agricole Indosuez et du Crédit Lyonnais. Elle se décompose en deux grandes activités. D'une part, la banque de marché et d'investissement qui regroupe les activités «actions» primaires et secondaires, de

courtage et de dérivés actions (CAI Cheuvreux, BFI du Crédit Lyonnais), le négoce d'instruments de change et de taux (marchés monétaires et obligataires, produits dérivés et structurés), les activités de fusions-acquisitions, les activités de capital-investissement du groupe UI (UI, IDIA Participations et Sofipar) et de private equity du Crédit Lyonnais.

D'autre part, la banque de financement est composée des activités de financements d'actifs et d'exploitation bancaire effectuées par CAI et par la BFI du Crédit Lyonnais, des activités de financements structurés de CAL FP et de gestion des actifs dépréciés (work-out) de CAI.

La banque de détail à l'étranger

Ce pôle métier comprend :

- les filiales étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence – dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail. Elles sont principalement implantées en Europe (Banca Intesa Spa en Italie, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoia en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique), au Moyen-Orient (Banque Saudi Fransi, Banque Libano-Française SAL...) et en Afrique (Crédit du Maroc, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais Cameroun...),
- les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. ressortissant de cette activité (Banque Commerciale de Grèce...).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco et d'Ucabail, Lukas et EFL en Pologne...), auparavant consolidées dans ce pôle métier, sont à compter de 2003 – et rétrospectivement – affectées au pôle Services financiers spécialisés.

La gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif (en particulier, la marge de transformation de Crédit Agricole S.A.) et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également les résultats des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Editions, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). Enfin, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes, notamment sur titres d'activité de portefeuille, et plus ou moins-values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'une ligne métier.

Celui-ci comprend également les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais.

Règles d'allocation des fonds propres

L'allocation des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances.

Les fonds propres alloués représentent, selon l'activité, 6 % des encours pondérés au sens du ratio de solvabilité international, 50 % de la valeur des titres, les capitaux propres comptables ou 100 % de la marge de solvabilité (cf. modalités d'allocation par métier ci-dessous).

Le besoin de fonds propres ainsi calculé est majoré de 50 % de la valeur comptable des titres des sociétés mises en équivalence et des participations financières du Groupe. Toutefois, pour les Caisses régionales, le principe de transparence est appliqué : leurs encours risqués sont retenus à hauteur de 25 % pour la détermination des fonds propres alloués à la Banque de proximité en France – Caisses régionales.

Pour le calcul des retours sur fonds propres ou ROE (return on equity) des pôles, l'excédent (ou l'insuffisance) de capitaux propres réels par rapport aux capitaux propres alloués par métier, y compris le pôle Gestion pour compte propre et divers, fait l'objet d'une facturation différentielle égale à la rémunération des fonds propres minorée du remplacement sans risque de ceux-ci.

Détermination des fonds propres alloués par ligne métier

La méthodologie d'allocation par pôle en vigueur jusqu'en 2002 a fait l'objet de quelques modifications (conformément à la présentation le 16 décembre 2002 du projet de rapprochement Crédit Agricole S.A./Crédit Lyonnais).

Les fonds propres sont alloués à hauteur de :

- 6 % des risques pondérés pour la Banque de proximité en France : réseau du Crédit Lyonnais et Caisses régionales (pour 25 % des encours),
- 6 % des risques pondérés pour les Services financiers spécialisés,
- 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) pour la Banque de financement et d'investissement et 50 % de la valeur des titres détenus par les entités exerçant des activités de capital investissement.
- Pour l'asset management et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part, un montant de 3 mois de charges d'exploitation.

- Pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100 % de la marge de solvabilité).
- Pour la Banque de détail à l'étranger, les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participations dans des établissements financiers étrangers.
- Pour le pôle Gestion pour compte propre et divers, 6 % des risques pondérés (crédits et marchés), 50 % de la valeur des titres détenus par les entités de capital exerçant des activités de portefeuille. Pour les autres entités non bancaires (SCI, GIE de moyens, par exemple), l'allocation se fonde sur les fonds propres comptables.

Risques pondérés retenus pour l'allocation des fonds propres

Les risques présentés ci-dessous ont été recalculés pour l'année 2002, en intégrant le Crédit Lyonnais d'une part et selon la méthodologie adoptée en 2003 d'autre part.

(en milliards d'euros)	31/12/02	31/12/03
Banque de proximité en France	80,1	83,5
Caisses régionales	46,8	48,5
Réseau du Crédit Lyonnais	33,3	35,0
Services financiers spécialisés	22,7	28,1
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	11,1	12,0
Banque de financement et d'investissement	140,0	133,0
Banque de détail à l'étranger	2,7	4,3^(*)

(*) intégrant en 2003 les risques pondérés des filiales de CAI exerçant cette activité.

Fonds propres alloués par métiers

Les calculs d'allocation des fonds propres ont été rétro-polés pour l'année 2002 en intégrant le Crédit Lyonnais d'une part et la méthodologie adoptée en 2003 d'autre part.

Les fonds propres alloués sont déterminés avant résultat net et avant amortissement des survaleurs.

(en milliards d'euros)	31/12/02	31/12/03
Banque de proximité en France	5,0	5,1
Caisses régionales	2,9	3,0
Réseau du Crédit Lyonnais	2,1	2,1
Services financiers spécialisés	1,4	1,7
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4,7	5,1
Banque de financement et d'investissement	8,4	8,0
Banque de marchés et d'investissement	3,0	3,0
Banque de financement	5,4	5,0
Banque de détail à l'étranger	2,3	2,6

(en %)	31/12/02	31/12/03
Banque de proximité en France	22,9 %	22,7 %
Services financiers spécialisés	6,4 %	7,6 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	21,6 %	22,7 %
Banque de financement et d'investissement	38,5 %	35,5 %
Banque de détail à l'étranger	10,6 %	11,5 %
Fonds propres alloués aux métiers	100 %	100 %

Pour chaque métier, le ROE est obtenu en divisant le résultat net du métier – après refacturation des excédents ou déficits de fonds propres –, avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement Crédit Agricole S.A./Crédit Lyonnais, par le montant des fonds propres, fin de période, alloués à ce métier.

Analyse des résultats par métier

Les résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. sont analysés par grande ligne de métiers selon les conventions décrites précédemment (voir ci-dessus « Présentation des pôles métiers du Groupe et allocation des fonds propres »). Suite à l'intégration du Crédit Lyonnais, les périmètres des différents métiers ayant subi quelques modifications, les résultats par métier ont été retraités rétrospectivement sur l'exercice précédent afin d'en assurer la comparabilité.

L'ensemble des lignes métiers a enregistré d'excellents niveaux d'activité et une bonne maîtrise des charges de gestion qui se sont traduits par une amélioration des coefficients d'exploitation et de la rentabilité.

Contribution pro forma des métiers au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/03
Banque de proximité en France – Caisses régionales	464	589
Banque de proximité en France – Réseau du Crédit Lyonnais	528	501
Services financiers spécialisés	192	371
Banque de financement et d'investissement	503	782
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	688	870
Banque de détail à l'étranger	(57)	223
Compte propre et divers	(275)	(582)
Total résultat	2 043	2 754

1 • Banque de proximité en France – Caisses régionales

La Banque de proximité en France – Caisses régionales enregistre une nouvelle croissance de 26,9 % de son résultat net à 589 millions d'euros, contribuant ainsi pour 22 % au résultat pro forma du Groupe. Cette forte progression du résultat reflète la poursuite de la dynamique de croissance des Caisses régionales et l'amélioration constante des équilibres de gestion.

Rappelons que les résultats de Crédit Agricole S.A. n'intègrent que 25 % de ceux des Caisses régionales. Consolidés par mise en équivalence, leur impact apparaît uniquement au travers du poste « quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Banque de proximité en France – Caisses régionales

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	464	630	+ 35,8 %
Résultat courant avant impôt	464	630	+ 35,8 %
Impôts	-	(41)*	n.s.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	464	589	+ 26,9 %
ROE (en % des fonds propres alloués)		17,9 %	

* Les dividendes des CCI et CCA ne bénéficient pas du régime fiscal mère-fille.

Les 43 Caisses régionales mises en équivalence ont enregistré une forte croissance de leurs activités, ainsi leur PNB progresse de 7 % à 11 milliards d'euros.

Les encours de collecte bilan et hors bilan (hors titres et obligations) progressent de 7,0 % entre les mois de décembre 2002 et 2003 (contre 3,2 % un an auparavant), soit de 23 milliards d'euros, pour atteindre 350,2 milliards d'euros. Les choix des épargnants en matière de placement sont restés marqués par une attitude attentiste eu égard aux turbulences qu'ont connues les marchés financiers au cours des dernières années.

Dans ce contexte, l'assurance vie reste le placement préféré des Français. Les placements en assurance vie (produits Predica et BGPI) distribués par les Caisses régionales s'accroissent de 10,4 % à 89,1 milliards d'euros.

Le développement de la collecte bancaire accélère également, passant de 1,7 % en 2002 à 4,9 % sur l'année 2003. Sa croissance est tirée par les produits d'épargne liquide et d'attente. Malgré la baisse de leur rémunération à compter du 1^{er} août 2003, l'épargne-logement résiste bien (+ 5,8 %) et les livrets (CSL, LEP, CODEVI) augmentent de 13,8 %, drainant ainsi la totalité des nouveaux versements. Les dépôts à vue enregistrent une nouvelle progression de 5,3 % pour atteindre 60,7 milliards d'euros. Dans le même temps, le niveau peu attractif des taux de marché entraîne une nouvelle réduction des encours des comptes à terme et des bons (- 15,7 %) et la décollecte se poursuit sur les plans d'épargne populaire, mais à un rythme moindre (- 5,4 % en 2003 contre - 10,7 % en 2002) avec l'arrivée à échéance des contrats.

Après la baisse des taux administrés mi 2003 et le rebond des marchés actions, le secteur de la gestion d'actifs renoue avec la croissance en deuxième partie d'année. Les encours d'OPCVM placés par les Caisses régionales progressent ainsi de 12,7 % en 2003 (après un repli de 3,7 % en 2002) pour s'établir à 37,8 milliards d'euros.

L'activité crédit a été particulièrement dynamique au cours de l'année. La production annuelle bat un nouveau record avec 42,1 milliards d'euros de réalisations de prêts à moyen et long terme, en croissance de 17,2 % par rapport à l'année 2002. La progression s'est accélérée au second semestre

(+ 30 % par rapport au premier semestre 2003) et touche l'ensemble des marchés.

L'encours des prêts bruts des Caisses régionales s'établit à 223,3 milliards d'euros fin 2003, en croissance de 7,1 % sur un an, supérieure à celle du marché (+ 4,8 % – source Bdf). L'augmentation de l'activité crédit concerne tous les secteurs de financement. En particulier, la demande de crédit des collectivités locales s'accélère et celle des ménages reste importante. Le secteur du logement, en particulier, connaît un fort développement, soutenu par le niveau bas des taux d'intérêt ainsi que par des conditions réglementaires beaucoup plus favorables aux investisseurs (« dispositif de Robien » notamment).

Encours de crédit des Caisses régionales

(Encours bruts)	31/12/2003 en milliards d'euros	Évolution 2003/2002 en %
Habitat	103,7	+ 10,1 %
Agriculture	27,2	+ 1,6 %
Entreprises et professionnels	54,9	+ 3,5 %
Crédit à la consommation	14,1	+ 3,9 %
Collectivités locales	19,7	+ 13,4 %
Autres	3,7	+ 7,3 %
Total encours	223,3	+ 7,1 %

Grâce, notamment, au succès de la politique d'équipement des comptes à vue et des produits d'assurance, **le taux d'équipement de la clientèle** des Caisses régionales en produits et services continue de progresser pour atteindre 7,42 produits par dépôt à vue en 2003 contre 7,40 en 2002.

Les commissions versées par la clientèle s'accroissent de 7,4 % (à 3,7 milliards d'euros) pour représenter 36,5 % du PNB réalisé avec la clientèle. En particulier, les commissions d'assurance (+ 9,8 %), les commissions de services et autres opérations bancaires (+ 9 %) ainsi que les commissions liées à la gestion des comptes et des moyens de paiement (+ 6,3 %) sont en nette progression.

Les frais d'exploitation des Caisses régionales évoluent de façon contenue (+ 1,8 %) et leur **coefficient d'exploitation** continue de s'améliorer sensiblement pour s'établir à 59,7 % contre 62,7 % un an avant.

En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** des Caisses régionales s'accroît sensiblement (+ 15 %).

Le **coût du risque** augmente mais reste bien maîtrisé par les Caisses régionales à 851 millions d'euros. Les dotations nettes de reprises et d'utilisation s'accroissent de 315 millions d'euros ; elles sont fortement impactées par des réaffectations de FRBG dans le cadre de l'anticipation de la mise en œuvre des normes IFRS (reprises de FRBG et dotations au coût du risque). Le FRBG enregistre ainsi une reprise nette de 82 millions d'euros contre une dotation de 271 millions d'euros en 2002.

Dans ces conditions, le coût du risque de crédit (y compris les provisions générales crédit) augmente légèrement à 31 points de base en 2003 contre 28 en 2002. Les créances douteuses représentent 3,9 % des encours de crédit contre 4,1 % en 2002 et leur couverture par des provisions se renforce légèrement à 68,9 %.

En conséquence, le résultat net cumulé des 43 Caisses régionales mises en équivalence ressort en progression de 14,6 % par rapport à 2002 à 2,5 milliards d'euros et leur **contribution au résultat consolidé de Crédit Agricole S.A.** passe de 464 millions d'euros en 2002 à 630 millions d'euros en 2003 (+ 35,8 %) ; elle augmente de 26,9 % après impôts sur les dividendes reçus des Caisses régionales. Cette contribution intègre l'effet relatif des premières distributions de dividendes sur année pleine à Crédit Agricole S.A. (soit environ 80 millions d'euros). Le ROE du métier ressort à 17,9 %.

2 • Banque de proximité en France – Crédit Lyonnais

Banque de proximité en France – réseau du Crédit Lyonnais

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	3 198	3 312	+ 3,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 354)	(2 409)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	844	903	+ 7,0 %
Coût du risque	(71)	(157)	x 2,2
Résultat courant avant impôts	773	746	-3,5 %
Résultat exceptionnel et impôts	(245)	(245)	-
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	528	501	-5,1 %
ROE (en % des fonds propres alloués)		23,5 %	

L'activité du réseau du Crédit Lyonnais est également marquée par une forte dynamique de croissance, notamment sur le segment des particuliers et des professionnels.

Le PNB progresse de 3,6 % par rapport à 2002 à 3,3 milliards d'euros et de 4,5 % sur le seul segment de la banque des particuliers et des professionnels. Cette hausse résulte d'une activité commerciale soutenue. De fait, la politique de reconquête commerciale porte ses fruits (322 000 ouvertures de comptes de dépôt de particuliers sur l'année).

À 44,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003, **l'encours global des prêts** s'accroît de 8,6 % d'une année sur l'autre, tiré notamment par le crédit à l'habitat (+ 14,6 %) et le crédit à la consommation (+ 9,4 %). En revanche, la politique de réduction de l'activité crédit aux petites et moyennes entreprises conduit à un recul de 5,3 % des encours sur ce secteur.

Les ressources de bilan se développent globalement de 3,6 %, à 48,9 milliards d'euros, sous l'effet du succès des livrets (+ 19 %) et de l'épargne-logement (+ 4 %) ainsi que de la bonne tenue des dépôts à vue (+ 4 % globalement) et pour les seuls particuliers et professionnels (+ 5,4 %). À l'inverse, les encours des plans d'épargne populaire sont en forte réduction (- 17 %) de même que les comptes à terme (- 17,1 %) eu égard au bas niveau des taux de marché.

En raison de la mauvaise tenue des marchés boursiers jusqu'au second trimestre 2003, les **portefeuilles titres et OPCVM** ressortent en hausse de seulement 2,7 % par rapport à 2002 (après - 15 % un an auparavant) pour s'établir à 31,9 milliards d'euros. **L'assurance vie**, pour sa part, enregistre de bonnes performances (+ 9,6 % à 27,3 milliards d'euros).

Au total, les encours de collecte (bilan et hors bilan) sont en augmentation de 4,8 % sur l'année, à 108,1 milliards d'euros.

Le PNB s'accroît sous l'effet des commissions qui progressent de 3,9 %. L'augmentation des commissions d'engagements et frais de dossiers (+ 9,6 %) et des commissions liées à la gestion des comptes et des services (+ 4,9 %) compense l'impact de la conjoncture boursière sur les commissions de placements et sur titres qui ne progressent que de 2,8 %. En conséquence, la part des commissions dans le PNB a légèrement augmenté sur l'année (à 46,3 %), avec un net renforcement, toutefois, sur le dernier trimestre 2003 (à 47,7 %) grâce à la reprise des commissions perçues sur les titres. La marge d'intérêts progresse de 3,3 % globalement et de 3,5 % sur le seul marché des particuliers et des professionnels.

Les charges d'exploitation du réseau Crédit Lyonnais augmentent de 2,3 % à 2,4 milliards d'euros. Hors provision pour intéressement et participation, leur croissance est ramenée à 1,4 % sous l'effet principalement d'éléments non récurrents (frais d'ouvertures et de rénovations d'agences, montée en puissance des plates-formes multicanaux...). En conséquence, **le RBE** s'accroît de 7,0 % sur celui de 2002, à 903 millions d'euros et le coefficient d'exploitation revient de 73,6 % en 2002 à 72,7 % en 2003.

La charge du risque du réseau du Crédit Lyonnais enregistre, au premier semestre, un renforcement significatif, notamment sur un nombre limité de dossiers de petites et moyennes entreprises, puis revient à un niveau plus normalisé au second semestre. Sur l'année, elle ressort à 45 points de base (coût du risque/engagements pondérés).

Au total, **le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition** atteint 501 millions d'euros (-5,1 %), conduisant à un rendement des fonds propres de 23,5 %.

3 • Services financiers spécialisés

Le périmètre de la ligne métier Services financiers spécialisés s'est élargi en 2003 du groupe Finaref, consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2003. En outre, Credibom, consolidé précédemment par mise en équivalence (à 40 %), est consolidé par intégration globale à compter du 3^e trimestre 2003. Aussi, l'évolution des soldes intermédiaires de gestion est-elle recalculée à périmètre constant c'est-à-dire hors ces deux effets (comme indiqué dans le tableau ci-dessous*).

Le pôle dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement de 371 millions d'euros en hausse de 93,2 % par rapport à 2002. À périmètre inchangé, le résultat s'accroît de 26 %.

Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002	Variation 2003/2002 à périmètre constant*
Produit net bancaire	1447	2208	+ 52,6 %	+ 10,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(919)	(1264)	+ 37,5 %	+ 7,4 %
Résultat brut d'exploitation	528	944	+ 78,8 %	+ 16,3 %
Coût du risque	(214)	(356)	+ 66,4 %	+ 7,5 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	4	-	-
Résultat courant avant impôts	318	592	+ 86,2 %	+ 21,4 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(126)	(221)	+ 75,4 %	+ 14,3 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	192	371	+ 93,2 %	+ 26,0 %
ROE (en % des fonds propres alloués)		21,1 %		

Les Services financiers spécialisés ont enregistré, en 2003, une croissance soutenue de l'activité des filiales et des partenariats, tant en France qu'à l'étranger.

En particulier, dans un marché bien orienté, **les activités de crédit à la consommation**, exercées par Sofinco, Finaref, Finalion, Lukas, poursuivent une croissance rapide ; il en résulte une hausse de 70 % du PNB du métier dont + 12,7 % à périmètre constant et leur contribution au résultat net du pôle augmente régulièrement (plus de 85 % sur l'exercice contre 80 % en 2002).

Les encours gérés bruts dépassent 28 milliards d'euros fin 2003. Leur croissance est très significative : + 44,0 % soit + 8,6 milliards d'euros sur un an. Elle provient de l'intégration, début 2003, des activités de Finaref (4,6 milliards d'euros), de la montée en régime du partenariat Sofinco/Crédit Lyonnais (+ 1,9 milliard d'euros sur un an) et de la croissance organique (+ 2 milliards d'euros soit + 10,5 %). Pour sa part, Finaref, entrée dans le groupe Crédit Agricole S.A. en

février 2003, a poursuivi sa conquête de nouveaux clients avec une production annuelle en hausse de 6,5 % à 2,9 milliards d'euros ; son encours atteint 4,7 milliards d'euros fin 2003 (+ 2 %).

En France, les encours gérés atteignent 21,4 milliards d'euros, en augmentation de 49,6 % sur un an (+ 18,7 % hors Finaref). Outre l'évolution soutenue des encours gérés en propre (+ 8,1 % à 8,8 milliards d'euros) par Sofinco et Finalion, les coopérations avec les Caisses régionales ainsi que le partenariat Sofinco/Crédit Lyonnais se développent sensiblement : Sofinco gère ainsi 2,2 milliards d'euros pour le compte des Caisses régionales (+ 11,9 %) et 3,9 milliards d'euros pour le compte du Crédit Lyonnais (+ 99,7 %).

De même, à l'international, le développement des filiales étrangères se poursuit ; les encours atteignent 6,7 milliards d'euros (+ 28,7 % sur un an dont + 23 % hors Finaref). En particulier, Finconsum (en Espagne) et Credit-Plus (en Allemagne) enregistrent des progressions rapides, mais compte tenu du poids des encours, c'est la filiale italienne Agos Itafinco qui explique les trois quarts de la progression globale. Les filiales étrangères contribuent désormais pour 41 % au résultat du métier crédit à la consommation – hors Finaref – (contre moins de 30 % un an avant).

Les charges d'exploitation et le coût du risque progressent de manière contenue (+ 27 millions d'euros hors effets de périmètre).

Les encours de crédit-bail représentent 12,5 milliards d'euros, en hausse de 0,3 %. Malgré un contexte économique peu favorable marqué par un ralentissement de l'investissement des entreprises (-1,8 % en volume), la production commerciale a augmenté sur l'année de 4,9 % globalement. Ucabail a réalisé, en France, une production de 1769 millions d'euros, en hausse de 9,3 % sur un an sous l'effet notamment d'opérations significatives de financement d'infrastructures publiques et du développement durable (fermes éoliennes par exemple), du développement du crédit-bail mobilier (renforcement de la coopération avec les Caisses régionales) et de la location opérationnelle informatique.

Dans le domaine du crédit-bail mobilier à destination des professionnels et des entreprises, Lixxbail enregistre, pour sa part, une croissance de 9,2 % de sa production (1558 millions d'euros).

En revanche, la production de crédit-bail immobilier enregistre une diminution de 8 % (Ucabail + CBIF) dans un marché en net repli.

En Pologne, EFL enregistre une dynamique commerciale affirmée avec une production en hausse de 25 %.

Au total, le PNB du crédit-bail augmente de 6,4 % par rapport à 2002.

L'activité d'affacturage a été affectée par une conjoncture économique difficile particulièrement en France et l'amélio-

ration de l'environnement en fin d'année ne semble pas s'être déjà répercutée sur l'activité de la profession. Le PNB du métier ressort en très légère progression de 1 %. À 25,7 milliards d'euros, le chiffre d'affaires (factures achetées) réalisé par les deux sociétés du Groupe, Eurofactor et Transfact, ressort en léger retrait de 0,9 % par rapport à l'année 2002 malgré le développement rapide de l'activité hors de France. De fait, le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est en progression de 9,1 % et représente près de 30 % de l'activité. La diminution de 7,5 % de l'encours global à 4,8 milliards d'euros, contre 5,2 milliards d'euros en 2002, masque une progression de plus de 3 % des encours à l'international.

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 2 208 millions d'euros en 2003, en progression de 52,6 % sur 2002 et de 10,6 % à périmètre constant c'est-à-dire hors Finaref et Credibom. **Les frais de fonctionnement** s'accroissant à un rythme moindre (+ 37,5 % et + 7,4 % à périmètre constant), **le coefficient d'exploitation** s'améliore sensiblement passant de 63,5 % en 2002 à 57,2 %.

Il en résulte une progression de 78,8 % (+ 16,3 % à périmètre constant) du résultat brut d'exploitation du pôle métier Services financiers spécialisés, à 944 millions d'euros.

Le coût du risque de ce pôle métier représente 356 millions d'euros dont 126 millions d'euros résultent de l'élargissement du périmètre ; à périmètre constant, il augmente de 7,5 % soit à un rythme inférieur à celui de l'activité.

Le **résultat courant avant impôt** ressort à 592 millions d'euros, en hausse de 86,2 % sur un an et de 21,4 % à périmètre constant.

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'élève à 371 millions d'euros, en progrès de 93,2 % sur celui de 2002 et de 26 % à périmètre constant. **Le ROE** (Return On Equity) relativement aux fonds propres alloués s'établit à 21,1 % en 2003.

4 • Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Dans un environnement contrasté, le pôle métier Gestion d'actifs, assurances et banque privée enregistre une progression importante de ses activités et de sa contribution au résultat. Les actifs gérés au sein de ce pôle approchent 380 milliards d'euros hors doubles comptes (379,8 précisément contre 343,5 milliards d'euros fin 2002). Ils ont augmenté de 36,4 milliards d'euros en 2003 soit de 10,6 % par rapport à 2002. Ces bonnes performances ont été obtenues grâce au dynamisme commercial des différentes unités, à la mobilisation des réseaux ainsi qu'au retournement de tendance des marchés intervenu en cours d'année 2003. Ces métiers dégagent un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement de

870 millions d'euros en augmentation de 26,5 % par rapport à 2002 (+ 21,7 % hors effet de l'intégration des activités d'assurance de Finaref).

Gestion d'actifs, assurances et banque privée

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	2 377	2 635	+ 10,9 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 386)	(1 343)	- 3,1 %
Résultat brut d'exploitation	991	1 292	+ 30,4 %
Coût du risque	(15)	1	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	7	+ 75,0 %
Résultat net sur actifs immobilisés	16	0	- 100,0 %
Résultat courant avant impôts	996	1 300	+ 30,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(308)	(430)	+ 39,6 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	688	870	+ 26,5 %
ROE (en % des fonds propres alloués)		17,0 %	

Ce pôle bénéficie des excellentes performances des activités d'assurance et du développement dynamique de la gestion d'actifs ; il bénéficie aussi de l'effet positif résultant de l'intégration en 2003 des assurances vie de Finaref et de banque privée d'IntesaBci (Suisse).

Dans le domaine de la gestion d'actifs, l'encours total du groupe Crédit Agricole S.A. (géré par Crédit Agricole Asset Management, Crédit Lyonnais AM, CPR AM et BFT) représente 285,8 milliards d'euros. Il s'est accru de 32 milliards d'euros sur l'année 2003 (soit + 12,6 % sur un an et + 13 % hors effet périmètre). Après un premier trimestre défavorable, la reprise des marchés financiers dès mi-mars a permis de relancer la collecte qui a atteint 18 milliards d'euros en 2003 ; néanmoins celle-ci reste concentrée essentiellement sur les supports obligataires et à destination des institutionnels ainsi que sur les produits structurés. Après 3 ans de baisse, l'effet marché est redevenu positif à compter du second trimestre 2003 ; il représente 15 milliards d'euros sur l'année contre - 18,3 milliards d'euros en 2002 (le CAC 40 a gagné 16 % entre le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003). En conséquence, la structure des portefeuilles s'est rééquilibrée, la part des actions représentant désormais 28,7 % contre 27,4 % fin 2002 mais 30 % fin 2001.

La progression des encours s'explique aussi par la collecte soutenue réalisée à l'international. Compte tenu du renforcement des implantations à l'étranger au cours de la période précédente, les encours gérés se sont accrus de 30,5 % à l'international (+ 39 % hors les activités de CPR A2M aux États-Unis fermées au début 2003). En France, les encours ont augmenté de 11,1 %.

Bénéficiant de l'amélioration de la conjoncture des marchés en cours d'année, les résultats du Groupe en gestion d'actifs ont fortement augmenté : hausse de 9,3 % du PNB et diminution de 1,4 % des charges générales d'exploitation conduisant à une progression de 35,5 % du RBE et de 33,9 % du résultat net (avant amortissement des écarts d'acquisition).

Après trois années de conjoncture financière difficile, les entités de **banque privée** du Groupe consolident, en 2003, leurs positions commerciales. Les encours de fortune gérée dans le réseau du Crédit Lyonnais, par la BGPI, par CAI Suisse et par les différentes autres places de banque privée s'élevaient à 87,7 milliards d'euros, en croissance de 5,6 % sur l'année soit de 4,7 milliards d'euros, dont 1,9 milliard d'euros est dû à l'élargissement net du périmètre – intégration des encours d'IntesaBci Bank (Suisse), fusionnée avec CAI (Suisse) SA en septembre 2003 et du fonds de commerce de Banco Sudaméris à Monaco compensant et au-delà les fermetures des unités de CAI à Londres et Gibraltar – ; s'y ajoutent une collecte nette de 1,4 milliard d'euros ainsi qu'un effet prix et performance redevenu positif de 1,4 milliard d'euros avec la reprise des marchés actions et malgré les effets de change négatifs entre dollar américain, franc suisse et euro.

Le niveau moyen des bourses a néanmoins continué de peser sur les revenus de la banque privée et le PNB enregistre un recul de 2,4 % sur l'année. Dans le même temps, les frais d'exploitation baissent de 8,2 % par rapport à 2002 sous l'effet du programme de réduction des charges mené depuis deux ans, ce qui permet une augmentation du résultat brut d'exploitation de 47,2 %.

Dans un marché soutenu en 2003 par un effet de rattrapage, un regain de confiance des particuliers, les transferts liés à la suppression du PEP et à la baisse de la rémunération des livrets, **les filiales d'assurance vie** enregistrent une activité dynamique. Le chiffre d'affaires global (Predica, UAF et Finaref) atteint 15,2 milliards d'euros (dont 55 millions d'euros pour Finaref) ; il enregistre une croissance de 10,6 % par rapport à 2002, supérieure à celle du marché (+ 9 % – source FFSA). Au total, les encours gérés enregistrent une croissance de 9,1 % sur un an à 123,5 milliards d'euros. Les clients continuent de privilégier les contrats en euros qui offrent plus de garantie (+ 9,8 %). Les contrats en unités de compte, plus risqués, augmentent néanmoins de 4,4 % en 2003 (dont + 19,8 % pour les seuls contrats de Predica) après + 0,5 % seulement en 2002 ; ils bénéficient de l'effet de valorisation des supports sous l'effet de la reprise des marchés boursiers. **Les assurances IARD** poursuivent une progression rapide ; elles bénéficient en outre de l'intégration des activités de Finaref (100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 et 132 millions d'euros d'encours). Grâce à une forte mobilisation du réseau des Caisses régionales, l'année 2003 a été

exceptionnelle pour **Pacifica** en terme de production. Son chiffre d'affaires annuel a augmenté de 14,9 % par rapport à 2002, à 676 millions d'euros, dans un marché en croissance de 7,5 % (source FFSA). En particulier, les produits GAV (Garantie des Accidents de la Vie), santé et protections juridiques se développent à un rythme élevé (+ 18,4 %). La croissance de la production est régulière sur les autres produits (automobile + 9,6 % et multirisques habitation + 13,7 %). Les assurances agricoles continuent de monter en puissance (x 3,3) ; 3 nouveaux produits lancés début 2003 viennent compléter l'offre. Le portefeuille total de Pacifica représente, fin 2003, 3 641 386 contrats contre 3 190 824 au 31 décembre 2002, en augmentation de 14,1 % sur un an. Dans le même temps, la sinistralité globale est restée satisfaisante malgré les inondations survenues en fin d'année dans le midi de la France ; le ratio sinistres/cotisations (tous produits et hors frais de gestion) s'améliore de plus d'un point, à 69,3 % en 2003 contre 70,4 % en 2002. Le ratio combiné (y compris les frais de gestion et brut de réassurance) reste au bon niveau de 96,7 %.

Les métiers d'assurance enregistrent une progression de leur résultat technique et de leur contribution au résultat du Groupe (PNB + 20,4 %, RBE + 26,7 % et résultat net + 18,9 % dont hors Finaref, + 14,5 %, + 20,6 % et + 11,8 % respectivement).

Au total, **le produit net bancaire** de la ligne métier Gestion d'actifs, assurances et banque privée s'élève à 2,6 milliards d'euros en 2003, en hausse de 10,9 % sur un an (+ 8,7 % hors intégration de Finaref) tirée par la progression sensible des revenus des assurances et de la gestion d'actifs.

Les charges de fonctionnement du pôle diminuant de 3,1 % à 1,3 milliard d'euros, **le résultat brut d'exploitation** s'accroît de 30,4 % (+ 26,4 % hors Finaref) à 1,3 milliard d'euros en 2003 et **le coefficient d'exploitation** s'améliore de plus de 7 points, à 51 %.

Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'établit à 870 millions d'euros en hausse de 26,5 % sur le résultat de 2002 (+ 21,7 % hors intégration de Finaref) et **le ROE** par rapport aux fonds propres alloués s'établit à 17,0 %.

5 • Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement enregistre des performances en forte progression grâce notamment au dynamisme des activités de banque de marché et d'investissement et de financements d'actifs. Le recentrage géographique des activités se poursuit pesant sur les revenus de la banque commerciale. La réduction des frais généraux du pôle reflète les effets des mesures engagées au cours des dernières années.

Banque de financement et d'investissement

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	4 546	4 763	+ 4,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 287)	(3 117)	- 5,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 259	1 646	+ 30,7 %
Coût du risque	(544)	(561)	+ 3,1 %
Résultat net sur actifs immobilisés	16	25	+ 56,3 %
Résultat courant avant impôts	731	1 110	+ 51,8 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(228)	(328)	+ 43,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	503	782	+ 55,5 %
ROE (en % des fonds propres alloués)		10,5 %	

Le résultat brut d'exploitation du pôle Banque de financement et d'investissement enregistre une progression de 30,7 % par rapport à 2002, à 1,6 milliard d'euros. Cette performance résulte d'un **produit net bancaire** en augmentation de 4,8 % à 4,8 milliards d'euros et de **charges de fonctionnement** de 3,1 milliards d'euros, en diminution notable de 5,2 %, ce qui permet une nette amélioration, de près de 7 points, du coefficient d'exploitation ramené à 65,4 %. L'impact des effets de change est important ; à taux de change constant, le PNB augmente de 12,4 %, les charges de 0,7 % et le RBE de 43 %.

La politique très prudente de provisionnement conduit à accroître le **coût du risque** de 17 millions d'euros (+ 3,1 %) par rapport à l'exercice 2002 à 561 millions d'euros.

Après impôt et avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement (pour 313 millions d'euros), la Banque de financement et d'investissement dégage un **résultat net** de 782 millions d'euros, en hausse de 55,5 % sur celui de 2002.

En conséquence, les indicateurs de rentabilité du pôle sont en nette amélioration avec un **ROE** à 10,5 % en 2003.

L'évolution des revenus de la Banque de financement et d'investissement a été contrastée selon les différents métiers.

La banque de marchés et d'investissement

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	2 440	2 688	+ 10,2 %
Charges	(2 000)	(1 946)	- 2,7 %
Résultat brut d'exploitation	440	742	+ 68,6 %
Coût du risque	16	17	+ 6,3 %
Résultat net sur actifs immobilisés	16	8	- 50,0 %
Résultat courant avant impôts	472	767	+ 62,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(132)	(221)	+ 67,4 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	340	546	+ 60,6 %

Le RBE de la banque de marchés et d'investissement enregistre une progression très importante (+ 68,6 %) résultant principalement du dynamisme des activités de taux et change (+ 12,9 % pour les revenus de Fixed Income). En particulier, les revenus des produits complexes et structurés, des dérivés de crédit, ainsi que les revenus de trading et des dérivés actions se sont fortement accrus. L'activité sur le marché primaire a été soutenue, à partir du deuxième trimestre, avec des opérations significatives sur le marché des obligations convertibles. À l'inverse, les revenus de courtage restent affectés une grande partie de l'année par l'environnement défavorable.

Dans le domaine des activités de Capital Investissement, le **groupe UI** (Union d'Études et d'Investissements), pôle d'investissement de Crédit Agricole S.A., a investi 136 millions d'euros en 2003 (contre 162 millions d'euros en 2002), dans des opérations de LBO, de rachat de positions minoritaires et de capital développement. Il a réalisé 254 millions d'euros de cessions (contre 222 millions d'euros en 2002). La contribution de ces activités au résultat (+ 69 millions d'euros) a été concentrée sur le dernier trimestre.

Au total, le PNB de la banque de marchés et d'investissement augmente de 10,2 % par rapport à 2002. La poursuite des efforts d'adaptation de la structure des coûts et de réduction des frais d'exploitation permet une contraction des charges générales de 2,7 % d'une année sur l'autre.

Le coût du risque enregistre une nouvelle reprise nette de provisions de 17 millions d'euros. Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement de la banque de marchés et d'investissement ressort à 546 millions d'euros en forte augmentation de 60,6 %.

La banque de financement

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	2 106	2 075	- 1,5 %
Charges	(1 287)	(1 171)	- 9,0 %
Résultat brut d'exploitation	819	904	+ 10,4 %
Coût du risque	(560)	(578)	+ 3,2 %
Résultat net sur actifs immobilisés	0	17	n.s.
Résultat courant avant impôts	259	343	+ 32,4 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(96)	(107)	+ 11,5 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	163	236	+ 44,8 %

La banque de financement a fait preuve d'une bonne résistance notamment en Europe. La poursuite de la stratégie de redéploiement géographique des actifs de banque commerciale, d'une part, et l'incidence forte des cours de change (appréciation de l'euro contre les principales devises) sur les revenus de banque commerciale aux États-Unis et en Asie

d'autre part, conduisent à une baisse de 1,5 % du PNB du métier. Cette diminution masque une progression des revenus, sous forme de commissions notamment, de la banque commerciale en Europe ainsi que des revenus des financements de projets et d'acquisition et des financements exports et immobiliers tant chez CAI qu'à la BFI du Crédit Lyonnais.

Outre l'impact de la baisse du dollar, la stratégie de rééquilibrage des activités (réduction des dispositifs en Asie et aux États-Unis) et une bonne maîtrise d'ensemble des frais généraux conduisent à une réduction constante et très forte des charges d'exploitation (-9,0 %). Il en résulte une hausse du RBE de 10,4 % par rapport à 2002 à 904 millions d'euros. La charge du risque est maîtrisée ; un très net renforcement des provisions générales sur des corporate européens explique la hausse de 18 millions d'euros par rapport à 2002. À 236 millions d'euros, le résultat net avant amortissement des survaleurs et coûts liés au rapprochement de la banque de financement s'accroît de 44,8 % sur un an.

6 • Banque de détail à l'étranger

La contribution de la ligne métier Banque de détail à l'étranger au résultat du Groupe se redresse en 2003. Avant amortissements des écarts d'acquisition, son résultat net atteint 223 millions d'euros contre un résultat négatif de 57 millions d'euros en 2002.

Banque de détail à l'étranger

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	411	359	-12,7 %
Charges d'exploitation et amortissements	(308)	(279)	-9,4 %
Résultat brut d'exploitation	103	80	-22,3 %
Coût du risque	(126)	(52)	-58,7 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	41	209	x 5,1
Résultat net sur actifs immobilisés	(33)	0	n.s.
Résultat courant avant impôts	(15)	237	n.s.
Résultat exceptionnel et impôts	(42)	(14)	n.s.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	(57)	223	n.s.
ROE (en % des fonds propres alloués)		9,3 %	

D'une part, le pôle enregistre, en 2003, les effets positifs du plan de redressement mis en œuvre par **Banca Intesa** (tel qu'annoncé le 9 septembre 2002). Les objectifs sont atteints voire dépassés ; ainsi la contribution de Banca Intesa au résultat net avant amortissement des survaleurs est en croissance d'une année sur l'autre de 170 millions d'euros (115 millions d'euros en 2003 contre - 55 millions d'euros en 2002).

D'autre part, le désengagement du Groupe d'Argentine avait significativement pesé sur les résultats de l'exercice 2002 (effets de change et provisionnement des charges de désengagement) et représentait un coût de 106 millions d'euros sur la période. Ces opérations de désengagement n'ont pas d'impact significatif en 2003.

En outre, le RBE du métier enregistre les effets négatifs des variations de change sur l'activité des filiales étrangères.

7 • Gestion pour compte propre et divers

Les résultats du pôle Gestion pour compte propre et divers sont affectés par l'impact du contexte boursier de l'année 2003 sur les portefeuilles actions. Ils intègrent, par ailleurs, le financement des acquisitions ainsi que les coûts liés à la mise en œuvre du rapprochement Crédit Agricole S.A./Crédit Lyonnais (pour 151 millions d'euros). Hors coûts liés au rapprochement, le pôle dégage un résultat net négatif de 582 millions d'euros sur l'exercice contre - 275 millions d'euros en 2002.

Gestion pour compte propre et divers

(en millions d'euros)	2002	2003	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	(320)	(556)	+ 73,8 %
Charges d'exploitation	(446)	(477)	+ 7,0 %
Résultat brut d'exploitation	(766)	(1 033)	+ 34,9 %
Coût du risque	200	4	-98,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(39)	6	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	(123)	(74)	-39,8 %
Résultat courant avant impôts	(728)	(1 097)	+ 50,7 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBC	453	515	+ 13,7 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	(275)	(582)	x 2,1

L'impact sur le PNB des coûts de financement des acquisitions (émissions de TSR et TSDI, avances en compte courant d'actionnaire...) s'élève à près d'un milliard d'euros en 2003 contre 890 millions d'euros en 2002. Par construction des comptes pro forma, les coûts de financement du Crédit Lyonnais sont pris en compte rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2001. Les coûts de refinancement des investissements concernent ainsi le Crédit Lyonnais pour 440 millions d'euros, les CCI et CCA des Caisses régionales pour 360 millions d'euros, Finaref pour 100 millions d'euros et les autres investissements pour 100 millions d'euros.

Les résultats du pôle intègrent également l'impact négatif de la crise des marchés boursiers sur les portefeuilles actions du pôle. En 2003, le PNB enregistre une charge de 187 millions d'euros correspondant aux provisions sur les titres de l'activité de portefeuille – dont 152 millions d'euros

avaient été enregistrés au premier semestre 2003 –, ce qui représente par rapport à 2002 une diminution de 84 millions d'euros du PNB. De fait, en 2002, des plus-values dégagées au premier semestre sur les titres (64 millions d'euros) avaient compensé partiellement le provisionnement des titres de l'activité de portefeuille.

Comme en 2002, la valeur d'utilité retenue pour l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille a reposé sur une approche multicritère : moyenne des cours des trois derniers mois, perspectives de cours à 6 mois et actualisation des flux futurs. Pour les titres de placement et les titres de participation non stratégiques, le provisionnement a été effectué sur la base des cours de bourse en fin de période.

En conséquence, le produit net bancaire de ce pôle recule de 236 millions d'euros par rapport à 2002 sous les effets

conjugués de la crise sur les portefeuilles actions, d'une moindre contribution des portefeuilles de taux et de l'accroissement des coûts liés au financement des acquisitions réalisées par Crédit Agricole S.A. (Finaref).

Par ailleurs, les amortissements des écarts d'acquisition enregistrent une forte augmentation (+ 68,8 %). La valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale ayant été révisée (comme indiqué dans l'analyse des comptes sociaux), la survaleur a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel dans les comptes consolidés (203 millions d'euros). Après impôt, l'impact de cet amortissement s'élève à 154 millions d'euros.

Bilan consolidé synthétique « réel »

Actif (en millions d'euros)	31/12/2001 montant	31/12/2002 montant	31/12/2003 montant	structure en %	variation 2003/2002
Opérations interbancaires et assimilées	92 874	107 799	172 246	21,9 %	+ 59,8 %
Opérations internes au Crédit Agricole	141 630	149 901	157 648	20,1 %	+ 5,2 %
Opérations avec la clientèle	69 765	62 541	148 420	18,9 %	+ 137,3 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 485	6 663	13 033	1,7 %	+ 95,6 %
Opérations sur titres	58 629	48 014	77 992	9,9 %	+ 62,4 %
Placements des entreprises d'assurance	79 390	84 905	127 288	16,2 %	+ 49,9 %
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	101	144	389	0,0 %	+ 170,1 %
Valeurs immobilisées	16 102	17 311	21 829	2,8 %	+ 26,1 %
Écarts d'acquisition	1 895	1 652	9 658	1,2 %	x 5,8
Comptes de régularisation et actifs divers	28 196	26 788	57 482	7,3 %	x 2,1
Total actif	495 067	505 718	785 985	100 %	+ 55,4 %

Passif (en millions d'euros)	31/12/2001 montant	31/12/2002 montant	31/12/2003 montant	structure en %	variation 2003/2002
Opérations interbancaires et assimilées	70 305	70 477	125 127	15,9 %	+ 77,5 %
Opérations internes au Crédit Agricole	24 053	18 943	13 502	1,7 %	- 28,7 %
Comptes créditeurs de la clientèle	200 681	205 087	297 765	37,9 %	+ 45,2 %
Dettes représentées par un titre	57 562	58 257	90 505	11,5 %	+ 55,4 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	77 687	84 154	123 069	15,7 %	+ 46,2 %
Comptes de régularisation et passifs divers	34 542	39 232	81 858	10,4 %	+ 108,7 %
Provisions et dettes subordonnées	12 837	12 136	24 201	3,1 %	+ 99,4 %
Fonds pour risques bancaires généraux	1 716	1 618	1 944	0,2 %	+ 20,1 %
Intérêts minoritaires	690	383	4 443	0,6 %	n.s.
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	14 994	15 431	23 571	3,0 %	+ 52,8 %
Total passif	495 067	505 718	785 985	100 %	+ 55,4 %

Analyse du bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

L'intégration du Crédit Lyonnais dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. en 2003 impacte très fortement les différents postes du bilan.

Au 31 décembre 2003, le total du bilan du Groupe atteint 786 milliards d'euros contre 505,7 milliards d'euros au 31 décembre 2002. La consolidation du Crédit Lyonnais d'une part qui représente 263,4 milliards d'euros et celle du groupe Finaref, d'autre part, pour 6 milliards d'euros, expliquent la majeure partie de cette évolution.

Corrigé de ces élargissements du périmètre, le bilan s'est développé de 10,9 milliards d'euros sur l'année 2003, soit de 2,2 % par rapport à décembre 2002. Son accroissement est limité par la dépréciation des principales devises contre l'euro entre les 31 décembre 2002 et 2003 (USD - 20,4 %, GBP - 8,4 %, JPY - 8,6 %, CHF - 7,3 %). À cours constant et périmètre constant, le bilan aurait augmenté d'environ 5 %.

Opérations avec la clientèle

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) net des provisions s'élève à 161,5 milliards d'euros fin 2003. Il s'accroît de 92,2 milliards d'euros sur l'année, sous l'effet de la consolidation des encours du Crédit Lyonnais (96 milliards d'euros) et de ceux de Finaref (4 milliards d'euros). Hors cet effet, la réduction de 7,8 milliards d'euros des créances sur la clientèle s'explique par les effets de change (chute des principales devises contre euro) en particulier sur les financements de la banque de grande clientèle à l'étranger, mais aussi par la diminution des concours accordés à des contreparties étatiques japonaises (-4 milliards d'euros) et des titres reçus en pensions livrées de la clientèle (-2,7 milliards d'euros) ainsi que par la poursuite de la stratégie de recentrage des activités de « corporate banking » aux États-Unis notamment.

Pour leur part, **les opérations internes au Groupe**, qui recouvrent les comptes et avances à terme en faveur des Caisses régionales, sont en hausse de 7,7 milliards d'euros depuis décembre 2002 (+ 5,2 %) à 157,6 milliards d'euros. La composition de ce poste reflète les mécanismes financiers entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Son évolution traduit le développement soutenu de l'activité des Caisses régionales dans les domaines de la collecte et du crédit.

Au niveau du passif, **les comptes créditeurs de la clientèle** représentent 297,8 milliards d'euros. Leur accroissement de 92,7 milliards d'euros sur l'année résulte principalement de l'intégration des encours du Crédit Lyonnais pour 84,2 milliards d'euros (l'impact de Finaref étant limité à + 105 millions d'euros). Hors cet effet, ils augmentent de

8,4 milliards d'euros sur l'année (+ 4,1 %) en liaison avec le redressement sensible de la collecte d'épargne des Caisses régionales (+ 4,7 % sur un an) ; centralisée au bilan de Crédit Agricole S.A., elle représente près de 170 milliards d'euros.

Dettes représentées par un titre

Dans le même temps, les dettes représentées par un titre, d'un montant de 90,5 milliards d'euros, se sont développées de 32,2 milliards d'euros sur l'année sous l'effet de la consolidation du Crédit Lyonnais (32,3 milliards d'euros) et du groupe Finaref (2,1 milliards d'euros). À périmètre inchangé, le Groupe a réduit son recours aux marchés sous forme d'émissions de titres du marché interbancaire ainsi que d'emprunts obligataires de 2,1 milliards d'euros et 469 millions d'euros respectivement. Pour leur part, les titres de créances négociables sont en augmentation de 538 millions d'euros (+ 1,8 %).

Opérations sur titres

Les placements dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et de titres de l'activité de portefeuille sous forme d'obligations et de titres à revenu variable s'élèvent à 78 milliards d'euros. Leur augmentation par rapport au 31 décembre 2002 provient intégralement du Crédit Lyonnais (30,3 milliards d'euros). En outre, les placements des entreprises d'assurance, d'un montant de 127,3 milliards d'euros, se sont accrus de 42,4 milliards d'euros, dont 31,7 milliards d'euros résultent de l'intégration du Crédit Lyonnais, et 10,6 milliards d'euros soit + 12,4 % du développement de l'activité d'assurance dans le Groupe.

Les provisions techniques des entreprises d'assurance, au passif, s'élèvent à 123,1 milliards d'euros (dont 30,1 milliards d'euros provenant du Crédit Lyonnais). Hors cet impact, elles sont en hausse de 9,5 % soit de 8,8 milliards d'euros sur l'année.

Les fonds propres

Les capitaux propres, part du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris le résultat de l'exercice), s'élèvent au 31 décembre 2003 à 23,6 milliards d'euros.

Après paiement des dividendes de l'exercice 2002 (-729 millions d'euros), leur évolution depuis la clôture de l'exercice précédent (+ 8,9 milliards d'euros) résulte principalement des trois augmentations de capital de Crédit Agricole S.A. réalisées dans le cadre de l'acquisition du Crédit Lyonnais (+ 1,5 milliard d'euros pour le capital et + 6,3 milliards d'euros de primes d'émission) ainsi que du résultat de l'exercice. En revanche, compte tenu de la baisse du dollar contre l'euro, les écarts de conversion diminuent les capitaux propres de 213 millions d'euros.

Les fonds propres bruts comptables (capitaux propres, FRBG, dettes subordonnées et assimilées) du Groupe, atteignent 48,6 milliards d'euros, en croissance de 21,5 milliards d'euros sur l'année. Outre l'accroissement des capitaux propres, cette évolution provient essentiellement des conséquences de l'intégration du Crédit Lyonnais (3,2 milliards d'euros de dettes subordonnées, 750 millions d'euros d'actions de préférence, 0,5 milliard d'euros de FRBG), des émissions de titres subordonnés et assimilés par Crédit Agricole S.A. destinées à financer les acquisitions (6 milliards d'euros) et de l'émission d'actions de préférence (2,2 milliards d'euros).

Après déduction de la part des minoritaires (4,4 milliards d'euros), en forte augmentation sous l'effet de l'élargissement du périmètre (consolidation du groupe Finaref à 75,5 % et du groupe Crédit Lyonnais à 94,82 %) et de l'émission d'actions de préférence, la part du Groupe dans les fonds propres atteint 44,2 milliards d'euros.

Dans le même temps, les **valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) sont en hausse de 4,5 milliards d'euros à 21,8 milliards d'euros. D'une part, la consolidation du Crédit Lyonnais accroît les immobilisations de 5,4 milliards d'euros dont 3,5 milliards d'euros au titre de la reconnaissance, dans les comptes consolidés du Groupe, d'un fonds de commerce sur le réseau du Crédit Lyonnais.

D'autre part, les titres de participation sont en réduction de 900 millions d'euros, passant de 15,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002 à 15 milliards d'euros au 31 décembre 2003 sous les effets opposés résultant de la consolidation du Crédit Lyonnais (la participation non consolidée en 2002 au capital du Crédit Lyonnais ne figure plus d'une part et, en revanche, il y a prise en compte des titres de participation détenus par le Crédit Lyonnais d'autre part) et de la valorisation des participations dans les sociétés mises en équivalence (Caisses régionales notamment).

Les écarts d'acquisition passent de 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2002 à 9,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Cette forte augmentation s'explique par les investissements complémentaires réalisés au cours de la période : groupe Crédit Lyonnais (6,8 milliards d'euros), groupe Finaref y compris Ellos (1,7 milliard d'euros), IntesaBci Bank (Suisse), Credibom, Lukas Bank et EFL.

Les ratios prudentiels

Adéquation des fonds propres

En 1988, le Comité sur les règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires (dit "Comité de Bâle"), comprenant les représentants de banques centrales et d'autorités de surveillance du "Groupe des dix" (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et

Suède) et du Luxembourg, a recommandé l'adoption d'un ensemble de normes de pondération du risque et de niveaux minimaux souhaitables de fonds propres réglementaires. Ces recommandations prévoyaient que les établissements de crédit à vocation internationale devaient disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total de leurs risques de crédit, dont 4 % en noyau dur (*Tier 1*). Ces recommandations ont été imposées au niveau européen avec l'adoption en 1989, par le Conseil des Communautés européennes, de deux directives à vocation réglementaire définissant les normes d'adéquation des fonds propres aux risques de crédit au sein de la Communauté européenne.

Les normes ainsi définies ont ensuite connu deux évolutions significatives : la première au niveau européen avec l'adoption de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres, la seconde au niveau international avec l'adoption par le Comité de Bâle de normes BRI (Banque de Règlements Internationaux) modifiées.

Le ratio international de solvabilité

Aspects généraux

En 1996, le Comité de Bâle a sensiblement modifié la définition des normes BRI afin de couvrir les risques des opérations de marché à l'instar des opérations de crédit. Cette nouvelle définition classe en risque de marché (i) les risques relatifs aux instruments de taux et aux actions détenus en portefeuille de négociation, et (ii) les risques de change et risques sur matières premières inscrits en compte. Conformément aux modifications de 1996, complétées en septembre 1997 par le Comité de Bâle, les normes BRI, tout en maintenant une exigence de fonds propres au regard des risques de crédit, imposent désormais aux établissements de crédit de quantifier en montants d'équivalent risques de crédit leurs risques de marché et de disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total des risques de crédit et des risques de marché. La Commission bancaire émet régulièrement des avis relatifs aux modalités d'application et de calcul du ratio international de solvabilité. Conformément à la réglementation, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement comme le groupe Crédit Agricole le ratio international de solvabilité.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

En application des recommandations BRI, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A. a été calculé pour la première fois au 31 décembre 2001. Il est présenté dans le tableau ci-après qui détaille les risques du groupe Crédit Agricole S.A. mesurés en équivalent risque de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau

des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)

31/12/2001 31/12/2002 31/12/2003

Risques

Risques	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Risques de crédit	94 020	86 787	189 976
Risques de marché	15 091	14 405	22 531
Risques de taux	10 395	9 966	15 352
Risques actions	3 643	3 149	3 077
Risques de change	943	1 184	1 444
Risques sur les matières premières	109	105	101
Risques évalués par modèle interne			2 556
Total des risques pondérés (dénominateur)	109 111	101 192	212 507
Fonds propres disponibles			
Tier 1	14 770	15 126	16 883
Tier 2	9 375	8 708	15 043
Tier 3	611	210	1 118
Déductions	14 885	14 938	14 007
Total des fonds propres disponibles	9 871	9 106	19 037
Ratio de solvabilité Tier 1	8,5 %	8,8 %	7,9 %
Ratio de solvabilité global	9,1 %	9,0 %	8,9 %

Le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A. est stable d'une année sur l'autre à 8,9 %.

Le ratio sur noyau dur diminue de 0,9 point à 7,9 % au 31 décembre 2003 contre 8,8 % au 31 décembre 2002. L'évolution des principales composantes du ratio s'analyse comme suit :

Les fonds propres durs nets, après les déductions d'un montant global de 13,7 milliards d'euros au titre principalement des immobilisations incorporelles et des différences de première consolidation, s'élèvent à 16,9 milliards d'euros, en augmentation de 1,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2002. Cette évolution s'explique par les mouvements détaillés précédemment (paragraphe sur les fonds propres). Les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), de 15 milliards d'euros, augmentent de 6,3 milliards d'euros sous l'effet de :

- l'émission de 3,1 milliards d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI),
- l'intégration des fonds propres complémentaires du Crédit Lyonnais : des TSDI et titres participatifs pour 490 millions d'euros, des TSR pour 2 milliards d'euros écartés à hauteur de 548 millions d'euros et des provisions générales pour 559 millions d'euros.

Les déductions au titre des participations (14 milliards d'euros) diminuent de 900 millions d'euros sous l'effet de la consolidation globale du Crédit Lyonnais.

Les fonds propres surcomplémentaires (*Tier 3*) s'élèvent à 1,1 milliard d'euros du fait de l'intégration des fonds propres

surcomplémentaires du Crédit Lyonnais et de l'émission de TSR par Crédit Agricole S.A.

Après intégration du Crédit Lyonnais (108,9 milliards d'euros) et de Finaref (4,2 milliards d'euros), les encours pondérés s'élèvent à 212,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Les évolutions les plus significatives concernent CAI (- 2 milliards d'euros), Crédit Agricole S.A. société mère (- 1,2 milliard d'euros) et le crédit à la consommation à l'étranger (+ 1,5 milliard d'euros).

Projet de réforme des normes BRI

En 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

Dans la dernière version en date de sa proposition, le Comité de Bâle propose d'évaluer le risque de crédit selon l'une des deux méthodes suivantes : l'une dite « standard », s'appuyant sur une matrice de pondération en fonction de notations externes des contreparties, distinguant les États, les banques, les collectivités publiques et les entreprises ; la seconde dite « alternative », reposant sur les notations internes des banques, tenues de prendre en compte la probabilité de défaut, l'exposition au risque et le taux de récupération de leurs crédits. En outre, le nouveau ratio couvrirait le risque opérationnel des banques, c'est-à-dire les risques de dysfonctionnement et les risques juridiques. Par ailleurs, la réforme insiste sur le rôle des procédures internes de contrôle de l'adéquation des capitaux et sur les obligations d'information sur la structure et l'allocation des fonds propres ainsi que sur l'exposition aux risques.

Le troisième document de consultation, émis le 30 avril 2003, sur la base des résultats de l'analyse d'impact de fin décembre 2002, a confirmé le calibrage des pondérations de risque crédit, intégré dans l'étude d'impact de fin 2002 et la réduction sensible des obligations en matière de communication financière proposée dans les documents de travail émis fin 2002.

Sur la base des réponses reçues de la profession, une ultime consultation a été organisée au quatrième trimestre 2003 sur :

- la limitation du calcul des exigences de fonds propres prudentiels à la couverture des seules pertes inattendues, les pertes attendues sur les crédits sains étant couvertes par les provisions générales ou spécifiques, l'insuffisance de provisions donnant lieu à déduction à 50 % du *Tier 1* et 50 % du *Tier 2* et l'excédent étant classé en *Tier 2* dans la limite d'un plafond que la profession souhaite au minimum actuel de 1,25 % des risques pondérés,
- la simplification des règles de calcul des exigences de fonds propres concernant la titrisation,

- la modification du calibrage des crédits revolving et de certaines techniques de réduction des risques.

La publication du document définitif, intégrant les dernières observations de la profession, est prévue pour l'été 2004 et la mise en application reste fixée au 31 décembre 2006.

Avant cette date, devraient être levées les incertitudes concernant l'impact sur les exigences de fonds propres de deux importantes réformes dont l'entrée en application est prévue en 2005 :

- la directive sur les conglomérats arrêtée le 16 décembre 2002 dont la transposition dans la législation nationale devrait définir le champ d'application du calcul des exigences de fonds propres,
- la réforme comptable IAS/IFRS dont les règles concernant le traitement de la macrocouverture et le calcul des provisions ont un impact important sur la volatilité des fonds propres prudentiels.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole poursuit son programme de mise à niveau de son système de notation interne propre à rendre plus compétitive et rentable la gestion de ses risques et l'allocation de ses fonds propres.

Analyse des comptes de Crédit Agricole S.A. (société mère)

Au 31 décembre 2003, le **produit net bancaire** de Crédit Agricole S.A. (société mère) atteint 758 millions d'euros, en diminution de 176 millions d'euros, soit - 18,8 % par rapport à l'exercice 2002.

Les revenus du portefeuille de placement et titres de l'activité de portefeuille se contractent fortement sous l'effet principal des titres de l'activité de portefeuille (TAP) dont les dotations nettes augmentent de 173 millions d'euros en 2003.

En revanche, les dividendes des filiales et participations s'accroissent de 480 millions d'euros entre 2002 et 2003 passant de 960 millions d'euros à 1440 millions d'euros, sous l'effet principalement :

- des dividendes versés par les Caisses régionales (162 millions d'euros contre 20 millions d'euros l'an dernier) dans la mesure où les dividendes perçus en 2002 sur les certificats coopératifs d'associés des Caisses régionales étaient assis sur les résultats 2001 au prorata de leur durée de détention (soit 15 jours),
- de la réussite de l'offre sur le Crédit Lyonnais (participation croissant de 10 % au 30 juin 2002 à 92,55 % au 30 juin 2003) conduisant à constater des dividendes de 265 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2002.

En contrepartie, le coût de refinancement du déficit de capitaux propres (yc FRBG épargne-logement) lié aux investissements dans les Caisses régionales, Finaref et, surtout, le Crédit Lyonnais, atteint 830 millions d'euros en 2003 contre 520 millions d'euros en 2002.

Enfin, la marge épargne – avances enregistre une nette amélioration au second semestre 2003 après la baisse des taux des produits d'épargne ; elle revient à un niveau proche de celui atteint en 2001.

Les frais de fonctionnement diminuent de 5 millions d'euros, à 345 millions d'euros, soit - 1,4 % en 2003 par rapport à 2002. Cette évolution résulte principalement de la réduction des frais administratifs de 7,6 % à 159 millions d'euros. Pour leur part, les charges de personnel courantes, avant intéressement et participation, enregistrent une progression de 0,7 % au 31 décembre 2003 par rapport au 31 décembre 2002. Compte tenu des évolutions respectives du PNB et des frais de fonctionnement, le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 413 millions d'euros contre 584 millions d'euros en 2002, en diminution de 29,3 %.

Le coût du risque apparaît globalement en dotation nette de 44 millions d'euros dont 30 millions d'euros relatifs à une dotation prudentielle à des risques pays et une vingtaine de millions relatifs à deux dossiers « corporate » sains. Au titre des risques internes sur l'épargne-logement, la reprise mécanique de provisions de 26 millions d'euros est liée à la réduction du taux de perte constatée.

Le résultat net sur actifs immobilisés fait apparaître des charges nettes de 226 millions d'euros intégralement imputables à la révision de la valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale. En effet, la participation stratégique initiale (30,9 % d'intérêts dans Rue Impériale de Lyon), s'accompagnant de partenariats d'affaires avec les maisons Lazard, devrait se transformer, dans les prochains mois – si le projet de fusion-absorption de Rue Impériale par Eurazeo, proposé le 5 mars dernier par les deux Conseils d'administration de ces sociétés, est adopté par leurs Assemblées générales extraordinaires – en une participation recentrée sur le private equity ne s'accompagnant plus de partenariat, même si des relations d'affaires avec Eurazeo pourront être étudiées, et dans laquelle Crédit Agricole S.A. est diluée (15 % du capital). Suite à ces constats, Crédit Agricole S.A. a décidé d'apprécier la valeur d'utilité en fonction de l'actif net réévalué et, partant, de provisionner, à hauteur de 243 millions d'euros, les titres Rue Impériale.

Les coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais s'élèvent à 79 millions d'euros. Ces charges recouvrent les honoraires de cabinets de conseil en organisation, des provisions au titre des préretraites... Elles sont destinées à contribuer à la mise en œuvre des synergies qui devraient générer des produits annuels supplémentaires évalués à 760 millions d'euros en 2006 pour l'ensemble du Groupe.

Les gains fiscaux enregistrés dans les comptes sociaux atteignent 432 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 362 millions d'euros l'année précédente. L'explication du profit fiscal dans les comptes sociaux réside dans les mécanismes de l'intégration fiscale qui autorisent d'imputer

les déficits fiscaux sur l'impôt dû par les filiales intégrées fiscalement.

La reprise de 129 millions d'euros du **FRBG** résulte d'une part, de la mise en conformité avec les futures normes IAS-IFRS (17 millions) et, d'autre part, pour la partie risque de taux sur l'épargne-logement, de l'écart constaté entre les

taux d'intérêt anticipés et le taux de la collecte épargne-logement qui finance les prêts de même nature.

En définitive, **le résultat net** de Crédit Agricole S.A. (société mère) ressort à 611 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 1 008 millions d'euros en 2002 soit une diminution de 397 millions d'euros (-39,4 %).

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	1999	2000	2001	2002	2003
Capital en fin d'exercice	1 998 736 740	2 240 801 070	2 916 629 697	2 916 629 697	4 420 567 311
Nombre d'actions émises	66 624 558	74 693 369	972 209 899	972 209 899	1 473 522 437
Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	25 116	24 101	24 293	9 424	13 825
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	817	578	333	599	539
Participation des salariés	9	17	16	3	4
Impôt sur les bénéfices	153	24	16	(362)	(433)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	553	512	1 045	1 008	611
Bénéfice distribué	366	411	535	729 ⁽⁴⁾	810
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	9,827	7,196	0,311	0,985	0,657
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	8,294	6,857	1,075	1,037	0,415
Dividende attribué à chaque action	5,50	5,50	0,55	0,55	0,55 ⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen du personnel ⁽³⁾	3 278	3 304	3 245	3 125	2 983
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	148	157	159	160	165
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en millions d'euros)	72	78	75	79	84

Par décision de l'Assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur nominale de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la société a été consécutivement multiplié par dix.

(1) Les chiffres d'affaires des exercices 2002 et 2003 incluent les produits des opérations de macrocouverture nets des charges de même nature. En appliquant ce principe aux exercices précédents, les chiffres d'affaires auraient été respectivement de 15 954 millions d'euros en 1999, de 15 007 millions d'euros en 2000 et de 15 810 millions d'euros en 2001.

(2) Montant du dividende net proposé à l'Assemblée générale du 19 mai 2004.

(3) Il s'agit de l'effectif du siège.

(4) Au jour de la distribution, le nombre d'actions était de 1 325 495 637.

Rémunérations et mandats des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux, imposées par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, issu de la loi sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE) du 15 mai 2001, et par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, figurent dans le chapitre « Informations juridiques et administratives » en page 168 de ce document.

Évolution récente du capital

- En application des décisions du Conseil d'administration du 15 décembre 2002 et après approbation par le Conseil d'administration du 10 juin 2003, Crédit Agricole S.A. a procédé, en date du 19 juin 2003, à une augmentation de capital de 353 285 738 actions par création d'actions nouvelles en vue de les attribuer aux actionnaires du Crédit Lyonnais ayant apporté leurs actions lors de l'offre publique mixte d'achat et d'échange portant sur le capital du Crédit Lyonnais.

Les actions nouvelles ainsi émises sont entièrement assimilées aux actions anciennes.

- En application des décisions du Conseil d'administration du 21 mai 2003 et du 9 septembre 2003, en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2003, une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole et à la société Crédit Agricole International Employees a été réalisée. 25 233 264 actions ont été souscrites dont 11 574 463 actions nouvelles au profit de Crédit Agricole International Employees. Les actions nouvelles sont soumises à toutes les dispositions statutaires et sont assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2003.

- En application des décisions du Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (en date du 16 octobre 2003) ayant fait usage de la subdélégation du Conseil d'administration (séance du 9 septembre 2003), une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1,973 milliard d'euros, a été lancée du 27 octobre 2003 au 7 novembre 2003 avec un prix d'émission de 16,07 euros. Cette opération a permis d'émettre 122 793 536 actions nouvelles, admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris à compter du 24 novembre 2003.

À la suite de ces augmentations de capital, le capital social de Crédit Agricole S.A. est porté de 2 916 629 697 euros au 31 décembre 2002 à 4 420 567 311 euros divisé en 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale chacune.

Évolution du capital au cours des quatre dernières années

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en €)	Nombre d'actions
Capital au 31/12/1999	1 998 736 740	66 624 558
6/06/2000		
Augmentation de capital (Conseil d'administration du 26/04/2000)	+ 162 059 730	+ 5 401 991
	2 160 796 470	72 026 549
28/06/2000		
Paie ment du dividende en actions (Assemblée générale du 25/05/2000)	+ 80 004 600	+ 2 666 820
Capital au 31/12/2000	2 240 801 070	74 693 369
4/07/2001		
Paie ment du dividende en actions (Assemblée générale du 22/05/2001)	+ 77 665 530	+ 2 588 851
	2 318 466 600	77 282 220
29/11/2001		
Augmentation de capital consécutive à l'apport des participations des Caisses régionales dans les filiales apportées (opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.) (Conseil d'administration du 31/10/2001 et Assemblée générale mixte de la CNCA du 29/11/2001)	+ 547 464 480	+ 18 248 816
	2 865 931 080	95 531 036
29/11/2001		
Division de la valeur nominale des actions par dix (Assemblée générale mixte de la CNCA du 29/11/2001)		
	2 865 931 080	955 310 360
28/12/2001		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 29/11/2001)	+ 50 698 617	+ 16 899 539
Capital au 31/12/2001	2 916 629 697	972 209 899
Capital au 31/12/2002	2 916 629 697	972 209 899
19/06/2003		
Augmentation de capital par création d'actions nouvelles (Conseil d'administration du 10/06/2003)	+ 1 059 857 214	+ 353 285 738
	3 976 486 911	1 325 495 637
10/10/2003		
Augmentation de capital réservée aux salariés (Conseils d'administration des 21/05 et 09/09/2003)	+ 75 699 792	+ 25 233 264
	4 052 186 703	1 350 728 901
24/11/2003		
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 09/09/2003)	+ 368 380 608	+ 122 793 536
Capital au 31/12/2003	4 420 567 311	1 473 522 437

Évolutions récentes et perspectives

2004 : vers une croissance modérée en Europe

Aux États-Unis, la croissance devrait rester solide en 2004. Dans un contexte électoral, la politique fiscale devrait continuer à stimuler les dépenses des consommateurs. Parallèlement, après plusieurs trimestres d'amélioration des profits, l'investissement des entreprises devrait continuer à accélérer. La contribution du commerce extérieur resterait négative. La remontée des taux longs devrait se poursuivre (meilleures perspectives de croissance, arbitrage actions/obligations, moindre achats de *Treasuries* de la part des banques centrales asiatiques et augmentation de la prime exigée sur les actifs américains), tandis que la FED ne commencerait à remonter ses taux courts qu'en toute fin d'année.

En Europe, la reprise, tirée par les exportations, devrait graduellement se diffuser à la demande intérieure : reprise timide de l'investissement des entreprises (en particulier investissements de productivité) puis, dans un second temps, de la demande des ménages (meilleure tenue du marché du travail). La BCE devrait maintenir le statu quo (output gap négatif, ralentissement de l'inflation, marché du travail fragile) jusqu'en toute fin d'année. Les taux longs suivraient les taux longs américains.

En France, comme dans la zone euro, la croissance de l'année serait encore inférieure au potentiel (+ 1,5 %). Côté finance, les flux de placement des ménages resteraient globalement stables. Mais les tendances dessinées fin 2003 devraient se confirmer avec le rééquilibrage des placements entre court terme et long terme. L'amélioration des marchés boursiers ainsi que les niveaux de prix et de taux plus élevés devraient limiter l'attrait pour l'immobilier et par voie de conséquence la demande de crédit des ménages. Côté entreprises, leur taux d'épargne devrait se stabiliser après avoir nettement reculé en 2003 et les crédits accélérer légèrement avec l'accélération graduelle de l'activité et la reprise de l'investissement.

Rapprochement Crédit Agricole S.A. / Crédit Lyonnais

Les différents chantiers de rapprochement ayant été très largement préparés en 2003, l'année 2004 verra la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Les travaux d'intégration avancent conformément au calendrier prévu. La structure managériale est opérationnelle. Un Comité exécutif composé de 16 membres a été nommé mi-

2003, suivi par les nominations de l'encadrement de direction. L'organigramme général a été détaillé par métier et pour les fonctions centrales. Depuis, environ 250 groupes et sous-groupes de travail sont engagés dans le processus d'intégration. Leurs avancées ont permis de définir les grandes lignes des projets d'organisation dans la plupart des métiers. Le schéma cible d'organisation du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que les diverses modalités d'intégration ont été présentés au Comité de concertation créé en septembre 2003 et sont en cours d'examen dans les différentes instances représentatives du personnel des entités rapprochées. 350 projets sont déjà lancés et ils concernent principalement :

- le domaine du crédit à la consommation avec la fusion-absorption de Finalion par Sofinco prévue en mars 2004,
- le rapprochement des activités de grande clientèle du Crédit Lyonnais avec celles de Crédit Agricole Indosuez qui se matérialisera par voie d'apport au début du second trimestre 2004 et le lancement courant mai 2004 de la nouvelle marque de la filiale BFI de Crédit Agricole S.A., Calyon,
- le rapprochement en mai 2004 des trois structures de crédit-bail, Ucabail, Lixxbail et Crédit Bail Immobilier France (CBIF),
- le métier de gestion d'actifs avec le rapprochement de Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et Crédit Lyonnais Asset Management (CLAM) prévu en juin 2004 ainsi que le métier de la conservation de titres (conservation institutionnelle en France, services aux émetteurs...),
- l'assurance vie avec le rapprochement des activités et des équipes de Predica et d'UAF en juin 2004,
- le regroupement de la gestion des immeubles (centraux) franciliens du Crédit Lyonnais au sein d'Unifica, des activités de communication interne et presse au sein de Crédit Agricole S.A. etc.

Le Comité d'intégration a validé les choix du Groupe en matière de systèmes d'information et 20 projets majeurs de mise en œuvre sont déjà lancés.

Ce processus de rapprochement, d'une grande ampleur, est une étape fondamentale dans la construction du nouveau Groupe. De sa qualité dépend largement le succès du projet : construire une grande banque universelle de proximité qui, par sa puissance et sa cohérence, constituera une référence dans le paysage bancaire européen.

Un dispositif spécifique a été instauré pour suivre les synergies dégagées par le rapprochement. En décembre 2002, une approche « top-down » avait déterminé un montant global de synergies de 760 millions d'euros en année pleine 2006. En mars 2004, la confirmation de cet objectif est fondée sur une analyse « bottom-up » réalisée au cours du second semestre 2003 et alimentée par les groupes et sous-groupes de travail.

Calendrier prévisionnel des synergies

(en millions d'euros)	2003	2004	2005	2006
Estimées en décembre 2002	215	574	738	760
Révisées en mars 2004*	40	275	620	760

* L'écart par rapport aux estimations annoncées en 2002 s'explique pour l'essentiel par le décalage de la clôture de l'offre par rapport au calendrier initial.

Détail des synergies par pôle métier

(en millions d'euros)	2003	2004 prévisions	2006 objectif
Services financiers spécialisés	1	4	43
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4	14	122
CAI / BFI	30	241	529
Fonctions centrales	5	13	57
Banque de détail			
• Flux / moyens de paiement	-	3	25
• Informatique		en cours d'analyse	
Total	40	275	760

Évolution des relations financières internes au groupe Crédit Agricole

Au terme d'un processus de concertation entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 décembre 2003 a approuvé la mise en œuvre effective, à compter du 1^{er} janvier 2004, de nouvelles règles financières internes au groupe Crédit Agricole.

Cette nouvelle organisation financière interne garantit le respect des équilibres financiers de Crédit Agricole S.A. et de l'ensemble des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'architecture des relations financières internes au Groupe est inchangée mais les conditions financières sont désormais basées sur les conditions de marché.

Pour ce qui concerne l'Épargne, 50 % de la collecte restent conservés et gérés par Crédit Agricole S.A. Les marges financières issues de cette collecte, partagées entre Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Côté crédit, 50 % des crédits éligibles peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Une expertise indépendante a validé la conformité aux pratiques et prix de marché de ce nouveau dispositif de gestion du compartiment épargne/avances, au plan des niveaux et principes de partage des marges. En outre, les chiffres effectués ne montrent pas de modifications significatives dans les équilibres financiers et le PNB futur de Crédit Agricole S.A.

Avancement du chantier conversion aux normes IAS / IFRS

L'Union européenne a adopté le 7 juin 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes faisant appel public à l'épargne, de produire, dès 2005, des comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14/09/2002) à l'exception des IAS 32 et 39 et des interprétations qui s'y rapportent (SIC 5, 16, 17).

Le groupe Crédit Agricole s'inscrit dans cette démarche visant à instaurer en Europe un cadre cohérent pour l'information financière.

Organisation du projet

Pour répondre à cette évolution, Crédit Agricole S.A. a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectuera au 1^{er} janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette structure projet s'appuie sur une équipe projet au sein de la Direction de la comptabilité et de la consolidation, et sur une organisation par groupes de travail, impliquant les Caisses régionales et les filiales du Groupe. Ces groupes de travail sont spécialisés par domaine (7 domaines identifiés) et font intervenir les différents métiers du Groupe. Pour des besoins d'analyses spécifiques, des sous-groupes sont mis en place autant que de besoin.

Les préconisations de traitement comptable des opérations sont entérinées par un Comité de pilotage placé sous la présidence du Directeur finances Groupe de Crédit Agricole S.A. Cette organisation permet à Crédit Agricole S.A. en tant que société cotée et organe central du Groupe, de piloter de façon centralisée toutes les actions à mener par chacune des entités concernées, non seulement sur la partie normative, mais également sur les préconisations systèmes.

Ce projet a été lancé fin 2002 par une action de formation de deux jours, dispensée à l'ensemble des correspondants comptables des entités du groupe Crédit Agricole.

Le projet a été structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre. La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le Groupe selon le référentiel français et de prévoir les évolutions nécessaires, pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions seront d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais pourront également être à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels

et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

Orientations pour 2004

L'objectif de production en 2005 de comptes consolidés en normes IFRS suppose un pilotage précis. Ainsi, les divergences identifiées en 2003 conduisent à des travaux de mise en œuvre qui se poursuivront tout au long de l'année 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives.

Le suivi des plans d'actions se fera selon les axes suivants :

• gestion de l'avancement du projet

- mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils nationaux) et suivi des travaux réalisés dans les systèmes d'information (MOA/MOE),
- suivi centralisé de l'avancement de l'ensemble des entités en fonction des orientations définies par Crédit Agricole S.A.,
- analyses détaillées et études d'impacts complémentaires,
- suivi des plannings et du budget ;

• gestion de la communication

- rédaction du Corpus comptable applicable aux comptes consolidés à compter de 2005,
- participation aux réflexions de Place,
- revue avec les Commissaires aux comptes des orientations de traitement prises par le groupe Crédit Agricole et validation de l'impact sur les bilans d'ouverture lors de la première application,
- plan de formation et journées d'information pour l'ensemble des entités du Groupe et pour tous les métiers concernés.

Principales divergences

Les normes IAS 32 et IAS 39, dont les versions finales (hors macrocouverture) ne sont parues que fin décembre 2003, n'étant à ce jour pas adoptées par l'Union européenne, aucune divergence constatée tant sur les titres, que les crédits ou les instruments dérivés ne sera explicitée dans ce rapport, bien que les travaux concernant ces instruments financiers soient en cours au sein du groupe Crédit Agricole. En l'état actuel des textes et de l'avancement du projet, les études menées permettent d'avoir un premier éclairage sur les tendances plus ou moins importantes des évolutions pressenties par domaine.

Le périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre de consolidation, qui pourraient apparaître lors de la conversion aux IFRS, sont à étudier sous l'angle des différences normatives entre les textes CRC 99-07 (notamment § 10052 sur les entités ad hoc) et la norme IAS 27.

À la base, les deux textes définissent de façon identique l'entité ad hoc, la différence se situant dès lors sur l'appréciation du contrôle de l'entité et de la conservation ou non au niveau de la société mère des risques liés à l'activité de l'entité ad hoc.

Pour le groupe Crédit Agricole, des études sont menées pour déterminer si des entités de titrisation ou de gestion d'actifs pourraient être concernées ou non par ces évolutions.

Concernant les OPCVM dédiés, la période d'exception à leur consolidation s'achevant le 31 décembre 2004 (situation dérogatoire définie par le CRB 99-07), les principes français convergeront avec la norme IAS 27 et donc n'induiront plus d'écart de périmètre entre les deux normes.

Pour les autres activités et pour les besoins actuels de la consolidation en normes françaises, des enquêtes de périmètre sont faites régulièrement pour déterminer la liste des entités dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble, le caractère significatif étant établi en fonction de seuils définis. Ces enquêtes sont adaptées en fonction des exigences d'informations requises par les régulateurs (ex : recommandation AMF) ce qui permet de penser, à Crédit Agricole S.A., en fonction des travaux actuellement menés, que le périmètre de consolidation en normes IFRS n'évoluera qu'à la marge.

Les regroupements d'entreprises

La norme 22 qui régit les regroupements d'entreprises est en cours de révision et doit faire l'objet d'une réécriture en deux phases.

Le groupe Crédit Agricole est concerné par cette norme notamment pour les fusions de Caisses régionales. Cependant, les différentes phases d'évolution pourraient ne pas concerner les regroupements de mutuelles ce qui permettrait d'effectuer la comptabilisation des rapprochements à partir des valeurs comptables comme aujourd'hui.

Concernant les écarts d'acquisition, ceux qui sont négatifs et qui ne sont pas reconnus en IAS feront l'objet d'un compte à compte en capitaux propres afin de les éliminer lors du bilan d'ouverture. Les écarts d'acquisition positifs quant à eux continueront d'être comptabilisés à l'actif du bilan consolidé.

Pour les méthodes d'amortissement et de dépréciation du goodwill, le principe général retenu est de remplacer l'amortissement actuel par des tests de dépréciation.

Le traitement des immobilisations

En terme de classification des immobilisations, le groupe Crédit Agricole respecte les principes édictés dans les mesures transitoires du règlement CRC 2002-10 pour les comptes clos au 31 décembre 2003. Ces mesures, qui instituent la comptabilisation par composants, permettent de se rapprocher des normes IAS 16 et 40 relatives aux immobilisations. Ainsi, les impacts liés au changement de référentiel ne devraient pas entraîner d'évolution notable.

La comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fera, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fera au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées (traitement de référence prévu par IAS38).

Les avantages du personnel

Au 31 décembre 2003, les engagements relatifs aux avantages du personnel (indemnités de départ à la retraite) sont portés en totalité au bilan dans les comptes individuels de toutes les entités françaises du Groupe, au moins. Par ailleurs, le Conseil national de la comptabilité, via la recommandation n° 2003-R.01, a décidé de compléter le dispositif sur les engagements de retraites de façon très similaire à celui défini par l'IAS 19 pour les comptes consolidés. Ainsi, les impacts de l'application de la norme IAS 19, à compter de 2004, pourraient se résumer à l'homogénéisation des méthodes de calculs actuariels des engagements sociaux, ainsi qu'à quelques avantages complémentaires (couvertures médicales santé).

Les provisions pour risques et charges et FRBG

La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 pour analyser les divergences. Dans la norme 37, certaines provisions pour risques et charges ou à caractère général peuvent être exclues de son champ d'application. Des analyses sont menées au sein de chaque entité du Groupe afin de déterminer si la justification et les estimations des montants de provisions sont conformes à la norme.

Cependant, des provisions à caractère général et du FRBG, ont d'ores et déjà fait l'objet de reprises en 2003, lorsqu'elles n'étaient pas reconnues par les nouvelles normes.

La présentation des états financiers

Les états financiers selon le référentiel IFRS n'ont pas de format préétabli. Cette raison a été à l'origine de la constitution d'un groupe de travail de Place sous l'égide de la Fédération bancaire française afin d'établir un modèle applicable par les établissements de crédit, à des fins de comparabilité.

Crédit Agricole S.A. utilisera les modèles envisagés pour la présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau de variation des capitaux propres.

Pour le tableau des flux de trésorerie (IAS 7), un aménagement de la liasse de consolidation et un état de restitution spécifique sont envisagés pour répondre à cette exigence de communication.

La norme IAS 14 sur l'information sectorielle nécessite de définir les secteurs d'activités (1^{er} niveau) et les zones géographiques (2^e niveau) pour les axes de communication. Sous réserve des études actuellement menées, la ventilation par métier telle qu'elle existe aujourd'hui à Crédit Agricole S.A. répond aux principales exigences de la norme. Seule, la ventilation faite au niveau du résultat net devra être étendue aux postes du bilan.

Autres évolutions récentes

Crédit Agricole S.A. annonce la marque de sa filiale de banque de financement et d'investissement : Calyon Corporate and Investment Bank (communiqué de presse du 13 janvier 2004)

Crédit Agricole S.A. annonce ce jour le lancement de la nouvelle marque de son pôle banque de financement et d'investissement, Calyon Corporate and Investment Bank.

Cette nouvelle marque ne sera effective que courant mai 2004, après les opérations d'apports d'actifs du Crédit Lyonnais et l'accord des autorités de place. À cette date, Calyon sera également la dénomination sociale de la nouvelle entreprise.

Le choix de Calyon s'inscrit dans la nouveauté tout en traduisant l'union des deux marques d'origine, Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais et s'intègre dans l'architecture de marque du Groupe tout en respectant les particularités du métier de banque de financement et d'investissement.

La décision de lancer dès à présent cette marque unique est essentielle pour l'image du groupe Crédit Agricole auprès de ses collaborateurs et de ses clients. Elle atteste de l'émergence de la culture commune de sa filiale de banque de financement et d'investissement : une nouvelle banque, reprenant à son compte tous les acquis des deux institutions Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais, mais résolument tournée vers le développement de toutes ses activités,

avec le souci constant de l'excellence commerciale, de la performance technique et de la rentabilité.

La réunion des activités de Crédit Agricole Indosuez et de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais a pour objectif de faire franchir au nouvel ensemble ainsi constitué une marche dans la hiérarchie des banques d'entreprise. Elle vise une couverture renforcée des grandes et moyennes entreprises françaises et européennes, permettant un élargissement de la gamme de produits et services offerts et favorise ainsi le développement des pôles d'excellence existants : émissions obligataires, courtage actions, produits dérivés, financements de projets...

La nouvelle marque est une étape significative dans le processus de rapprochement. Elle intervient après l'annonce de la nouvelle organisation du Groupe, l'élaboration du nouveau schéma directeur immobilier du Groupe et la mise en place des groupes de travail. Enfin, l'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez s'effectuera en avril 2004, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004 ; il permettra d'atteindre l'objectif fixé par le groupe Crédit Agricole de l'individualisation au sein de sa filiale Calyon des activités de banque de grande entreprise dans le monde.

UBS reprend, au Royaume-Uni, les activités de gestion du Crédit Lyonnais Laing & Cruickshank Investment Management (extrait du communiqué de presse du 10 février 2004)

UBS et le Crédit Lyonnais (groupe Crédit Agricole) ont conclu un accord en vue de la reprise par UBS de Laing & Cruickshank Investment Management Limited, pour un montant total de l'ordre de 160 millions GBP. Laing & Cruickshank est l'un des principaux gestionnaires de patrimoine britanniques au service de clients privés et de fonds caritatifs.

Laing & Cruickshank emploie au total 246 collaborateurs répartis entre son siège de Londres et ses bureaux régionaux de Birmingham, Bury St. Edmunds, Eastbourne, Jersey, Newcastle, Taunton et Worthing.

Cette opération devrait être finalisée au deuxième trimestre 2004, sous réserve de l'aval des autorités compétentes.

Oddo et Cie rachète les activités de courtage sur actions européennes du Crédit Lyonnais (communiqué de presse du 20 février 2004)

Oddo vient de signer avec le Crédit Lyonnais un contrat d'acquisition de Crédit Lyonnais Securities Europe S.A. et de Crédit Lyonnais Securities Midcaps S.A. basé à Lyon. Il est également prévu que l'équipe de vente d'actions européennes basée à New York rejoigne Oddo Securities corp. Cette signature, qui intervient à l'issue d'une négociation exclusive avec le Crédit Lyonnais initiée le 5 février dernier, sera soumise à l'agrément des autorités de tutelle.

Le rapprochement de ces entités avec Oddo, qui partagent une vision commune du métier de l'intermédiation, offrirait les meilleures complémentarités afin de construire un acteur indépendant majeur sur ce marché.

Des groupes de travail communs vont être mis en place dès que possible afin de préparer le rapprochement dans les meilleures conditions dans l'objectif d'aboutir à la nouvelle organisation d'ici l'été.

Crédit Agricole S.A. va reprendre l'activité crédit à la consommation de F Group A/S au Danemark (communiqué de presse du 1^{er} mars 2004)

Crédit Agricole S.A. vient de signer un accord avec F Group A/S, premier groupe de distribution spécialisée danois, en vue de l'acquisition de son activité de crédit à la consommation au Danemark. Le montant de la transaction s'élève à 394 millions de couronnes danoises (53 millions d'euros).

Au terme de cet accord, Crédit Agricole S.A. rachèterait à F Group A/S 100 % de sa filiale Dan-Aktiv A/S et reprendrait la production de nouveaux crédits auprès des clients des magasins F Group. La gestion de cet ensemble serait confiée à Finaref, filiale de crédit à la consommation de Crédit Agricole S.A. La prise d'effet de cet accord est prévue dans les prochains mois, sous réserve de la levée des conditions suspensives.

Cette acquisition permet à F Group A/S de se recentrer sur son cœur de métier – la distribution de produits électroniques –, à Crédit Agricole S.A. de poursuivre le développement européen de sa ligne de métier crédit à la consommation et à Finaref de conforter ses positions dans les pays nordiques.

Déjà présente en Suède, Norvège et Finlande, Finaref a acquis un réel savoir-faire dans la gestion des partenariats avec les enseignes de distribution. Dan-Aktiv gère un portefeuille de 65000 clients avec un réseau de plus de 550 partenaires de distribution.

Fusion-absorption de Rue Impériale par Eurazeo et apport de participations industrielles de UI et Idia à Eurazeo (communiqué de presse du 8 mars 2004)

Comme les précédentes opérations de simplification des structures du groupe Rue Impériale, le projet de fusion-absorption de Rue Impériale par Eurazeo reçoit le plein soutien de Crédit Agricole S.A.

Concomitamment à la fusion entre Eurazeo et Rue Impériale, Union d'Études et d'Investissements et Idia Participations, contrôlées directement ou indirectement à 100 % par Crédit Agricole S.A., apporteront à Eurazeo leurs participations directes dans Fraikin Groupe, Bluebirds Participations (Eutelsat) et Veolia Environnement.

Ces apports représentent 12,6 % du capital de Fraikin, leader français de la location longue durée de véhicules utilitaires, 6 % du capital de Bluebirds Participation, qui détient 23,6 % d'Eutelsat, opérateur européen de satellites, et 0,6 % du capital de Veolia Environnement, Crédit Agricole S.A. restant un actionnaire significatif de Veolia Environnement à l'issue de cette opération. Ils permettront à Eurazeo de renforcer ses propres participations dans ces trois entités.

Crédit Agricole S.A. étudiera de nouvelles idées de développement de ses relations d'affaires avec Eurazeo.

À l'issue des opérations de fusion et d'apport, Crédit Agricole S.A., dont la participation actuelle représente 23,62 % du capital et 29 % des droits de vote de Rue Impériale, détiendra 15,4 % du capital et 20,1 % des droits de vote du nouvel ensemble.

Actionnaire significatif du nouvel ensemble et confiant dans la capacité de l'équipe dirigeante d'Eurazeo à développer la valeur de la nouvelle entité, Crédit Agricole S.A. a souhaité poursuivre son association avec le principal groupe d'actionnaires de Rue Impériale, regroupés autour de la société civile Haussmann-Percier :

- les deux parties se sont engagées à conserver leurs participations respectives à leur niveau actuel jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2009, au printemps 2010, avec toutefois la faculté, pour Crédit Agricole S.A. de réduire sa participation de moitié à compter de l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2007 au printemps 2008,
- Crédit Agricole S.A. disposera de deux représentants au Conseil de surveillance de l'entité fusionnée,
- toute proposition de fusion et scission de la nouvelle société et tout projet de cession de la participation d'Eurazeo dans Lazard LLC en dehors de certaines conditions économiques prédéfinies devront faire l'objet d'une approbation préalable par les deux parties.

L'ensemble de ce projet reste soumis à l'obtention, par les principaux actionnaires de Rue Impériale, des accords nécessaires des autorités compétentes.

Le Crédit Agricole Belge, détenu à 50 % par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est et Crédit Agricole S.A. acquiert Europabank (communiqué de presse du 2 avril 2004)

Le Crédit Agricole Belge annonce ce jour qu'il vient de conclure un accord avec le groupe hollandais Achmea portant sur l'acquisition de la banque belge Europabank.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole Nord de France et du Nord-Est avaient acquis en juillet 2003, conjointement avec Crédit Agricole S.A., 50 % du capital et des droits de vote, ainsi que 66,7 % des intérêts économiques de Crédit Agricole S.A. (Belgique).

L'acquisition d'Europabank leur permet de renforcer leur implantation en Belgique et d'y poursuivre leur développement.

Informations sociales et environnementales dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité imposées par la loi sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE) du 15 mai 2001 (c. com. Art. L.225-102-1 et décret 2002-221 du 20 février 2002) sont regroupées dans un chapitre dédié au développement durable. Ce chapitre figure en page 68 de la brochure «Activité 2003» du document de référence.

Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Le contrôle interne

La loi de sécurité financière (LSF) du 1^{er} août 2003 crée, pour les sociétés anonymes et les personnes morales faisant appel public à l'épargne, de nouvelles obligations d'information vis-à-vis des actionnaires et du marché. En application de ces dispositions, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, à l'Assemblée générale, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce nouveau rapport du Président de Crédit Agricole S.A. (repris ci-après) rassemble les informations relatives aux procédures de contrôle interne en vigueur dans la société.

Organisation de la déontologie et conformité

Les fonctions déontologie et conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 200 personnes – en équivalent plein temps – au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales.

Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les déontologues assurent leurs missions sous l'autorité hiérarchique des responsables des différentes entités et sont regroupés dans une ligne métier déontologie-compliance sous la responsabilité fonctionnelle d'un déontologue central. Ce dernier est responsable de la fonction déontologie-compliance de Crédit Agricole S.A. et anime le réseau des Caisses régionales. Il est rattaché directement au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., également responsable d'un Comité de management de la conformité, mis en place au début de l'année 2004.

La fonction des déontologues comprend :

- l'assistance des responsables d'activités dans l'évaluation des risques de nature déontologique et réglementaire,
- l'identification des dispositions nécessaires au respect des règles de bonne conduite fixées par les réglementations ou dont les principes sont fixés par le Groupe,
- l'établissement des recueils des dispositions que les entités du Groupe et ses collaborateurs doivent respecter,
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs et la mise en œuvre de leur formation,
- l'assistance aux responsables d'activités et collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent,
- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en déléguant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre du dispositif du contrôle interne du Groupe,
- la proposition de sanctions éventuelles aux manquements constatés.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie et compliance est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des Marchés Financiers).

Au début du deuxième semestre 2003, une Charte de déontologie a été mise en place pour l'ensemble des administrateurs et des collaborateurs du groupe Crédit Agricole. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 17 juillet 2003.

Au cours de ce même semestre, des mesures ont été mises en place dès la fin de l'offre sur le Crédit Lyonnais pour renforcer la surveillance des conflits d'intérêts et des règles de franchissements de seuil et les adapter au dimensionnement du nouveau Groupe.

Au cours du 4^e trimestre, des travaux ont été engagés pour préparer la mise en place d'un plan renforcé de conformité, demandé par la Commission bancaire et le Conseil de la Réserve fédérale des États-Unis. Ce plan sera progressivement mis en œuvre au cours de l'année 2004.

La gestion du bilan

Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales, et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossé-ment en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité Actif/Passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le Groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit,
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité,
- l'évolution des concours apportés aux filiales,
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiale permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant.

Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses régionales (hors dépôts à vue et à terme). 50 % de cette collecte sont, au travers « d'avances miroir », mis à disposition des Caisses régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instrument de bilan (obligations...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt...).

Certaines filiales comme CAI, Sofinco, Ucabail, Lukas ou EFL présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité qui justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au Comité Actif/Passif.

Au 31 décembre 2003, le risque de perte sur l'année 2003 en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 1 % des fonds propres prudentiels.

Au 31 décembre 2003, le risque de perte cumulé et non actualisé sur les dix années suivantes en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 10 % des fonds propres prudentiels.

Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps,
- une politique d'adossesment des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales sont adossés à des avances prêt par prêt de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée au niveau de Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A.,
- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossesment en liquidité des filiales du Groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 129 % au 31 décembre 2003 contre 167 % au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 2,8 milliards d'euros, sous forme d'émissions obligataires à concurrence de 2,1 milliards d'euros et par des émissions de tier 1 pour un montant de 2,4 milliards d'euros. Ces différentes émissions s'inscrivent dans le pro-

gramme de refinancement au titre de l'acquisition du Crédit Lyonnais et de Finaref.

Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Crédit Agricole Indosuez induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la direction des risques de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2003, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de CAI et de la BFI du Crédit Lyonnais s'élevaient à 116 millions d'euros (contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2002 sur le seul CAI).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2003 à 116 millions d'euros contre 94,7 millions d'euros au 31 décembre 2002. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant.

La gestion des risques de contrepartie, de marchés, opérationnels et autres risques

Introduction

Le pilotage des risques au sein du Groupe est assuré par la direction des risques, réorganisée à la suite de l'intégration du Crédit Lyonnais. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels.

- Le risque de contrepartie se matérialise lorsqu'un client n'est plus en mesure de faire face à ses obligations à l'égard d'une entité du Groupe.
- Le risque de marchés est un risque de perte qu'une position de taux, de change, sur actions ou sur matières premières peut entraîner dans le cas d'une évolution instantanée défavorable des paramètres de marchés.
- Le risque opérationnel est un risque de préjudices dûs à l'inadéquation ou la défaillance de l'organisation, des procédures, des collaborateurs, des systèmes d'information, ou la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. n'est pas directement exposé aux risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité

des Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales. C'est pourquoi, aux risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales présentés dans cette section sont jointes des présentations comparables des risques du groupe Crédit Agricole.

Au cours du deuxième semestre 2003, un plan d'action a été mis en œuvre pour harmoniser les méthodologies de mesure des risques, les dispositifs de pilotage et les systèmes d'information et pour unifier la gestion des projets transverses au Groupe (projet Bâle II notamment). Ces actions seront poursuivies en 2004.

Organisation de la fonction risques au sein du Groupe

L'organisation de la fonction risques a été redéfinie à la suite du rapprochement avec le Crédit Lyonnais. Elle repose sur les principes suivants :

- une ligne métier intégrée pilotée par la direction des risques du Groupe,
- des Comités qui valident les stratégies et les méthodologies applicables au sein de Crédit Agricole S.A.

La Direction des risques Groupe (DRG) comprend quatre départements principaux : trois départements en charge des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels et un département qui a pour mission de superviser les filiales. Chaque filiale est dotée d'une direction des risques structurée de manière analogue. Le Directeur des risques de chaque filiale ou métier, rapporte hiérarchiquement au Directeur des risques Groupe et au Directeur général de la filiale ou du métier concerné.

Le suivi des risques des Caisses régionales ainsi que l'exercice par Crédit Agricole S.A. de sa mission d'organe central sont exercés par une direction spécifique rattachée au Directeur général délégué qui supervise le pôle Caisses régionales.

La définition et le suivi de la politique des risques au sein du Groupe s'établissent au travers de deux Comités : le Comité des risques Groupe (CRG) et le Comité des normes et méthodologies (CNM).

Le Comité des risques Groupe (CRG) a pour missions de :

- définir les orientations en matière de politique de risques au sein du Groupe,
- valider les stratégies risques présentées par chaque métier et notamment les limites de risques (crédit, marchés) associées,
- examiner les risques sensibles et les provisions,
- suivre l'avancement des projets transversaux (Bâle II notamment).

Le Comité des risques Groupe est présidé par le Directeur général et se réunit selon une périodicité mensuelle en présence des responsables de chacun des métiers.

Le Comité des normes et méthodologies, présidé par la Direction des risques du Groupe, a pour missions principales :

- la validation des principales méthodologies de mesure des risques,
- la définition ou la validation des choix d'architecture en matière de systèmes d'information,
- le pilotage opérationnel des projets transverses (Bâle II notamment).

Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Les directions des risques de chaque filiale ou métier sont indépendantes du *front office* et sont rattachées au Directeur général de la filiale ou du métier concerné. Dans ce contexte, les filiales ou métiers suivent et contrôlent les risques de contrepartie, de marchés et opérationnels suivant le principe de subsidiarité et de délégation défini ci-dessus. Ainsi, chaque filiale ou métier s'est doté des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et a mis en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins.

Toutefois, les filiales ou métiers sont tenus de respecter leur obligation de transparence et leur devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des risques Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Cette modalité de contrôle sera étendue aux filiales et aux métiers du Crédit Lyonnais dans le cadre de leur rapprochement avec les filiales à métier identique de Crédit Agricole S.A.

Chaque filiale ou métier définit, en liaison avec la DRG, sa stratégie risque et la fait valider par le CRG. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité.

Le dispositif de surveillance des risques des Caisses régionales

Les Caisses régionales sont des établissements de crédit de plein exercice et leurs dirigeants assument la pleine et entière responsabilité de leur gestion.

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Cependant, en application du règlement 2001-03 du Comité de la réglementation bancaire française, Crédit Agricole S.A.

procède à la déclaration des grands risques du groupe Crédit Agricole sur base consolidée.

Les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1^{er} juillet 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours et du partage des risques avec d'autres banques. Lorsque Foncaris est saisi d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

Le projet Bâle II

La mise en œuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole et au Crédit Lyonnais, s'est poursuivie en 2003. Au moment du rapprochement des deux établissements, l'état d'avancement des travaux lancés était conforme au calendrier prévu par le régulateur pour appliquer la réforme. Les deux établissements visaient l'adoption des méthodes d'évaluation du risque selon la méthode « fondation » dans un premier temps pour la banque des entreprises et pour les métiers de la banque de financement et d'investissement, et la méthode « avancée » pour la banque de détail.

Sur le périmètre de la banque des entreprises et des métiers de la banque de financement et d'investissement, les deux établissements disposent d'outils d'aide à la notation analogues sur le principe, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs et de procédures écrites définissant la méthodologie de notation, ses règles de mise en œuvre et

les contrôles à effectuer. Ces méthodologies et outils sont mis en place et sont utilisés de manière opérationnelle par les différentes lignes métiers. De plus, les deux établissements ont engagé des travaux de mise en œuvre d'outils de back-testing et de constitution des séries historiques nécessaires pour justifier les paramètres de mesure bâlois, dans une optique IRB. Par ailleurs, les deux établissements disposent de référentiels de niveau Groupe. Des dispositifs de contrôle destinés à assurer la qualité et la fiabilité des données ont aussi été définis. Ces dispositifs prévoient la mise en place d'une piste d'audit, d'indicateurs de contrôle, de procédures et d'outils d'alerte, de procédures de réconciliation des données comptables et risques, de procédures de gestion et d'administration des données et de procédures spécifiques de surveillance des notations.

De façon plus précise, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le projet SIRIS (Système d'Information Risques), lancé en 1999, a permis une harmonisation des référentiels (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données entre les entités, permettant ainsi d'améliorer la qualité du suivi des risques. Sur le périmètre des Caisses régionales, le développement en commun d'un outil de pilotage et de gestion des risques de crédit, ARCADE, permettant l'homogénéisation des agrégats et indicateurs de risque, a démarré en 2003 pour un déploiement prévu début 2005 dans toutes les Caisses régionales. Cet outil permettra de calculer de manière automatisée, dans chaque Caisse régionale, les éléments des déclarations réglementaires « crédit », notamment celles du futur ratio de solvabilité Bâle II.

Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en place l'architecture Bâle II lui permettant de consolider les engagements de façon uniforme sur le périmètre de la banque de financement et d'investissement. Les données, les traitements et les référentiels nécessaires aux calculs bâlois ont été homogénéisés au sein des différentes entités de la banque et sont conformes aux principes définis par le niveau central.

Concernant la banque de détail, le groupe Crédit Agricole a développé une méthodologie de notation interne et la détermination de modèles nationaux d'évaluation du risque pour chaque classe de notation. Un outil de notation (LUC, pour « Logiciel Unique de Cotation ») permettant le paramétrage des modèles de risques et le calcul mensuel des éléments réglementaires est actuellement en cours de déploiement dans les Caisses régionales. Le groupe Crédit Agricole a aussi défini les principes d'un dispositif de remontée des données pour le *back-testing*. Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en conformité des outils de scoring existants depuis 1990 (IRPAR, IRPRO) et a engagé des travaux d'adaptation des systèmes d'information visant notamment à com-

pléter les données nécessaires pour Bâle II et à les fiabiliser. Les outils de *back-testing* sont développés et opérationnels. Sur le risque opérationnel, le groupe Crédit Agricole a constitué des référentiels Groupe et a continué le déploiement progressif du dispositif KRONOS (Kit Risque Opérationnel Normes, Organisation et Systèmes) qui comprend un guide méthodologique, une procédure de mise en œuvre, des progiciels bureautiques, un outil d'évaluation unifiée des risques opérationnels pour le pilotage et l'analyse (EUROPA), un outil de collecte des incidents et pertes et un outil de calcul des fonds propres. Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en place à partir de 1999 une organisation spécifique dédiée à la gestion du risque opérationnel, composée d'une équipe centrale rattachée à la Direction des risques du Groupe et d'un réseau de correspondants dans les différentes entités. Le dispositif mis en place prévoit des mesures de gestion de crise et de plans de continuation d'activité, la définition de cartographies au sein des entités, la collecte des pertes et le calcul de fonds propres réglementaires.

Mi-2003, suite aux modifications de périmètre induites par le rapprochement avec le Crédit Lyonnais, l'organisation du projet Bâle II a été adaptée avec une structure projet dédiée au périmètre des Caisses régionales et une structure projet dédiée au périmètre de Crédit Agricole S.A. Les deux projets évoluent de manière autonome en veillant cependant à la convergence des options retenues sur quelques points critiques, notamment afin d'assurer la cohérence de la notation interne des clientèles partagées entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. À cet effet un Comité de coordination Groupe est créé pour assurer cette convergence.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et le pilotage du projet s'articulent désormais en deux niveaux :

- au niveau central, Crédit Agricole S.A. définit les orientations communes et les standards de niveau Groupe ; ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de pilotage placé sous l'autorité du Directeur des risques Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et métiers, de la ligne finances et de l'informatique.
- au niveau de chaque filiale ou métier, un responsable Bâle II désigné au sein de la Direction des risques a la responsabilité de la mise en œuvre du projet sur son périmètre et de sa bonne fin, conformément aux orientations retenues pour le Groupe.

La poursuite des travaux a été organisée en trois chantiers principaux : un chantier risque de crédit-méthodologie, un chantier risque de crédit-systèmes d'informations et un chantier risques opérationnels. Sur chacun de ces chantiers, un coordinateur transverse représentant la Direction

des risques Groupe (DRG) assiste les différents métiers dans leurs travaux et s'assure que les méthodologies développées, les outils et les systèmes mis en place sont cohérents entre eux et conformes aux standards du Groupe. Enfin, les chantiers ALM pilier II et reporting réglementaire ont été placés sous la responsabilité de la ligne métier finances.

Sur le périmètre des Caisses régionales, la structuration de la phase pilote définie en 2002, en relation avec les Caisses régionales et leurs systèmes d'information de référence (SIR), a évolué. En effet, la phase pilote, qui, tout au long de l'année 2003 a permis la mise au point des modèles de notation interne sur les différentes classes d'actifs et des outils «encapsulant» ces modèles, s'est terminée à la fin de l'année. Ces outils ont été testés par quelques Caisses régionales et sont aujourd'hui en cours de déploiement dans l'ensemble des Caisses régionales. Le Comité de pilotage associant les Directeurs généraux des Caisses régionales a été renforcé, et associe aujourd'hui les Présidents des SIR (Systèmes d'Information de Référence) ; il assure notamment le suivi de la bonne marche du déploiement, tandis qu'un Comité mensuel technique associant les directions concernées de Crédit Agricole S.A. et les Directeurs généraux des SIR est mis en place pour veiller au respect du planning très serré de ce déploiement des outils.

Les risques de contrepartie

Définition et principes généraux

Un risque de contrepartie se matérialise lorsqu'un client est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors bilan (contrat d'échange de performance, garantie de bonne fin ou engagement confirmé non utilisé). Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Principes généraux

- Le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace économique européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus.

- Des règles de division des risques et des limites sont mises en place afin, notamment, que les engagements sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas le plafond réglementaire de 25 % des fonds propres consolidés.
 - Un processus d'engagement encadré : toute décision d'engagement est prise soit par un Comité décisionnel, soit par un délégué dûment habilité avec formalisation d'un avis de la ligne métier risque. Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes.
 - Le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites.
 - La gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels.
 - Des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie risque.
 - Un reporting des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont engagés est effectué : la Direction des risques Groupe consolide et présente au Directeur général dans le cadre du Comité des risques du Groupe une revue trimestrielle des engagements de Crédit Agricole S.A. sur les cent premiers groupes non bancaires clients du Groupe ainsi que des limites sur les banques les plus importantes.
- Dès l'intégration du Crédit Lyonnais, ces principes ont été adaptés au nouveau contexte.
- Ainsi,
- Les instances décisionnelles du pôle banque de financement et d'investissement de CAI et du Crédit Lyonnais ont été rapprochées, et un Comité commun des risques de contrepartie (CRC) a été créé pour les décisions de prise de risque. Par ailleurs un Comité des stratégies et des portefeuilles (CSP) permet, sur ce pôle, la validation des stratégies par ligne métier et la gestion des portefeuilles qui en découle.
 - Sur le pôle des métiers du crédit-bail, le processus décisionnel a été adapté et exige soit une concertation soit une décision commune en fonction des montants d'engagement pour toutes les entités opérationnelles rattachées à ce pôle.

- Une analyse des expositions du nouveau Groupe, en montant et en consommation de capital économique, a fait l'objet d'une présentation au Comité des risques Groupe dans les premières semaines suivant l'opération financière. Elle est actualisée à périodicité trimestrielle. Ceci permet de conduire une politique active de réduction des concentrations de risques résultant du rapprochement.

Méthodologies de mesure

Le Comité des normes et méthodologies a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques. À ce titre, les propositions d'uniformisation des normes et méthodologies, rendues nécessaires compte tenu des modifications de périmètre induites par le rachat du Crédit Lyonnais, sont validées par ce Comité. L'harmonisation des méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II fait notamment partie des chantiers prioritaires de ce Comité.

En matière de risque de contrepartie, aussi bien le Crédit Agricole que le Crédit Lyonnais avaient mis en place un système de notation interne. Au sein de deux entités, les notes sont proposées par le responsable de la relation commerciale avec la contrepartie concernée, sont vérifiées contradictoirement par les unités de contrôle des risques et validées par les instances de décision (Comité ou délégataire). De manière générale, la notation allie des critères financiers et qualitatifs. Portefeuille par portefeuille, les méthodologies détaillées de notations sont en cours d'homogénéisation.

Le déploiement généralisé d'un système de notation interne a permis au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de coût du risque, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de la définition des limites par secteur, par pays et par contrepartie.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant inhérent aux instruments de hors bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet *add-on* est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des fins de ges-

tion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité. Désormais, les activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais suivent les risques de contrepartie sur opérations de marché suivant la méthode interne de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Crédit Agricole Indosuez et de la BFI du Crédit Lyonnais, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties.

Diversification des risques

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein du pôle responsable des métiers liés à la banque de financement et d'investissement. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. dérivés de crédit, CLOs, etc.) permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres.

Suivi des grands risques de contrepartie

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sont suivis par contrepartie et par groupe lié de contreparties. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle communique trimestriellement à la Direction des risques Groupe le montant de ses engagements par catégories de risque dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 300 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des risques Groupe en vue d'un suivi par le CRG.

Au 31 décembre 2003, les engagements en risques de bilan et hors bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 76 milliards d'euros pour une centaine de groupes (données de gestion, intégrant les risques en montant brut – avant toutes garanties sur opérations de crédit, titres et de marché), les engagements en risques auprès des dix groupes les plus importants s'élevant à environ 24,5 milliards d'euros.

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2003, garantissait à 50 % les 6,6 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands risques. À ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 3,3 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient un tiers de ses engagements totaux.

Suivi des risques pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marchés, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité de la banque à un environnement politique, macroéconomique et financier spécifique.

Missions et organisation

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se sont poursuivies et affinées selon les principes suivants :

- La définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays.
- La détermination des limites d'exposition acceptables au risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré

de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'exposition peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées par le Comité des stratégies et portefeuilles (CSP) du pôle banque de financement et d'investissement et le Comité des risques du Groupe (CRG).

- Le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénarios de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie propre à la banque. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel. Une notation commune pour la nouvelle banque est en vigueur depuis le troisième trimestre 2003.
- La Direction des risques pays du pôle banque de financement et d'investissement procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et la dangerosité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.
- La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des risques du Groupe.
- Les provisions générales pays sont déterminées selon un processus qui intègre la probabilité de crise d'un pays – matérialisée par sa notation – et une perte en cas de crise calculée en fonction de la vulnérabilité du portefeuille.

En termes de politique de risques, le Groupe a visé à stabiliser ses encours et favoriser les opérations les moins vulnérables à la matérialisation du risque pays, dans le cadre d'une mise en perspective dynamique du portefeuille.

La poursuite de l'amélioration qualitative du portefeuille s'est opérée au cours de l'année 2003 grâce à une détente générale observée sur le marché des pays émergents et l'amélioration de la notation de certains grands pays. La tendance à privilégier les transactions qui, du fait de leur nature ou de leur structuration, présentent une moindre vulnérabilité au risque pays a également porté ses fruits.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes, en termes économiques ou politiques, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du Groupe.

Évolutions en 2003

Les encours en risques sur les pays émergents, essentiellement libellés en USD, ont progressé de 13 % en 2003. La concentration est assez forte puisque 31 pays représentent 90 % du portefeuille, mais le portefeuille est d'une qualité acceptable avec près de 60 % du portefeuille logé sur les pays *investment grade*. Deux zones géographiques dominent : l'Asie et le Moyen-Orient.

Dans une perspective dynamique, une réorientation du portefeuille a été opérée pour prendre en compte certaines évolutions – positives ou négatives – anticipées.

Amérique latine : sur l'ensemble de la région, l'exposition en termes de risque pays a fortement diminué en raison d'une approche conservatrice et sélective des opérations effectuées en 2003, avec toutefois des évolutions différenciées selon les pays :

- poursuite de la réduction des encours sur l'Argentine, pour atteindre USD 262 millions en fin d'année (hors créances douteuses provisionnées à 100 %),
- limitation de l'exposition sur le Venezuela, à USD 155 millions fin 2003,
- maintien de la surveillance renforcée sur l'exposition au Brésil, avec USD 677 millions en fin d'année.

Asie : le Groupe a poursuivi sa politique de concentration de son activité sur les pays les mieux notés (Corée, Chine et Inde), au sein d'une zone par ailleurs globalement dynamique. L'exposition sur les Philippines, pays dont la dynamique est plus préoccupante, s'est réduite de 16 %, pour

atteindre USD 366 millions. Les encours du Groupe sur l'ensemble de cette région ont progressé de 7 %.

Proche et Moyen-Orient & Afrique du Nord : tout en maintenant un degré de vigilance élevé sur la zone, l'apaisement des tensions géopolitiques et la stabilité à un niveau élevé du prix du pétrole ont conduit à une progression des encours sur cette zone, tout en maintenant une vigilance élevée sur le Liban et l'Égypte.

PECO : la relative stabilité politique et économique de la région – dont plusieurs pays accèdent à l'Union européenne en 2004 – a permis la poursuite des opérations dans des conditions de risques pays acceptables. Dans le contexte de l'amélioration de la situation de la Russie, l'encours sur ce pays a connu une expansion (atteignant USD 862 millions), cette exposition restant toutefois largement concentrée sur des opérations comportant des éléments atténuateurs du niveau du risque pays, et à des durées relativement courtes.

Provisions pour risques pays

À la clôture de l'exercice 2003, le stock de provisions générales risques pays s'élève à 753 millions d'euros contre 865 millions d'euros dans les comptes pro forma 2002. La forte dégradation de la parité dollar/euro a entraîné un effet de change négatif de l'ordre de 75 millions d'euros.

Le Groupe porte par ailleurs une exposition globale de USD 1 323 millions de bonds Brady (principalement Brésil et Argentine). Une décote de USD 194 millions a été enregistrée à fin 2003 sur ces titres afin de les inscrire en valeur de marché.

Analyse du portefeuille

Valeurs nettes inscrites au bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Encours nets ⁽¹⁾	31/12/03		Pro forma 31/12/02		Évolution en %
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Opérations avec la clientèle	148 420	58 %	152 264	57 %	- 2,50 %
dont Crédit Lyonnais	90 052	67 %	89 724	69 %	+ 0,40 %
Opérations sur les établissements de crédit	94 354	37 %	100 656	38 %	- 6,30 %
dont Crédit Lyonnais	38 698	29 %	34 183	26 %	+ 13,20 %
Opérations de crédit-bail	13 033	5 %	12 642	5 %	+ 3,10 %
dont Crédit Lyonnais	5 968	4 %	5 979	5 %	- 0,20 %
Total Crédit Agricole S.A. et ses filiales	255 807		265 562		- 3,70 %
dont Crédit Lyonnais ⁽²⁾	134 718		129 886		+ 3,70 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions.

(2) Pour des raisons de comparabilité, le périmètre des encours des opérations avec la clientèle (y compris le crédit-bail) et des opérations sur les établissements de crédit, a été ajusté entre le Crédit Lyonnais et le groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, les encours Crédit Lyonnais ne comprennent pas les valeurs non imputées et les immobilisations non louées.

Les encours nets sont globalement en diminution de 9,8 milliards d'euros, soit 3,7 % par rapport au pro forma de décembre 2002 en raison essentiellement de l'évolution des opérations avec la clientèle (- 2,5 %) et des opérations sur les établissements de crédit (- 6,3 %) liée pour l'essentiel à la variation de la parité euro/dollar.

Au plan global, les encours nets avec les trois classes d'opérations précitées conservent un poids relatif stable.

Ventilation et évolution des encours bruts de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales par zone géographique

Encours bruts ⁽¹⁾ en millions d'euros	31/12/03	en % du total	pro forma 31/12/02	% évolution
France (yc Dom Tom)	104 436	40 %	106 626	- 2 %
dont Crédit Lyonnais	57 456	42 %	57 372	+ 0,1 %
Espace économique européen (E.E.E.) hors France	46 827	18 %	49 800	- 6 %
dont Crédit Lyonnais	9 059	7 %	11 683	- 22 %
Autres pays d'Europe	6 921	3 %	7 280	- 5 %
dont Crédit Lyonnais	1 723	1 %	1 324	+ 30 %
Amérique du Nord	13 363	5 %	22 036	- 39 %
dont Crédit Lyonnais	8 481	6 %	12 326	- 31 %
Amériques Centrale et du Sud	5 342	2 %	6 177	- 14 %
dont Crédit Lyonnais	1 563	1 %	1 784	- 12 %
Afrique et Moyen-Orient	10 250	4 %	9 652	+ 6 %
dont Crédit Lyonnais	3 454	3 %	2 954	+ 17 %
Asie et Océanie (hors Japon)	8 240	3 %	9 966	- 17 %
dont Crédit Lyonnais	2 926	2 %	3 184	- 8 %
Japon	5 237	2 %	9 353	- 44 %
dont Crédit Lyonnais	1 205	1 %	1 341	- 10 %
Sous-total encours ventilés	200 616	77 %	220 890	- 9 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	62 %	91 968	- 6,6 %
Organismes internationaux et non ventilés ⁽²⁾	40 656	16 %	30 958	+ 31 %
Crédit Lyonnais	40 656	29,5 %	30 958	+ 31 %
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 189	7 %	18 063	+ 6 %
Crédit Lyonnais	11 027	8 %	10 156	+ 9 %
Créances rattachées	1 712	1 %	2 310	- 26 %
dont Crédit Lyonnais	540	0,5 %	646	- 16 %
Total	262 173		272 221	- 3,7 %
dont Crédit Lyonnais	138 090		133 728	+ 3,3 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Périmètre : encours bruts au bilan des opérations avec la clientèle et des opérations sur les établissements de crédit de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, ventilés par pays de résidence. Le pays de résidence étant le pays d'exercice de l'activité de la contrepartie considérée.

• Les encours bruts sont retraités de l'intra-Groupe,

• Pour des raisons de comparabilité, les encours bruts du Crédit Lyonnais sont nets des valeurs non imputées (361 millions d'euros) et des immobilisations non louées en crédit-bail (136 millions d'euros).

(2) Dont 35 928 millions d'euros représentent les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais nets de l'intra-Groupe.

L'analyse des encours ventilés par pays de résidence montre un rééquilibrage des encours en faveur de l'Europe occidentale et une large diversification sur les autres zones plus risquées.

En terme d'évolution, les encours bruts ventilés par zone géographique, sont globalement en baisse de 9 %. Cette diminution est liée principalement à la chute du dollar sur la période. Par ailleurs :

- en Amérique du Nord, une politique volontariste de réduction des encours, engagée dès le début de l'année 2003, a été accompagnée de la baisse du dollar sur le dernier semestre. Parallèlement, une stratégie de réduction du risque au travers de techniques de couverture (titrisation, collatéralisation, CLO...) a été mise en place, notamment sur des secteurs sensibles affectés par la conjoncture économique, tels que l'énergie, l'aéronautique, l'hôtellerie ou les télécoms.

- de même dans les pays de la zone asiatique, malgré la relance économique sur le dernier semestre, l'application des mesures engagées a poursuivi son effet réducteur d'exposition.
- enfin au Japon, la baisse des encours sur opérations à la clientèle a été compensée par une augmentation des positions en titres ou en engagements de hors bilan à la suite de modifications d'instruments de support des engagements, sans changement de la stratégie sur ce pays.

En terme de poids relatif, la majeure partie des encours du groupe Crédit Agricole S.A. se situe en Europe occidentale avec 58 % des encours au bilan. Le poids important de la France (40 %) provient pour plus de la moitié de l'intégration du Crédit Lyonnais et notamment de son réseau en France avec la clientèle des particuliers et professionnels. Ainsi, en dehors de la France et des pays de l'Espace économique européen, les encours sont largement diversifiés en deçà d'un seuil de 5 %.

Ventilation et évolution des encours bruts de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales par agent économique

Encours bruts ⁽¹⁾ en millions d'euros	31/12/03	en % du total	pro forma 31/12/02	% évolution
État, administrations et collectivités publiques	6 002	2 %	7 021	- 15 %
dont Crédit Lyonnais	1 945	1 %	1 937	+ 0,4 %
Institutions financières	72 832	28 %	90 429	- 19 %
dont Crédit Lyonnais	10 348	7 %	12 454	- 17 %
Particuliers et professionnels	57 912	22 %	46 762	+ 24 %
dont Crédit Lyonnais ⁽²⁾	36 714	27 %	32 922	+ 11,5 %
Agriculteurs	46	-	31	+ 48 %
dont Crédit Lyonnais	-	-	-	-
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances)	64 996	25 %	78 311	- 17 %
dont Crédit Lyonnais	36 860	27 %	44 655	- 17,5 %
Sous-total encours ventilés	201 788	77 %	222 554	- 9 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	62 %	91 968	- 6,6 %
Crédit-bail, affacturage	19 189	7 %	18 063	+ 6 %
dont Crédit Lyonnais	11 027	8 %	10 156	+ 9 %
Valeurs non ventilées ⁽³⁾	41 196	16 %	31 604	+ 30 %
dont Crédit Lyonnais	41 196	16 %	31 604	+ 30 %
Total	262 173		272 221	- 3,7 %
dont Crédit Lyonnais	138 090		133 728	+ 3,3 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Périmètre : encours bruts au bilan des opérations avec la clientèle et des opérations sur les établissements de crédit de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, ventilés par agent économique.

• les encours bruts sont retraités de l'intra-Groupe,

• pour des raisons de comparabilité, les encours bruts du Crédit Lyonnais sont nets des valeurs non imputées (361 millions d'euros) et des immobilisations non louées en crédit-bail (136 millions d'euros). En revanche, les encours pro forma 2002 n'intègrent pas Finaref.

(2) Particuliers et professionnels comprend le réseau France Crédit Lyonnais et Finalion.

(3) Les valeurs non ventilées comprennent les créances rattachées et les titres en pension livrée du Crédit Lyonnais nets de l'intra-Groupe.

L'analyse de l'évolution globale du groupe Crédit Agricole S.A. ventilée par agent économique montre le rééquilibrage des encours en faveur de la clientèle des particuliers et professionnels dont le poids relatif atteint 22 % du fait de l'intégration de la clientèle des particuliers et des professionnels du réseau France du Crédit Lyonnais (contre 9 % si l'on ne tenait pas compte de cette intégration).

Ce constat est la résultante, d'une part, de l'intégration du réseau France du Crédit Lyonnais, ainsi que de Finaref (filiale de crédit à la consommation) et d'autre part, de la politique de réduction de l'exposition sur les entreprises dans les secteurs et les zones sensibles en terme de risques, tel qu'exposé ci-dessus.

Ainsi, les trois grandes catégories de clientèle, entreprises, particuliers et professionnels, institutions financières sont réparties de manière relativement comparable en deçà de 30 % (dans une fourchette de 22 % à 28 %).

Ventilation des encours bruts au bilan par secteur économique industriel et commercial

Encours bruts en millions d'euros	encours au 31/12/03	en % du total
Aéronautique, aérospatial	5 010	7 %
Agroalimentaire	3 560	5 %
Assurance	955	1 %
Automobile	2 285	3 %
Autres activités financières non bancaires	2 682	4 %
Autres industries	1 906	3 %
Autres transports	1 671	2 %
Bois, papier, emballage	858	1 %
BTP	1 269	2 %
Distribution, industries de biens de consommation	7 335	10 %
Divers	7 169	10 %
Énergie	9 528	13 %
Immobilier	4 560	6 %
Industrie lourde	4 017	5,5 %
Informatique, technologie	1 852	2 %
Maritime	4 906	7 %
Media, édition	1 773	2 %
Santé, pharmacie	1 077	1 %
Secteur public, services non marchands	5 447	7,5 %
Télécoms	3 097	4 %
Tourisme, hôtels, restauration	2 584	3 %
Services marchands (utilities)	628	1 %
Total	74 169	

Source : base risque engagements.

Périmètre : encours bruts au bilan des crédits à la clientèle des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques) de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez.

L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval, de la production que du négoce, conserve une position importante en terme de concentration, avec 13 % des encours bruts au bilan tels que définis ci-dessus. Toutefois, la politique volontariste menée en 2003 a conduit à réduire très fortement l'exposition sur cette filière (baisse de 25,3 % des engagements au Crédit Lyonnais par rapport à fin décembre 2002), à diversifier sa base de clientèle et réorienter progressivement son portefeuille d'activités en vue de l'optimiser sur la base des critères Bâle II :

- d'une part sur le plan géographique avec une forte réduction de ses engagements aux États-Unis en vue d'un rééquilibrage sur les autres parties du monde,
- d'autre part sur le plan sectoriel, l'importance du secteur électricité et gaz naturel ayant été réduite au profit du secteur production et transformation pétrole & gaz, moins risqué et profitable.

Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 10 %, intègre les grands groupes de la distribution sur lesquels l'application des limites de concentration permet de suivre étroitement l'évolution des risques.

Les relations du groupe Crédit Agricole avec le secteur des collectivités locales placent ce secteur en quatrième position avec 7,5 %.

Les autres secteurs sont en deçà du seuil de 7 %. Parmi ces secteurs, les télécoms, l'aéronautique et le secteur de l'hôtellerie restent des secteurs sensibles à la conjoncture économique et font l'objet d'un suivi rapproché.

Les opérations de financement du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, en grande partie, de garanties sur les avions.

L'année 2003 s'est traduite, telle que prévu dans la politique de crédit mise en place sur le secteur télécoms, par une amélioration générale de la qualité des opérateurs de télécommunications et des câblo-opérateurs : la consolidation des situations opérationnelles et l'assainissement des structures financières ont facilité l'accès des opérateurs aux marchés financiers.

Le secteur télécoms a poursuivi un suivi rapproché de son portefeuille et conservé une approche prudente et sélective des nouvelles transactions proposées avec un souci de rentabilité et de retour sur actifs maximisé.

Ventilation des encours bruts hors bilan par secteur économique industriel et commercial

Encours hors bilan en millions d'euros	encours au 31/12/03	en % du total
Aéronautique, aérospatial	2 212	3 %
Agroalimentaire	2 890	3,5 %
Assurance	3 879	5 %
Automobile	6 185	8 %
Autres activités financières non bancaires	6 876	8 %
Autres industries	3 707	4,5 %
Autres transports	1 794	2 %
Bois, papier, emballage	656	1 %
BTP	3 299	4 %
Distribution, industries de biens de consommation	6 376	8 %
Divers	3 481	4 %
Énergie	10 605	13 %
Immobilier	3 095	4 %
Industrie lourde	5 796	7 %
Informatique, technologie	3 314	4 %
Maritime	1 237	1,5 %
Media, édition	1 924	2 %
Santé, pharmacie	2 326	3 %
Secteur public, services non marchands	4 165	5 %
Télécoms	3 824	5 %
Tourisme, hôtels, restauration	1 275	1,5 %
Services marchands (utilities)	2 594	3 %
Total	81 510	

Source : base risque engagements

Périmètre : encours bruts des opérations hors bilan en faveur des entreprises industrielles et commerciales (hors opérations avec les banques) de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez.

Ces risques concernent principalement des cautions techniques (soumission, bonne fin, restitution d'acompte, etc.), des crédits documentaires, les parties non tirées des crédits confirmés, des lignes de soutien (*back up lines*), des cautions financières (*stand-by letters of credit*) et des pensions non livrées.

En terme d'encours globaux (bilan et hors bilan), les dix premiers secteurs d'activité, hors divers, représentent 99,5 milliards d'euros soit 64 % du montant total des encours de 155,7 milliards d'euros, comme suit :

• énergie	13 %
• distribution et industries de biens de consommation	9 %
• industrie lourde	6 %
• secteur public, collectivités locales	6 %
• autres activités financières non bancaires	6 %
• automobile	5 %
• immobilier	5 %
• aéronautique, aérospatial	5 %
• télécoms	4 %
• agroalimentaire	4 %

En deçà, les autres secteurs d'activité ont un poids respectif inférieur ou égal à 4 %. Ainsi, si l'on excepte les deux premiers secteurs d'activité économique industriel et commercial, les encours sont globalement bien diversifiés.

Politique de provisionnement et couverture des risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement :

- des provisions spécifiques destinées à couvrir la perte probable sur les créances douteuses,
- des provisions à caractère général visant à couvrir au-delà des risques spécifiques, les risques inhérents à l'activité bancaire dans certaines régions ou secteurs d'activité. Il s'agit notamment des provisions risques pays et de la provision générale États-Unis.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution pour les risques « professionnels », « entreprises » et autres grandes clientèles,
- soit pour les particuliers de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement.

Ces principes ont été également appliqués dans le cadre du rapprochement avec le Crédit Lyonnais. Ainsi les clients sensibles communs les plus importants ont fait l'objet d'une

harmonisation des politiques de gestion des expositions et d'éventuels provisionnements et l'ensemble des propositions est validé par les instances décisionnelles concernées. L'ensemble des engagements douteux (sur créances inter-bancaires et clientèle de bilan) s'élève à 9,8 milliards d'euros, dont 5,3 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 3,7 % des encours bruts du Groupe et sont couverts à hauteur de 65 % par les provisions, étant noté que, dans ce dernier ratio, les provisions sont des provisions affectées hors provisions générales, notamment sur la zone Amérique du Nord. Le taux de couverture sur les encours non ventilés comprend, notamment, une provision de 303 millions d'euros sur des créances restructurées sur pays émergents.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux – compromis et non compromis – dans le total des engagements sur chaque région ;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions.

Tableau des encours douteux dont douteux compromis et des provisions ventilés par zone géographique de Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Encours au 31 décembre 2003 en millions d'euros	Encours bruts	Encours ⁽¹⁾ douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
Encours ventilés par zone géographique	200 616	8 228	4 328	5 089	2 919	62 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	4 507	2 119	2 695	1 447	
France	104 436	4 152	2 419	2 941	1 729	71 %
dont Crédit Lyonnais	57 456	2 445	1 317	1 796	1 003	
Espace Économique Européen (hors France)	46 827	900	378	502	285	56 %
dont Crédit Lyonnais	9 059	425	104	212	104	
Autres pays d'Europe	6 921	332	206	282	176	85 %
dont Crédit Lyonnais	1 723	37	22	37	23	
Amérique du Nord	13 363	1 389	488	487	219	35 %
dont Crédit Lyonnais	8 481	1 013	387	359	173	
Amérique centrale et du Sud	5 342	451	119	310	78	69 %
dont Crédit Lyonnais	1 563	199	76	109	42	
Afrique et Moyen-Orient	10 250	557	359	314	227	56 %
dont Crédit Lyonnais	3 454	170	65	72	34	
Asie et Océanie (hors Japon)	8 240	419	332	252	200	60 %
dont Crédit Lyonnais	2 926	190	120	109	67	
Japon	5 237	28	27	1	-	4 %
dont Crédit Lyonnais	1 205	27	27	-	-	
Encours non ventilés	61 556	1 584	923	1 277	715	81 %
dont Crédit Lyonnais	52 223	797	558	675	365	
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 189	637	253	322	153	51 %
dont Crédit Lyonnais	11 027	367	253	215	153	
Autres encours non ventilés ⁽²⁾	40 656	430	305	465 ⁽³⁾	212	108 %
dont Crédit Lyonnais	40 656	430	305	465	212	
Créances rattachées	1 712	517	365	490	355	95 %
dont Crédit Lyonnais	540	0	-	0	-	
Total des encours	262 173	9 812	5 251	6 366	3 634	65 %
dont Crédit Lyonnais	138 090	5 304	2 677	3 370	1 811	63 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit,

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais,

(3) dont 303 millions d'euros au titre du provisionnement des créances restructurées sur pays émergents. Ce provisionnement entraîne un taux de couverture supérieur à 100 %.

De même, le tableau ci-après montre la répartition des encours douteux dont ceux non compromis et leur couverture par les provisions, selon la ventilation par agent économique.

Tableau des encours douteux non compromis et douteux compromis et des provisions ventilés par agent économique de Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Encours au 31 décembre 2003 en millions d'euros	Encours bruts	Encours ⁽¹⁾ douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux compromis	Taux de couverture encours douteux par provisions
Encours ventilés par agent économique	201 788	8 745	4 693	5 579	3 269	64 %
dont Crédit Lyonnais	85 867	4 507	2 119	2 695	1 446	
État, administrations et collectivités publiques	6 002	84	64	49	47	58 %
dont Crédit Lyonnais	1 945	16	1	0	-	
Institutions financières	72 832	452	196	376	154	83 %
dont Crédit Lyonnais	10 348	108	58	57	19	
Particuliers et professionnels	57 912	2 839	1 708	1 948	1 091	69 %
dont Crédit Lyonnais ⁽²⁾	36 714	1 045	539	653	281	
Agriculteurs	46	17	11	6	3	35 %
dont Crédit Lyonnais	0	0	-	0	-	
Entreprises et autres agents économiques (y compris assurances)	64 996	5 353	2 714	3 200	1 974	60 %
dont Crédit Lyonnais	36 860	3 338	1 521	1 985	1 146	
Encours non ventilés	60 385	1 067	558	787	365	100 %
dont Crédit Lyonnais	52 223	797	558	675	365	
Crédit-bail, affacturage	19 189	637	253	322	153	51 %
dont Crédit Lyonnais	11 027	367	253	215	153	
Valeurs non ventilées⁽²⁾	41 196	430	305	465⁽³⁾	212	108 %⁽³⁾
dont Crédit Lyonnais	41 196	430	305	465	212	
Total	262 173	9 812	5 251	6 366	3 634	65 %
dont Crédit Lyonnais	138 090	5 304	2 677	3 370	1 811	63 %

Source : informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais.

(3) Dont 303 millions d'euros de provisions au titre des créances restructurées sur pays émergents à fin décembre 2003.

Ce provisionnement entraîne un taux de couverture supérieur à 100 %

Les risques de marchés

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

Périmètre

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marchés générés par les activités de marchés. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés des filiales Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais. Les portefeuilles de placement des Directions financières sont suivis séparément. Concrètement, les risques de marchés se matérialisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc.

Organisation

Dispositif local et central

Au cours de l'année 2003, une nouvelle organisation a été mise en place, en remplacement du mode de fonctionnement antérieur de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais. La gestion des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. est désormais structurée sur deux niveaux distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier.

- Au niveau central, la Direction des risques Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. La mission d'information et d'alerte de la Direction générale constitue son cœur de métier. Le suivi centralisé s'effectue à partir de comptes-rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des filiales. Ces données sont retraitées (historisation, agrégation, analyses...) afin de produire une information de synthèse. Des restitutions de même nature sont fournies dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable

du contrôle interne du Groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

- Au niveau local, la Direction des risques de la filiale est le bras agissant de la Direction des risques Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités. Au sein des filiales Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais, la Direction des risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risque, généralement situées à l'étranger.

Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances interviennent dans la gestion des risques de marchés.

Le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce Comité valide les limites globales encadrant les risques de marchés de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques.

Le Comité des risques de marchés est une instance bimensuelle présidée par le Directeur des risques Groupe, associant le responsable des activités de marchés de Crédit Agricole Indosuez et du Crédit Lyonnais et les *risk managers* responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés du Groupe central et s'assure du respect des limites assignées à chaque entité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

Le Comité des normes et méthodologies est une instance mensuelle présidée par le Directeur des risques Groupe. Il est notamment en charge de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la *Value at Risk*, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires.

- L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir

un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un historique de données d'un an ou cinq ans, en fonction des activités concernées. Une procédure dite de *back testing* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Les méthodologies utilisées sont différenciées (VaR historique, VaR paramétrique, VaR Monte Carlo) et dépendent des facteurs de risque ou des activités concernées. Dans l'attente d'une fusion des activités et des systèmes d'information, les deux principaux contributeurs de risques de marché du Groupe (CAI et la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais) conservent leurs méthodologies propres durant une période transitoire. L'uniformisation de la mesure des risques se fera au fur et à mesure du transfert des activités sur un système d'information unique au cours de l'année 2004.

Sur le périmètre Crédit Agricole Indosuez, on distingue :

- la VaR paramétrique sur les produits linéaires de taux et de change,
- la VaR historique sur les options de taux et de change,
- une méthode de VaR spécifique sur les actions, les positions obligataires, les dérivés de crédit et les matières premières.

Sur le périmètre Crédit Lyonnais :

- la VaR historique est utilisée sur différents portefeuilles : options de change, marchés obligataires et dérivés de taux, produits de crédit des activités de marchés, sur les actions et dérivés actions,
- la VaR paramétrique est appliquée sur les produits linéaires de taux et de change,
- la VaR Monte Carlo est utilisée sur les matières premières et leurs dérivés.

Le dispositif de calcul de la VaR mis en place au Crédit Lyonnais a obtenu une certification de la Commission bancaire sur la plus grande partie de ses activités de marchés. Le groupe Crédit Agricole S.A. a validé un projet visant à étendre ces principes au nouvel ensemble constitué des entités Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais.

- Le deuxième élément quantitatif est le « stress scénario ». Il complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact des situations de crise dans les marchés. Ces calculs de stress scénarios simulent des conditions extrêmes de marché (chocs vraisemblables ajustés en fonction des évolutions économiques) ou des situations de crises historiquement observées (krach boursier de 87, guerre du Golfe de 1990, crise mexicaine

de 1994, accords du Plaza en 1985, crise asiatique de 1997, etc.). Ces deux approches complémentaires, scénarios hypothétiques et scénarios historiques, sont définies sur l'ensemble des activités de marché du Groupe central et sont entrées en production quotidienne à compter de juin 2003. Les situations retenues par les deux structures sont assez similaires bien que des différences soient observables dans l'intensité des chocs unitaires et dans la fréquence des calculs. Ici aussi, la sommation des chiffres produits par chaque entité ne produit pas une information nécessairement pertinente. Une uniformisation de ces deux méthodes sera mise en place en 2004.

Enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Il s'agit d'un ensemble de mesures (en sensibilité, en montants nominaux, en encours, en échéances...) qui permet d'assurer une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de *front-office*. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR. Par ailleurs, différentes procédures d'alerte sont en place. Elles se déclenchent notamment lorsque le seuil de 80 % d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en *Value at Risk*. Les unités de contrôle des risques de marché des filiales doivent également informer la Direction

des risques Groupe dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

Exposition aux risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A.

Mesure par la *Value at Risk*

Chaque valeur ci-dessous est une VaR relative à un vecteur de risque spécifique ou à un métier, calculée selon les méthodologies décrites ci-dessus. Le périmètre Crédit Agricole Indosuez ainsi que les autres filiales composant le groupe central avant apport du Crédit Lyonnais pratiquaient une décomposition par facteur de risque unitaire dont la somme représentait le risque global du Groupe central. Cette approche ne reflète pas le bénéfice d'une éventuelle corrélation négative entre facteurs de risque et produit une image exagérée bien que très prudente des risques de marchés réellement encourus. Le Crédit Lyonnais analyse ses risques de marchés en fonction des différents métiers qui les produisent, certains pouvant impacter simultanément plusieurs vecteurs de risque unitaire. Le bénéfice d'une éventuelle compensation entre métiers et entre vecteurs de risque est capturé par le dispositif de mesure du Crédit Lyonnais.

Crédit Agricole Indosuez (analyse par vecteur de risque)

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier – 31 décembre 2003			31 décembre 2003
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Risque de taux	7,7	17,1	9,8	9,3
Risque de « spread émetteur »	10,5	17,8	13,5	13,6
Risque sur les positions fermes de change	0,2	2,0	0,8	1,3
Risque sur les options de change	0,7	2,5	1,8	2,2
Risque sur les actions et dérivés actions	5,7	13,1	10,1	13,1
Risque sur les matières premières	0,5	1,2	0,8	0,7

Crédit Lyonnais (analyse par métier ou activité)

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier – 31 décembre 2003			31 décembre 2003
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Portefeuilles linéaires de taux et de change	1,9	7,8	4,2	2,4
Portefeuilles obligataires et dérivés de taux	4,0	14,8	7,8	6,6
Portefeuilles marchés de crédit	2,0	14,8	5,8	3,4
Portefeuilles d'options de change	0,4	3,4	1,1	0,9
Portefeuilles actions	4,9	18,1	8,9	8,6
Portefeuilles de matières premières	0,7	2,1	1,2	1,4

Groupe Crédit Agricole S.A. (analyse par vecteur de risque)

Le tableau ci-dessous est obtenu par ventilation des deux tableaux précédents auxquels ont été ajoutés les risques de marchés résiduels générés par quelques autres filiales de Crédit Agricole S.A. La valorisation ligne à ligne des risques de marché ainsi obtenue au 31 décembre 2003 tend à majorer le niveau réel d'exposition du groupe Crédit Agricole S.A.

du fait des compensations entre positions non encore prises en compte et des écarts méthodologiques mentionnés. En appliquant les correctifs nécessaires, la VaR globale du Groupe, tenant compte de la corrélation entre facteurs de risque au sein des entités, s'élève à 44 millions d'euros, dont 39 millions d'euros pour le seul périmètre Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais.

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier - 31 décembre 2003			31 décembre 2003
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Risque de taux	17,5	32,3	22,1	18,9
Risque de « spread émetteur »	20,3	32,9	24,9	21,9
Risque sur les positions fermes de change	0,5	2,7	1,4	1,6
Risque sur les options de change	1,8	3,9	2,9	3,1
Risque sur les actions et dérivés actions	14,0	29,2	19,5	21,7
Risque sur les matières premières	1,6	2,3	1,9	2,1

Mesure par les scénarios de stress

Crédit Agricole Indosuez

Sur les positions linéaires taux-change, la crise obligataire de 1994 est le scénario de stress le plus défavorable au 31 décembre 2003, pour un montant de - 13,2 millions d'euros. Au cours de l'année 2003, le scénario le plus pénalisant a été observé le 14 mars 2003, toujours à partir de la simulation de la crise obligataire de 1994. La perte maximale observée à cette date était évaluée à - 36,23 millions d'euros. Sur le secteur des actions, le scénario de stress le plus défavorable au 31 décembre 2003 est celui intitulé « risque général », valorisé à - 26,9 millions d'euros, ce qui correspond également au niveau le plus élevé observé en 2003.

Crédit Lyonnais

Le stress scénario hypothétique global le plus significatif à la fin 2003, toutes activités réunies, est le scénario libellé « anticipation de reprise économique », pour un montant de - 3 millions d'euros en date du 19 décembre 2003. La perte maximale observée sur la période a été valorisée à - 44,7 millions d'euros le 11 juillet 2003, à partir des mêmes hypothèses de crise.

Les risques opérationnels

Dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité Bâle II, le Groupe se dote d'un dispositif qualitatif et quantitatif pour faire face à l'ensemble des risques opérationnels, les principaux étant la fraude, le blanchiment, l'inadaptation ou le non-respect des procédures de distribution et de traitement des produits et services, la défaillance des systèmes d'information et les interruptions inattendues d'activité.

Ce dispositif rassemble les meilleures pratiques en vigueur :

- au Crédit Agricole (expérimentation courant 2002 dans une Caisse régionale et implantation début 2003 dans trois autres Caisses régionales, à Sofinco et CAI Londres),
- au Crédit Lyonnais (déploiement des cartographies et de la collecte des pertes achevé dans la grande majorité des entités du Groupe début 2003).

Il permet de mieux sérier les risques (cartographies) et de les gérer (plans d'actions) par une mise à plat préalable des processus dans chaque métier.

Sur le volet quantitatif, ce dispositif prévoit également la généralisation progressive de la mesure du coût du risque opérationnel dans les entités du groupe Crédit Agricole.

Cette convergence des meilleures pratiques existantes s'est accompagnée par la création d'un département risques opérationnels au sein de la DRG dont les missions, validées à l'automne 2003, seront déployées au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales en 2004.

À ce stade, les cartographies de risques réalisées ont confirmé l'importance des risques liés :

- aux entrées en relation et à la mise à disposition des moyens de paiement,
- aux fraudes internes et externes,
- au respect insuffisant des obligations réglementaires et des bonnes pratiques commerciales,
- aux activités de crédit,
- à une interruption inattendue d'activité.

Dans ces domaines, les entités concernées ont d'ores et déjà lancé des plans d'action visant à :

- renforcer les mesures de détection et de prévention des activités frauduleuses,
- mieux contrôler le respect des exigences réglementaires,
- rationaliser les mesures de contrôle pré/post-octroi des crédits aux particuliers,
- mettre à jour les plans de continuité d'activité.

Le déploiement du dispositif dans le reste du Groupe a débuté à l'automne 2003 (dans 13 Caisses régionales, à Finaref, Predica et Ucabail). Il se poursuivra sur 2004, tant au niveau des Caisses régionales que des métiers exercés par les principales filiales de Crédit Agricole S.A. (banque de financement et d'investissement, services financiers spécialisés, gestion d'actifs, assurances et banque privée), avec comme objectif l'accréditation du dispositif en 2007 aux critères requis par le régulateur au titre de l'approche avancée.

Les autres risques

Le domaine comptable peut être également source de risques financiers et d'image. Au sein de la ligne métier finance, la fonction comptable est elle-même organisée en ligne métier fonctionnelle, selon un principe de décentralisation vers des centres comptables, rattachés aux directions opérationnelles.

La qualité de l'information financière est assurée pour chacune des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et pour le Groupe lui-même par un processus comprenant :

- un système d'information doté d'une piste d'audit,
- des principes et schémas comptables compatibles applicables, pour chaque domaine métier, à l'ensemble des entités du Groupe,
- un unique référentiel d'élaboration des comptes consolidés,
- et des procédures de tenue, de sécurité, de conservation et de contrôle.

Le système d'information comptable et réglementaire forme un tout composé d'éléments complémentaires, permettant l'existence d'une piste d'audit verticale montante et descendante. La sécurité du système d'information et sa pérennité sont contrôlées à la mise en production de tout nouveau module. À Crédit Agricole S.A., une enquête annuelle de mesure du niveau de sécurité du système d'information est par ailleurs mise en œuvre.

Les principes comptables applicables au Groupe sont élaborés par Crédit Agricole S.A., sous le contrôle des Commissaires aux comptes, et diffusés à l'ensemble du Groupe. Les équipes en charge de leur définition et de leur déclinaison en termes de référentiels et de plans comptables sont présentes dans les structures d'étude et de normalisation de la profession comptable en France et en Europe.

Le dispositif de contrôle des données comptables est structuré en un processus à plusieurs degrés. Chez Crédit Agricole S.A., ce processus intègre notamment des contrôles quotidiens, des analyses mensuelles, des audits ponctuels, des reportings des unités comptables décentralisées et une surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

Les comptes des sociétés intégrées au périmètre de consolidation sont élaborés selon un processus répondant aux

mêmes exigences et font l'objet de contrôles additionnels en point central préalablement à leur consolidation dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. Ceux des Caisses régionales font de plus l'objet d'une mission d'approbation incombant à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central. Les comptes consolidés en résultant font l'objet de justifications et de contrôles de cohérence.

Le contrôle de la qualité comptable est complété par les interventions de la Direction de l'inspection générale et de l'audit, des Commissaires aux comptes et des autorités de tutelle.

Les risques juridiques

Il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent document, de fait exceptionnel ou de litige susceptibles d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

Faits exceptionnels et litiges

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant des entités du groupe Crédit Agricole S.A. sont celles mentionnées :

- dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré par la Commission des opérations de bourse (COB) le 23 mai 2003 sous le numéro R. 03-093 et dans les notes d'opérations ayant reçu le visa de la COB le 17 juin 2003 sous les numéros 03-584 et 03-585,
- dans son actualisation déposée auprès de la COB le 8 octobre 2003 sous le numéro D.03-0396-A02,
- dans le document de référence du Crédit Lyonnais déposé auprès de la COB le 7 avril 2003 sous le numéro D.03-0389.

Crédit Agricole S.A. (anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole ou «CNCA») a pris acte les 28 avril 2003 et 4 février 2004 de ses deux mises en examen pour «complicité d'escroquerie» dans la mise en œuvre d'aides à l'agriculture corse au début des années 1990.

À cette époque, la CNCA a eu à intervenir, en effet, aux côtés des pouvoirs publics ou à leur demande, pour contribuer au traitement des difficultés de l'agriculture corse. Crédit Agricole S.A. rappelle qu'il a lui-même subi d'importants préjudices et qu'il s'est porté partie civile dans ce dossier. Crédit Agricole S.A. a contesté l'accusation, dépourvue de tout fondement matériel et juridique, portée aujourd'hui contre la CNCA et a donc demandé sa mise hors de cause pure et simple.

Concernant la procédure relative au plan de redressement de la société Executive Life, le Crédit Lyonnais a fait savoir, par un communiqué du 3 septembre 2003, qu'un accord de principe a été conclu avec le Parquet fédéral américain à Los Angeles en vue d'un règlement de l'investigation relative à l'ancienne compagnie d'assurances.

Le 15 décembre 2003, le Crédit Lyonnais, le CDR et d'autres parties ont signé un accord avec le US Attorney's Office de Los Angeles, selon lequel, entre autre, le Crédit Lyonnais accepte de plaider coupable de trois accusations de fausses dépositions au Conseil des gouverneurs du Federal Reserve System et de payer une amende de 100 millions de US dollars.

Selon cet accord, le Crédit Lyonnais sera soumis à une période probatoire de 3 ans (période qui pourra être réduite au bout d'un an avec accord de la Cour), pendant laquelle il devra respecter les législations américaines fédérales, étatiques et locales ainsi que l'injonction du Conseil des gouverneurs du Federal Reserve System ci-dessous.

Toute violation de cet accord probatoire pourrait résulter en une amende pénale supplémentaire pouvant aller jusqu'à 100 millions de US dollars. Sur acceptation de la cour de justice américaine du District central de Californie, cet accord met fin à l'enquête pénale du Department of Justice fédéral américain.

Le 18 décembre 2003, le Crédit Lyonnais a consenti à l'émission par le Conseil des gouverneurs du Federal Reserve System d'une injonction de cessation et désistement (*cease and desist order*) pour prévenir toute future violation de la loi américaine sur les holdings bancaires (US Bank Holding Company Act) et au paiement d'une amende civile qui sera remboursée par le CDR. Crédit Agricole S.A. s'est porté fort du respect par le Crédit Lyonnais des dispositions contenues dans cette injonction.

Le 20 janvier 2004, le tribunal du District central de Californie a approuvé l'accord conclu avec US Attorney's Office de Los Angeles qui est ainsi entré en vigueur ainsi que l'injonction du Conseil des gouverneurs et mettant fin tant à l'enquête pénale du Department of Justice fédéral américain qu'aux investigations du Conseil des gouverneurs du Federal Reserve System.

Le montant de l'amende pénale a été inscrit en charge dans le compte de résultat 2003 du Crédit Lyonnais.

Les autres procédures n'ont pas connu d'évolutions notables depuis ces dernières dates.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Assurances et couvertures des risques

Dans la ligne des orientations mises en place en 2002 – l'harmonisation de la politique de transfert vers le marché de l'assurance des risques relatifs aux biens et aux personnes ; et la mise en place d'une politique d'assurance diffé-

renciée selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude – Crédit Agricole S.A., suite au rachat de Crédit Lyonnais S.A., a renforcé son dispositif de couverture de ses risques opérationnels.

Dès le 19 juin 2003 – date du règlement-livraison des titres de Crédit Lyonnais S.A. – une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux a été souscrite auprès d'Axa, de HCC et de XL Winterthur. Pour tenir compte de l'extension du périmètre et de la phase de rapprochement des entités, le montant de la garantie a quasiment été doublé par rapport à celui retenu pour 2002.

En matière de garantie dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique), deux modifications ont été apportées au programme de garanties en faisant intervenir une captive de réassurance de Crédit Agricole S.A. pour les risques de fréquence et en souscrivant une ligne de garantie particulière pour la couverture des recours des tiers sur des immeubles d'exploitation d'Île-de-France dont la situation les expose potentiellement à ce risque significatif. Le programme est placé auprès des compagnies d'assurances anglo-saxonnes Ace et Chubb. Les plafonds de garantie s'élèvent à 370 millions d'euros pour les biens d'exploitation et à 90 millions d'euros pour le recours des tiers. L'intervention de la captive est limitée à 3 millions d'euros.

Pour tenir compte d'une éventuelle aggravation des risques lors des rapprochements opérationnels entre entités et pour éviter le risque de différends avec les assureurs en matière de prise en charge de sinistres potentiels mettant en jeu la responsabilité professionnelle des entités rapprochées, la souscription d'une police responsabilité civile professionnelle unique a été avancée au 1^{er} décembre 2003 par rapport aux termes contractuels des polices existantes. Les apéritifs de ce programme sont Axa et AIG.

Par ailleurs, les programmes d'assurances relatifs à la responsabilité civile d'exploitation et à la perte d'activité bancaire ont été placés auprès respectivement de Zurich et de Gan Eurocourtage sur la base de textes uniques pour l'ensemble des entités et assortis d'une majoration des capitaux garantissant.

Enfin, en ce qui concerne les polices fraude et « tous risques valeurs », les travaux sont en cours pour une mise en œuvre harmonisée au 1^{er} mars 2004. L'intervention progressive de la captive de réassurance de Crédit Agricole S.A. permettra d'apporter des réponses adaptées aux filiales de taille moyenne suite à la politique d'augmentation des niveaux de rétention des différents programmes d'assurances de Crédit Agricole S.A.

Rapport du Président du Conseil d'administration

à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2004 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne au titre de la loi 2003-706 de « sécurité financière » du 1^{er} août 2003 (code de commerce, art. L. 225-37 ; code monétaire et financier, art. L. 621-18-3)

Exercice 2003

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Crédit Agricole S.A.

S'agissant d'une première présentation à l'Assemblée générale, il est précisé que le format et les développements du présent rapport pourront faire l'objet de modifications lors des prochains exercices, afin de prendre en compte les dispositions du futur Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ainsi que de nouvelles normes professionnelles et de Place.

Ce rapport a été présenté au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. le 2 mars 2004 et au Conseil d'administration le 9 mars 2004.

Afin que Crédit Agricole S.A. dispose d'un niveau d'information homogène sur le fonctionnement des Conseils d'administration et sur les procédures de contrôle interne de chaque entité du Groupe – filiales de premier rang relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., établissements affiliés que sont les Caisses régionales de Crédit Agricole –, l'obligation d'établissement du rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la Loi de Sécurité Financière, visant les sociétés anonymes et les personnes morales faisant appel public à l'épargne, a été étendue par l'Organe Central à l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole.

I • Préparation et organisation des travaux du Conseil

1 • Présentation du Conseil

Présentation générale

La composition du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a été significativement modifiée à l'occasion de l'introduction en bourse de la société. Ceci s'est traduit, notamment, par l'ouverture du Conseil à des personnalités extérieures. Au 31 décembre 2003, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. comprend 19 administrateurs et un censeur, répartis comme suit :

16 administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires :

- 11 administrateurs ayant la qualité de Président ou de Directeur général de Caisse régionale de Crédit Agricole,
- 1 administrateur Président de Caisse régionale représentant la SAS Rue La Boétie,
- 3 administrateurs personnalités extérieures au groupe Crédit Agricole,
- 1 administrateur salarié de Caisse régionale.

1 administrateur désigné par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture, conformément aux dispositions de la loi du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole devenue Crédit Agricole S.A.

2 administrateurs élus par les salariés du groupe Crédit Agricole S.A.

1 censeur, personnalité indépendante, désigné par le Conseil d'administration.

Cette composition, qui attribue aux représentants de Caisses régionales de Crédit Agricole 66 % des postes d'administrateurs au sein du Conseil (sur un total de 21 postes, 2 postes étant disponibles au 31 décembre 2003), résulte de la volonté de l'actionnaire majoritaire (la SAS Rue La Boétie, émanation des Caisses régionales, détient 52,41 % des droits de vote au 31 décembre 2003) d'assurer une représentation significative aux Caisses régionales, reflétant la structure décentralisée du groupe Crédit Agricole.

Quatre postes sont attribués à des personnalités extérieures (un administrateur extérieur est en cours de recrutement à la date d'établissement du présent rapport). Parmi les trois personnalités extérieures actuelles figure un administrateur indépendant au sens du rapport Bouton (« Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », septembre 2002). On observera à cet égard que les recommandations du rapport Bouton concernent les sociétés dont l'actionnariat est dispersé et non celles qui disposent d'un actionnaire majoritaire unique identifié.

Au demeurant, l'engagement des personnalités extérieures est très important au sein du Conseil. En particulier, deux personnalités extérieures assurent la présidence des Comités spécialisés (audit et risques, rémunérations). Le Président du Comité d'audit et des risques est devenu censeur à l'issue de l'Assemblée générale du 21 mai 2003, pour des raisons de limite d'âge. Le Conseil a décidé de le maintenir à la présidence dudit Comité, eu égard à sa qualité de personnalité extérieure, afin d'assurer la continuité de sa mission. Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. assure la présidence du Comité des risques et des comptes du Crédit Lyonnais et participe au Comité d'audit de Crédit Agricole Indosuez.

Ce dispositif permet de disposer d'une vision globale de la situation des deux principales filiales de Crédit Agricole S.A. Conformément à la pratique constante du Groupe, qui distingue les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions exécutives, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées à Crédit Agricole S.A. Cette dissociation a été confirmée par délibération du Conseil en date du 18 mars 2002, ainsi que le permet la loi NRE du 15 mai 2001.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

Informations générales

Le règlement intérieur du Conseil, établi en 1988 lors de la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, fera l'objet d'une actualisation au cours de l'année 2004. Un guide de l'administrateur a été diffusé au sein du groupe Crédit Agricole, de même qu'une Charte de déontologie approuvée par le Conseil de Crédit Agricole S.A. en juillet 2003. Il sera procédé prochainement à une actualisation du guide de l'administrateur, qui sera accompagné d'une annexe retraçant les règles déontologiques recommandées aux membres du Conseil. Par ailleurs, les administrateurs effectuent chaque semestre une déclaration des mouvements qu'ils ont, le cas échéant, réalisés sur les titres Crédit Agricole S.A.

Pour chacune des séances du Conseil, un dossier est envoyé aux administrateurs, en moyenne 4 jours avant la séance, comprenant l'ordre du jour et l'essentiel des documents correspondants.

Évaluation des performances du Conseil

Le Conseil s'est réuni à 15 reprises en 2003, dont 8 fois à titre exceptionnel.

Les **séances normales** ont été principalement consacrées à :

- l'approbation du budget de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.,
- l'arrêté des comptes annuels et semestriels et l'examen des comptes trimestriels, après examen desdits comptes par le Comité d'audit et des risques,
- l'examen de dossiers concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole (Charte des fusions de Caisses régionales, développement à l'étranger des Caisses régionales...),
- les relations avec la Réserve Fédérale américaine et la mise en place, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., à la demande de la Commission bancaire et de la Réserve Fédérale américaine, d'un « programme renforcé de contrôle de la conformité de l'activité de banque de financement et d'investissement à l'ensemble des lois et règlements français et étrangers »,
- la présentation du rapport annuel de contrôle interne portant sur l'exercice 2002, examiné préalablement par le Comité d'audit et des risques,
- des mesures concernant le secteur agricole (participation à l'adjudication des prêts bonifiés à l'agriculture, dispositions en faveur des agriculteurs victimes de la sécheresse),
- le suivi de l'activité des principales filiales,
- l'évolution des participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger,
- des opérations immobilières du groupe Crédit Agricole S.A.

Les **séances exceptionnelles** ont été principalement consacrées à :

- l'examen, par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, du projet de rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais et à l'analyse des conséquences, pour le Groupe, de la décision du CECEI,
- la définition des modalités de l'offre du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais,
- l'organisation de la Direction générale du nouveau Groupe, à la suite de la réussite de l'offre,
- la réforme des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales,
- la mise en place d'un plan d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au sein du groupe Crédit Agricole S.A., dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales des 22 mai 2002 et 21 mai 2003,
- l'examen du dossier Executive Life.

Les membres du Conseil sont fortement impliqués dans les travaux du Conseil. Ainsi, le taux d'assiduité s'établit à 84 % en moyenne en 2003, dont 92 % pour les réunions initialement programmées et 77 % pour les séances exceptionnelles.

L'âge moyen des administrateurs de Crédit Agricole S.A. est de 55 ans. Les statuts prévoient une limite d'âge de 65 ans, à l'exception du Président dont la limite d'âge est fixée à 67 ans.

Conventions « réglementées » et « déclarables » :

Conventions réglementées :

En 2003, le Conseil a autorisé les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conformément aux dispositions légales, les administrateurs concernés par ces conventions n'ont pas pris part au vote et les conventions conclues en 2003 ont été transmises aux Commissaires aux comptes, qui présenteront leur rapport spécial sur ce point à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A.

Conventions dites « déclarables » :

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués au Conseil d'administration, qui en a informé les Commissaires aux comptes.

2 • Présentation des Comités

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a été créé en juillet 2002. Au 31 décembre 2003, il se compose de 8 membres, dont 7 administrateurs et un censeur :

MM. Moulard (censeur, Président du Comité), Couturier, Gobin, Kerfriden, Mary, Fontanet, Pichon, Dupuy.

À la suite de la nomination de M. Couturier en qualité de Secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, ce dernier a démissionné, en décembre 2003, de ses fonctions de membre du Comité d'audit et des risques. D'autre part, à la suite de la décision du Conseil du 15 décembre 2003 de mettre en place un Comité stratégique, MM. Dupuy et Pichon démissionneront de leur fonction de membre du Comité d'audit et des risques pour participer au Comité stratégique. Il sera procédé prochainement à la nomination de nouveaux membres du Comité d'audit et des risques.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Les principales missions du Comité sont les suivantes : examiner les comptes sociaux et consolidés de Crédit Agricole S.A., étudier les changements et adaptations des principes comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes, examiner l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus, émettre un avis sur les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. À la suite de la mise en place du programme renforcé de contrôle de la conformité, les missions du Comité ont été étendues au suivi de la mise en œuvre de ce programme. À ce titre, le Comité veille à la qualité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'activité du Groupe, notamment dans le domaine de la banque de financement et d'investissement, avec les lois et règlements français et étrangers.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à 8 reprises en 2003, y compris deux séances exceptionnelles consacrées à un examen approfondi de la réforme des relations financières internes au groupe Crédit Agricole. Le taux d'assiduité des membres du Comité s'établit à 78 % en moyenne. Dans ses séances programmées à l'avance, le Comité a traité des sujets suivants :

- examen, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels,
- examen du rapport annuel et du rapport semestriel de contrôle interne,
- organisation du dispositif de contrôle des risques de Crédit Agricole S.A. et situation du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de risques,
- information sur les « due diligences » effectuées par l'Inspection Générale sur Finaref, suite à la prise de contrôle de cette société par Crédit Agricole S.A.,
- normes IAS et application au sein du groupe Crédit Agricole,
- examen du contrôle des diligences des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. par leur organisation professionnelle,

- mise en place d'un programme de contrôle renforcé de la conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et aménagement corrélatif du règlement intérieur du Comité.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été créé en juillet 2002. Au 31 décembre 2003, il se compose de 4 membres :

MM. Mestrallet (Président du Comité), Sander, Bru, Pargade.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité a pour mission d'établir des propositions relatives, notamment, à la rémunération fixe et variable du Président du Conseil, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués, au montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du Conseil, aux modalités de mise en œuvre des plans de souscription ou d'achat d'actions décidés par l'Assemblée générale.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 5 reprises en 2003. Le taux d'assiduité moyen des membres s'établit à 95 %. Les principaux dossiers traités par le Comité en 2003 sont les suivants :

- rémunération des mandataires sociaux, en référence aux pratiques du marché,
- modalités de mise en place d'un plan d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., et proposition d'attributions individuelles, conversion des plans d'options de certaines filiales en options Crédit Agricole S.A. ;
- jetons de présence (proposition d'enveloppe puis de répartition entre les membres du Conseil).

3 • Présentation des limitations que le Conseil d'administration apporte au pouvoir du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Crédit Agricole S.A. et pour représenter la banque vis-à-vis des tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur général doit présenter au Conseil d'administration pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil établi en 1988 lors de la mutualisation de Crédit Agricole S.A. (ex Caisse Nationale de Crédit Agricole). Le règlement intérieur du Conseil d'administration fera l'objet d'une actualisation au cours de l'exercice 2004.

II • Procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.¹

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Ils se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- respect des règles internes et externes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole S.A. s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement françaises ou étrangères, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurances, filiales de prise de participations, GIE - moyens de paiement -, sociétés de gestion, de services aux émetteurs...).

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités du Groupe.

1 • Références en matière de contrôle interne

Cette définition et les principes d'organisation qui en découlent sont conformes aux dispositions du Code monétaire et financier², au règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière³ et aux recommandations relatives au contrôle interne émises par le Comité de Bâle.

1. «Principes fondamentaux pour un contrôle interne efficace» (Comité de Bâle, septembre 1998).

Ces normes externes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole,
- Corps de « Notes de Procédure », applicables à Crédit Agricole S.A., maison mère et le cas échéant à ses filiales, portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise d'une part, les risques d'autre part,
- Directive 98-07 du 23 décembre 1998 relative au contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.,
- Note de Procédure 2001-09 du 28 février 2001 relative aux principes et aux modalités d'organisation de la fonction Audit/Inspection au sein du groupe Crédit Agricole S.A.,
- Note de Procédure 2001-21 du 13 décembre 2001 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et aux modalités d'organisation du dispositif de prévention et son Addendum 2002-38 du 23 décembre 2002.

Ces Notes de Procédure font l'objet d'une actualisation régulière, en tant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne (intégration du Crédit Lyonnais).

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne),

2. Article L. 511-41

3. Relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, pris en application de l'article précité, homologué par les arrêtés du ministre des finances du 11 mars 1997 et du 24 juillet 2001.

- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité,
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
 - contrôles permanents de 1^{er} degré, réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes, intégrés dans le traitement des opérations, et de 2^e degré, exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de 1^{er} degré,
 - contrôles périodiques de 3^e degré réalisés par l'Inspection Générale Groupe et les services d'Audit-Inspection des filiales et des Caisses régionales.
- des dispositifs spécifiques en matière de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activités, de prévention du blanchiment des capitaux, de respect des normes déontologiques.

L'ensemble de ces dispositifs concourt à la promotion d'une culture de contrôle interne.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, considérés individuellement ou globalement, ainsi qu'au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., un « Responsable du Contrôle Interne » (RCI), directement rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. afin de garantir son indépendance vis-à-vis de toute unité opérationnelle et rapportant à celui-ci ainsi qu'au Conseil d'administration a été nommé, à compter du 1^{er} octobre 1997 (procès-verbal du Conseil d'administration de la CNCA S.A. du 26 septembre 1997). Suivant les principes d'organisation en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole, le responsable du Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole S.A. est également responsable de l'Inspection Générale.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Le responsable du Contrôle Interne assure le pilotage du dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. au moyen d'une unité centrale dédiée à cette fonction. Il s'appuie sur des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., sur le responsable du Contrôle Interne de chaque entité et sur le Comité de Contrôle Interne, pour celles qui relèvent de la ligne métier Audit-Inspection.

Ces Comités semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupent le Directeur général de l'entité, son responsable du Contrôle Interne et le responsable Audit-Inspection, s'il en est distinct, ainsi que l'Inspection Générale Groupe. Ils sont chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires.

Le responsable du Contrôle Interne de Crédit Agricole S.A. s'appuie sur les fonctions centrales, directions et lignes métiers de Crédit Agricole S.A. concourant à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne. Ainsi, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit, de marché et opérationnels par la Direction des risques Groupe (DRG),
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par la Direction de la Gestion Financière (FIN),
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation (DCC),
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction du Budget, du Contrôle de Gestion et des Participations (BCP),
- la sécurité des systèmes d'information et les plans de continuité d'activités par le Département Sécurité (DSE),
- le respect des normes déontologiques par la Direction Déontologie - Compliance (DDC),
- la prévention du blanchiment de capitaux par la ligne métier Sécurité Financière,
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection Générale Groupe.

Ces fonctions, directions et lignes métiers s'appuient elles-mêmes sur des Comités spécialisés (Comité des Risques Groupe, Comité des Normes et Méthodologies, Comité de Trésorerie et de Gestion Actif/Passif...) et sur des correspondants dans chaque entité du périmètre de contrôle interne.

Ainsi, ce dispositif central constitue la clef de voûte du dispositif de contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les effectifs dédiés au pilotage du dispositif de contrôle interne, à l'Audit-Inspection, à la Sécurité Financière et à la Déontologie/Compliance représentent plus de 800 personnes en équivalent plein temps (hors périmètre des Caisses régionales).

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité Plénier de contrôle interne des Caisses régionales, composé de cadres de direction et de Responsables du Contrôle Interne des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de l'Inspection Générale Groupe.

Le rôle d'Organe Central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en matière de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent à l'Inspection Générale Groupe de rencontrer tous les Responsables du Contrôle Interne et d'Audit des Caisses régionales, notamment au moyen de rencontres régionales, deux fois par an en moyenne.

Rôle du Conseil d'administration⁴

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est régulièrement informé de l'activité et des résultats du contrôle interne et dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection Générale Groupe.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. a rendu compte au Conseil du 19 novembre 2003 de la présentation au Comité du rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2003. À la date de l'Assemblée générale, le rapport annuel relatif à

l'exercice 2003 aura été présenté au Comité d'audit et des risques (le 27 avril 2004) et transmis à bonne date à la Commission bancaire et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Comité d'audit et des risques⁴

Le responsable du Contrôle Interne de Crédit Agricole S.A. rend compte de sa mission au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Cette évolution répond à la volonté de renforcer la structuration du contrôle interne au plus haut niveau, du fait du large droit de communication des informations dont dispose le Comité d'audit et des risques et de ses fonctions d'animation et de suivi des actions menées notamment en matière de contrôle interne.

La création de cette instance répond à la volonté de disposer d'une architecture complète et cohérente en matière de contrôle interne, à tous les échelons du Groupe (Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, filiales), ainsi qu'à une mise en conformité avec les pratiques relatives à la bonne gouvernance.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment.

À ce titre, le rapport intermédiaire sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques relatif au premier semestre 2003 lui a été présenté par le responsable du Contrôle Interne de Crédit Agricole S.A. lors de sa séance du 12 novembre 2003. Le rapport annuel relatif à l'exercice 2003 lui sera présenté par le responsable du Contrôle Interne lors de sa séance du 27 avril 2004.

Le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection Générale Groupe.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds prop-

4. Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques sont détaillées en Partie I. du présent rapport.

res, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctrices proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection Générale Groupe.

3 • Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

Au sein de la Direction en charge du Fonctionnement et de la Logistique de Crédit Agricole S.A. (DFL), le Département Sécurité est en charge de la sécurité informatique, de la sécurité physique et du déploiement des plans de continuité d'activités. Ces responsabilités sont exercées tant pour le compte de Crédit Agricole S.A. que pour le groupe Crédit Agricole S.A., conformément aux Notes de Procédures relatives à l'Organisation de la Sécurité dans le groupe Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole S.A. émises en 2003.

Des responsables chargés de la sécurité informatique, de la sécurité physique et des plans de continuité d'activités, ainsi que de la gestion des cellules de crise, ont été nommés tant au sein des unités de Crédit Agricole S.A. que dans les entités du groupe Crédit Agricole S.A.

Dans ce cadre, au sein de Crédit Agricole S.A. comme de l'ensemble des entités du Groupe, des tests sont réalisés régulièrement afin de mesurer l'efficacité des plans de secours et de continuité d'activités ainsi que le niveau de sécurité informatique. Des plans d'action sont définis et suivis pour s'assurer de la mise en œuvre des actions correctrices.

Dispositif de contrôle interne en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale a été désigné un correspondant du service du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, si chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le dispositif central, au sein de l'Inspection Générale Groupe, relève de la ligne métier « Sécurité Financière ». C'est ainsi que toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du Groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant de l'Inspection Générale Groupe.

Un premier renforcement des dispositifs des Caisses régionales est intervenu début 2000 et a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A. notamment par la création, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux puis, à compter de juillet 2003, par la création d'une ligne métier « Sécurité Financière » aux compétences élargies, rapportant au responsable du Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces actions de rehaussement des dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les recommandations des autorités de tutelle, ce qui s'est traduit par un approfondissement et une mise à jour du cadre procédural. Aussi, des dispositions spécifiques ont été adoptées relativement aux nouvelles obligations en matière de traitement des chèques. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le Groupe d'Action Financière sur le blanchiment (GAFI).

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme et des obligations de gel des avoirs, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre au sein du Groupe en application de la réglementation européenne et des décrets du gouverne-

ment français. À ce titre, l'Inspection Générale Groupe a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (Directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales).

Le dispositif global s'est accompagné du développement d'outils de surveillance et d'actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés dans toutes les unités du Groupe. Par ailleurs, la coordination des actions menées dans les différentes composantes du Groupe a été renforcée.

Organisation de la déontologie et compliance

Les fonctions déontologie et compliance (conformité) sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 180 personnes - en équivalent plein temps - au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (hors périmètre Caisses régionales).

Un déontologue central, responsable de la fonction Déontologie-Compliance de Crédit Agricole S.A., rattaché au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., coordonne l'activité des déontologues des filiales et anime le réseau des déontologues des Caisses régionales. La fonction du déontologue central comprend l'élaboration des règles internes de bonne conduite, relatives notamment au respect des réglementations de marché, leur diffusion et le contrôle de leur observation. Ces règles mettent l'accent sur la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés financiers et le comportement du personnel, la prévention des conflits d'intérêts et la limitation de la circulation induite de l'information. Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les déontologues assurent leurs missions sous l'autorité hiérarchique des responsables des différentes entités et sont regroupés dans une ligne métier Déontologie-Compliance sous la responsabilité fonctionnelle du déontologue central.

Les missions des déontologues recouvrent :

- l'assistance des responsables d'activités dans l'évaluation des risques de nature déontologique et réglementaire,
- l'identification des dispositions pratiques nécessaires au respect des règles de bonne conduite arrêtées par les réglementations ou dont les principes sont fixés par le Groupe,
- l'établissement des recueils des dispositions pratiques que les entités du Groupe et leurs collaborateurs se doivent de respecter,
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs, la mise en œuvre de leur formation ;
- l'assistance aux responsables d'activités et collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent,

- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en déléguant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre des dispositifs de contrôle interne du Groupe,
- la proposition de sanctions éventuelles aux manquements constatés.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie et compliance est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des Marchés Financiers).

Au début du deuxième semestre 2003, une Charte de Déontologie, approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 17 juillet 2003, a été diffusée aux administrateurs et aux collaborateurs du groupe Crédit Agricole.

Au cours de ce même semestre, des mesures ont été mises en place dès la fin de l'offre sur le Crédit Lyonnais pour renforcer la surveillance des conflits d'intérêts et des règles de franchissements de seuil et les adapter au dimensionnement du nouveau Groupe.

Enfin, conformément à la décision de la Commission bancaire du 24 juillet 2003, à l'« Order to Cease and Desist » de la Réserve Fédérale des États-Unis et au « Joint Order and Decision » de la Commission bancaire et de la Réserve Fédérale visant la mise en place du programme renforcé de contrôle de la conformité aux lois et règlements français et étrangers applicables à l'activité de banque de financement et d'investissement, des dispositions ont été prises et des travaux engagés au cours du deuxième semestre 2003 pour assurer la mise en œuvre progressive de ce programme durant l'exercice 2004, sous l'autorité du Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., responsable d'un Comité de management de la conformité.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Comptabilité, système d'information comptable et contrôle comptable

La fonction comptable de Crédit Agricole S.A. est organisée selon un principe de décentralisation vers des centres comptables, rattachés aux Directions opérationnelles.

Le partage des responsabilités relatives à la fonction comptable entre la Comptabilité générale (Direction de la comptabilité et de la consolidation) et les centres comptables et les principes fondamentaux relatifs au contrôle comptable sont précisés par la Charte comptable adoptée le 20 juin 2000 et élaborée selon les recommandations et principes communs au groupe Crédit Agricole.

La description de l'organisation, du système d'information, des procédures et du dispositif de contrôle comptable interne est assurée par le livre des procédures comptables. La Comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures des centres comptables, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels, la liasse de consolidation et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur des Finances Groupe, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par Crédit Agricole S.A. La Direction de la comptabilité et de la consolidation assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes.

Piloté par la Direction de la comptabilité et de la consolidation, le dispositif de contrôle comptable, qui fait partie intégrante du système de contrôle de Crédit Agricole S.A., s'appuie sur une méthodologie formalisée visant notamment à :

- s'assurer que le système d'information comptable et réglementaire et les référentiels qui lui sont associés permettent le respect des dispositions réglementaires et notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit,
- exercer un contrôle comptable constitué d'un premier degré sous la responsabilité des centres comptables et d'un deuxième degré opérant sur les centres comptables de Crédit Agricole S.A.

La fonction comptable de Crédit Agricole S.A. reçoit des filiales et des Caisses régionales des reportings mensuels, trimestriels, semestriels et annuels conformément aux procédures de reporting groupe Crédit Agricole émises par la Direction de la comptabilité et de la consolidation.

Ces reportings font l'objet de contrôles spécifiques par la fonction comptable de Crédit Agricole S.A. pour :

- l'élaboration des situations destinées à la Commission bancaire et des normes de gestion,
- la production des comptes consolidés des sous-groupes filiales ou Caisses régionales et des comptes des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole,
- et l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée en application de l'article 643 du Code rural ancien préalablement à la tenue de leur Assemblée générale.

Élaboration et traitement de l'information financière

La Direction de la Gestion Financière de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels et à la presse, qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'information financière publiée relève principalement de la comptabilité : elle est alors directement issue du système d'information comptable. L'information publiée peut également provenir de systèmes de gestion : données de gestion issues des bases « Risques » gérées par la Direction des risques Groupe, données fournies par le contrôle de gestion de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Elle fait alors l'objet de rapprochements avec la comptabilité.

Par ailleurs, des sources d'information externes peuvent être utilisées (Banque Centrale Européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment. Conformément aux prescriptions de l'AMF, ces sources sont obligatoirement mentionnées dans les publications.

L'élaboration et la publication de l'information financière répondent à trois contraintes principales :

- une contrainte d'homogénéité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui implique une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodologies. Tout changement de méthode est ainsi signalé, justifié et rétropolé pour les exercices passés,
- une contrainte de cohérence d'ensemble des informations communiquées relatives aux différents métiers, marchés ou entités du Groupe. Les données chiffrées sont consolidées afin que la cohérence avec les informations comptables publiées dans les états financiers soit assurée,
- une contrainte d'harmonisation de l'information publiée. Chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. doit s'assurer que l'information qu'elle publie est cohérente avec celle portant sur le Groupe.

Avant toute diffusion, l'information financière est rapportée au déontologue de Crédit Agricole S.A. qui s'assure que l'information véhiculée respecte bien les règles de déontologie en vigueur dans le Groupe. Les projets d'information (supports de présentations, rapport de gestion...) sont présentés et expliqués au Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. L'information financière fait ensuite l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes quel qu'en soit le support : rapport de gestion, document de référence et prospectus (font l'objet d'une attestation), supports de présentations aux analystes financiers, communiqués de presse... Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'Autorité des Marchés Financiers.

Contrôle périodique

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'Inspection Générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. En effet, elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies au regard des assurances raisonnables et permanentes que ce dispositif apporte en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature, à procéder à une évaluation des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Une ligne métier Audit-Inspection, instaurée depuis janvier 2001, sous la responsabilité de l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A., vise à développer le pilotage central de la fonction Audit-Inspection, à garantir et à renforcer l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et développer des pôles d'expertise communs. En outre, des missions d'audit conjointes entre l'Inspection Générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit.

Ce dispositif maintient et confirme la poursuite des missions traditionnelles sur pièces et sur place de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des entités du Groupe, tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

La ligne métier Audit-Inspection a vu son organisation confirmée et son périmètre élargi dans le cadre du processus d'intégration du Crédit Lyonnais au groupe Crédit Agricole S.A.

Les missions réalisées par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques, que ceux-ci fassent l'objet d'une comptabilisation au bilan ou en hors bilan (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres...) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les dispositifs détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans l'annexe au rapport de gestion qui leur est consacrée.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., dont j'assume la présidence, le Comité d'audit et des risques, ainsi que le Directeur général du fait de ses responsabilités propres, sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, des axes de progrès constatés en la matière, ainsi que de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Le dispositif et les procédures de contrôle interne font l'objet d'une adaptation permanente, pour répondre aux évolutions de la réglementation, des activités et des risques encourus par la société.

L'ensemble de ces informations est retranscrit notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, du rapport de gestion, mais aussi par des reportings réguliers d'activité et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration
de Crédit Agricole S.A.

René Carron

Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le 21 avril 2004

Les Commissaires aux Comptes

CABINET ALAIN LAINÉ

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Alain Lainé

Valérie Meeus

Comptes consolidés

Comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais	64
Comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales	98

Bilans consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Actif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		172 246	177 570	135 198
Caisse, banques centrales, C.C.P.		12 370	13 999	7 997
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 & 5.3	65 522	62 915	45 210
Créances sur les établissements de crédit	3, 4.1, 4.2 & 4.3	94 354	100 656	81 991
Opérations internes au Crédit Agricole	3	157 648	149 901	141 630
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 & 4.3	148 420	152 264	157 273
Opérations de crédit-bail et assimilées	4, 4.1, 4.2 & 4.3	13 033	12 642	10 665
Opérations sur titres		77 992	75 245	76 193
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 & 5.3	50 089	44 915	45 267
Actions et autres titres à revenu variable	5 & 5.1	27 903	30 330	30 926
Placements des entreprises d'assurance	38.1	127 288	114 690	106 617
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	389	192	130
Valeurs immobilisées		21 829	20 772	20 782
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 & 9	2 747	2 724	3 099
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	12 294	11 455	10 745
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 & 9	6 788	6 593	6 938
Écarts d'acquisition	12	9 658	8 419	9 026
Comptes de régularisation et actifs divers		57 539	44 808	47 808
Autres actifs	10	42 560	31 044	28 314
Autres actifs d'assurance	38.2	989	754	568
Comptes de régularisation	10	13 990	13 010	18 926
Total actif		786 042	756 503	705 322

Passif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		125 287	141 719	123 800
Banques centrales, C.C.P.		290	117	116
Dettes envers les établissements de crédit	13	124 997	141 602	123 684
Opérations internes au Crédit Agricole	13	13 502	18 943	24 053
Comptes créditeurs de la clientèle	14, 14.1 & 14.2	297 765	283 877	275 083
Comptes d'épargne à régime spécial		180 204	168 883	162 697
Autres dettes		117 561	114 994	112 386
Dettes représentées par un titre	15 & 15.1	90 505	90 801	83 032
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	123 069	111 550	103 029
Comptes de régularisation et passifs divers		81 858	65 261	52 120
Autres passifs	16	60 090	45 249	35 032
Autres passifs d'assurance	38.4	949	604	527
Comptes de régularisation	16	20 819	19 408	16 561
Provisions et dettes subordonnées		24 201	19 599	20 285
Provisions pour risques et charges	17	5 487	5 177	6 142
Dépôts de garantie à caractère mutuel		28	18	9
Dettes subordonnées	19	18 686	14 404	14 134
Fonds pour risques bancaires généraux	18	1 944	2 078	2 180
Intérêts minoritaires		4 457	2 525	2 252
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)		23 454	20 150	19 488
Capital souscrit		4 418	3 963	3 942
Primes d'émission		12 822	10 978	10 978
Subventions d'investissement		128	121	112
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		4 946	3 842	2 847
Résultat de l'exercice		1 140	1 246	1 609
Total passif		786 042	756 503	705 322

Hors bilans consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Engagements donnés		171 045	178 544	160 241
Engagements de financement	23	101 324	95 536	94 532
Engagements en faveur d'établissements de crédit		9 114	12 365	7 391
Engagements en faveur du Crédit Agricole		1 807	1 065	1 337
Engagements en faveur de la clientèle		90 403	82 106	85 804
Engagements de garantie	23	65 186	78 525	60 652
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		15 673	11 915	15 385
Engagements en faveur du Crédit Agricole		2 993	3 098	27
Engagements d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾		46 520	63 512	45 240
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		955	881	833
Engagements sur titres	23	3 580	3 602	4 224
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise				6
Autres engagements donnés		3 580	3 602	4 218
Engagements reçus		69 691	93 791	70 367
Engagements de financement	23	9 115	18 368	10 413
Engagements reçus d'établissements de crédit		4 205	10 346	6 769
Engagements reçus du Crédit Agricole		3 779	4 342	3 025
Engagements reçus de la clientèle		1 131	3 680	619
Engagements de garantie	23	37 814	60 394	44 996
Engagements reçus d'établissements de crédit		15 938	33 338	16 240
Engagements reçus du Crédit Agricole		5	6	7
Engagements reçus de la clientèle ⁽¹⁾		21 871	27 050	28 749
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		17 267	9 654	9 385
Engagements sur titres	23	5 495	5 375	5 573
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		15		
Autres engagements reçus		5 480	5 375	5 573

(1) Ces engagements tenaient compte au 31.12.2002 de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23.1.

Opérations de titrisation et fonds dédiés : note 23.2.

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24, 24.1 et 24.2.

Comptes de résultat consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2001 Pro forma
Intérêts et produits assimilés	25 & 26	25 860	35 055	43 886
Intérêts et charges assimilées	25 & 26	(21 729)	(31 599)	(41 084)
Revenus des titres à revenu variable	26	228	212	287
Commissions nettes	27	2 071	2 094	2 537
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	3 605	3 309	4 165
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	88	382	807
Autres produits nets d'exploitation bancaire		314	342	188
Marge brute des activités d'assurance	38.5	2 238	1 813	1 740
Produits nets des autres activités		46	51	82
Produit net bancaire		12 721	11 659	12 608
Charges générales d'exploitation	31	(8 350)	(8 198)	(8 518)
Frais de personnel	31.1 & 31.2	(4 971)	(4 859)	(5 036)
Autres frais administratifs	31.3 & 31.4	(3 379)	(3 339)	(3 482)
Dotations aux amortissements		(539)	(502)	(602)
Résultat brut d'exploitation		3 832	2 959	3 488
Coût du risque	32	(1 121)	(770)	(1 049)
Résultat d'exploitation		2 711	2 189	2 439
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	856	474	707
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(49)	(124)	31
Résultat courant avant impôts		3 518	2 539	3 177
Coûts liés au rapprochement	39	(513)		
Résultat net exceptionnel	36	(21)	(166)	332
Impôt sur les bénéfices	34	(722)	(428)	(975)
Amortissement des écarts d'acquisition		(900)	(622)	(628)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		131	98	(44)
Résultat net		1 493	1 421	1 862
Intérêts minoritaires		353	175	253
Résultat net part du Groupe		1 140	1 246	1 609
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		0,851	0,942	1,214

Les méthodes de calcul du résultat de base par action sont fondées sur l'avis n° 27 de l'ordre des experts comptables.

Le résultat de base par action correspond au résultat net - part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net part du Groupe dilué par action est identique.

Bilans et comptes de résultat consolidés pro forma

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Modalités d'élaboration des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole S.A.

Il convient de préciser que les comptes pro forma de l'exercice 2001 ont une base différente de ceux qui ont été élaborés pour l'introduction en bourse de la CNCA devenue Crédit Agricole S.A. (cf. note 2.3 des états financiers du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2002).

1 • Champ des comptes consolidés pro forma

Crédit Agricole S.A. ayant acquis 92,55 % du Crédit Lyonnais le 19 juin 2003, cette filiale est intégrée dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2003 selon les modalités décrites dans la note annexe n° 1.2 à ces comptes.

Des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole S.A. ont été établis, de telle sorte qu'ils traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les 92,55 % du capital du Crédit Lyonnais auraient été acquis au 1^{er} janvier 2001.

De plus, les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2001 ont pour objet de traduire la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations de restructuration liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. auraient été réalisées au 31 décembre 1998.

Concernant l'acquisition de Finaref : des modifications très significatives étant survenues dans les participations et le périmètre de consolidation du groupe Finaref en 2002, il n'a pas été possible d'établir des comptes pro forma pour ce Groupe, en raison des difficultés techniques correspondantes.

2 • Principes d'élaboration

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés de Crédit Agricole S.A. aux dates d'arrêté évoquées.

Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais S.A. aux arrêts mentionnés.

Le groupe Crédit Lyonnais est intégré globalement.

Concernant les effets de l'acquisition du Crédit Lyonnais

La valeur d'entrée des titres Crédit Lyonnais détenus par Crédit Agricole S.A. est celle déterminée dans les comptes consolidés. Elle tient compte de frais d'acquisition, et de la valeur d'apport par Banca Intesa des titres Crédit Lyonnais qu'elle détenait.

Un écart d'acquisition a été calculé de manière « notionnelle » au 1^{er} janvier 2001 permettant, amortissement théorique couru depuis cette date déduit, de correspondre à l'écart d'acquisition réel dégagé au 31 décembre 2003.

Les instruments de financement sont ceux existants au 19 juin 2003 et d'un montant égal à l'écart entre la valeur d'acquisition des titres du Crédit Lyonnais et celle des titres de Crédit Agricole S.A. échangés au 19 juin 2003.

Il s'agit des instruments de fonds propres hybrides souscrits par les Caisses régionales (1,85 Md€), de titres subordonnés à durée indéterminée (2,2 Md€), des actions de préférence (0,43 Md€), des avances en compte courant d'actionnaires (2,2 Md€) et de liquidités (4,2 Md€). Au total le coût global de financement ressort autour de 5 %.

L'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole S.A. le 19 juin 2003 a été également rétropolée au 1^{er} janvier 2001.

Concernant les effets de l'introduction en bourse

Dans les comptes consolidés pro forma, les apports à Crédit Agricole S.A. des participations des Caisses régionales au capital des sept filiales « apportées » (BFT, Crédit Agricole Asset Management, Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux, Pacifica, Predica, CA Bourse et Sofinco) et les prises de participation par Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse) sont réputés avoir eu lieu au 31 décembre 1998.

Les titres des filiales apportées détenues conjointement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont rachetés sur la base de leurs capitaux propres consolidés dans le groupe Crédit Agricole à cette date.

Les Caisses régionales, leurs filiales directes et les filiales spécialisées sont consolidées selon le pourcentage d'intérêt réel détenu par Crédit Agricole S.A. au 31/12/2001.

Les écarts d'acquisition déterminés sur les Caisses régionales et leurs filiales sont constatés au 1^{er} janvier 1999, et amortis depuis cette date.

Pour le calcul de la contribution au résultat consolidé pro forma de l'exercice 2001, le résultat social des Caisses régionales ne comprend pas les plus-values (nettes des frais et des impôts) dégagées lors de la cession des actions de Crédit Agricole S.A., ni les charges exceptionnelles connexes à l'opération d'introduction en bourse.

L'acquisition des participations de Crédit Agricole S.A. au capital des Caisses régionales atteint 6,57 milliards d'euros. Elle a été refinancée par des dettes subordonnées remboursables levées à partir du début de l'année 2001, à hauteur de 3,5 milliards d'euros, par l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 0,22 milliard d'euros ; le solde est réputé avoir été financé par des ressources de trésorerie swapées à 10 ans. Au total, le coût global de financement ressort à 4,91 %.

Note 3 • Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				Pro forma	Pro forma
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
• À vue	19 614				19 614	8	19 622	21 429	21 663
• À terme	6 401	5 110	4 544	1 696	17 751	145	17 896	22 593	33 857
Valeurs reçues en pension	954	607	98	49	1 708	8	1 716	2 190	2 350
Titres reçus en pension livrée	38 679	13 216	2 989	45	54 929	46	54 975	54 473	22 365
Prêts subordonnés	20	52	67	355	494	2	496	444	2 202
Total	65 668	18 985	7 698	2 145	94 496	209	94 705	101 129	82 437
Provisions							(351)	(473)	(446)
Valeurs nettes au bilan							94 354	100 656	81 991
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	6 372				6 372	8	6 380	4 875	2 209
Comptes et avances à terme	24 900	39 876	46 764	39 472	151 012	119	151 131	144 878	139 224
Prêts subordonnés	9	190		15	214		214	227	270
Total	31 281	40 066	46 764	39 487	157 598	127	157 725	149 980	141 703
Provisions							(77)	(79)	(73)
Valeurs nettes au bilan							157 648	149 901	141 630

Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	< 3 mois à ≤ 1 an	< 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				Pro forma	Pro forma
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	2 025	408	215	1	2 649	16	2 665	2 575	2 705
Autres concours à la clientèle	33 326	18 750	45 118	31 654	128 848	1 181	130 029	135 866	139 656
Titres reçus en pension livrée	10 628	374			11 002	4	11 006	9 007	10 038
Comptes ordinaires débiteurs	10 353				10 353	117	10 470	10 660	11 648
Total	56 332	19 532	45 333	31 655	152 852	1 318	154 170	158 108	164 047
Provisions							(5 750)	(5 844)	(6 774)
Valeurs nettes au bilan							148 420	152 264	157 253
Opérations de crédit-bail									
Crédit-bail immobilier	270	386	1 998	2 481	5 135	9	5 144	4 925	4 435
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	979	1 795	4 585	619	7 978	176	8 154	8 059	6 505
Total	1 249	2 181	6 583	3 100	13 113	185	13 298	12 984	10 940
Provisions							(265)	(342)	(275)
Valeurs nettes au bilan							13 033	12 642	10 665
Total							161 453	164 906	167 938
Encours des crédits sains restructurés à des taux hors marché dans le cadre des commissions de surendettement							818		
Montant de la décote ou provision affectées à ces encours							99		

Note 4.1 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par zone géographique ⁽¹⁾⁽³⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	104 436	106 626
Autres pays de l'Union européenne (UE)	46 827	49 800
Autres pays d'Europe	6 921	7 280
Amérique du Nord	13 363	22 036
Amériques centrale et du Sud	5 342	6 177
Afrique et Moyen-Orient	10 250	9 652
Asie et Océanie (hors Japon)	8 240	9 966
Japon	5 237	9 353
Non ventilé ⁽²⁾	40 656	30 958
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽⁴⁾	19 189	18 063
Total en principal	260 461	269 911
Créances rattachées	1 712	2 310
Provisions	(6 366)	(6 659)
Valeurs nettes au bilan	255 807	265 562

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

(3) Information non disponible au 31.12.2001.

(4) Y compris les créances rattachées en 2002.

Note 4.2 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Encours douteux, Encours douteux compromis et provisions par zone géographique ⁽¹⁾⁽⁵⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					31/12/02 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽²⁾	Dont encours douteux compromis ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽²⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	46 979	605	1 101	418	726	49 254	1 026	699
Autres pays de l'Union européenne (U.E)	37 768	201	274	114	181	38 116	335	191
Autres pays d'Europe	5 198	111	184	92	153	5 956	441	403
Amérique du Nord	4 882	275	101	82	46	9 710	366	133
Amériques centrale et du Sud	3 779	209	43	165	36	4 393	327	225
Afrique et Moyen-Orient	6 796	93	294	49	193	6 698	484	238
Asie et Océanie (hors Japon)	5 314	17	212	10	133	6 782	456	216
Japon	4 032	1		1		8 012		
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽⁴⁾	19 189	384	253	169	153	7 907	281	217
Non ventilé groupe Crédit Lyonnais ⁽³⁾	126 524	2 513	2 424	1 497	1 658	133 083	5 908	3 845
Total en principal	260 461	4 409	4 886	2 597	3 279	269 911	9 624	6 167
Créances rattachées	1 712	152	365	135	355	2 310	509	492
Valeurs au bilan	262 173	4 561	5 251	2 732	3 634	272 221	10 133	6 659

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit applicable au 01/01/2003.

(3) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

(4) En 2002, hors groupe Crédit Lyonnais mais y compris les créances rattachées.

(5) Information non disponible au 31.12.2001.

Note 4.3 • Créances sur les établissements de crédit et Opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par agents économiques ⁽⁴⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					31/12/02 Pro forma		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽¹⁾	Dont encours douteux compromis ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽¹⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
État, Administrations et Collectivités publiques	4 057	5	63	2	47	5 084	84	46
Institutions financières	62 483	206	138	184	135	77 975	567	474
Particuliers et professionnels	21 198	625	1 169	485	810	13 840	851	640
Agriculteurs	46	6	11	3	3	31	16	6
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	28 136	822	1 193	392	828	33 656	2 426	1 431
Crédit-bail et affacturage ⁽²⁾	19 189	384	253	169	153	7 907	281	217
Non ventilé groupe Crédit Lyonnais ⁽³⁾	127 064	2 513	2 424	1 497	1 658	133 728	5 908	3 845
Valeurs au bilan	262 173	4 561	5 251	2 732	3 634	272 221	10 133	6 659

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit.

(2) Hors groupe Crédit Lyonnais au 31.12.2002.

(3) Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais.

(4) Information non disponible au 31.12.2001.

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total		
Effets publics et valeurs assimilées	33 368	19 495		12 565	65 428	62 639	45 003
Créances rattachées		90		284	374	351	334
Provisions		(224)		(56)	(280)	(75)	(127)
Valeurs nettes au bilan	33 368	19 361		12 793	65 522	62 915	45 210
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 434	12 162		13 359	49 955	44 729	45 214
Créances rattachées		111		297	408	456	434
Provisions		(169)		(105)	(274)	(270)	(381)
Valeurs nettes au bilan	24 434	12 104		13 551	50 089	44 915	45 267
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	19 492	5 469	3 621		28 582	30 891	31 291
Créances rattachées	2	1	16		19	49	24
Provisions		(105)	(593)		(698)	(610)	(389)
Valeurs nettes au bilan	19 494	5 365	3 044		27 903	30 330	30 926
Total des valeurs nettes	77 296	36 830	3 044	26 344	143 514	138 160	121 403
Valeurs estimatives	77 296	37 176	3 437	27 031	144 940	139 369	122 238

(1) Le groupe Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2003, 14 935 794 actions propres classées dans la catégorie des actions et autres titres à revenu variable – titres de placement pour un montant de 254 153 milliers d'euros. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2003 s'élève à 18,93 euros.

Compte tenu du programme d'acquisition de participations stratégiques, certaines ressources déjà émises qui adossaient des titres d'investissement ont été affectées à l'adossage de ces participations. En conséquence, Crédit Agricole S.A. a procédé en décembre 2002 à un transfert de titres d'investissement en titres de placement pour un montant de 973 millions d'euros contre 212 millions d'euros en 2001.

Le transfert des titres de transaction vers les titres de placement pendant l'année 2003 se monte à 870 millions d'euros, alors que le transfert s'élevait à 402 millions d'euros en 2002.

Au cours de l'exercice 2003, 31 millions d'euros de titres de placement ont été reclassés en titres d'investissement.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'année 2003 s'est élevé à 489 millions d'euros contre 431 millions d'euros en 2002 et 1 077 millions d'euros en 2001.

Informations sur les surcotes et décotes

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

Titres de placement (hors groupe Crédit Lyonnais)

Surcote nette restant à amortir	-	-	-
Décote nette restant à amortir	51	704	308

Titres d'investissement⁽¹⁾

Surcote nette restant à amortir	38	-	8
Décote nette restant à amortir	-	83	-

(1) Hors groupe Crédit Lyonnais pour les périodes 2002 et 2001.

Note 5.1 • Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

	31/12/03 Pro forma				31/12/02 Pro forma				31/12/01 Pro forma			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	29 081	24 565	11 095	64 741	27 717	24 268	13 545	65 530	30 460	19 722	16 780	66 962
Titres non cotés	4 015	11 385	3 810	19 210	3 696	6 437	3 256	13 389	5 788	5 138	5 722	16 648
Créances rattachées	295	279	13	587	313	252	15	580	345	263	15	623
Provisions	(129)	(5)	(485)	(619)	(162)	(2)	(366)	(530)	(245)	(2)	(237)	(484)
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. (hors groupe Crédit Lyonnais)	33 262	36 224	14 433	83 919	31 564	30 955	16 450	78 969	36 348	25 121	22 280	83 749
Titres cotés	13 389	27 626	12 146	53 161	9 183	30 010	12 692	51 885	4 767	19 042	7 409	31 218
Titres non cotés	3 325	1 578	1 319	6 222	4 026	1 852	1 154	7 032	4 063	976	1 229	6 268
Créances rattachées	113	94	5	212	142	98	34	274	89	71	8	168
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Lyonnais	16 827	29 298	13 470	59 595	13 351	31 960	13 880	59 191	8 919	20 089	8 646	37 654
Valeurs nettes au bilan	50 089	65 522	27 903	143 514	44 915	62 915	30 330	138 160	45 267	45 210	30 926	121 403

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

	31/12/03 Pro forma		31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 118	1 166	1 168	1 307	1 527	1 604
OPCVM obligataires	919	1 390	527	538	326	348
OPCVM actions	560	571	493	428	1 052	1 142
OPCVM autres	2 405	2 478	3 248	3 348	2 954	3 056
Total	5 002	5 605	5 436	5 621	5 859	6 150
dont OPCVM sous contrôle exclusif	561	596	1 367	1 368	1 809	1 944

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(en millions d'euros)

31/12/03
Pro forma

31/12/02
Pro forma

31/12/01
Pro forma

	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	2 282	2 078	2 411
• dont France	2 183	1 931	2 306
• dont étranger	99	147	105
OPCVM autres	2 720	3 358	3 447
Total	5 002	5 436	5 858

Note 5.2 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				Pro forma	Pro forma
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 509	9 305	16 429	12 712	49 955	408	50 363	45 185	45 648
Effets publics et valeurs assimilées	17 483	16 461	21 061	10 423	65 428	374	65 802	62 990	45 337
Provisions							(554)	(345)	(508)
Valeurs nettes au bilan							115 611	107 830	90 477

Cette ventilation inclut les titres de transaction pour lesquels la notion de durée restant à courir n'est pas pertinente.

Note 5.3 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	24 383	28	50	22 687	17	56	26 335	12	69
Autres pays de l'Union européenne (U.E)	21 539	3	6	20 801	5	7	16 289	9	12
Autres pays d'Europe	706			607		3	649		
Amérique du Nord	4 022	4	40	4 878	3	39	5 133	6	31
Amériques centrale et du Sud	2 190	24	19	2 693	30	17	2 386	22	26
Afrique et Moyen-Orient	1 190			1 453			1 315		3
Asie et Océanie (hors Japon)	2 926	20	19	2 932	47	42	3 371	112	106
Japon	12 089			6 067			5 630		
Non ventilé ⁽¹⁾	46 338	214	420	45 251	195	181	29 109	87	261
Total en principal	115 383	293	554	107 369	297	345	90 217	248	508
Créances rattachées	782	9		806	13		768	23	
Valeurs au bilan	116 165	302	554	108 175	310	345	90 985	271	508

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 6 • Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

	Valeur brute comptable (en millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Banco Bisel ⁽³⁾	131	131		N/A	N/A	
Bradesco			302			3,2
Commerzbank ⁽²⁾	33	33	90	0,6	0,6	0,6
Crédit Logement (titres A)	193	147	111	16,5	16,5	16,5
Crédit Logement B ⁽²⁾	181	134	98	16,1	16,1	16,1
Doumer Euterpe ⁽¹⁾			100			100,0
Emporiki Bank (Banque Commerciale de Grèce)	331	331	276	9,0	9,0	6,7
Gercasa			93			100,0
Resona Trust and Banking	86	86		5,0	5,0	
SEFA ⁽¹⁾	67	67	67	100,0	100,0	100,0
Veolia Environnement ⁽²⁾	77	77		0,8	0,8	
Wafabank	52	52	52	14,8	14,8	14,8
1301 Sixth Avenue ⁽²⁾	61	74	87	18,3	18,3	18,3
Avances en comptes courants d'associés	443	441	474			
Autres titres	1877	1860	1967			
Valeur brute⁽⁴⁾	3 532	3 433	3 717			
Provisions	(802)	(731)	(646)			
Créances rattachées	17	22	28			
Valeurs nettes au bilan	2 747	2 724	3 099			

(1) Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

(2) Titres détenus par le groupe Crédit Lyonnais.

(3) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %. Par ailleurs, dans les comptes individuels, la valeur des titres (236 millions d'euros) est également provisionnée ; le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et a confié les activités bancaires à Banco Nación ; de ce fait, Crédit Agricole S.A. n'exerce plus d'influence notable sur cette entité.

(4) Dont établissements de crédit : 1 227 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 3 362 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 990 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Note 6.1 • Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma		31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées						
• Titres non cotés	1552	1674	1507	1604	1735	1737
• Titres cotés	473	581	488	1252	707	1014
• Avances en comptes courants d'associés	428	428	426	426	465	465
Sous-total titres de participation	2 453	2 683	2 421	3 282	2 907	3 216
Autres titres détenus à long terme						
• Titres non cotés	182	206	169	194	35	37
• Titres cotés	93	109	112	72	128	129
• Avances en comptes courants d'associés	2	2			1	1
Sous-total autres titres détenus à long terme	277	317	281	266	164	167
Créances rattachées	17	17	22	22	28	28
Total	2 747	3 017	2 724	3 570	3 099	3 411

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers.

Note 7 • Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quote-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Sociétés financières	11 967	11 144	10 747
Al Bank AL Saudi AL Fransi	346	357	393
B.E.S.	433	415	271
Caisses régionales et filiales	7 771	7 188	6 620
Banca Intesa Spa	3 375	3 143	3 160
Autres	42	41	303
Sociétés non financières	327	311	(2)
Partran - Tranquilidade - Tranquilidade Vida	(80)	(84)	(38)
Rue Impériale	339	335	330
Autres	68	60	(294)
Total sociétés mises en équivalence	12 294	11 455	10 745

Note 8 • Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	
Immobilisations corporelles							
• d'exploitation	4 387	2 035	2 352	2 204	2 409		
• données en location simple	615	211	404	384	515		
Immobilisations incorporelles⁽²⁾	4 992	963	4 029	4 004	4 004		
Créances rattachées ⁽¹⁾	3		3	1	10		
Total	9 997	3 209	6 788	6 593	6 938		

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

Note 9 • Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)

	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31/12/03 Pro forma
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées								
Valeur brute	3 065	2 679	228	1 339	(1 223)	(26)	(244)	2 753
Avances en comptes courants d'associés	451	441	(1)	76	(75)	(1)	1	441
Provision	(608)	(698)	(80)	(94)	137	11	(17)	(741)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	200	313		2	(197)	(1)	219	336
Avances en comptes courants d'associés	1			2				2
Provision	(38)	(33)		(14)	3		(17)	(61)
Créances rattachées	28	22					(5)	17
Valeurs nettes au bilan	3 099	2 724	147	1 311	(1 355)	(17)	(63)	2 747
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	4 004	4 004	38	44	(130)	(10)	83	4 029
Immobilisations corporelles	2 924	2 588	202	27	(223)	(55)	217	2 756
Créances rattachées ⁽¹⁾	10	1					2	3
Valeurs nettes au bilan	6 938	6 593	240	71	(353)	(65)	302	6 788

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

Note 10 • Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Autres actifs⁽¹⁾	42 560	31 044	28 314
Instruments conditionnels achetés	21 575	12 222	9 181
Gestion collective des titres CODEVI	2 456	2 784	2 717
Débiteurs divers	13 661	11 452	11 982
Comptes de règlements	4 854	4 571	4 417
Capital souscrit non versé	14	15	17
Comptes de régularisation	13 990	13 010	18 926
Impôts différés	693	578	969
Comptes d'encaissement et de transfert	1 415	1 037	4 016
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole S.A.			
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 555	791	1 548
• Produits à recevoir	4 950	5 723	5 425
• Charges constatées d'avance	1 256	1 028	1 034
• Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	505	376	636
• Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	222	228	374
• Autres comptes de régularisation	920	402	864
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	2 474	2 847	4 060
Valeurs nettes au bilan	56 550	44 054	47 240

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

Note 11 • Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/03 Pro forma
Sur interbancaire	519	552		29	(32)	(39)	(82)	428
Sur créances clientèle	6 774	5 844	868	1 770	(1 562)	(390)	(780)	5 750
Sur opérations de crédit-bail	275	342		116	(182)	(1)	(10)	265
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	897	955	(9)	392	(291)	(53)	258	1 252
Sur participations et autres titres détenus à long terme	646	731	79	108	(138)	(13)	35	802
Autres	203	142	16	36	(30)	(4)	8	168
Total	9 314	8 566	954	2 451	(2 235)	(500)	(571)	8 665

Note 12 • Écarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
C.P.R. Online	84	(70)	14	31	61
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) SA	118	(26)	92	47	53
E.F.L.	239	(43)	196	149	101
Lukas	363	(99)	264	234	265
Sofinco	990	(576)	414	538	662
C.P.R. AM	126	(78)	48	56	65
Autres filiales de CPR	23	(9)	14	16	23
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
B.E.S.	62	(21)	41	47	52
Credibom	51	(2)	49		
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Banca Intesa Spa	51	(9)	42	45	47
Caisse régionale de Paris Ile-de-France	77	(8)	69	73	76
Groupe Crédit Lyonnais	7 616	(998)	6 618	6 767	7 099
Groupe Ellos	189	(8)	181		
Groupe Finaref	1 512	(87)	1 425		
Rue Impériale	243	(235)	8	224	247
Autres sociétés	311	(128)	183	192	275
Total	12 055	(2 397)	9 658	8 419	9 026

Note 13 • Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma					Dettes rattachées	Total	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts									
• À vue	13 746				13 746	171	13 917	16 783	17 221
• À terme	30 147	10 551	5 097	1 862	47 657	281	47 938	64 934	76 740
Valeurs données en pension	127	152	1 886	2 756	4 921	154	5 075	5 778	6 451
Titres donnés en pension livrée	28 182	26 785	3 068		58 035	32	58 067	54 107	23 272
Total	72 202	37 488	10 051	4 618	124 359	638			
Valeurs nettes au bilan							124 997	141 602	123 684
Opérations internes au groupe Crédit Agricole									
Comptes ordinaires créditeurs	3 430				3 430	7	3 437	5 545	10 744
Comptes et avances à terme	2 173	2 465	4 523	690	9 851	214	10 065	13 398	13 309
Total	5 603	2 465	4 523	690	13 281	221			
Valeurs nettes au bilan							13 502	18 943	24 053

Note 14 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					Dettes rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Pro forma	Pro forma
Comptes ordinaires créditeurs	41942				41942	55	41997	38962	40810
Comptes d'épargne à régime spécial									
• À vue	75644				75644	368	76012	67405	61463
• À terme	14476	11583	67057	10626	103742	450	104192	101478	101234
Autres dettes envers la clientèle	39533	4748	6876	2091	53248	729	53977	58018	62237
Titres donnés en pension livrée	20969	440	150		21559	28	21587	18014	9339
Total	192564	16771	74083	12717	296135	1630			
Valeurs au bilan							297765	283877	275083

Note 14.1 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	245009	230597	216477
Autres pays de l'Union européenne (U.E)	16094	17025	18256
Autres pays d'Europe	6774	7709	8006
Amérique du Nord	9322	7739	6878
Amériques centrale et du Sud	1935	1365	3985
Afrique et Moyen-Orient	11475	11661	11383
Asie et Océanie (hors Japon)	4802	5672	6878
Japon	2354	2109	3220
Valeurs au bilan	297765	283877	275083

Note 14.2 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Particuliers et professionnels	224062	214133	208997
Entreprises	73703	69744	66086
Valeurs au bilan	297765	283877	275083

Note 15 • Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma					Dettes rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			Pro forma	Pro forma
Bons de caisse	98	95	16	64	273	7	280	335	348
Titres du marché interbancaire	1379	940	2352	1100	5771	416	6187	8124	6500
Titres de créances négociables									
• émis en France	21396	11560	11007	2798	46761		46761	34989	23569
• émis à l'étranger	6000	7522	412		13934		13934	23557	25851
Emprunts obligataires (note 15.1)	2206	2807	10525	7226	22764	480	23244	23645	26576
Autres dettes	99				99		99	151	188
Valeurs au bilan					89602	903	90505	90801	83032

Note 15.1 • Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)

	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/03 Pro forma	Encours au 31/12/02 Pro forma	Encours au 31/12/01 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	4 731	9 448	5 982	20 161	21 206	24 287
• Taux fixe	3 626	6 202	5 050	14 878	16 124	18 931
• Taux variable	1 105	3 246	932	5 283	5 082	5 356
Dollar	176	740	722	1 638	688	922
• Taux fixe	145	382	399	926	307	807
• Taux variable	31	358	323	712	381	115
Yen	4	73	495	572	1 075	557
• Taux fixe	4	73	495	572	120	32
• Taux variable				0	955	525
Autres devises	102	264	27	393	163	19
• Taux fixe	84	98	27	209	96	19
• Taux variable	18	166		184	67	0
Total en principal	5 013	10 525	7 226	22 764	23 132	25 785
• Taux fixe	3 859	6 755	5 971	16 585	16 647	19 789
• Taux variable	1 154	3 770	1 255	6 179	6 485	5 996
Dettes rattachées				480	513	791
Valeurs au bilan				23 244	23 645	26 576

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

Note 16 • Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Autres passifs⁽¹⁾	60 090	45 249	35 032
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	18 394	15 950	9 137
Dettes représentatives de titres empruntés	6 115	5 637	5 408
Instruments conditionnels vendus	21 751	11 118	8 129
Créditeurs divers	2 170	10 410	9 379
Comptes de règlements	11 604	2 078	2 948
Versements restant à effectuer	46	47	19
Autres	10	9	12
Comptes de régularisation	20 819	19 408	16 561
Comptes d'encaissement et de transfert	980	1 236	874
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole S.A.			
Comptes d'ajustement et d'écarts	3 875	2 807	875
Produits constatés d'avance	2 481	2 324	2 201
Charges à payer	6 705	7 846	7 707
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	283	267	250
Autres comptes de régularisation	262	539	522
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	6 233	4 389	4 132
Valeurs au bilan	80 909	64 657	51 593

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 • Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/03 Pro forma
Risques pays	1512	865		85	(89)		(75)	(33)	753
Risques d'exécution des engagements par signature	389	306	1	102	(81)	(2)	(14)	(19)	293
Retraites et assimilées	357	338	(48)	93	(37)	(28)	(4)	(2)	312
Instruments financiers	97	41		9	(13)		(1)	(3)	33
Autres risques et charges ⁽¹⁾	3 787	3 627	458	1 227	(643)	(500)	(125)	52	4 096
Valeurs au bilan	6 142	5 177	411	1 516	(863)	(530)	(219)	(5)	5 487

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

	31/12/01 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/03 Pro forma
• les provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies (cf. note 39)	650	650	836
• le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à l'euro	7		
• les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	1 244	1 165	1 418
• les provisions pour situation nette négative des participations	270	173	138
• les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	95	78	88
• les provisions pour litiges divers	772	541	351
• la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes financiers internes de l'épargne-logement	145	107	80
• les provisions pour risques fiscaux	43	45	
• les écarts d'acquisition passif	199	223	216

Note 18 • Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Épargne-logement ⁽²⁾	882	998	1 098
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽¹⁾	615	610	610
CODEVI		17	17
Autres	447	453	455
Valeurs au bilan	1 944	2 078	2 180

(1) Dont 162 millions d'euros de FRBG épargne-logement identifié au groupe Crédit Lyonnais dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables réalisée en application du règlement 99-07 lors de la première consolidation.

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Note 19 • Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma				Dettes rattachées	Total	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				
Dettes subordonnées à terme	3	454	1 942	8 254	160	10 813	11 899	10 786
• Euro	3	437	1 714	8 068	159	10 381	11 308	9 645
• Dollar		2	209	186		397	543	1 086
• Yen		15				15	25	27
• Autres devises			19		1	20	23	28
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾				7 533	105	7 638	2 165	2 970
• Euro				7 517	105	7 622	1 942	2 090
• Dollar				16		16	143	794
• Yen						0	80	86
• Autres devises						0	0	0
Titres et emprunts participatifs				235		235	269	288
Avances en comptes courants d'actionnaires						0	0	0
Total en principal	3	454	1 942	16 022	265	18 686	14 333	14 044
Dettes rattachées							71	90
Valeurs au bilan						18 686	14 404	14 134

(1) Les T3CJ (Titres de Créances Complexes de Capital Jumelés) représentent 24,46 % de la ligne Euro soit un montant de 1 839 millions d'euros.

Note 20.1 • Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma (en millions d'euros)	31/12/02 Pro forma (en millions d'euros)	31/12/01 Pro forma (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1500		1188	0	0
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		435		
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550		
Crédit Lyonnais capital 1 SCA	déc-92		80			80
Crédit Lyonnais capital SCA ⁽¹⁾	juil-93	350			336	396
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02		750	750	750	
Total		2400	1380	2923	1086	476

(1) En juillet 2003, le groupe Crédit Lyonnais a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars effectuée en 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

En 2003, le groupe Crédit Agricole S.A. a lancé 3 émissions d'actions de préférence, à dividende prioritaire et sans droit de vote.

La première émission a été réalisée en janvier 2003, pour un montant de 1,5 milliard de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust I, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 janvier 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La deuxième émission a été réalisée en juillet 2003 pour un montant de 550 millions de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust II, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La troisième émission a été réalisée en décembre 2003 pour un montant de 550 millions d'euros par Crédit Agricole Preferred Funding Trust III, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence émises à cette occasion offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel

et non cumulatif au taux de 6 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

Les actions de préférence émises à l'occasion de ces trois émissions ne sont pas dilutives des actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont éligibles aux fonds propres de base au sens de la réglementation bancaire. Ils sont inscrits au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sous la rubrique des « intérêts minoritaires » et leur rémunération sous l'intitulé « intérêts minoritaires » du compte de résultat.

Note 21 • Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Capitaux propres hors FRBG	27 911	22 675	21 740
Fonds pour risques bancaires généraux	1944	2078	2180
Dettes subordonnées	18 686	14 404	14 134
Autres fonds propres	20 630	16 482	16 314
Total des fonds propres	48 541	39 157	38 054

Note 22 • Contributions par devise au bilan consolidé

(en milliards d'euros)

	Actif			Passif		
	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Euro	461,6	424,4	400,6	452,8	420,8	390,4
Autres devises de l'Union européenne	3,2	4,7	7,0	9,2	13,6	14,5
Dollar	32,7	41,2	52,5	53,6	57,0	71,1
Yen	20,0	20,7	19,5	3,4	3,0	5,6
Autres devises	15,1	14,7	15,4	12,5	11,3	13,4
Non ventilé ⁽¹⁾	253,4	250,8	210,3	254,5	250,8	210,3
Total	786,0	756,5	705,3	786,0	756,5	705,3

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 23 • Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Engagements donnés (hors entreprises d'assurance)	170 090	177 663	159 408
Engagements de financement	101 324	95 536	94 532
Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 921	13 430	8 728
Engagements en faveur de la clientèle	90 403	82 106	85 804
• Ouvertures de crédits confirmés	83 848	76 272	82 186
Ouvertures de crédits documentaires	2 505		
Autres ouvertures de crédits confirmés	81 343	76 272	
• Autres engagements en faveur de la clientèle	6 555	5 834	3 618
Engagements de garantie	65 186	78 525	60 652
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	18 666	15 013	15 412
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires ⁽²⁾	1 522	1 771	1 444
• Autres garanties	17 144	13 242	13 968
Engagements d'ordre de la clientèle	46 520	63 512	45 240
• Cautions, avals et autres garanties	12 834	6 510	4 830
Cautions immobilières	149		
Garanties de remboursement de crédit	6 238	6 510	4 830
Cautions	6 447		
• Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	33 686	57 002	40 410
Engagements sur titres	3 580	3 602	4 224
Engagements reçus (hors entreprises d'assurance)	52 424	84 137	60 982
Engagements de financement	9 115	18 368	10 413
Engagements reçus d'établissements de crédit	7 984	14 688	9 794
Engagements reçus de la clientèle	1 131	3 680	619
Engagements de garantie	37 814	60 394	44 996
Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	15 943	33 344	16 247
Engagements reçus de la clientèle	21 871	27 050	28 749
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	5 975	10 205	4 358
• Autres garanties reçues	15 896	16 845	24 391
Engagements sur titres	5 495	5 375	5 573

(1) Au 31 décembre 2002, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

(2) Hors groupe Crédit Lyonnais.

Note 23.1 • Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma		31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	33 051	32 727	16 545	16 805	14 699	14 759
Devises	26 943	27 327	12 899	12 760	10 901	10 417
Euros	6 108	5 400	3 646	4 045	3 798	4 342
Opérations de change à terme	636 430	633 515	715 002	717 557	662 058	662 353
Devises	390 262	396 820	411 126	408 973	380 277	372 952
Euros	91 241	87 847	123 013	127 116	92 414	100 195
Non ventilé ⁽¹⁾	154 927	148 848	180 863	181 468	189 367	189 206
Prêts et emprunts en devises (hors groupe Crédit Lyonnais)	3 461	1 813	2 971	2 322	2 529	400
Total	672 942	668 055	734 518	736 684	679 286	677 512

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 23.2 • Opérations de titrisation et fonds dédiés

Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations pour le compte de leur clientèle de différentes natures.

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

- Un portefeuille de 1,4 milliard d'euros fait, au 31 décembre 2003, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Indosuez Capital Funding IIA, Limited, Indosuez Capital Funding III, Limited, Porticoes Funding, L.P., et Indosuez Capital Funding VI, Limited) et d'un véhicule consolidé (Serves) sur lesquels la banque détient à cette date 2,1 millions d'euros de parts subordonnées, montant net de provisions.

- Crédit Agricole Indosuez gère un véhicule non consolidé créé en 1998, Hexagon Finance a.r.l., pour des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Crédit Agricole Indosuez garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 185 millions d'euros au 31 décembre 2003, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2003.

La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

- Un portefeuille de 3,7 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2003 l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de la banque dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H2O, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'*euro commercial paper*. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- Crédit Lyonnais gère au 31 décembre 2003 un portefeuille de 2,6 milliards d'euros en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'*asset back commercial paper* non consolidés, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. La banque et Crédit Agricole Indosuez garantissent, par l'émission de lettre de crédit dont le total s'élève à 368 millions d'euros (dont 275 millions d'euros accordés par Crédit Agricole Indosuez à «Atlantic»), une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- La banque gère également en Amérique du Nord un portefeuille de prêts de 259 millions d'euros au 31 décembre 2003 logé dans le véhicule LCM 1 LP. Ce véhicule non consolidé est un CLO (Collateralized Loan Obligations) dont l'activité consiste à émettre sur le marché des titres (*floating* ou *fixed rate notes*), dont le remboursement dépend directement de la performance dudit portefeuille de prêts sous-jacents. La banque détient 49,9 % des parts subordonnées soit 12 millions d'euros et 6 % des parts émises auprès des investisseurs soit 14 millions d'euros correspondant aux parts B.

Opérations de titrisation pour compte propre

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations de titrisation pour compte propre.

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

Crédit Agricole Indosuez a réalisé depuis 2000, 7 opérations de titrisation synthétique (CHLOE 1 à 5, CHLOE 7 et DAPHNE 1) dont les échéances vont du 31 juillet 2005 au 9 janvier 2009 dans le cadre de la gestion du portefeuille de Crédit Agricole Indosuez S.A. et de ses succursales, portant sur 15,5 milliards d'euros d'encours essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et sur lesquelles elle a conservé des risques de « premières pertes » (tranches les plus subordonnées de chaque opération, qui n'ont pas un rating initial *investment grade*) à hauteur de 3,32 % en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors bilan de la banque tandis que la protection est pour l'essentiel inscrite au hors bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf. note 24, opérations de couverture).

Les parts de risque non *investment grade* conservées par la banque s'élèvent à 513 millions d'euros, auxquelles s'ajoute

une part résiduelle des tranches *investment grade* de 344 millions d'euros.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2003 de six opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Quatre de ces opérations ont été réalisées par cession d'actifs, elles représentent un encours total de 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2003, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 53 millions d'euros. Ces opérations concernent des crédits d'équipement à la clientèle de pharmaciens, des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France ainsi que des crédits accordés à des grandes entreprises américaines.

Crédit Lyonnais a également réalisé deux opérations de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2003 était de 4,9 milliards d'euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Ces deux opérations ont porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

Fonds dédiés

Crédit Agricole Indosuez détient, par le biais de sa filiale Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux S.A., 100 % de Korea 21st Century TR, fonds sud coréen consolidé depuis le 1^{er} janvier 2003, ayant au 31 décembre 2003, un encours géré total de 86 millions d'euros.

Crédit Agricole Indosuez détient, par ailleurs, des parts de fonds qui sont consolidés après la première année d'existence lorsque la participation de Crédit Agricole Indosuez est supérieure à 50 %. Le détail de ces fonds est le suivant au 31 décembre 2003 :

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement CAI en millions d'euros	Montant des encours gérés par le fonds en millions d'euros	Statut du fonds
Equalt Convertible Arbitrage	2000	60	88,2	consolidé
Equalt Pair Trading	2000	23,6	47,0	consolidé
Equalt Moyen Terme	1992	8,1	23,1	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Long Terme	2001	3,5	28,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Systematic Futures	2002	20	39,2	consolidé
Equalt Core Macro	2001	28,7	36,3	consolidé
Equalt Statistical Arbitrage	2002	59,4	96,0	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage	2002	117,5	342,7	consolidé
Equalt Selection	2003	5	17,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Equity hedge	2003	25	25,0	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Liberty View Plus Funds	1998	138,6	310,2	non consolidé (encours à fin décembre 2003)
Liberty View Income Fund	2001	33,2	37,6	non consolidé (encours à fin décembre 2003)

Note 24 • Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
Opérations fermes	170 294	4 160 596	4 330 890	3 615 999	3 190 719
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾	30 563	155 357	185 920	304 401	518 910
Contrats à terme de taux d'intérêt	30 453	114 812	145 265	268 781	257 232
Contrats à terme de change	79	9 089	9 168	10 517	1 576
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	31	31 456	31 487	25 103	260 102
Autres contrats à terme			0	0	0
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	139 731	4 005 239	4 144 970	3 311 598	2 671 809
Swaps de taux	135 913	3 165 399	3 301 312	2 650 572	2 277 267
F.R.A.	457	556 937	557 394	420 116	231 035
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 098	38 313	39 411	42 301	26 841
Autres contrats à terme	2 263	244 590	246 853	198 609	136 666
Opérations conditionnelles	30 113	1 144 749	1 174 862	832 861	544 888
Opérations sur marchés organisés	4 755	190 609	195 364	196 905	149 673
Instruments de taux d'intérêt à terme					
• Achetés	329	6 744	7 073	11 092	20 029
• Vendus	3 830	9 978	13 808	11 643	20 131
Instruments sur actions et indices boursiers					
• Achetés		75 656	75 656	65 795	42 770
• Vendus	72	61 208	61 280	61 125	43 959
Instruments de taux de change à terme					
• Achetés	265	18 346	18 611	23 598	10 900
• Vendus	259	18 677	18 936	23 652	11 884
Opérations de gré à gré	25 358	954 140	979 498	635 956	395 215
Options de swaps de taux					
• Achetés	49	71 095	71 144	30 922	12 238
• Vendus	195	76 712	76 907	32 041	13 738
Instruments de taux d'intérêt à terme					
• Achetés	1 367	218 923	220 290	178 527	148 311
• Vendus	1 591	188 376	189 967	149 869	124 452
Instruments sur actions et indices boursiers					
• Achetés	901	12 278	13 179	10 918	10 841
• Vendus	760	22 917	23 677	39 822	21 603
Instruments de taux de change à terme					
• Achetés	624	164 520	165 144	92 605	26 792
• Vendus	630	164 904	165 534	92 613	27 112
Autres instruments à terme					
• Achetés		37	37	0	0
• Vendus		38	38	0	0
Dérivés de crédits					
• Achetés	19 179	27 013	46 192	4 769	10 062
• Vendus	62	7 327	7 389	3 870	66
Total	200 407	5 305 345	5 505 752	4 448 860	3 735 607

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.1 • Opérations sur instruments financiers à terme – Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (en millions d'euros)	Opérations sur marchés organisés				Opérations sur marchés de gré à gré				31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	Total	Total	Total
Instruments de taux d'intérêt	16 870	1 025	0	148 250	1 487 461	1 221 752	520 383	1 187 419	4 583 160	3 753 565	3 104 430
Futures	13 812	1 025		130 428					145 265	268 780	257 232
F.R.A.					434 949	120 039	76	2 331	557 395	420 116	231 034
Swaps de taux d'intérêts					966 022	933 011	455 397	946 883	3 301 313	2 650 572	2 277 265
Options de taux					45 855	68 871	33 325		148 051	62 964	25 975
Caps-floors-collars					40 171	99 131	31 246		170 548	142 810	121 258
Autres instruments conditionnels	3 058			17 822	464	700	339	238 205	260 588	208 323	191 666
Instruments de devises & or	7 671	71	0	38 975	418 962	105 889	45 573	7 106	624 247	441 593	214 928
Opérations fermes de change	7 217			1 952	106 853	94 631	44 859	509	256 021	209 125	138 241
Options de change	454	71		37 023	312 109	11 258	714	6 597	368 226	232 468	76 687
Autres Instruments	47 628	1 996	0	118 799	13 104	47 109	6 357	63 352	298 345	253 702	416 249
Dérivés sur actions & indices boursiers	47 628	1 996			12 197	21 751	3 660		87 232	225 019	405 971
Dérivés sur métaux précieux									0	20 044	147
Dérivés sur produits de base									0	0	0
Dérivés de crédits					907	25 358	2 697	24 618	53 580		
Autres ⁽¹⁾				118 799				38 734	157 533	8 639	10 131
Sous-total	72 169	3 092	0	306 024	1 919 527	1 374 750	572 313	1 257 877	5 505 752	4 448 860	3 735 607
Opérations de change à terme					945 620	23 480	(2 931)	303 775	1 269 944	1 432 558	1 324 412
Total général	72 169	3 092	0	306 024	2 865 147	1 398 230	569 382	1 561 652	6 775 696	5 881 418	5 060 019

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 24.2 • Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma		31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	335	270	462	225	343	183
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 732	22 959	56 101	19 357	22 858	15 071
Risques sur les autres contreparties	3 273	1 915	4 062	2 292	3 054	2 060
Total par contrepartie (hors groupe Crédit Lyonnais)	55 340	25 144	60 625	21 874	26 255	17 314
Risques sur contrats de						
• taux d'intérêt, change et matières premières	50 839	23 581	51 195	20 016	23 939	15 777
• dérivés actions et sur indices	4 501	1 563	9 430	1 858	2 316	1 537
Incidences des accords de compensation (hors groupe Crédit Lyonnais)	43 198	11 784	45 174	9 754	13 255	5 641
Groupe Crédit Lyonnais	6 749	8 925	9 705	7 164	8 038	5 291
Total après effets des accords de compensation	18 891	22 285	25 156	19 284	21 038	16 964

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

Note 25 • Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 120	12 459	12 189
Sur opérations internes au groupe Crédit Agricole	6 300	6 461	15 055
Sur opérations avec la clientèle	9 112	10 051	12 392
Sur opérations de crédit-bail et de location	1 246	2 919	900
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 26)	2 922	2 916	3 181
Autres intérêts et produits assimilés	160	249	169
Intérêts et produits assimilés	25 860	35 055	43 886
Sur opérations avec les établissements de crédit	(8 093)	(15 268)	(15 984)
Sur opérations internes au groupe Crédit Agricole	(910)	(1 165)	(9 896)
Sur opérations avec la clientèle	(8 201)	(8 667)	(10 038)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(420)	(2 130)	(230)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 750)	(4 055)	(4 914)
Autres intérêts et charges assimilées	(355)	(314)	(22)
Intérêts et charges assimilées	(21 729)	(31 599)	(41 084)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	4 131	3 456	2 802

Note 26 • Revenus des titres

(en millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				90	113	157
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	655	856	838	138	99	130
Codevi ⁽¹⁾	143	154	148			
Titres d'investissement	1 470	1 590	1 886			
Opérations diverses sur titres	654	316	309			
Revenus des titres	2 922	2 916	3 181	228	212	287

(1) Contribution du groupe Crédit Agricole S.A. (hors groupe Crédit Lyonnais).

Note 27 • Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	148	(183)	(35)	227	(159)	68	152	(83)	69
Sur opérations internes au groupe Crédit Agricole	71	(967)	(896)	68	(951)	(883)	62	(1 069)	(1 007)
Sur opérations avec la clientèle	1 664	(297)	1 367	1 658	(340)	1 318	1 599	(175)	1 424
Sur opérations sur titres	427	(169)	258	387	(113)	274	381	(97)	284
Sur opérations de change	159	(36)	123	42	(9)	33	64	(8)	56
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	136	(90)	46	147	(175)	(28)	176	(183)	(7)
Prestations de services bancaires et financiers ⁽¹⁾	2 881	(1 673)	1 208	2 863	(1 551)	1 312	3 023	(1 305)	1 718
Produits nets des commissions	5 486	(3 415)	2 071	5 392	(3 298)	2 094	5 457	(2 920)	2 537

(1) Dont prestations d'assurance vie.

(490)

(469)

(439)

La note 28 a été fusionnée avec la note précédente.

Note 29 • Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	3 382	2 791	3 738
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	223	518	427
Produits nets sur portefeuilles de négociation	3 605	3 309	4 165

Note 30 • Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(48)	(111)	(128)
Reprises de provisions	113	101	195
Dotation ou reprise nette aux provisions	65	(10)	67
Plus-values de cession réalisées ⁽¹⁾	249	587	777
Moins-values de cession réalisées	(145)	(247)	(365)
Solde des plus et moins-values de cession	104	340	412
Solde des opérations sur titres de placement	169	330	479
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(274)	(273)	(141)
Reprises de provisions	143	86	56
Dotation ou reprise nette aux provisions	(131)	(187)	(85)
Plus-values de cession réalisées	158	297	520
Moins-values de cession réalisées	(108)	(58)	(107)
Solde des plus et moins-values de cession	50	239	413
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	(81)	52	328
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	88	382	807

(1) Dont 65 millions d'euros de plus-values de cession des titres de placement issus du transfert de titres d'investissement réalisées pendant l'exercice 2002 (cf. note 5).

Note 31 • Charges générales d'exploitation

Note 31.1 • Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Salaires et traitements	(3 448)	(3 329)	(3 281)
Charges sociales	(1 273)	(1 207)	(1 276)
Intéressement et participation	(167)	(250)	(398)
Impôts et taxes sur rémunérations	(83)	(73)	(81)
Frais de personnel	(4 971)	(4 859)	(5 036)

Au titre de l'exercice 2003, la rémunération des organes d'administration et de direction du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 11 millions d'euros.

Note 31.2 • Effectif moyen

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma
Total	64 191	64 028
dont France	45 575	45 116
Étranger	18 616	18 912

Note 31.3 • Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Impôts et taxes	(275)	(278)	(341)
Services extérieurs & autres frais administratifs	(3 104)	(3 061)	(3 141)
Total	(3 379)	(3 339)	(3 482)

Note 32 • Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Dotations aux provisions	(2 534)	(2 413)	(3 483)
Provisions sur créances douteuses	(2 091)	(2 002)	(2 435)
Autres provisions	(443)	(411)	(1 048)
Reprises de provisions	1 472	1 709	2 445
Reprises de provisions sur créances douteuses	1 149	954	1 288
Reprises des autres provisions	323	755	1 157
Variation des provisions	(1 062)	(704)	(1 038)
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non provisionnées	(186)	(213)	(191)
Récupérations sur créances amorties	127	147	180
Coût du risque	(1 121)	(770)	(1 049)

Note 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(4)	(9)	(11)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(109)	(314)	(164)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	2	1	9
Sur participations et autres titres détenus à long terme	136	311	264
Dotations ou reprise nette aux provisions			
Sur titres d'investissement	(2)	(8)	(2)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	27	(3)	100
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	24	18	31
Sur participations et autres titres détenus à long terme	71	288	173
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(36)	(3)	(24)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(144)	(428)	(271)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(12)	15	7
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(73)	(140)	(98)
Solde (en perte) ou en bénéfice			
	(60)	(136)	7
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	41	34	58
Moins-values de cession	(30)	(22)	(34)
Solde (en perte) ou en bénéfice			
	11	12	24
Résultat net sur immobilisations			
	(49)	(124)	31

Note 34 • Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Impôt courant de l'exercice	(694)	(314)	(812)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(28)	(114)	(163)
Total	(722)	(428)	(975)

Taux effectif d'impôt

(exprimé en millions d'euros et en taux)

au 31 décembre 2003

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôts, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	2 259	35,43 %	(800)
Effet des différences permanentes		1,42 %	(32)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 2,88 %	65
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 0,13 %	3
Effet de l'imposition à 19 %		- 0,40 %	9
Effet des autres éléments		- 1,46 %	33
Taux et charge effectifs d'impôt		31,98 %	(722)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2003.

La charge fiscale de l'exercice 2003 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôts de 730 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : produit d'impôts de 8 millions d'euros.

Note 35 • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Sociétés non financières	22	(38)	(21)
Sociétés financières	834	512	728
Total	856	474	707

Note 36 • Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Préretraite et congés de fin de carrière	(16)	(5)	(2)
Plus-value de cession		53	95
Primes et indemnités d'assurance	6		
Euro		(18)	42
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(28)	(106)	(112)
Litiges	8	5	(28)
Cotisations au fonds de garantie – dépôts et titres		(1)	(9)
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité			152
Décentralisation du compartiment épargne avance			(382)
Diminution du taux de perte interne			760
Provision sur risque Argentine			(98)
Divers ⁽¹⁾	9	(94)	(86)
Total	(21)	(166)	332

(1) Le montant figurant en divers en 2002 comprend l'écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel.

Note 37 • Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Note 37.1 • Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03 Pro forma						31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma	
	Banque de détail en France	Services financiers spécialisés	Métier de gestion d'actifs	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM, TOM)		1357	1395	1163	36	(618)	3333	3189	3576
Autres pays de l'Espace économique européen (E.E.E)		388	263	445	9	(11)	1094	964	1021
Autres pays d'Europe		216	154	28			398	417	310
Amérique du Nord			23	244		105	372	299	323
Amériques centrale et du Sud			13		9		22	37	584
Afrique et Moyen-Orient				55	84		139	158	180
Asie et Océanie (hors Japon)			5	170			175	194	250
Japon			6	46			52	71	70
Contribution du Crédit Lyonnais	3312	247	776	2612	221	(32)	7136	6330	6294
Produit net bancaire	3312	2208	2635	4763	359	(556)	12721	11659	12608

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2 • Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2003⁽¹⁾⁽³⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	3 312	2 208	2 635	4 763	359	(556)	12 721
Charges de fonctionnement	(2 409)	(1 264)	(1 343)	(3 117)	(279)	(477)	(8 889)
Résultat brut d'exploitation	903	944	1 292	1 646	80	(1 033)	3 832
Coût du risque	(157)	(356)	1	(561)	(52)	4	(1 121)
Résultat d'exploitation	746	588	1 293	1 085	28	(1 029)	2 711
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	630	4	7		209	6	856
Résultat net sur actifs immobilisés				25		(74)	(49)
Résultat courant avant impôt	1 376	592	1 300	1 110	237	(1 097)	3 518
Charges liées au rapprochement CA / CL		(8)	(41)	(313)		(151)	(513)
Résultat exceptionnel	(24)	(1)	(3)	(30)	(2)	39	(21)
Impôts	(262)	(219)	(408)	(228)	(12)	407	(722)
Solde dotations / reprises provisions FRBC		2	(5)	8		126	131
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	1 090	366	843	547	223	(676)	2 393

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

(3) La ventilation de l'écart d'acquisition du Crédit Lyonnais par secteur d'activité sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2004 ; de ce fait, la répartition par secteur d'activité ne peut être donnée jusqu'au résultat net.

Note 37.2 • Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2002⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	3 198	1 447	2 377	4 546	411	(320)	11 659
Charges de fonctionnement	(2 354)	(919)	(1 386)	(3 287)	(308)	(446)	(8 700)
Résultat brut d'exploitation	844	528	991	1 259	103	(766)	2 959
Coût du risque	(71)	(214)	(15)	(544)	(126)	200	(770)
Résultat d'exploitation	773	314	976	715	(23)	(566)	2 189
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	464	4	4	0	41	(39)	474
Résultat net sur actifs immobilisés			16	16	(33)	(123)	(124)
Résultat courant avant impôt	1 237	318	996	731	(15)	(728)	2 539
Résultat exceptionnel	(18)	(17)	(11)	(27)	(51)	(42)	(166)
Impôts	(227)	(106)	(295)	(206)	9	397	(428)
Solde dotations / reprises provisions FRBC	0	(3)	(2)	5	0	98	98
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	992	192	688	503	(57)	(275)	2 043

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

Note 37.2 • Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2001⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement ⁽⁴⁾	Banque de détail à l'étranger ⁽³⁾	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	2 921	1 385	2 244	5 175	830	53	12 608
Charges de fonctionnement	(2 320)	(775)	(1 206)	(3 765)	(624)	(430)	(9 120)
Résultat brut d'exploitation	601	610	1 038	1 410	206	(377)	3 488
Coût du risque	(114)	(181)	2	(662)	(244)	150	(1 049)
Résultat d'exploitation	487	429	1 040	748	(38)	(227)	2 439
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	348	1	5	56	225	72	707
Résultat net sur actifs immobilisés				39		(8)	31
Résultat courant avant impôt	835	430	1 045	843	187	(163)	3 177
Résultat exceptionnel	(13)	10	(1)	(13)	(140)	489	332
Impôts	(142)	(139)	(313)	(207)	23	(197)	(975)
Solde dotations / reprises provisions FRBG			(8)			(36)	(44)
Résultat pro forma avant amortissements des écarts d'acquisition	680	301	723	623	70	93	2 490

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

(3) Déconsolidation de Banco Bixel au 31.12.2001

(4) Impossibilité de reconstituer les métiers gestion d'actifs et banque à l'étranger à CAI. Ces deux métiers sont inclus dans la banque de financement et d'investissement en 2001.

Note 37.2.1 • Banque de Proximité en France – Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs filiales

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma	31/12/02 Pro forma	31/12/01 Pro forma
Produit net bancaire	11 040	10 318	9 842
Charges de fonctionnement	(6 359)	(6 248)	(6 136)
Résultat brut d'exploitation	4 681	4 070	3 706
Coût du risque	(851)	(535)	(674)
Résultat d'exploitation	3 830	3 535	3 032
Résultat net sur actifs immobilisés	(56)	(39)	1 753
Résultat courant avant impôts	3 774	3 496	4 785
Résultat exceptionnel	(134)	(130)	(539)
Impôts	(1 269)	(960)	(1 138)
Dotations au FRBG	83	(265)	(1 150)
Résultat net social cumulé des Caisses régionales consolidées	2 454	2 141	1 958
Résultat net social cumulé des filiales des Caisses régionales consolidées	46	44	31
Retraitements et éliminations de consolidation	75	(136)	(97)
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 575	2 049	1 892
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	644	512	473
Retraitements et éliminations de consolidation	(97)	(89)	(125)
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales	2	41	
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	81		
Quote-part de résultat des mises en équivalence	630	464	348

(1) Écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Note 37.3 • Résultat net par zone géographique⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma													31/12/02 Pro forma		31/12/01 Pro forma
	PNB	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôts	Coûts liés au rapprochement	Résultat exceptionnel	Impôts	Solde dotations / reprises provisions FRBC	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	
France (y compris DOM, TOM)	8 491	(6 401)	2 090	(821)	1 269	646	(55)	1 860	(487)	24	(426)	132	1 103	1 710	1 728	
Autres pays de l'Espace économique européen (E.E.E)	1 651	(968)	683	(57)	626	141	(5)	762	(6)	(16)	(128)	(1)	611	71	249	
Autres pays d'Europe	584	(345)	239	(52)	187	1	(1)	187	(12)	(2)	(58)		115	158	84	
Amérique du Nord	978	(458)	520	(178)	342		7	349	(2)	(12)	(29)		306	(7)	(175)	
Amériques centrale et du Sud	22	(17)	5	(5)	0	5		5					5	(76)	(2)	
Afrique et Moyen-Orient	372	(229)	143	(42)	101	63	2	166		(10)	(33)		123	113	38	
Asie et Océanie (hors Japon)	514	(380)	134	35	169		3	172		(4)	(38)		130	61	154	
Japon	109	(91)	18	(1)	17			17	(6)	(1)	(10)		0	13	(8)	
Non ventilés															422	
Totaux	12 721	(8 889)	3 832	(1 121)	2 711	856	(49)	3 518	(513)	(21)	(722)	131	2 393	2 043	2 490	

(1) La décomposition du résultat net par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 38 • Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

Note 38.1 • Ventilation des placements des entreprises d'assurance⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 115	3 100	3 442	2 757	2 747	2 903
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 781	3 726	3 738	3 373	3 340	2 906
3. Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	8 886	8 884	8 471	7 503	7 503	6 251
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 275	8 275	9 696	9 049	9 049	10 379
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	88 282	88 944	94 299	79 622	80 855	85 287
6. Prêts hypothécaires	4	4	4	6	6	6
7. Autres prêts et effets assimilés	422	422	422	433	433	433
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	2	2	2	3	3	3
9. Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	1 559	1 559	1 657	130	130	138
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	13 730	13 731	13 731	12 274	12 274	12 274
Total	128 056	128 647	135 462	115 150	116 340	120 580
Retraitements de consolidation		(1 359)			(1 650)	
Valeur nette au bilan		127 288			114 690	

(1) Information non disponible au 31.12.2001.

Note 38.2 • Ventilation des autres actifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	337	234	571	368	189	557	267	138	405
Créances nées d'opérations de réassurance	207	163	370	2	152	154	1	122	123
Frais d'acquisition reportés	4	49	53	2	40	42	3	35	38
Évaluations techniques de réassurance			0			0			0
Différence de conversion-actif			0	1		1	2	0	2
Autres actifs			0			0			0
Total	548	446	994	373	381	754	273	295	568
Retraitements de consolidation			(5)						
Valeur nette au bilan			989			754			568

Note 38.3 • Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises	2	326	328		279	279		242	242
Provisions d'assurance vie	104 062		104 062	94 855		94 855	86 085	0	86 085
Provisions pour sinistres	1167	816	1 983	836	662	1 498	958	554	1 512
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes	2 440	63	2 503	2 156	68	2 224	1 854	55	1 909
Provisions pour égalisation	23	8	31	11	6	17	22	5	27
Autres provisions techniques	45	415	460	1	401	402	2	311	313
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	107 739	1 628	1 09 367	97 859	1 416	99 275	88 921	1 167	90 088
Provisions techniques des contrats en unités de compte	13 702		13 702	12 275		12 275	12 941		12 941
Total des provisions techniques d'assurance brutes	121 441	1 628	123 069	110 134	1 416	111 550	101 862	1 167	103 029
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(252)	(137)	(389)	(97)	(95)	(192)	(66)	(64)	(130)
Total des provisions techniques nettes	121 189	1 491	122 680	110 037	1 321	111 358	101 796	1 103	102 899

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent moins de 1 % des provisions techniques d'assurance.

Note 38.4 • Ventilation des autres passifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 Pro forma			31/12/02 Pro forma			31/12/01 Pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	2	2	4		1	1		1	1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	386	113	499	303	67	370	313	45	358
Dettes nées d'opérations de réassurance	244	201	445	14	219	233	4	163	167
Évaluations techniques de réassurance						0			0
Report de commissions reçues des réassureurs						0			0
Différence de conversion-passif	2		2	1		1	1		1
Total	634	316	950	318	287	605	318	209	527
Retraitements de consolidation			(1)			(1)			
Total			949			604			527

Note 38.5 • Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03 pro forma			31/12/02 pro forma			31/12/01 pro forma		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	14 802	1 190	15 992	13 292	1 017	14 309	12 895	871	13 766
Part réassurée des primes	(157)	(78)	(235)	(17)	(65)	(82)	(16)	(46)	(62)
Primes nettes	14 645	1 112	15 757	13 275	952	14 227	12 879	825	13 704
Produits des placements	5 907	82	5 989	6 261	77	6 338	5 447	113	5 560
Ajustement ACAV (plus-values)	3 015		3 015	57		57	85		85
Autres produits techniques			0			0			0
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	23 567	1 194	24 761	19 593	1 029	20 622	18 411	938	19 349
Sinistres – remboursements	(6 582)	(567)	(7 149)	(6 673)	(511)	(7 184)	(5 981)	(450)	(6 431)
Part réassurée des sinistres	147	23	170	2	17	19	10	31	41
Sinistres – remboursements nets	(6 435)	(544)	(6 979)	(6 671)	(494)	(7 165)	(5 971)	(419)	(6 390)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(7 921)	(142)	(8 063)	(4 820)	(178)	(4 998)	(5 619)	(139)	(5 758)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(2)	35	33	12	19	31	4	(4)	0
Charges nettes des provisions techniques	(7 923)	(107)	(8 030)	(4 808)	(159)	(4 967)	(5 615)	(143)	(5 758)
Participation aux résultats	(4 662)	(56)	(4 718)	(3 534)	(68)	(3 602)	(3 333)	(53)	(3 386)
Charges des placements	(553)	(13)	(566)	(995)	(13)	(1 008)	(692)	(11)	(703)
Ajustements ACAV (moins-values)	(2 198)		(2 198)	(2 060)		(2 060)	(1 487)		(1 487)
Autres charges techniques			0			0			0
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(21 771)	(720)	(22 491)	(18 068)	(734)	(18 802)	(17 098)	(626)	(17 724)
Marge brute des activités d'assurance	1 796	474	2 270	1 525	295	1 820	1 313	312	1 625
Retraitements de consolidation			(32)			(7)			115
Marge brute des activités d'assurance			2 238			1 813			1 740

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (51 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

Note 39 • Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)

	31/12/03		
	Coûts provisionnés sur l'exercice	Coûts passés en charge sur l'exercice	Total
Charges constatées en résultat	308	205	513
Dont :			
• coûts de mise en œuvre de synergies	304	70	374
• autres effets du rapprochement	4	135	139
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)	532	0	532
Total des coûts de mise en œuvre des synergies	836	70	906
Dont :			
frais de personnel	611	15	626
coûts informatiques	56	0	56
coûts liés à l'immobilier	101	1	102
autres	68	54	122
	836	70	906

Le rapprochement se traduira par des économies de coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage des coûts fixes... Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont ou seront engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies tels que les frais des banques conseil supportés par le Crédit Lyonnais.

Exercice clos le 31 décembre 2003

Monsieur le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes consolidés pro forma couvrant la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à des fins de comparaison suite à l'opération d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003.

Ces comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. ont été établis par le Conseil d'administration en date du 9 mars 2004 à partir des comptes historiques consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2003 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur les comptes historiques consolidés de Crédit Agricole S.A. mais avec une observation qui, sans remettre en cause l'opinion exprimée, attire l'attention sur la note 2.1 de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

Ces comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A. ont été également établis à partir des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 qui ont fait l'objet d'un audit par les sociétés PriceWaterhouseCoopers Audit et Deloitte Touche Tohmatsu, selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Leur audit les a conduits à exprimer une opinion sans réserve mais avec observations qui, sans remettre en cause leur opinion, attire l'attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

À notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003 dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Le 21 avril 2004

Les Commissaires aux Comptes

CABINET ALAIN LAINÉ

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Alain Lainé

Valérie Meeus

Bilans et comptes de résultat consolidés

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Bilans consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Actif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Opérations interbancaires et assimilées		172 246	107 799	92 874
Caisse, banques centrales, C.C.P.		12 370	9 706	3 660
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 & 5.3	65 522	30 955	25 121
Créances sur les établissements de crédit	3, 4.1, 4.2 & 4.3	94 354	67 138	64 093
Opérations internes au Crédit Agricole	3	157 648	149 901	141 630
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 & 4.3	148 420	62 541	69 765
Opérations de crédit-bail et assimilées	4, 4.1, 4.2 & 4.3	13 033	6 663	6 485
Opérations sur titres		77 992	48 014	58 629
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 & 5.3	50 089	31 564	36 349
Actions et autres titres à revenu variable	5 & 5.1	27 903	16 450	22 280
Placements des entreprises d'assurance	38.1	127 288	84 905	79 390
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	389	144	101
Valeurs immobilisées		21 829	17 311	16 102
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 & 9	2 747	4 520	3 592
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	12 294	11 420	10 823
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 & 9	6 788	1 371	1 687
Écarts d'acquisition	12	9 658	1 652	1 895
Comptes de régularisation et actifs divers		57 482	26 788	28 196
Autres actifs	10	42 503	16 979	16 755
Autres actifs d'assurance	38.2	989	641	532
Comptes de régularisation	10	13 990	9 168	10 909
Total actif		785 985	505 718	495 067

Passif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Opérations interbancaires et assimilées		125 127	70 477	70 305
Banques centrales, C.C.P.		290	13	21
Dettes envers les établissements de crédit	13	124 837	70 464	70 284
Opérations internes au Crédit Agricole	13	13 502	18 943	24 053
Comptes créditeurs de la clientèle		297 765	205 087	200 681
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 & 14.2	180 204	143 701	138 221
Autres dettes	14, 14.1 & 14.2	117 561	61 386	62 460
Dettes représentées par un titre	15 & 15.1	90 505	58 257	57 562
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	123 069	84 154	77 687
Comptes de régularisation et passifs divers		81 858	39 232	34 542
Autres passifs	16	60 090	23 087	21 508
Autres passifs d'assurance	38.4	949	481	377
Comptes de régularisation	16	20 819	15 664	12 657
Provisions et dettes subordonnées		24 201	12 136	12 837
Provisions pour risques et charges	17	5 487	2 391	3 263
Dépôts de garantie à caractère mutuel		28	0	0
Dettes subordonnées	19	18 686	9 745	9 574
Fonds pour risques bancaires généraux	18	1 944	1 618	1 716
Intérêts minoritaires	20	4 443	383	690
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	20	23 571	15 431	14 994
Capital souscrit		4 418	2 904	2 911
Primes d'émission		12 822	6 516	6 516
Subventions d'investissement		128	121	112
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		5 177	4 826	4 388
Résultat de l'exercice		1 026	1 064	1 067
Total passif		785 985	505 718	495 067

Hors bilans consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Engagements donnés		171 045	96 124	71 326
Engagements de financement	23	101 324	43 051	38 976
Engagements en faveur d'établissements de crédit		9 114	5 020	2 876
Engagements en faveur du Crédit Agricole		1 807	1 065	1 337
Engagements en faveur de la clientèle		90 403	36 966	34 763
Engagements de garantie	23	65 186	50 255	29 097
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		15 673	7 048	8 079
Engagements en faveur du Crédit Agricole		2 993	3 098	27
Engagements d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾		46 520	40 109	20 991
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		955	881	832
Engagements sur titres	23	3 580	1 937	2 421
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise				6
Autres engagements donnés		3 580	1 937	2 415
Engagements reçus		69 691	58 736	35 114
Engagements de financement	23	9 115	9 643	4 682
Engagements reçus d'établissements de crédit		4 205	2 943	1 160
Engagements reçus du Crédit Agricole		3 779	4 342	3 025
Engagements reçus de la clientèle		1 131	2 358	497
Engagements de garantie	23	37 814	35 807	17 561
Engagements reçus d'établissements de crédit		15 938	21 782	2 849
Engagements reçus du Crédit Agricole		5	6	7
Engagements reçus de la clientèle ⁽¹⁾		21 871	14 019	14 705
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		17 267	9 654	9 385
Engagements sur titres	23	5 495	3 632	3 486
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		15		
Autres engagements reçus		5 480	3 632	3 486

(1) Au 31/12/2002, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23.1.

Opérations de titrisation et fonds dédiés : note 23.2.

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24, 24.1 et 24.2.

Comptes de résultat consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Intérêts et produits assimilés	25	22 043	23 798	24 151
Intérêts et charges assimilés	25	(18 669)	(22 248)	(22 826)
Revenus des titres à revenu variable	26	176	149	215
Commissions nettes	27	1 033	11	396
Produits nets sur opérations financières				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	2 402	1 586	2 444
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	56	410	812
Autres produits nets d'exploitation bancaire		322	355	204
Marge brute des activités d'assurance	38.5	1 963	1 254	1 195
Produits nets des autres activités		25	14	7
Produit net bancaire		9 351	5 329	6 598
Charges générales d'exploitation	31	(6 098)	(3 695)	(4 042)
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(3 544)	(2 054)	(2 278)
Autres frais administratifs	31.3 et 31.4	(2 554)	(1 641)	(1 764)
Dotations aux amortissements		(398)	(234)	(308)
Résultat brut d'exploitation		2 855	1 400	2 248
Coût du risque	32	(839)	(207)	(366)
Résultat d'exploitation		2 016	1 193	1 882
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	986	476	305
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(17)	(74)	34
Résultat courant avant impôt		2 985	1 595	2 221
Coûts liés au rapprochement	39	(513)		
Résultat net exceptionnel	36	9	(134)	333
Impôt sur les bénéfices	34	(567)	(212)	(861)
Amortissement des écarts d'acquisition		(759)	(286)	(296)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		131	98	(44)
Résultat net		1 286	1 061	1 353
Intérêts minoritaires		260	(3)	286
Résultat net part du Groupe		1 026	1 064	1 067
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		0,865	1,099	1,375

Les méthodes de calcul du résultat de base par action sont fondées sur l'avis n° 27 de l'Ordre des experts comptables.

Le résultat de base par action correspond au résultat net – part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net part du Groupe dilué par action est identique.

Note 1 • Cadre juridique et financier – événements significatifs relatifs à l'exercice 2003

1.1 • Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 4420567 milliers d'euros (soit 1473522437 actions de 3 euros de valeur nominale), suite aux différentes augmentations de capital réalisées en 2003.

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 52,38 %,
- SNC Crédit Agricole Transactions à hauteur de 0,84 %,
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,71 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et certaines de ses filiales détiennent 15681762 actions propres, soit 1,07 % du capital, dans le cadre des programmes de rachat afin de couvrir notamment des plans de stock options attribués (cf. notes 1.2 et 20) ou des engagements de rachat.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales, et la SNC Crédit Agricole Transactions est détenue par les Caisses régionales (90 %) et par Ségespar (10 %). Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

Crédit Agricole S.A. coordonne leur action, leur octroie des avances au moyen des ressources qu'elles collectent en son nom, centralise leurs excédents de ressources monétaires et exerce à leur égard un pouvoir légal de tutelle conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. Les spécificités de ces relations sont décrites au paragraphe suivant : « Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole ».

La loi bancaire du 24 janvier 1984, reprise dans le Code monétaire et financier, a confirmé Crédit Agricole S.A. dans son rôle d'organe central : à ce titre, cet établissement représente les Caisses régionales auprès de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et de la Commission bancaire.

Crédit Agricole S.A. est chargée de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion destinées à en garantir la liquidité et la solvabilité.

Dans le cadre de son introduction en bourse en date du 14 décembre 2001, Crédit Agricole S.A. a pris une participation à hauteur de 25 % du capital de chacune des Caisses régionales, à l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Cette prise de participation s'est effectuée par souscription de certificats coopératifs d'associés et de rachats de certificats coopératifs d'investissement.

Crédit Agricole S.A. exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Caisses régionales. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau Crédit Agricole que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001 un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central. Ce fonds a été comptabilisé en fonds pour risques bancaires généraux.

Les comptes consolidés présentés ci-après décrivent la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par Crédit Agricole S.A., ses succursales et ses filiales.

1.2 • Événements significatifs relatifs à l'exercice 2003

Rachat du Crédit Lyonnais

En 1999, lors de la privatisation du Crédit Lyonnais, Crédit Agricole S.A. est entré à hauteur de 10 % dans son capital et est devenu le premier actionnaire au sein du groupement d'actionnaires partenaires. L'aboutissement de ce processus a conduit le groupe Crédit Agricole à déposer, le 16 décembre 2002, une offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais.

À l'issue de cette offre publique mixte d'achat et d'échange de titres visant les actions de la société Crédit Lyonnais, puis de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur le capital restant du Crédit Lyonnais, déposée en date du 16 juillet 2003 et clôturée le 4 août 2003, le groupe Crédit Agricole S.A. détient au 31 décembre 2003 94,82 % du capital du Crédit Lyonnais. Le solde du capital de ce dernier étant réparti de la façon suivante :

- SACAM Développement : 5,04 %,
- Plan d'Épargne Entreprise : 0,14 %.

Conformément aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, le Crédit Lyonnais est intégré globalement sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une méthode de consolidation mixte a été mise en œuvre par simplification lors de l'arrêté semestriel 2003 : la quote-part de résultat de cette période est prise en compte par la méthode de mise en équivalence et le bilan et le hors bilan ont été intégrés globalement au 30 juin 2003.

La première consolidation du Crédit Lyonnais dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. a donné lieu à l'examen des actifs, passifs et éléments de hors bilan.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a :

- constaté un fonds de commerce représentatif de l'activité de banque de détail en France du Crédit Lyonnais pour 3 500 millions d'euros,
- harmonisé les méthodes comptables. À ce titre, Crédit Agricole S.A. a, notamment, évalué l'exposition du Crédit Lyonnais vis-à-vis du risque opérationnel et du risque lié à l'épargne-logement conformément aux méthodes existant dans le groupe Crédit Agricole. Des fonds pour risques bancaires généraux ont été ainsi constitués à hauteur de 458 millions d'euros.
- comptabilisé une provision destinée à faire face aux coûts de mise en œuvre des synergies découlant de l'acquisition du Crédit Lyonnais à hauteur de 532 millions d'euros,
- constaté à la valeur de marché les activités destinées à être cédées.

À l'issue de cet examen, l'écart d'acquisition ressort à 6 813 millions d'euros. Il est amorti sur 20 ans. Il fera, le cas échéant, l'objet d'une réestimation au plus tard d'ici le 31/12/2004. D'autre part, Crédit Agricole S.A. a proposé, dans le cadre de l'offre mixte, aux salariés du Crédit Lyonnais titulaires d'options de souscription attribuées par le Crédit Lyonnais qui n'exerceraient pas leurs options en raison de l'indisponibilité fiscale ou sociale des actions souscrites, d'adhérer à un contrat de liquidité, aux termes duquel Crédit Agricole S.A. s'engage à racheter les actions Crédit Lyonnais résultant de l'exercice de ces options selon les mêmes conditions que celles de l'OPM. Le nombre d'actions Crédit Lyonnais susceptibles d'être souscrites dans le cadre de ce plan est de 2 171 227 titres.

Le détail des incidences financières découlant du rachat du Crédit Lyonnais est développé dans les notes 8, 9, 12, 17, 18 et 39.

Afin d'autoriser une meilleure comparabilité de ses états financiers, Crédit Agricole S.A. a également établi des comptes pro forma intégrant le Crédit Lyonnais globalement et totalement sur la période de comparaison de ces états.

Rachat de Finaref

Le 26 février 2003, Crédit Agricole S.A. a acquis 61 % du capital de Finaref conformément aux accords qui avaient été signés avec le groupe PPR le 20 décembre 2002. Les accords initiaux prévoyaient l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 29 % supplémentaires du capital de Finaref au premier trimestre 2004. Finalement, 14,5 % du capital de Finaref ont été acquis en date du 1^{er} décembre 2003 pour un montant de 371,5 millions d'euros, portant ainsi la participation de Crédit Agricole S.A. dans le capital de Finaref à 75,5 % au 31 décembre 2003.

Les 14,5 % restant seront rachetés, comme prévu initialement, à la fin du premier trimestre 2004.

Au 31 décembre 2003, Crédit Agricole S.A. consolide par intégration globale cette participation conformément aux dispositions du règlement CRC 99-07. Dans ce cadre, l'analyse des actifs, passifs et éléments de hors bilan n'a pas eu d'incidences significatives.

Options d'achat d'actions

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 214 500 titres, au prix d'exercice de 14,65 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des différents plans existants dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 263 210 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros.

Il est rappelé que le Crédit Lyonnais a reçu en rémunération de l'apport de ses propres titres d'autocontrôle à l'offre publique d'achat et d'échange 14 937 633 titres Crédit Agricole S.A. Conformément à la délibération de son Conseil d'administration, Crédit Agricole S.A. les a affectés en couverture de ces programmes d'options d'achat d'actions existants et à venir, dans les limites des autorisations données par les Assemblées générales compétentes et des engagements de rachat au titre du contrat de liquidité mis en place à l'issue de l'OPM.

Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

1.1 • Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en «Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires».

1.2 • Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites «avances miroir» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts,

- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés. Ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

1.3 • Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les «Opérations internes au Crédit Agricole».

1.4 • Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5 • Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

1.6 • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en «Comptes créateurs de la clientèle».

1.7 • Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Note 2.1 • Règles comptables communes aux comptes individuels et aux comptes consolidés

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires. La présentation des états financiers consolidés de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les principaux changements de méthodes comptables, par rapport à l'exercice précédent, sont les suivants :

- Le groupe Crédit Agricole S.A. applique, à compter du 1^{er} janvier 2003, les dispositions du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'urgence du CNC y afférent, à savoir :
 - le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché,
 - l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n° 2002-03.

Concernant plus précisément les crédits restructurés à des conditions hors marché, le groupe Crédit Agricole S.A. a identifié les décotes sur ces crédits dont les montants étaient significatifs et s'est assuré soit que la décote était effectivement comptabilisée (conformément au règlement du CRC n° 2002-03), soit que ces décotes étaient couvertes par une provision d'égal montant (conformément au communiqué du CNC en date du 21 novembre 2003). Concernant le traitement de référence, à savoir la comptabilisation d'une décote, l'impact de ce changement de méthode a été affecté en capitaux propres pour 24 millions d'euros. La comptabilisation d'une telle décote concerne principalement les créances relatives aux crédits à la consommation et restructurées dans le cadre de la loi Neiertz. Par ailleurs, les décotes couvertes par des provisions d'égal montant ne représentent pas un caractère significatif.

Par ailleurs, les crédits accordés dans le cadre du Club de Londres et classés en créances douteuses font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation qui couvre notamment un risque de contrepartie et une éventuelle décote.

- Le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Néanmoins, dans le cadre des mesures transitoires prévues dans ce règlement, et précisées dans le règlement du CRC 2003-7, il applique la comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Toutefois, les filiales d'assurance du Groupe ont opté pour la constitution de provisions pour grosses réparations durant la période transitoire, dans l'attente d'une position harmonisée sur ce sujet. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2003.
- Le groupe Crédit Agricole S.A. applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999. L'impact de ce changement de méthode s'élève à 119 millions d'euros et a été comptabilisé dans les capitaux propres.
- Les filiales d'assurance appliquent, depuis le 1^{er} janvier 2003, le règlement du CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances. Toutefois, la première application de ce règlement n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du groupe Crédit Agricole S.A.

2.1.1 • Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses régionales.

La mise en place du règlement du CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit le groupe Crédit Agricole S.A. à constituer de nouvelles catégories comptables de créances. Les créances sont ainsi dorénavant ventilées en créances saines, créances douteuses non compromises et créances douteuses compromises.

Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa

contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- **Créances douteuses non compromises** : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises** : ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.

L'identification intervient à la échéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. L'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans les cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements qui permettent d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a défini les encours restructurés comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier

les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé d'exclure des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes de solvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole S.A. par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, le groupe Crédit Agricole S.A. a opté pour le report au 1^{er} janvier 2005 de l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement du CRC lors de l'évaluation de la provision. Les provisions sont ajustées obligatoirement à chaque arrêté trimestriel et réactualisées en permanence en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Autre provisionnement du risque de crédit

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles (dont les provisions pour risques pays) ou encore les provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une

probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

2.1.2 • Intérêts pris en charge par l'État

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'État, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'État.

Les acomptes sur bonification reçus de l'État au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées.

Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une « bonification à recevoir » dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

2.1.3 • Portefeuilles de titres

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères,
- les bons du Trésor,
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger,
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation).

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. applique, à compter du 1^{er} janvier 2003, le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

2.1.3.1 • Titres de transaction

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de maintien de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

2.1.3.2 • Titres de placement

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds communs de placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

• Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

2.1.3.3 • Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est généralement déterminée à partir d'une approche multicritères qui intègre les cours moyens de bourse des trois derniers mois, la perspective des cours à six mois et l'actualisation des flux futurs attendus.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence directe sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés».

2.1.3.4 • Titres d'investissement

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie linéairement sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 relatif au risque de crédit.

2.1.3.5 • Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

2.1.3.6 • Titres de participations non consolidées

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement.

Les titres de participations non consolidées sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

2.1.3.7 • Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.1.4 • Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.1.5 • Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Provisions et dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La méthode préférentielle d'étalement des frais d'emprunts, prévue au paragraphe 300 du règlement CRC 99-07 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2003. Les conséquences de ce changement de méthode ont été affectées à un poste de capitaux propres.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges sous la rubrique « Commissions (charges) ».

2.1.6 • Provisions pour risques et charges

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congés de fin de carrière, des litiges et des risques divers.

Les provisions pour risques et charges incluent également les risques pays.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opération, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision intitulée « Risques internes épargne-logement », qui permet à Crédit Agricole S.A. de couvrir les pertes futures liées aux mécanismes financiers internes de

l'épargne-logement, est dotée dans la phase d'épargne et calculée à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer. Pour cela, il est appliqué à cet encours un « taux de perte interne » représentant la différence entre, d'une part, le coût de la ressource d'épargne-logement, incluant les commissions de placement et les frais de gestion, et, d'autre part, le taux des avances pour prêts légaux (note 17).

Les reprises de provisions sont enregistrées lors du constat théorique des pertes, soit 4 ans (CEL) ou 6 ans (PEL) après les dotations.

2.1.7 • Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont constitués par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Considérant le poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur l'exploitation future, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des fonds pour risques bancaires généraux spécifiques.

Compte tenu des réformes financières internes intervenues (note 1.2), Crédit Agricole S.A. ne supporte plus le risque lié à cette activité pour la part de collecte qu'elle rétrocède aux Caisses régionales.

Ce fonds pour risques bancaires généraux (note 18), est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un « taux de perte éventuelle » représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce « taux de perte éventuelle » est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL).

Les fonds pour risques bancaires généraux comprennent également et principalement :

- un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.
- des fonds pour risques opérationnels relatifs aux opérations réalisées, d'une part, dans les réseaux de banque de détail et, d'autre part, dans la banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole S.A.

2.1.8 • Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et sous la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global du groupe Crédit Agricole S.A. sont inscrits sous la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement 92-04 – sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme » et « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change sur instruments financiers assimilés ».

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

2.1.9 • Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêt.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investis-

tissement et de participation non consolidée en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations non consolidées du groupe Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

2.1.10 • Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêt des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture,
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Dans les comptes individuels, les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en « Comptes de tiers et divers ». Dans les comptes consolidés, ces montants sont enregistrés en « Écarts de conversion » et présentés dans les capitaux propres du Groupe.

2.1.11 • Comptabilisation et amortissement des immobilisations

Le groupe Crédit Agricole S.A. a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par contre, le groupe Crédit Agricole S.A. applique, à compter du 1^{er} janvier 2003 la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisa-

tions corporelles, telle que prévue dans le cadre des mesures transitoires détaillées dans ce même règlement et dont les modalités ont été précisées dans le règlement du CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Concernant la première application de la comptabilisation des immobilisations par composants – dans le cadre de l'application des mesures transitoires – le groupe Crédit Agricole S.A. a appliqué les précisions apportées par le Comité d'urgence du CNC n° 2003-E du 9 juillet 2003. Le groupe Crédit Agricole S.A. a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique des composants, qui consiste, non seulement à reconstituer le coût réel historique des composants, mais aussi les amortissements qui auraient dû être appliqués, et ceci quelle que soit la valeur nette comptable de l'actif concerné.

Les filiales d'assurance du Groupe ont opté pour les provisions pour grosses réparations plutôt que pour les composants, dans l'attente d'une position harmonisée sur ce sujet. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, dans le cadre des mesures transitoires. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

2.1.12 • Réévaluation

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes de Crédit Agricole S.A. Les autres réévaluations éventuellement constatées ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

2.1.13 • Indemnités de départ à la retraite et congés de fin de carrière

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en «Provisions pour risques et charges». Cette provision est arrêtée au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention collective du groupe Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1990 et que ne couvrent pas les contrats passés avec une société d'assurance.

L'évaluation du montant des engagements de retraite au 31 décembre 2003 prend en compte les conséquences de la loi dite loi Fillon. Compte tenu de la parution tardive de l'avis n° 2004-A du 21 janvier 2004 du Comité d'urgence du CNC portant sur le traitement comptable des modifications du montant des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, résultant de l'application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites – dite loi Fillon –, et le groupe Crédit Agricole S.A. n'appliquant pas de façon anticipée la recommandation du CNC n° 2003-R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, les conséquences de la loi dite loi Fillon ont été intégralement comptabilisées en résultat de l'exercice, le Groupe estimant qu'il s'agissait d'un changement d'estimation. Leur impact n'est pas significatif.

Cette provision est le résultat de la multiplication de trois facteurs : les droits acquis par les salariés (fonction de l'ancienneté de leur carrière et du salaire de référence), la probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à la date de versement des droits (fonction de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel) et le taux d'actualisation.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions pour risques et charges». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1^{er} octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1^{er} juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel du groupe Crédit Agricole S.A. âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

2.1.14 • Plans de retraite

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et, par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements ou d'assurances. Les provisions figurent au passif du bilan en «Provisions pour risques et charges».

2.1.15 • Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Dans les comptes consolidés, il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

2.1.16 • Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Groupe.

2.1.17 • Charges liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais

Sont enregistrées en charges liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, à la fois les coûts déjà engagés sur l'exercice 2003, ainsi que les coûts estimés sous forme de provisions.

Les charges provisionnées à la clôture de l'exercice 2003 satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs, concernant plus particulièrement les provisions pour restructurations.

Une analyse des coûts encourus et des provisions enregistrées à la clôture, par grandes catégories (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure en note 39 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

2.1.18 • Impôts

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis 1990 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2003, 151 filiales ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Compte tenu des dispositions fiscales votées au 31 décembre 2003, les impôts différés ont été calculés en prenant en compte, au titre des exercices 2003 et suivants, les contributions additionnelles de 3 % et 3,33 % de l'impôt sur les sociétés.

2.1.19 • Engagements hors bilan

Comme indiqué à la note 1 [Cadre juridique et financier], Crédit Agricole S.A. assure la fonction d'organe central du Crédit Agricole et, à ce titre, est soumise aux obligations prévues par la loi bancaire. Les engagements ainsi donnés figurent en hors bilan. Il en est de même de ceux souscrits par les Caisses régionales en application de la convention signée en 1988, par laquelle elles garantissent la solvabilité et la liquidité de l'organe central.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

Note 2.2 • Règles comptables propres aux comptes consolidés Application de la réglementation relative aux règles de consolidation

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus.

- L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par Crédit Agricole S.A. et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière.

- La participation détenue par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 25 % du capital des Caisses régionales a fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence. Cette mise en équivalence comprend également les filiales et participations détenues directement par les Caisses régionales.

- Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée. Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole S.A.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole S.A. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des assurances, ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

2.2.1 • Principes et méthodes de consolidation

2.2.1.1 • Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres,
- Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation. Tel est le cas, notamment, des participations déte-

nues dans le cadre d'opérations de capital-risque ou de financements structurés.

Les titres représentatifs de participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Concernant les OPCVM dédiés, le groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le Règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités.

Dans cet objectif, il n'a été procédé à aucun réinvestissement dans les OPCVM de ce type existant au 31 décembre 1999 et il a été pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM, au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

De même, le groupe Crédit Agricole S.A., conformément au règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis-à-vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

2.2.1.2 • Méthode de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

Pour le bilan

- la rubrique « **Placements des entreprises d'assurance** », comprend l'ensemble des postes « placements » figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus,
- la rubrique « **Autres actifs d'assurance** » comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique « **Part des réassureurs dans les provisions techniques** » correspond au poste « parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques », figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique « **Provisions techniques des entreprises d'assurance** » comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique « **Autres passifs d'assurance** » comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour le hors bilan

Au hors bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes « Engagements donnés de l'activité d'assurance » et « Engagements reçus de l'activité d'assurance ».

Pour le compte de résultat

Le poste « Marge brute des activités d'assurance » comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées,
- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion),
- produits nets des placements alloués.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés des assurances impose, à partir de 2002, d'étaler les frais d'acquisition des contrats, dès lors qu'il y a des marges futures. Cependant l'étalement des frais d'acquisition des contrats n'ayant pas d'effet significatif tant en résultat qu'en situation nette, il n'a pas été constaté de frais d'acquisition reportés.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

2.2.2 • Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Elles sont reprises lors des cessions ultérieures au hors Groupe.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est maintenu par Crédit Agricole S.A. dans les comptes consolidés.

2.2.3 • Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice,
- les postes de situation nette sont convertis au cours historique,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en « Réserves consolidées » sous la rubrique « Écart de conversion ».

2.2.4 • Écarts d'acquisition

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan, est porté sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 et 20 ans. En cas de changements défavorables significatifs intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, il est procédé à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

2.2.5 • Impôt différé

2.2.5.1 • Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de la période ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole S.A. a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2003 et suivants, les contributions additionnelles de 3 % et 3,33 % de l'impôt sur les sociétés.

L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale. C'est notamment le cas pour Crédit Agricole Indosuez et certaines de ses filiales de même que pour les entités entrant ou sortant du périmètre d'intégration fiscale.

Le crédit net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en « Comptes de tiers et divers ».

2.2.5.2 • Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la plus-value latente sur le crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement, la provision pour « risques internes épargne-logement » enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

2.2.5.3 • Impôt de distribution

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-Groupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée. Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné, celles-ci n'étant pas, en principe, distribuées par les sociétés.

2.2.6 • Crédit-bail et opérations assimilées

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminées selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et assimilées ».

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

2.2.7 • Autres éléments

2.2.7.1 • Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

2.2.7.2 • Frais d'émission

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

2.2.7.3 • Amortissements

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2.7.4 • Écarts d'évaluation

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

Note 2.3 • Périmètre de consolidation

2.3.1 • Évolution du périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2003, le périmètre de consolidation comprend 330 filiales et participations (contre 310 au 31 décembre 2002).

Les principales modifications qu'il enregistre sur l'exercice sont les suivantes :

I / Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2003

Par création

Nonghyup-CA (ex-NACF - CA Investment Trust Management Co)
CA Preferred Funding LLC
CA Indosuez Luxembourg (suite scission CAI Luxembourg)
CA Invest. Services Banque Luxembourg
(suite scission CAI Luxembourg)
CA Alternative Investment Products Group SGR (C.A A.I.P.G Sgr)
SNC Haussmann Anjou
Belgium CA SAS
GIE Attica
CAI Private Banking Italia Spa

Sociétés entrées dans le périmètre du fait de l'acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres

Groupe Crédit Lyonnais
Finaref SA
Finaref Assurances
Argence Investissement SAS
Finaref Benelux
Finaref Risques Divers
Finaref Vie
Finaref Group AB
Finaref Sverige AB
Finaref Securities AB
Finaref AS (ex-Ellos Finans A / S)
Finaref OY (ex-Ellos Finans OY)
GEIE Argence Management
GEIE Argence Développement
Space Reinsurance Company Limited
Space Holding (Ireland) Limited
Space Lux
Finaref Life Limited
Finaref Insurance Limited
Banque Finaref (ex-Banque Finaref ABN AMRO)
Argence Gestion Assurances
S.A. Crédit Agricole (Belgique)
Vendôme Courtage

Par franchissement du seuil de signification

EFL Services

Korea 21st Century TR

CAI BP Holding

CAI Derivatives Products PLC

Equalt Convertible Arbitrage Fund (ECA)

Equalt Pair Trading Fund (EPT)

Equalt Statistical Arbitrage Fund (ESA)

Equalt Fixed Income Arbitrage Fund (EFIA)

Equalt Systematic Futures Fund (ESF)

Equalt Core Macro Fund (ECM)

II / Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2003

Cessions de sociétés au hors Groupe

CAMNORD Investissement

Application des seuils de signification ou cessation d'activité

CA Asset Management US Advisory Services

PT Bank Crédit Agricole Indosuez

Crédit Agricole Indosuez Luxembourg
(scission en CA Indosuez Luxembourg
et CA Invest. Services Banque Luxembourg)

Liberty View C. Management (LVCM)

Liberty View Alternative (LVAA)

IWICS Derivatives

Indian 21st Century Fund (Mauritius)

Bersol

CPR Usa Inc (INCO)

Indosuez Wi Carr Financial Products

CAL Maurice

Logitaine

Fusion ou absorption par une autre entité du Groupe

Ligérienne Mobilière de Placement fusionne
avec Compagnie Française de l'Asie (CFA)

Fusion des Caisses régionales du Cantal et de Centre France
« Succursalisation » de CAIC Deutschland GmbH chez CAI Cheuvreux

Bercy Investissements fusionne avec Bercy Participations

Unicefi 33 absorbé par la Caisse régionale Aquitaine

CAI Cheuvreux Gestions absorbé par BGP Indosuez
et Gestion Privée Indosuez

CAICG Teneur de comptes absorbé par BGP Indosuez
et Gestion Privée Indosuez

CAL FP Frankfurt fusionne avec CAL FP Bank

CAI Italia Holding Spa fusionne avec CAI Private Banking Italia Spa

III / Changement de dénomination sociale

IntesaBci devient Banca Intesa Spa

NACF - CA Investment Trust Management Co devient Nonghyup-CA

CAI Securities Inc. devient CAIC North America Inc

Banque CPR devient CPR BK

Schelcher Prince Finance (SPF) devient CPR F

Ellos Finans A / S devient Finaref AS

Ellos Finans OY devient Finaref OY

Banque Finaref ABN AMRO devient Banque Finaref

Crédit Agricole Épargne Salariale
devient CA - Épargne Longue des Salariés

IV / Changement de mode de consolidation

Credibom est intégré globalement, depuis septembre 2003,
suite à l'augmentation des droits détenus par Sofinco.

Note 2.3.2 • Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.

	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Établissement bancaire et financier									
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco (ex-Agos)		Italie	Globale	51,0	60,0	70,0	58,6	58,5	74,5
AL BK Saudi AL Fransi – BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	33,8	33,8	33,9
Altra Banque (ex-UI Banque)		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banca Intesa Spa		Italie	Équivalence	17,1	16,7	16,8	16,1	15,8	15,2
Banco Acac		Uruguay	Globale	91,1	85,0	64,4	91,1	85,0	49,6
Banco Bisel		Argentine	Globale			69,9			69,9
Banco del Desarrollo		Chili	Équivalence	23,7	23,7	23,4	23,7	23,7	23,4
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	30,0	28,5	28,5	28,1
Banque Chalus		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Finaref	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Banque Française de l'Orient		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,3	99,3
Banque Libano-Française SAL		Liban	Globale	51,0	51,0	51,0	50,9	50,9	51,0
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	8,8	8,8	8,8	22,5	22,5	22,3
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	96,1	96,1	95,8	96,1	96,1	95,8
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	96,1	96,1	95,8
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
C.A Alternative Investment Products Group Holding		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Alternative Investment Products Group Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Alternative Investment Products Group Ltd (Ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Alternative Investment Products Group Sas		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Alternative Investment Products Group Sgr	E	Italie	Globale	100,0			100,0		
C.A Asset Management España Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Asset Management Hong Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management Ltd (Ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
C.A Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
C.A Asset Management U.S. Advisory Services (ex-IIIS)	S ^(c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,7
C.A Investor Services Bank		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A Investor Services Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
C.A.A.M Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CA – Épargne Longue des Salariés	E	France	Globale	100,0			100,0		
CA Invest. Services Banque Luxembourg	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
CAI Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Holding Italia Due SRL		Italie	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAI Luxembourg	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Private Banking Italia Spa	E	Italie	Globale	100,0			100,0		
CAICG Teneur de Comptes (CAICG TC)	S ^(d)	France	Globale		100,0			100,0	
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	24,9	25,0	25,0	24,9
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,1	25,1	25,0	25,1	25,1	25,0
Caisse régionale Brie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Calvados		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Cantal	S ^(d)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Caisse régionale Centre-Est		France	Équivalence	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne-Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côte-d'Or		France	Équivalence			25,0			25,0
Caisse régionale Côtes-d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche-Comté		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Gard		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,4	27,5	27,2	27,4	27,5
Caisse régionale Ile-et-Vilaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Loire Haute-Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1
Caisse régionale Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord		France	Équivalence			25,0			25,0
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,6	25,6	25,0	25,6	25,6	25,0
Caisse régionale Nord Est		France	Équivalence	23,6	25,5	24,4	23,6	25,5	24,4
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,1	25,1	25,0
Caisse régionale Oise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Paris et Île-de-France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Provence Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	24,6	25,0	25,0	24,6
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	24,7	25,0	25,0	24,7
Caisse régionale Quercy Rouergue		France	Équivalence	25,0	25,0	23,9	25,0	25,0	23,9
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Somme		France	Équivalence	25,5	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Alliance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,8	25,5	25,2	25,8	25,5	25,2
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Touraine et Poitou		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Vendée		France	Équivalence			25,0			25,0
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP US		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,8	99,8	99,7	99,8	99,8	99,7
Cofam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Copagefi (Cie Parisienne de Gestion Financière)		France	Globale			100,0			99,5
CPR (groupe)		France	Globale			95,0			95,0
CPR AM (Ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,5
CPR Billets		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR BK		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR F		France	Globale	87,7	87,7		87,7	87,7	
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Crealfi (Ex-Menafinance)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,7	49,8	49,9
Credibom		Portugal	Globale*	85,0	40,0	40,0	84,5	39,8	39,9
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Crédit Agricole Asset Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
Crédit Agricole Épargne Salariale		S ^(c) France	Globale		100,0	99,9		99,9	99,6
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	45,0	45,0	45,0	40,0	40,0	40,0
Crédit Agricole Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Égypte	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg	S ^(c)	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Turk As		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,1	75,9	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,3	87,3
Crédit Français International CFI		France	Globale			100,0			95,8
Créditplus (Ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
E.P.E.M		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
EFL Services	E	Pologne	Globale	100,0			99,8		
Equalt Alternative Asset Management		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Financière Lapérouse		France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS	E ⁽¹⁾	Norvège	Globale	100,0			75,5		
Finaref Benelux	E ⁽¹⁾	Belgique	Globale	100,0			75,5		
Finaref Group AB	E ⁽¹⁾	Suède	Globale	75,5			75,5		
Finaref OY	E ⁽¹⁾	Finlande	Globale	100,0			75,5		
Finaref SA	E ⁽¹⁾	France	Globale	75,5			75,5		
Finaref Securities AB	E ⁽¹⁾	Suède	Globale	100,0			75,5		
Finaref Sverige AB	E ⁽¹⁾	Suède	Globale	100,0			75,5		
Finconsum ESC SA		Espagne	Équivalence	45,0	45,0	45,0	44,7	44,8	44,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
GIE Attica	E	France	Équivalence	30,0			47,5		
Groupe Crédit Lyonnais	E	France	Globale	94,8			94,8		
Lukas Bank		Pologne	Globale	99,9	96,6	95,0	99,9	75,5	78,5
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	100,0	86,1	99,9	76,8	80,7
Nepal Indosuez Bank		Népal	Globale			50,0			50,0
Nonghyup-CA	E	Corée	Proportionnelle	40,0			40,0		
PT Bank Crédit Agricole Indosuez	S ^(c)	Indonésie	Globale		99,2	99,2		99,2	99,2
Radian		France	Globale			100,0			99,6
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
S.A. Crédit Agricole (Belgique)	E	Belgique	Équivalence	10,0			21,4		
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Segespar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
SFCV (Sté Française du Chèque de Voyage)		France	Équivalence			21,0			21,0
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sircam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Sofinco		France	Globale	99,4	99,6	99,8	99,4	99,5	99,8
Sofipaca		France	Équivalence	28,3	28,3	29,3	27,5	27,5	28,1
Transfact		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unicefi 33	S ^(d)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	33,7	33,7	33,6	33,5	33,5	33,6
Sociétés de bourse									
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAI Cheuvreux España SA (Ex-ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC (S) Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC Deutschland GmbH	S ^(d)	Allemagne	Globale		100,0	97,5		100,0	97,4
CAIC Futures Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
CAIC Hong Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC International Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	90,7	100,0	100,0	90,6
CAIC North America Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC Securities Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAIC Securities Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Carr Futures Chicago Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Singapore Pte		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Global Advisors Inc		États-Unis	Globale			100,0			100,0
Carr Indosuez Asia		France	Globale			100,0			100,0
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	38,6	38,6	33,4	38,6	38,6	33,4
Assurance									
Argence Gestion Assurances	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Équivalence	28,1	28,1	27,5	26,8	26,8	26,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Finaref Assurances	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Finaref Insurance Limited	E ⁽¹⁾	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Finaref Life Limited	E ⁽¹⁾	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Finaref Risques Divers	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Finaref Vie	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	90,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SOPAR (ex AMACAM)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0	100,0	75,0
Space Reinsurance Company Limited	E ⁽¹⁾	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Tranquilidade		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Tranquilidade Vida		Portugal	Équivalence	29,7	29,7	30,2	29,7	29,7	31,5
Vendome Courtage	E	France	Globale	99,0			99,0		
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement SAS	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Belgium CA SAS	E	France	Équivalence	10,0			32,2		
Bercy Investissements	S ^(d)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Bercy Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,1	32,6	32,6	32,1
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	20,8	20,8	20,8
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	100,0	71,3	87,8	100,0	71,3	87,8
CAI BP Holding	E	France	Globale	100,0			100,0		
CAI Italia Holding Spa (ex-Finanziaria Indosuez Sim Spa)	S ^(d)	Italie	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
CAL FP Frankfurt	S ^(d)	Allemagne	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
CAL Maurice	S ^(c)	Île Maurice	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camnord Investissement	S ^(b)	France	Équivalence		25,6	25,0		14,3	14,8
Cofinep		France	Équivalence	23,6	25,5	24,4	23,6	25,5	24,4
Compagnie Financière Midi Toulousain		France	Équivalence			25,0			25,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,2	98,3
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icauna Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	24,4	24,4	24,4
Icauna SARL		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne Immobilière de Placement	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Agro Partenaires		France	Équivalence	23,6	25,5		23,6	25,5	
Partran		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0
Rue Impériale		France	Équivalence	29,0	17,0	20,5	23,6	23,6	30,9
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Équivalence	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0
Socadif		France	Équivalence	36,2	36,2	36,2	31,2	31,2	31,2
Space Holding (Ireland) Limited	E ⁽¹⁾	Irlande	Globale	100,0			75,5		
Space Lux	E ⁽¹⁾	Luxembourg	Globale	100,0			75,5		
Transimmo		France	Équivalence	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0
UI (Union d'Études et d'Investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance		France	Équivalence	33,3	33,3	32,3	31,0	31,1	30,8
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail		France	Globale			100,0			100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,7	99,7	99,8
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	99,8	99,8	50,5	99,8	71,2	44,3
Filease		Hongrie	Globale			70,0			69,9
Financière Immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,2
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	51,7	51,8	51,9
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	51,8	51,9	52,0
Slibail Location Informatique (SLOI)		France	Globale	51,0	51,0		51,0	51,0	
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	51,0	51,0		51,0	51,0	
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Ucabail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalase		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	99,8	99,9
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière									
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	72,9	79,7	79,7	79,6
Unifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
AMT GIE		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,8	25,8	25,1
Ariane Crédit		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Bersol	S ^(c)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Bois Sauvage Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Ca Investor Services Fund Adm. (ex Fastnet France SA)		France	Globale	77,6	77,6	61,6	77,6	77,6	61,4
CA Participations		France	Équivalence	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0
CA Preferred Funding LLC	E	États-Unis	Globale	100,0			6,5		

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Caapimmo 1		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 3		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 5		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
CAI Cheuvreux Gestion	S ^(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,9
CAI Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Derivatives Products PLC	E	Irlande	Globale	100,0			100,0		
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAL Asia Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	50,0	62,5	62,5	62,4
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0		34,0	34,0	
Cirse		France	Équivalence			25,0			23,1
Cisa Sa		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Compensation (CPRC)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPR Usa Inc (INCO)	S ^(c)	États-Unis	Globale		100,0				100,0
CPRA (FIGE)		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CPRAAMI		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CPRB (ETNB)		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
Creagrisere		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	22,8	22,8	22,8
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc (ex IIS)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
Defitech		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	27,8	27,8	29,2
Defitech Dauphicom		France	Équivalence	25,0	25,0		27,8	27,8	
Defitech Routage et Communication		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	27,8	27,8	29,2
Equalt Convertible Arbitrage Fund	E	Irlande	Globale	100,0			77,1		
Equalt Core Macro Fund	E	Irlande	Globale	100,0			80,0		
Equalt Fixed Income Arbitrage Fund	E	Irlande	Globale	100,0			63,4		
Equalt Pair Trading Fund	E	Irlande	Globale	100,0			50,3		
Equalt Statistical Arbitrage Fund	E	Irlande	Globale	100,0			82,8		
Equalt Systematic Futures Fund	E	Irlande	Globale	100,0			52,4		
Europimmo		France	Équivalence	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0
Fasnet Luxembourg		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6
GEIE Argence Développement	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
GEIE Argence Management	E ⁽¹⁾	France	Globale	100,0			75,5		
Gestimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	24,6	25,0	25,0	24,6
Glorious Smart Investments Co Ltd		Taïwan	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Ical		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immotaïne		France	Équivalence			25,0			25,0
Indian 21 st Century Fund (Mauritius)	S ^(c)	Île Maurice	Globale		100,0			100,0	
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Wi Carr Financial Products	S ^(c)	Hong Kong	Globale		100,0			100,0	
Inforsud FM		France	Équivalence	25,0	25,0	24,5	23,3	23,3	22,8
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	24,4	22,1	22,1	21,5
IWICS (Derivatives)	S ^(c)	Hong Kong	Globale		100,0			100,0	
Korea 21 st Century TR	E	Corée	Globale	100,0			100,0		
Liberty View Alternative (LVAA)	S ^(c)	États-Unis	Globale		100,0			100,0	
Liberty View C. Management (LVCM)	S ^(c)	États-Unis	Globale		100,0			100,0	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(a)	Implantation	Méthode 31-déc-03	% de contrôle			% d'intérêt		
				31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Logitaine	S (c)	France	Équivalence		25,0	25,0		25,0	25,0
Madison SA		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	29,2	29,2	29,1
Mat Alli Domes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Midi Toulousain Développement		France	Équivalence			25,0			25,0
Midi Toulousain Immobilier		France	Équivalence			25,0			25,0
Parfin		France	Globale	99,9	100,0		99,9	100,0	
Partinvest		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Patrimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	24,6	25,0	25,0	24,6
Patrimocam 2		France	Équivalence	25,0	25,0	24,6	25,0	24,9	24,6
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Routage Express Service		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	27,8	27,8	29,2
SARL Prospective Informatique		France	Équivalence	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0
SCI Capimo		France	Équivalence	25,0	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0
SCI Capucines		France	Équivalence	25,0	25,0	23,9	25,0	25,0	23,9
SCI du Vivarais		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
SCI Hautes Faventines		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	24,9	24,9	24,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Équivalence	27,2	27,4	27,5	27,2	27,4	27,5
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Qentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy		France	Équivalence			23,9			23,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	28,8	28,8	28,8
Scicam 13		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Segespar Informatique Technique Services (SITS) (ex-IIITS)		France	Globale	100,0	100,0	99,0	98,9	98,9	98,7
Serves		États-Unis	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
SNC Haussmann Anjou	E	France	Globale	100,0			100,0		
Soaring Eagle Investments Co Ltd		Taiwan	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,4	99,5	99,8
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,2	99,3	99,6
SPI SNC		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Équivalence	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0
Sté Immobilière Suisse		Suisse	Globale			100,0			100,0
Sté Picarde de Développement		France	Équivalence	25,1	25,0	25,0	25,1	25,0	25,0
Toulouse Location Immobilière		France	Équivalence			25,0			25,0
Ul Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Édition		France	Équivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uniger		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Valris		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,4	99,5	99,8

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(b) Société cédée au hors Groupe.

(c) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

(d) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

(*) Changement de méthode de consolidation.

(†) Entité appartenant au groupe Finaref.

Note 3 • Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Établissements de crédit									
Comptes et prêts									
• À vue	19 614				19 614	8	19 622	14 259	19 130
• À terme	6 401	5 110	4 544	1 696	17 751	145	17 896	18 574	28 338
Valeurs reçues en pension	954	607	98	49	1 708	8	1 716	0	7
Titres reçus en pension livrée	38 679	13 216	2 989	45	54 929	46	54 975	34 389	14 842
Prêts subordonnés	20	52	67	355	494	2	496	122	1 915
Total	65 668	18 985	7 698	2 145	94 496	209	94 705	67 344	64 232
Provisions							(351)	(206)	(139)
Valeurs nettes au bilan							94 354	67 138	64 093
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	6 372				6 372	8	6 380	4 875	2 209
Comptes et avances à terme	24 900	39 876	46 764	39 472	151 012	119	151 131	144 878	139 224
Prêts subordonnés	9	190		15	214		214	226	270
Total	31 281	40 066	46 764	39 487	157 598	127	157 725	149 979	141 703
Provisions							(77)	(78)	(73)
Valeurs nettes au bilan							157 648	149 901	141 630

Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	< 3 mois à ≤ 1 an	< 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	2 025	408	215	1	2 649	16	2 665	1 255	1 084
Autres concours à la clientèle	33 326	18 750	45 118	31 654	128 848	1 181	130 029	54 817	60 380
Titres reçus en pension livrée	10 628	374			11 002	4	11 006	4 713	6 917
Comptes ordinaires débiteurs	10 353				10 353	117	10 470	4 164	4 244
Total	56 332	19 532	45 333	31 655	152 852	1 318	154 170	64 949	72 625
Provisions							(5 750)	(2 408)	(2 860)
Valeurs nettes au bilan							148 420	62 541	69 765
Opérations de crédit-bail									
Crédit bail immobilier	270	386	1 998	2 481	5 135	9	5 144	2 665	2 401
Crédit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	979	1 795	4 585	619	7 978	176	8 154	4 198	4 273
Total	1 249	2 181	6 583	3 100	13 113	185	13 298	6 863	6 674
Provisions							(265)	(200)	(189)
Valeurs nettes au bilan							13 033	6 663	6 485
Total							161 453	69 204	76 250

Encours des crédits sains restructurés à des taux hors marché
dans le cadre des commissions de surendettement

818

Montant de la décote ou provision affectées à ces encours

99

Note 4.1 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
France (y compris DOM, TOM)	104 436	49 918	46 954
Autres pays de l'Union européenne (UE)	46 827	38 116	38 049
Autres pays d'Europe	6 921	5 956	6 140
Amérique du Nord	13 363	9 710	9 635
Amériques centrale et du Sud	5 342	4 393	7 835
Afrique et Moyen-Orient	10 250	6 698	6 823
Asie et Océanie (hors Japon)	8 240	6 782	7 484
Japon	5 237	8 012	11 177
Non ventilé ⁽²⁾	40 656		
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 189	7 907	7 595
Total en principal	260 461	137 492	141 693
Créances rattachées	1 712	1 664	1 838
Provisions	(6 366)	(2 814)	(3 188)
Valeurs nettes au bilan	255 807	136 342	140 343

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais.

(3) y compris les créances rattachées en 2002 et 2001.

Note 4.2 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Encours douteux, Encours douteux compromis et provisions par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03					31/12/02			31/12/01		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽²⁾	Dont encours douteux compromis ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux ⁽²⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽²⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	46 979	605	1 101	418	726	49 918	1 026	699	46 954	908	581
Autres pays de l'Union européenne (UE)	37 768	201	274	114	181	38 116	335	191	38 049	260	143
Autres pays d'Europe	5 198	111	184	92	153	5 956	441	403	6 140	705	557
Amérique du Nord	4 882	275	101	82	46	9 710	366	133	9 635	515	251
Amériques centrale et du Sud	3 779	209	43	165	36	4 393	327	225	7 835	565	334
Afrique et Moyen-Orient	6 796	93	294	49	193	6 698	484	238	6 823	553	317
Asie et Océanie (hors Japon)	5 314	17	212	10	133	6 782	456	216	7 484	501	261
Japon	4 032	1		1		8 012			11 177	8	
Crédit-bail, affacturage et assimilés ⁽³⁾	19 189	384	253	169	153	7 907	281	217	7 595	238	199
Non ventilé groupe Crédit Lyonnais ⁽⁴⁾	126 524	2 513	2 424	1 497	1 658						
Total en principal	260 461	4 409	4 886	2 597	3 279	137 492	3 716	2 322	141 693	4 253	2 643
Créances rattachées	1 712	152	365	135	355	1 664	509	492	1 838	555	545
Valeurs au bilan	262 173	4 561	5 251	2 732	3 634	139 156	4 225	2 814	143 531	4 808	3 188

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit applicable au 01/01/2003.

(3) Y compris les créances rattachées en 2002 et 2001.

(4) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais.

Note 4.3 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/03					31/12/02			31/12/01		
	Encours bruts	Dont encours douteux ⁽¹⁾	Dont encours douteux compromis ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux ⁽¹⁾	Provisions sur encours douteux compromis ⁽¹⁾	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
État, administrations et collectivités publiques	4 057	5	63	2	47	5 084	84	46	11 426	88	31
Institutions financières	62 483	206	138	184	135	77 974	567	474	73 043	692	581
Particuliers et professionnels	21 198	625	1 169	485	810	13 840	851	640	13 577	1 140	752
Agriculteurs	46	6	11	3	3	31	16	6	706	53	48
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	28 136	822	1 193	392	828	34 320	2 426	1 431	37 184	2 597	1 577
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 189	384	253	169	153	7 907	281	217	7 595	238	199
Non ventilé											
Groupe Crédit Lyonnais ⁽²⁾	127 064	2 513	2 424	1 497	1 658						
Valeurs au bilan	262 173	4 561	5 251	2 732	3 634	139 156	4 225	2 814	143 531	4 808	3 188

(1) Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit.
(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais.

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/03					31/12/02	31/12/01
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total		
Effets publics et valeurs assimilées	33 368	19 495		12 565	65 428	30 705	24 860
Créances rattachées		90		284	374	252	263
Provisions		(224)		(56)	(280)	(2)	(2)
Valeurs nettes au bilan	33 368	19 361		12 793	65 522	30 955	25 121
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 434	12 162		13 359	49 955	31 413	36 248
Créances rattachées		111		297	408	313	346
Provisions		(169)		(105)	(274)	(162)	(245)
Valeurs nettes au bilan	24 434	12 104		13 551	50 089	31 564	36 349
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	19 492	5 469	3 621		28 582	16 801	22 502
Créances rattachées	2	1	16		19	15	15
Provisions		(105)	(593)		(698)	(366)	(237)
Valeurs nettes au bilan	19 494	5 365	3 044		27 903	16 450	22 280
Total des valeurs nettes	77 296	36 830	3 044	26 344	143 514	78 969	83 750
Valeurs estimatives	77 296	37 176	3 437	27 031	144 940	80 184	85 473

(1) Le groupe Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2003, 14 935 794 actions propres classées dans la catégorie des « actions et autres titres à revenu variable » – titres de placement pour un montant de 254 153 milliers d'euros. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2003 s'élève à 18,93 euros.

Compte tenu du programme d'acquisition de participations stratégiques, certaines ressources déjà émises qui adossaient des titres d'investissement ont été affectées à l'adossement de ces participations. En conséquence, Crédit Agricole S.A. a procédé en décembre 2002 à un transfert de titres d'investissement en titres de placement pour un montant de 973 millions d'euros contre 212 millions d'euros en 2001.

Le transfert des titres de transaction vers les titres de placement pendant l'année 2003 se monte à 870 millions d'euros contre 402 millions d'euros en 2002.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'année 2003 s'est élevé à 489 millions d'euros contre 157 millions d'euros en 2002 et 35 millions d'euros en 2001.

Informations sur les surcotes et décotes

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Titres de placement (hors groupe Crédit Lyonnais)			
Surcote nette restant à amortir	-	-	-
Décote nette restant à amortir	51	704	308
Titres d'investissement⁽²⁾			
Surcote nette restant à amortir	38	-	8
Décote nette restant à amortir	-	83	-

(2) Hors groupe Crédit Lyonnais pour les périodes 2002 et 2001.

Note 5.1 • Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/03				31/12/02				31/12/01			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	29 081	24 565	11 095	64 741	27 717	24 268	13 545	65 530	30 460	19 722	16 780	66 962
Titres non cotés	4 015	11 385	3 810	19 210	3 696	6 437	3 256	13 389	5 788	5 138	5 722	16 648
Créances rattachées	295	279	13	587	313	252	15	580	346	263	15	624
Provisions	(129)	(5)	(485)	(619)	(162)	(2)	(366)	(530)	(245)	(2)	(237)	(484)
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. (hors Crédit Lyonnais)	33 262	36 224	14 433	83 919	31 564	30 955	16 450	78 969	36 349	25 121	22 280	83 750
Titres cotés	13 389	27 626	12 146	53 161								
Titres non cotés	3 325	1 578	1 319	6 222								
Créances rattachées	113	94	5	212								
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Lyonnais	16 827	29 298	13 470	59 595								
Valeurs nettes au bilan	50 089	65 522	27 903	143 514	31 564	30 955	16 450	78 969	36 349	25 121	22 280	83 750

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	1 118	1 166	1 168	1 307	1 527	1 604
OPCVM obligataires	919	1 390	510	520	300	322
OPCVM actions	560	571	196	194	986	1 079
OPCVM autres	2 405	2 478	2 930	2 965	2 494	2 587
Total	5 002	5 605	4 804	4 986	5 307	5 592
dont OPCVM sous contrôle exclusif	561	596	1 367	1 368	1 809	1 944

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	2 282	2 062	2 376
• dont France	2 183	1 918	2 276
• dont étranger	99	144	100
OPCVM autres	2 720	2 742	2 931
Total	5 002	4 804	5 307

Note 5.2 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03						31/12/02	31/12/01	
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total		
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 509	9 305	16 429	12 712	49 955	408	50 363	31 726	36 594
Effets publics et valeurs assimilées	17 483	16 461	21 061	10 423	65 428	374	65 802	30 957	25 123
Provisions							(554)	(164)	(247)
Valeurs nettes au bilan							115 611	62 519	61 470

Cette ventilation inclut les titres de transaction pour lesquels la notion de durée restant à courir n'est pas pertinente.

Note 5.3 • Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	24 383	28	50	22 687	17	56	26 335	12	69
Autres pays de l'Union européenne (U.E)	21 539	3	6	20 801	5	7	16 289	9	12
Autres pays d'Europe	706			607		3	649		
Amérique du Nord	4 022	4	40	4 878	3	39	5 133	6	31
Amériques centrale et du Sud	2 190	24	19	2 693	30	17	2 386	22	26
Afrique et Moyen-Orient	1 190			1 453			1 315		3
Asie et Océanie (hors Japon)	2 926	20	19	2 932	47	42	3 371	112	106
Japon	12 089			6 067			5 630		
Non ventilé ⁽¹⁾	46 338	214	420						
Total en principal	115 383	293	554	62 118	102	164	61 108	161	247
Créances rattachées	782	9		565	13		609	23	
Valeurs au bilan	116 165	302	554	62 683	115	164	61 717	184	247

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Note 6 • Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

	Valeur brute comptable (en millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/03	31/12/02	31/12/01	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Banco Bisel ⁽²⁾	131	131		N/A	N/A	
Bradesco			302			3,2
Crédit Logement (titres A)	193	147	111	16,5	16,5	16,5
Crédit Logement (titres B)	181			16,1		
Crédit Lyonnais		2 426	1 037		17,8	10,3
Doumer Euterpe ⁽¹⁾			100			100,0
Emporiki Bank (Banque Commerciale de Grèce)	331	331	276	9,0	9,0	6,7
Gercasa			93			100,0
Resona Trust and Banking	86	86		5,0	5,0	
SEFA ⁽¹⁾	67	67	67	100,0	100,0	100,0
Veolia Environnement	77			0,8		
Wafabank	52	52	52	14,8	14,8	14,8
1301 Sixth Avenue	61			18,3		
Avances en comptes courants d'associés	443	438	474			
Autres titres	1 910	1 396	1 490			
Valeur brute⁽³⁾	3 532	5 074	4 002			
Provisions	(802)	(575)	(437)			
Créances rattachées	17	21	27			
Valeurs nettes au bilan	2 747	4 520	3 592			

(1) Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

(2) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %. Par ailleurs, dans les comptes individuels, la valeur des titres (236 millions d'euros) est également provisionnée. Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et a confié les activités bancaires à Banco Nación ; de ce fait, Crédit Agricole S.A. n'exerce plus d'influence notable sur cette entité.

(3) Dont établissements de crédit : 1 227 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 3 362 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 990 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Note 6.1 • Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)

	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative	Valeur nette au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées						
• Titres non cotés	1552	1674	1113	1209	1359	1360
• Titres cotés	473	581	2 823	3 587	1 714	2 019
• Avances en comptes courants d'associés	428	428	426	426	465	465
Sous-total titres de participation	2 453	2 683	4 362	5 222	3 538	3 844
Autres titres détenus à long terme						
• Titres non cotés	182	206	125	151	18	20
• Titres cotés	93	109	12	12	8	9
• Avances en comptes courants d'associés	2	2			1	
Sous-total autres titres détenus à long terme	277	317	137	163	27	29
Créances rattachées	17	17	21	21	27	27
Total	2 747	3 017	4 520	5 406	3 592	3 900

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf. § 2.1.3.5 et § 2.1.3.6).

Note 7 • Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quote-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Sociétés financières	11 967	11 141	10 498
Al Bank Al Saudi Al Fransi	346	357	393
B.E.S.	433	415	271
Caisses régionales et filiales	7 771	7 188	6 620
Banca Intesa Spa	3 375	3 143	3 160
Autres	42	38	54
Sociétés non financières	327	279	325
Partran – Tranquilidade – Tranquilidade Vida	(80)	(84)	(38)
Rue Impériale	339	335	330
Autres	68	28	33
Total sociétés mises en équivalence	12 294	11 420	10 823

Note 8 • Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02	31/12/01
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles					
• d'exploitation	4 387	2 035	2 352	972	1 118
• données en location simple	615	211	404	274	426
Immobilisations incorporelles⁽¹⁾	4 992	963	4 029	125	133
Créances rattachées⁽²⁾	3		3	0	10
Total	9 997	3 209	6 788	1 371	1 687

(1) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

(2) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 9 • Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/01	31/12/02	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Échéances)	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31/12/03
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées								
Valeur brute	3 484	4 477	(1 476)	1 190	(1 181)	(14)	(243)	2 753
Avances en comptes courants d'associés	472	437	3	76	(75)	(1)	1	441
Provision	(418)	(552)	(219)	(91)	130	6	(15)	(741)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	45	160	150	2	(7)	0	31	336
Avances en comptes courants d'associés	1	0		2				2
Provision	(19)	(23)	(34)	8	2		(14)	(61)
Créances rattachées	27	21					(4)	17
Valeurs nettes au bilan	3 592	4 520	(1 576)	1 187	(1 131)	(9)	(244)	2 747
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	133	125	3 901	77	(115)	(7)	48	4 029
Immobilisations corporelles	1 544	1 246	1 600	(11)	(190)	(41)	152	2 756
Créances rattachées ⁽²⁾	10	0					3	3
Valeurs nettes au bilan	1 687	1 371	5 501	66	(305)	(48)	203	6 788

(1) Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

(2) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

Note 10 • Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Autres actifs⁽¹⁾	42 503	16 979	16 755
Instruments conditionnels achetés	21 575	6 330	4 937
Gestion collective des titres CODEVI	2 456	2 784	2 717
Débiteurs divers	13 604	6 010	6 878
Comptes de règlements	4 854	1 853	2 221
Capital souscrit non versé	14	2	2
Comptes de régularisation	13 990	9 168	10 909
Impôts différés	693	201	262
Comptes d'encaissement et de transfert	1 415	419	844
Ventilation des comptes de régularisation du Groupe Crédit Agricole S.A.			
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 555	791	1 548
• Produits à recevoir	4 950	5 723	5 425
• Charges constatées d'avance	1 256	1 028	1 034
• Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	505	376	636
• Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	222	228	374
• Autres comptes de régularisation	920	402	786
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	2 474		
Valeurs nettes au bilan	56 493	26 147	27 664

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

Note 11 • Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/01	31/12/02	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de Conversion	Autres mouvements	31/12/03
Sur interbancaire	212	284	242	18	(18)	(30)	(68)	428
Sur créances clientèle	2 860	2 408	4 140	1 363	(1 401)	(279)	(481)	5 750
Sur opérations de crédit-bail	189	200	158	79	(167)	(1)	(4)	265
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	484	530	358	376	(249)	(39)	276	1 252
Sur participations et autres titres détenus à long terme	437	575	253	83	(132)	(7)	30	802
Autres	82	38	116	32	(23)	(3)	8	168
Total	4 264	4 035	5 267	1 951	(1 990)	(359)	(239)	8 665

Note 12 • Écarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/03			31/12/02	31/12/01
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus					
C.P.R. OnLine	84	(70)	14	31	61
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CAI (Suisse) SA	118	(26)	92	47	53
E.F.L.	239	(43)	196	149	101
Lukas	363	(99)	264	234	265
Sofinco	990	(576)	414	538	662
C.P.R. AM	126	(78)	48	56	65
Autres filiales de CPR	23	(9)	14	16	23
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
B.E.S.	62	(21)	41	47	52
Credibom	51	(2)	49		
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Banca Intesa Spa	51	(9)	42	45	47
Caisse régionale de Paris Île-de-France	77	(8)	69	73	76
Groupe Crédit Lyonnais	6 813	(195)	6 618		
Groupe Ellos	189	(8)	181		
Groupe Finaref	1 512	(87)	1 425		
Rue Impériale	243	(235)	8	224	247
Autres sociétés	311	(128)	183	192	243
Total	11 252	(1 594)	9 658	1 652	1 895

Note 13 • Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03						31/12/02	31/12/01	
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total		
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts									
• À vue	13 746				13 746	11	13 757	12 278	12 238
• À terme	30 147	10 551	5 097	1 862	47 657	281	47 938	35 815	43 264
Valeurs données en pension	127	152	1 886	2 756	4 921	154	5 075	5 044	5 199
Titres donnés en pension livrée	28 182	26 785	3 068		58 035	32	58 067	17 327	9 583
Total	72 202	37 488	10 051	4 618	124 359	478			
Valeurs nettes au bilan							124 837	70 464	70 284
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires créditeurs	3 430				3 430	7	3 437	5 545	10 744
Comptes et avances à terme	2 173	2 465	4 523	690	9 851	214	10 065	13 398	13 309
Total	5 603	2 465	4 523	690	13 281	221			
Valeurs nettes au bilan							13 502	18 943	24 053

Note 14 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/03						31/12/02	31/12/01	
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total		
Comptes ordinaires créditeurs	41 942				41 942	55	41 997	11 098	12 362
Comptes d'épargne à régime spécial									
• À vue	75 644				75 644	368	76 012	55 723	50 577
• À terme	14 476	11 583	67 057	10 626	103 742	450	104 192	87 978	87 645
Autres dettes envers la clientèle	39 533	4 748	6 876	2 091	53 248	729	53 977	35 644	41 945
Titres donnés en pension livrée	20 969	440	150		21 559	28	21 587	14 644	8 152
Total	192 564	16 771	74 083	12 717	296 135	1 630			
Valeurs au bilan							297 765	205 087	200 681

Note 14.1 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
France (y compris DOM, TOM)	245 009	170 174	158 445
Autres pays de l'Union européenne (U.E)	16 094	13 510	14 742
Autres pays d'Europe	6 774	3 931	4 471
Amérique du Nord	9 322	2 785	4 279
Amériques Centrale et du Sud	1 935	1 365	3 985
Afrique et Moyen-Orient	11 475	8 957	8 742
Asie et Océanie (hors Japon)	4 802	3 910	5 034
Japon	2 354	455	983
Valeurs au bilan	297 765	205 087	200 681

Note 14.2 • Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Particuliers et professionnels	224 062	163 574	160 324
Entreprises	73 703	41 513	40 357
Valeurs au bilan	297 765	205 087	228 441

Note 15 • Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)

	31/12/03					Dettes rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Bons de caisse	98	95	16	64	273	7	280	88	77
Titres du marché interbancaire	1379	940	2352	1100	5771	416	6187	6186	4772
Titres de créances négociables :									
• Émis en France	21396	11560	11007	2798	46761		46761	17142	10786
• Émis à l'étranger	6000	7522	412		13934		13934	12608	18400
Emprunts obligataires (note 15.1)	2206	2807	10525	7226	22764	480	23244	22115	23339
Autres dettes	99				99		99	118	188
Valeurs au bilan					89602	903	90505	58257	57562

Note 15.1 • Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)

	Échéancier de l'encours au 31 décembre 2003 ⁽¹⁾			Encours au 31/12/03	Encours au 31/12/02	Encours au 31/12/01
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Euro	4731	9448	5982	20161	19771	21674
• Taux fixe	3626	6202	5050	14878	14689	16318
• Taux variable	1105	3246	932	5283	5082	5356
Dollar	176	740	722	1638	688	439
• Taux fixe	145	382	399	926	307	324
• Taux variable	31	358	323	712	381	115
Yen	4	73	495	572	1056	537
• Taux fixe	4	73	495	572	101	12
• Taux variable				0	955	525
Autres devises	102	264	27	393	149	0
• Taux fixe	84	98	27	209	82	0
• Taux variable	18	166		184	67	0
Total en principal	5013	10525	7226	22764	21664	22650
• Taux fixe	3859	6755	5971	16585	15179	16654
• Taux variable	1154	3770	1255	6179	6485	5996
Dettes rattachées				480	451	689
Valeurs au bilan				23244	22115	23339

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

Note 16 • Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Autres passifs ⁽¹⁾	60 090	23 087	21 508
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	18 394	6 662	5 272
Dettes représentatives de titres empruntés	6 115	4 025	3 742
Instruments conditionnels vendus	21 751	4 560	3 808
Créditeurs divers	2 170	6 722	6 373
Comptes de règlements	11 604	1 062	2 281
Versements restant à effectuer	46	47	19
Autres	10	9	13
Comptes de régularisation	20 819	15 664	12 657
Comptes d'encaissement et de transfert	980	1 882	874
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole S.A.			
Comptes d'ajustement et d'écarts	3 875	2 807	875
Produits constatés d'avance	2 481	2 324	2 201
Charges à payer	6 705	7 846	7 706
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	283	267	251
Autres comptes de régularisation	262	538	750
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	6 233		
Valeurs au bilan	80 909	38 751	34 165

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 • Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/01	31/12/02	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/03
Risques pays	599	371	495	85	(90)		(75)	(33)	753
Risques d'exécution des engagements par signature	206	131	206	67	(48)	(2)	(7)	(54)	293
Retraites et assimilées	170	148	180	50	(34)	(27)	(2)	(3)	312
Instruments financiers	96	41		9	(13)		(1)	(3)	33
Autres risques et charges ⁽¹⁾	2 192	1 700	2 305	1 070	(502)	(482)	(73)	78	4 096
Valeurs au bilan	3 263	2 391	3 186	1 281	(687)	(511)	(158)	(15)	5 487

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

	31/12/01	31/12/02	31/12/03
• les provisions pour coûts de mise en œuvre des synergies (cf. note 39)			836
• le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à l'euro	7		
• les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	553	446	1 418
• les provisions pour situation nette négative des participations	265	147	138
• les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	95	78	88
• les provisions pour litiges divers	638	408	351
• la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes financiers internes de l'épargne-logement	145	107	80
• les écarts d'acquisition passif	199	223	216

Note 18 • Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Épargne-logement ⁽¹⁾	882	836	936
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité ⁽²⁾	615	610	610
CODEVI		17	17
Autres	447	155	153
Valeurs au bilan	1 944	1 618	1 716

(1) Dont 162 millions d'euros de FRBG épargne-logement identifié au groupe Crédit Lyonnais dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables réalisée en application du règlement 99-07 lors de la première consolidation.

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Note 19 • Dettes subordonnées – Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)

	31/12/03				Dettes rattachées	Total	31/12/02	31/12/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				
Dettes subordonnées à terme	3	454	1942	8254	160	10 813	8 187	8 063
• Euro	3	437	1714	8068	159	10 381	7 880	7 742
• Dollar		2	209	186		397	275	285
• Yen		15				15	9	10
• Autres devises			19		1	20	23	26
Dettes subordonnées à durée indéterminée⁽¹⁾				7 533	105	7 638	1 556	1 503
• Euro				7 517	105	7 622	1 453	1 400
• Dollar				16		16	23	17
• Yen						0	80	86
Titres et emprunts participatifs				235		235	2	8
Avances en comptes courants d'actionnaires						0	0	0
Total en principal	3	454	1 942	16 022	265	18 686	9 745	9 574
Valeurs au bilan						18 686	9 745	9 574

(1) Les T3CJ (Titres de Créances Complexes de Capital Jumelés) représentent 24,46 % de la ligne Euro soit un montant de 1 839 millions d'euros.

Note 20 • Variation des capitaux propres hors FRBG

(en millions d'euros)

	Capitaux propres hors FRBG (part du Groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total		
Solde au 31 décembre 2000	2 241	9 241	84	179	11 745	3 200	14 945
Dividendes versés en 2001		(411)			(411)	(225)	(636)
Variation de capital	676				676		676
Élimination de titres d'autocontrôle ⁽¹⁾	(6)	(28)			(34)		(34)
Variation des primes d'émission due aux augmentations de capital et apports de titres ⁽²⁾		2 221			2 221		2 221
Variation des subventions			28		28		28
Variation de l'écart de conversion				32	32	(37)	(5)
Variation des réserves de réestimation		(4)			(4)		(4)
Résultat de l'exercice 2001		1 067			1 067	286	1 353
Changement de méthode relatif au FRBG							
Épargne-Logement ⁽³⁾		(328)			(328)		(328)
Autres variations ⁽⁴⁾		2			2	(2 534)	(2 532)
Solde au 31 décembre 2001	2 911	11 760	112	211	14 994	690	15 684
Dividendes versés en 2002		(535)			(535)	(35)	(570)
Dividendes reçus par les Caisses régionales et les filiales en 2002 ⁽⁵⁾		91			91		91
Variation de capital					0		0
Élimination de titres d'autocontrôle ⁽⁶⁾	(7)	(35)			(42)		(42)
Variation des subventions			9		9		9
Variation de l'écart de conversion				(161)	(161)	(26)	(187)
Variation des réserves de réestimation		5			5	1	6
Résultat au 31 décembre 2002		1 064			1 064	(3)	1 061
Effet lié à l'application du règlement CRC 2000-06		4			4		4
Autres variations		2			2	(244)	(242)
Solde au 31 décembre 2002	2 904	12 356	121	50	15 431	383	15 814

(1) 2 009 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(2) Dont 2 304 millions d'euros correspondant à la valeur d'acquisition par voie d'apports par Crédit Agricole S.A. des participations que les Caisses régionales détenaient dans les 7 filiales spécialisées.

(3) Suite à une demande de justification formulée par la C.O.B., Crédit Agricole S.A. ne constate plus d'impôt différé relatif à la provision épargne-logement ; l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

(4) La forte réduction des intérêts minoritaires provient de l'apport fait à Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales des titres qu'elles détenaient dans les 7 filiales spécialisées, dont Crédit Agricole S.A. détient à fin 2001 la quasi-totalité des intérêts.

(5) Dont 89 millions d'euros de dividendes reçus par les Caisses régionales.

(6) 4 334 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(en millions d'euros)

Capitaux propres hors FRBC (part du Groupe)

	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBC
Solde au 31 décembre 2002	2 904	12 356	121	50	15 431	383	15 814
Dividendes versés en 2003		(729)			(729)	(10)	(739)
Dividendes reçus par les Caisses régionales et les filiales en 2003 ⁽¹⁾		103			103		103
Variation de capital	1 504				1 504		1 504
Variation des primes d'émission		6 306			6 306		6 306
Élimination de titres d'auto-contrôle ⁽²⁾	10	53			63		63
Variation des subventions			7		7		7
Variation de l'écart de conversion				(213)	(213)	(291)	(504)
Variation des réserves de réestimation		(7)			(7)		(7)
Résultat au 31 décembre 2003		1 026			1 026	260	1 286
Changement de méthode ⁽³⁾		95			95		95
Entrées de périmètre ⁽⁴⁾					0	4 120	4 120
Rachat des minoritaires ⁽⁵⁾					0	(18)	(18)
Autres variations		(15)			(15)	(1)	(16)
Solde au 31 décembre 2003	4 418	19 188	128	(163)	23 571	4 443	28 014

(1) Dont 97 millions d'euros de dividendes reçus par les Caisses régionales.

(2) Les actions d'autocontrôle détenues par Predica depuis 2002 ont été cédées au hors Groupe : 4334482 actions de Crédit Agricole S.A. Au 31/12/2003, 745968 actions propres détenues par Crédit Agricole S.A. sont éliminées pour un montant de 13,392 millions d'euros. Elles étaient classées jusqu'au 30 juin 2003 dans la catégorie des « Actions et autres titres à revenu variable - titres de transaction ».

(3) Dont étalement des frais d'émission de dettes 119 millions d'euros et décote sur crédits sains restructurés à des conditions hors marché - 24 millions d'euros (cf. note 2).

(4) L'essentiel de cette variation est représentée par les intérêts minoritaires dégagés dans les entrées en consolidation du Groupe Finaref (75,5 %) et du groupe Crédit Lyonnais (94,8 %). D'autre part, CA Preferred Funding a émis des actions de préférence pour 2 428 millions d'euros.

(5) Concerne les sociétés CA Deveurope BV, Lukas Sa, Lukas Bank et EFL ainsi que Credibom.

Répartition de la variation du capital selon ses origines (en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Païement du dividende en actions	-	-	77
Augmentation du capital en numéraire	445	-	51
Augmentation du capital par apport	1 059	-	548
Total	1 504	0	676

Répartition de la variation des primes selon leurs origines (en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Païement du dividende en actions	-	-	331
Augmentation du capital en numéraire	1 860	-	134
Augmentation du capital par apport	4 446	-	1 756
Total	6 306	0	2 221

Augmentations de capital sur l'exercice 2003**Augmentation de capital suite à l'OPE sur le Crédit Lyonnais en juin 2003**

En date du 19 juin 2003, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital de 353 285 738 actions par création d'actions nouvelles en vue de les attribuer aux actionnaires du Crédit Lyonnais ayant apporté leurs actions lors de l'offre publique mixte d'achat et d'échange portant sur le capital du Crédit Lyonnais.

Le capital de Crédit Agricole S.A. est ainsi passé de 2 916 629 697 euros à 3 976 486 911 euros.

Augmentation de capital réservée aux salariés en octobre 2003

Les salariés du groupe Crédit Agricole, tant en France qu'à l'étranger, se sont vus proposer une offre réservée pour participer à une augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. La période de réservation s'est déroulée du 23 juin 2003 au 2 septembre 2003. Le règlement-livraison de cette augmentation de capital a eu lieu le 10 octobre 2003. Au total, 51 082 salariés du groupe Crédit Agricole ont souscrit à cette augmentation pour un montant de 345,4 millions d'euros.

Suite à cette opération, le capital de Crédit Agricole S.A. est passé de 3 976 486 911 euros à 4 052 186 703 euros.

Augmentation de capital sur le marché en novembre 2003

Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital sur le marché par émission de 122 793 536 actions nouvelles portant ainsi le capital à 4 420 567 311 euros (soit 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale). La période de souscription s'est déroulée du 27 octobre 2003 au 7 novembre 2003. Le règlement-livraison de cette augmentation de capital a eu lieu le 24 novembre 2003.

Ainsi, suite à ces augmentations de capital successives, le capital de Crédit Agricole S.A. s'élève à 4 420 567 311 euros au 31 décembre 2003, soit 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale.

Note 20.1 • Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/03 (en millions d'euros)	31/12/02 (en millions d'euros)	31/12/01 (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1500		1188	0	0
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		435		
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550		
Crédit Lyonnais capital SCA ⁽¹⁾	juil-93	350				
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02		750	750		
Total		2 400	1 300	2 923	0	0

(1) En juillet 2003, le groupe Crédit Lyonnais a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars effectuée en 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

En 2003, le groupe Crédit Agricole S.A. a lancé 3 émissions d'actions de préférence, à dividende prioritaire et sans droit de vote.

La première émission a été réalisée en janvier 2003, pour un montant de 1,5 milliard de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust I, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 janvier 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La deuxième émission a été réalisée en juillet 2003 pour un montant de 550 millions de dollars par Crédit Agricole Preferred Funding Trust II, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence de nature perpétuelle, émises à cette occasion, offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 7 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

La troisième émission a été réalisée en décembre 2003 pour un montant de 550 millions d'euros par Crédit Agricole

Preferred Funding Trust III, société contrôlée de façon exclusive par Crédit Agricole Preferred Funding LLC, elle-même contrôlée exclusivement par des entités du Groupe. Les actions de préférence émises à cette occasion offrent à leurs souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues dans le contrat d'émission, un dividende fixe trimestriel et non cumulatif au taux de 6 % l'an. Ces actions de préférence pourront être remboursées à l'initiative de l'émetteur, sauf événements prévus au contrat d'émission, à partir du 30 juillet 2009, puis tous les trimestres à compter de cette date.

Les actions de préférence émises à l'occasion de ces trois émissions ne sont pas dilutives des actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont éligibles aux fonds propres de base au sens de la réglementation bancaire. Ils sont inscrits au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. sous la rubrique des « Intérêts minoritaires » et leur rémunération sous l'intitulé « Intérêts minoritaires » du compte de résultat.

Note 21 • Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Capitaux propres hors FRBG	28 014	15 814	15 684
Fonds pour risques bancaires généraux	1 944	1 618	1 716
Dettes subordonnées	18 686	9 745	9 574
Autres fonds propres	20 630	11 363	11 290
Total des fonds propres	48 644	27 177	26 974

Note 22 • Contributions par devise au bilan consolidé

(en milliards d'euros)

	Actif			Passif		
	31/12/03	31/12/02	31/12/01	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Euro	461,5	424,4	400,6	452,7	420,8	390,4
Autres devises de l'Union européenne	3,2	4,7	7,0	9,2	13,6	14,5
Dollar	32,7	41,2	52,5	53,6	57,0	71,1
Yen	20,0	20,7	19,5	3,4	3,0	5,6
Autres devises	15,1	14,7	15,4	12,5	11,3	13,4
Non ventilé ⁽¹⁾	253,4			254,5		
Total	785,9	505,7	495,0	785,9	505,7	495,0

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 23 • Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Engagements donnés (hors entreprises d'assurance)	170 090	95 243	70 494
Engagements de financement	101 324	43 051	38 976
Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 921	6 085	4 213
Engagements en faveur de la clientèle	90 403	36 966	34 763
• Ouvertures de crédits confirmés	83 848	36 270	33 957
Ouvertures de crédits documentaires	2 505		
Autres ouvertures de crédits confirmés	81 343	36 270	
• Autres engagements en faveur de la clientèle	6 555	696	806
Engagements de garantie	65 186	50 255	29 097
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	18 666	10 146	8 106
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires ⁽²⁾	1 522	774	771
• Autres garanties	17 144	9 372	7 335
Engagements d'ordre de la clientèle	46 520	40 109	20 991
• Cautions, avals et autres garanties	12 834	6 511	4 830
Cautions immobilières	149		
Garanties de remboursement de crédit	6 238	6 511	4 830
Cautions	6 447		
• Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	33 686	33 598	16 161
Engagements sur titres	3 580	1 937	2 421
Engagements reçus (hors entreprises d'assurance)	52 424	49 082	25 729
Engagements de financement	9 115	9 643	4 682
Engagements reçus d'établissements de crédit	7 984	7 285	4 185
Engagements reçus de la clientèle	1 131	2 358	497
Engagements de garantie	37 814	35 807	17 561
Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	15 943	21 788	2 856
Engagements reçus de la clientèle	21 871	14 019	14 705
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	5 975	8 862	2 844
• Autres garanties reçues	15 896	5 157	11 861
Engagements sur titres	5 495	3 632	3 486

(1) Au 31 décembre 2002, ces engagements tenaient compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue de Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

(2) Hors groupe Crédit Lyonnais.

Note 23.1 • Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)

	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	33 051	32 727	16 545	16 805	14 699	14 759
Devises	26 943	27 327	12 899	12 760	10 901	10 417
Euros	6 108	5 400	3 646	4 045	3 798	4 342
Opérations de change à terme	636 430	633 515	534 139	536 089	472 691	473 147
Devises	390 262	396 820	411 126	408 973	380 277	372 952
Euros	91 241	87 847	123 013	127 116	92 414	100 195
Non ventilé ⁽¹⁾	154 927	148 848				
Prêts et emprunts en devises (hors groupe Crédit Lyonnais)	3 461	1 813	2 971	2 322	2 529	400
Total	672 942	668 055	553 655	555 216	489 919	488 306

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 23.2 • Opérations de titrisation et fonds dédiés

Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations pour le compte de leur clientèle de différentes natures.

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

- Un portefeuille de 1,4 milliard d'euros fait, au 31 décembre 2003, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Indosuez Capital Funding IIA, Limited, Indosuez Capital Funding III, Limited, Porticoes Funding, L.P., et Indosuez Capital Funding VI, Limited) et d'un véhicule consolidé (Serves) sur lesquels la banque détient à cette date 2,1 millions d'euros de parts subordonnées, montant net de provisions.

- Crédit Agricole Indosuez gère un véhicule non consolidé créé en 1998, Hexagon Finance a.r.l., pour des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Crédit Agricole Indosuez garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 185 millions d'euros au 31 décembre 2003, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2003.

La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

- Un portefeuille de 3,7 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2003 l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de la banque dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H2O, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- Crédit Lyonnais gère au 31 décembre 2003 un portefeuille de 2,6 milliards d'euros en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'*asset back commercial paper* non consolidés, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. La banque et Crédit Agricole Indosuez garantissent, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 368 millions d'euros (dont 275 millions d'euros accordés par Crédit Agricole Indosuez à «Atlantic»), une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- La banque gère également en Amérique du Nord un portefeuille de prêts de 259 millions d'euros au 31 décembre 2003 logé dans le véhicule LCM 1 LP. Ce véhicule non consolidé est un CLO (*Collateralized Loan Obligations*) dont l'activité consiste à émettre sur le marché des titres (*Floating ou Fixed Rate Notes*), dont le remboursement dépend directement de la performance dudit portefeuille de prêts sous-jacents. La banque détient 49,9 % des parts subordonnées soit 12 millions d'euros et 6 % des parts émises auprès des investisseurs soit 14 millions d'euros correspondant aux parts B.

Opérations de titrisation pour compte propre

Crédit Agricole Indosuez et Crédit Lyonnais réalisent des opérations de titrisation pour compte propre.

a) Opérations réalisées par Crédit Agricole Indosuez

Crédit Agricole Indosuez a réalisé depuis 2000, 7 opérations de titrisation synthétique (CHLOE 1 à 5, CHLOE 7 et DAPHNE 1) dont les échéances vont du 31 juillet 2005 au 9 janvier 2009 dans le cadre de la gestion du portefeuille de Crédit Agricole Indosuez SA et de ses succursales, portant sur 15,5 milliards d'euros d'encours essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et sur lesquelles elle a conservé des risques de « premières pertes » (tranches les plus subordonnées de chaque opération, qui n'ont pas un rating initial *investment grade*) à hauteur de 3,32 % en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors bilan de la banque tandis que la protection est pour l'essentiel inscrite au hors bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf. note 24, opérations de couverture).

Les parts de risque non *investment grade* conservées par la banque s'élèvent à 513 millions d'euros, auxquelles s'ajoute

une part résiduelle des tranches *investment grade* de 344 millions d'euros.

b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2003 de six opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Quatre de ces opérations ont été réalisées par cession d'actifs, elles représentent un encours total de 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2003, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 53 millions d'euros. Ces opérations concernent des crédits d'équipement à la clientèle de pharmaciens, des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France ainsi que des crédits accordés à des grandes entreprises américaines.

Crédit Lyonnais a également réalisé deux opérations de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2003 était de 4,9 milliards d'euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Ces deux opérations ont porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

Fonds dédiés

Crédit Agricole Indosuez détient, par le biais de sa filiale Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux S.A., 100 % de Korea 21st Century TR, fonds sud coréen consolidé depuis le 1^{er} janvier 2003, ayant au 31 décembre 2003, un encours géré total de 86 millions d'euros.

Crédit Agricole Indosuez détient, par ailleurs, des parts de fonds qui sont consolidés après la première année d'existence lorsque la participation de Crédit Agricole Indosuez est supérieure à 50 % ; le détail de ces fonds est le suivant au 31 décembre 2003.

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement CAL en millions d'euros	Montant des encours gérés par le fonds en millions d'euros	Statut du fonds
Equalt Convertible Arbitrage	2000	60	88,2	consolidé
Equalt Pair Trading	2000	23,6	47,0	consolidé
Equalt Moyen Terme	1992	8,1	23,1	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Long Terme	2001	3,5	28,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Systematic Futures	2002	20	39,2	consolidé
Equalt Core Macro	2001	28,7	36,3	consolidé
Equalt Statistical Arbitrage	2002	59,4	96,0	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage	2002	117,5	342,7	consolidé
Equalt Selection	2003	5	17,2	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Equalt Equity hedge	2003	25	25,0	non consolidé (encours à fin juin 2003)
Liberty View Plus Funds	1998	138,6	310,2	non consolidé (encours à fin décembre 2003)
Liberty View Income Fund	2001	33,2	37,6	non consolidé (encours à fin décembre 2003)

Note 24 • Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02	31/12/01
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
Opérations fermes	170 294	4 160 596	4 330 890	2 649 078	2 228 934
Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾	30 563	155 357	185 920	190 780	388 300
Contrats à terme de taux d'intérêt	30 453	114 812	145 265	174 177	169 014
Contrats à terme de change	79	9 089	9 168	9 762	157
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	31	31 456	31 487	6 841	219 129
Autres contrats à terme			0	0	0
Opérations de gré à gré⁽¹⁾	139 731	4 005 239	4 144 970	2 458 298	1 840 634
Swaps de taux	135 913	3 165 399	3 301 312	1 843 093	1 482 540
F.R.A.	457	556 937	557 394	407 861	212 987
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 098	38 313	39 411	9 026	8 461
Autres contrats à terme	2 263	244 590	246 853	198 318	136 646
Opérations conditionnelles	30 113	1 144 749	1 174 862	458 473	264 237
Opérations sur marchés organisés	4 755	190 609	195 364	15 584	25 779
Instruments de taux d'intérêt à terme					
• Achetés	329	6 744	7 073	38	9 100
• Vendus	3 830	9 978	13 808	983	8 151
Instruments sur actions et indices boursiers					
• Achetés		75 656	75 656	8 011	3 390
• Vendus	72	61 208	61 280	5 284	4 607
Instruments de taux de change à terme					
• Achetés	265	18 346	18 611	640	342
• Vendus	259	18 677	18 936	628	189
Opérations de gré à gré	25 358	954 140	979 498	442 889	238 458
Options de swaps de taux					
• Achetés	49	71 095	71 144	30 923	12 237
• Vendus	195	76 712	76 907	32 041	13 737
Instruments de taux d'intérêt à terme					
• Achetés	1 367	218 923	220 290	76 041	67 244
• Vendus	1 591	188 376	189 967	69 783	62 039
Instruments sur actions et indices boursiers					
• Achetés	901	12 278	13 179	8 262	7 448
• Vendus	760	22 917	23 677	37 775	18 435
Instruments de taux de change à terme					
• Achetés	624	164 520	165 144	89 780	23 517
• Vendus	630	164 904	165 534	89 645	23 331
Autres instruments à terme					
• Achetés		37	37	0	69
• Vendus		38	38	0	270
Dérivés de crédits					
• Achetés	19 179	27 013	46 192	4 769	10 062
• Vendus	62	7 327	7 389	3 870	69
Total	200 407	5 305 345	5 505 752	3 107 551	2 493 171

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.1 • Opérations sur instruments financiers à terme – Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (en millions d'euros)	Opérations sur marchés organisés				Opérations de gré à gré				31/12/03	31/12/02	31/12/01
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Non ventilé ⁽¹⁾	Total	Total	Total
Instruments de taux d'intérêt	16 870	1 025	0	148 250	1 487 461	1 221 752	520 383	1 187 419	4 583 160	2 634 941	2 037 048
Futures	13 812	1 025		130 428					145 265	174 177	169 014
F.R.A.					434 949	120 039	76	2 331	557 395	407 861	212 985
Swaps de taux d'intérêts					966 022	933 011	455 397	946 883	3 301 313	1 843 093	1 482 539
Options de taux					45 855	68 871	33 325		148 051	62 964	25 975
Caps-floors-collars					40 171	99 131	31 246		170 548	142 810	121 258
Autres instruments conditionnels	3 058			17 822	464	700	339	238 205	260 588	4 036	25 277
Instruments de devises & or	7 671	71	0	38 975	418 962	105 889	45 573	7 106	624 247	388 773	184 181
Opérations fermes de change	7 217			1 952	106 853	94 631	44 859	509	256 021	208 080	136 802
Options de change	454	71		37 023	312 109	11 258	714	6 597	368 226	180 693	47 379
Autres instruments	47 628	1 996	0	118 799	13 104	47 109	6 357	63 352	298 345	83 837	271 942
Dérivés sur actions & indices boursiers	47 628	1 996			12 197	21 751	3 660		87 232	55 154	261 664
Dérivés sur métaux précieux									0	20 044	147
Dérivés sur produits de base									0	0	0
Dérivés de crédits					907	25 358	2 697	24 618	53 580	8 639	10 131
Autres ⁽¹⁾				118 799				38 734	157 533		
Sous-total	72 169	3 092	0	306 024	1 919 527	1 374 750	572 313	1 257 877	5 505 752	3 107 551	2 493 171
Opérations de change à terme					945 620	23 480	(2 931)	303 775	1 269 944	1 070 228	945 838
Total général	72 169	3 092	0	306 024	2 865 147	1 398 230	569 382	1 561 652	6 775 696	4 177 779	3 439 009

(1) Contribution du Crédit Lyonnais.

Note 24.2 • Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

(en millions d'euros)

	31/12/03		31/12/02		31/12/01	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	335	270	462	225	343	183
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 732	22 959	56 101	19 357	22 858	15 071
Risques sur les autres contreparties	3 273	1 915	4 062	2 292	3 054	2 060
Total par contrepartie (hors groupe Crédit Lyonnais)	55 340	25 144	60 625	21 874	26 255	17 314
Risques sur contrats de						
• taux d'intérêt, change et matières premières	50 839	23 581	51 195	20 016	23 939	15 777
• dérivés actions et sur indices	4 501	1 563	9 430	1 858	2 316	1 537
Incidences des accords de compensation (hors Crédit Lyonnais)	43 198	11 784	45 174	9 754	13 255	5 641
Groupe Crédit Lyonnais	6 749	8 925				
Total après effets des accords de compensation	18 891	22 285	15 451	12 120	13 000	11 673

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

Note 25 • Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 135	9 666	8 201
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 300	6 461	6 795
Sur opérations avec la clientèle	6 816	4 509	5 909
Sur opérations de crédit-bail et de location	1 022	747	647
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 26)	2 682	2 371	2 551
Autres intérêts et produits assimilés	88	44	48
Intérêts et produits assimilés	22 043	23 798	24 151
Sur opérations avec les établissements de crédit	(6 339)	(10 985)	(9 863)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(910)	(1 165)	(1 634)
Sur opérations avec la clientèle	(7 365)	(6 565)	(7 457)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(3 309)	(294)	(229)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(391)	(2 982)	(3 622)
Autres intérêts et charges assimilées	(355)	(257)	(21)
Intérêts et charges assimilées	(18 669)	(22 248)	(22 826)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	3 374	1 550	1 325

Note 26 • Revenus des titres

(en millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/03	31/12/02	31/12/01	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				68	108	150
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	597	680	669	108	41	65
Codevi	143	154	149			
Titres d'investissement	1 291	1 231	1 427			
Opérations diverses sur titres	651	306	306			
Revenus des titres	2 682	2 371	2 551	176	149	215

Note 27 • Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	121	(160)	(39)	144	(87)	57	116	(48)	68
Sur opérations internes au Crédit Agricole	71	(967)	(896)	69	(951)	(882)	63	(1 070)	(1 007)
Sur opérations avec la clientèle	1 113	(239)	874	583	(152)	431	645	(123)	522
Sur opérations sur titres	393	(162)	231	335	(96)	239	337	(68)	269
Sur opérations de change	154	(50)	104	31	(7)	24	47	(3)	44
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	121	(47)	74	96	(86)	10	72	(49)	23
Prestations de services bancaires et financiers ⁽¹⁾	2 278	(1 593)	685	1 527	(1 395)	132	1 653	(1 176)	477
Produits nets des commissions	4 251	(3 218)	1 033	2 785	(2 774)	11	2 933	(2 537)	396
(1) Dont prestations d'assurance vie.			(490)			(469)			(439)

La note 28 a été fusionnée avec la note précédente.

Note 29 • Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	2 620	1 056	2 114
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(218)	530	330
Produits nets sur portefeuilles de négociation	2 402	1 586	2 444

Note 30 • Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(46)	(81)	(114)
Reprises de provisions	93	71	94
Dotation ou reprise nette aux provisions	47	(10)	(20)
Plus-values de cession réalisées ⁽¹⁾	232	544	751
Moins-values de cession réalisées	(139)	(217)	(286)
Solde des plus et moins-values de cession	93	327	465
Solde des opérations sur titres de placement	140	317	445
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(240)	(127)	(67)
Reprises de provisions	86	49	34
Dotation ou reprise nette aux provisions	(154)	(78)	(33)
Plus-values de cession réalisées	110	188	408
Moins-values de cession réalisées	(40)	(17)	(8)
Solde des plus et moins-values de cession	70	171	400
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(84)	93	367
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	56	410	812

(1) Dont 65 millions d'euros de plus-values de cession des titres de placement issus du transfert de titres d'investissement réalisées pendant l'exercice 2002 (cf. note 5).

Note 31 • Charges générales d'exploitation

Note 31.1 • Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Salaires et traitements	(2 473)	(1 486)	(1 636)
Charges sociales	(892)	(450)	(490)
Intéressement et participation	(96)	(46)	(71)
Impôts et taxes sur rémunérations	(83)	(72)	(81)
Frais de personnel	(3 544)	(2 054)	(2 278)

Au titre de l'exercice 2003, la rémunération des organes d'administration et de Direction du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 11 millions d'euros.

Note 31.2 • Effectif moyen

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Total ⁽¹⁾	64 191	22 878	28 753
dont France	45 575	12 550	12 633
Étranger	18 616	10 328	16 120

(1) L'augmentation des effectifs s'explique notamment par l'entrée des groupes Finaref et Ellos (1 459 personnes) d'une part et du groupe Crédit Lyonnais d'autre part pour 40 260 personnes (dont 32 010 en France).

Note 31.3 • Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Impôts et taxes	(216)	(143)	(202)
Services extérieurs & autres frais administratifs	(2 338)	(1 498)	(1 562)
Total	(2 554)	(1 641)	(1 764)

Note 32 • Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Dotations aux provisions	(2 000)	(1 222)	(1 964)
Provisions sur créances douteuses	(1 588)	(854)	(1 059)
Autres provisions	(412)	(368)	(905)
Reprises de provisions	1 192	1 016	1 576
Reprises de provisions sur créances douteuses	904	320	492
Reprises des autres provisions	288	696	1 084
Variation des provisions	(808)	(206)	(388)
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non provisionnées	(135)	(70)	(85)
Récupérations sur créances amorties	104	69	107
Coût du risque	(839)	(207)	(366)

Note 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(4)	(9)	(10)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(82)	(241)	(120)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	2	1	9
Sur participations et autres titres détenus à long terme	135	282	241
Dotation ou reprise nette aux provisions	51	33	120
Sur titres d'investissement	(2)	(8)	(1)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	53	41	121
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	7	16	2
Sur participations et autres titres détenus à long terme	70	234	168
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(12)	(3)	(9)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(142)	(352)	(266)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(77)	(105)	(105)
Sur titres d'investissement	(5)	13	(7)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(72)	(118)	(98)
Solde (en perte) ou en bénéfice	(26)	(72)	15
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	34	3	43
Moins-values de cession	(25)	(5)	(24)
Solde (en perte) ou en bénéfice	9	(2)	19
Résultat net sur immobilisations	(17)	(74)	34

Note 34 • Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Impôt courant de l'exercice	(531)	(168)	(591)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(36)	(44)	(270)
Total	(567)	(212)	(861)

Taux effectif d'impôt

(exprimé en millions d'euros et en taux)

au 31 décembre 2003

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1626	35,43 %	(576)
Effet des différences permanentes		6,21 %	(101)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		- 3,75 %	61
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		- 0,74 %	12
Effet de l'imposition à 19 %		- 0,55 %	9
Effet des autres éléments		- 1,72 %	28
Taux et charge effectifs d'impôt		34,88 %	(567)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 32 millions d'euros au 31 décembre 2003.

La charge fiscale de l'exercice 2003 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôt de 564 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : produit d'impôt de 3 millions d'euros.

Note 35 • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Sociétés non financières	20	(36)	(1)
Sociétés financières	966	512	306
Total	986	476	305

Note 36 • Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Prétraite et congés de fin de carrière	(16)	(5)	(2)
Primes et indemnités d'assurance	6		
Euro		3	42
Systèmes d'information et charges de restructuration	(28)	(72)	(12)
Litiges	8	5	(28)
Cotisations au fonds de garantie – dépôts et titres		(1)	(9)
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité			152
Décentralisation du compartiment épargne avance (cf. § 1.2)			(382)
Diminution du taux de perte interne (cf. § 2.1.6)			760
Provision sur risque Argentine			(98)
Divers ⁽¹⁾⁽²⁾	39	(64)	(90)
Total	9	(134)	333

(1) Le montant figurant en divers en 2002 comprend l'écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel.

(2) Inclus la contribution du groupe Crédit Lyonnais, soit 35 millions d'euros.

Note 37 • Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Note 37.1 • Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03						31/12/02	31/12/01	
	Banque de proximité France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers	
France (y compris DOM, TOM)	0	1 357	1 395	1 163	36	(458)	3 493	3 189	3 860
Autres pays de l'Espace économique européen (E.E.E)	0	388	263	445	9	(11)	1 094	964	1 021
Autres pays d'Europe	0	216	154	28	0	0	398	417	310
Amérique du Nord	0	0	23	244	0	105	372	299	323
Amériques centrale et du Sud	0	0	13	0	9	0	22	37	584
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	55	84	0	139	158	180
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0	5	170	0	0	175	194	250
Japon	0	0	6	46	0	0	52	71	70
Contribution du groupe Crédit Lyonnais	1 724	130	434	1 248	111	(41)	3 606		
Produit net bancaire	1 724	2 091	2 293	3 399	249	(405)	9 351	5 329	6 598

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2 • Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2003⁽¹⁾⁽³⁾

(en millions d'euros)

	Banque de détail en France	Services financiers spécialisés	Métiers de gestion d'actifs	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	1 724	2 091	2 293	3 399	249	(405)	9 351
Charges de fonctionnement	(1 214)	(1 185)	(1 155)	(2 309)	(198)	(435)	(6 496)
Résultat brut d'exploitation	510	906	1 138	1 090	51	(840)	2 855
Coût du risque	(61)	(329)	(9)	(417)	(39)	16	(839)
Résultat d'exploitation	449	577	1 129	673	12	(824)	2 016
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	682	4	29	74	209	(12)	986
Résultat net sur actifs immobilisés				25		(42)	(17)
Résultat courant avant impôts	1 131	581	1 158	772	221	(878)	2 985
Coûts liés au rapprochement		(8)	(41)	(313)		(151)	(513)
Résultat exceptionnel	(17)	1	(3)	(25)	(1)	54	9
Impôts	(175)	(216)	(358)	(109)	(7)	298	(567)
Solde dotations / reprises provisions FRBG		2	(5)	8		126	131
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	939	360	751	333	213	(551)	2 045

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1 (630 millions d'euros), la part du groupe Crédit Lyonnais s'élève à 52 millions d'euros.

(3) La ventilation de l'écart d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais par secteur d'activité sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2004 ; de ce fait, la répartition par secteur d'activité ne peut être donnée jusqu'au résultat net.

Note 37.2 • Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2002⁽¹⁾⁽³⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	791	1 520	2 422	503	93	5 329
Charges de fonctionnement	(466)	(839)	(1 858)	(353)	(413)	(3 929)
Résultat brut d'exploitation	325	681	564	150	(320)	1 400
Coût du risque	(103)	(11)	(171)	(133)	211	(207)
Résultat d'exploitation	222	670	393	17	(109)	1 193
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	464	3	52	(17)	(26)	476
Résultat net sur actifs immobilisés			32	(33)	(73)	(74)
Résultat courant avant impôts	686	673	477	(33)	(208)	1 595
Résultat exceptionnel	2	(6)	(28)	(55)	(47)	(134)
Impôts	(84)	(199)	(117)	(5)	193	(212)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(1)	(2)	5	(4)	100	98
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	603	466	337	(97)	38	1 347

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité et la contribution des Caisses régionales et de leurs filiales à la banque de proximité en France sont détaillées note 37.2.1.

(3) L'activité moyens de la banque est affectée au pôle gestion pour compte propre & divers alors qu'elle était répartie sur chacun des pôles concernés les exercices précédents.

Note 37.2 • Résultat courant avant impôts par secteur d'activité au 31 décembre 2001 ⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	813	1 532	2 712	884	657	6 598
Charges de fonctionnement	(495)	(802)	(2 013)	(647)	(393)	(4 350)
Résultat brut d'exploitation	318	730	699	237	264	2 248
Coût du risque	(100)	(1)	(161)	(272)	168	(366)
Résultat d'exploitation	218	729	538	(35)	432	1 882
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	16	2	56	229	2	305
Résultat net sur actifs immobilisés					34	34
Résultat courant avant impôts	234	731	594	194	468	2 221

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2.1 • Banque de proximité en France – Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs filiales

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02
Produit net bancaire	11 040	10 318
Charges de fonctionnement	(6 359)	(6 248)
Résultat brut d'exploitation	4 681	4 070
Coût du risque	(851)	(535)
Résultat d'exploitation	3 830	3 535
Résultat net sur actifs immobilisés	(56)	(39)
Résultat courant avant impôts	3 774	3 496
Résultat exceptionnel	(134)	(130)
Impôts	(1 269)	(960)
Dotations au FRBG	83	(265)
Résultat net social cumulé des Caisses régionales consolidées	2 454	2 141
Résultat net social cumulé des filiales des Caisses régionales consolidées	46	44
Retraitements et éliminations de consolidation	75	(136)
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 575	2 049
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	644	512
Retraitements et éliminations de consolidation	(97)	(89)
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales	2	41
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	81	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	630	464

(1) Écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Note 37.3 • Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition par zone géographique⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/03												31/12/02	31/12/01	
	PNB	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôts	Coûts liés au rapprochement	Résultat exceptionnel	Impôts	Solde dotations / reprises provisions FRBC	Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	Résultat courant
France (y compris DOM, TOM)	6 096	(4 543)	1 553	(596)	957	780	(23)	1 714	(487)	53	(345)	132	1 067	1 202	1 823
Autres pays de l'Espace économique européen (E.E.E)	1 365	(838)	527	(57)	470	137	(5)	602	(6)	(11)	(100)	(1)	484	(3)	442
Autres pays d'Europe	488	(284)	204	(53)	151	1	(1)	151	(12)	(2)	(48)	0	89	90	103
Amérique du Nord	672	(327)	345	(108)	237	0	7	244	(2)	(11)	(23)	0	208	11	(165)
Amériques centrale et du Sud	255	(167)	88	(25)	63	5	2	70	0	(2)	(23)	0	45	(76)	(63)
Afrique et Moyen-Orient	374	(260)	114	1	115	63	0	178	0	(11)	(25)	0	142	84	82
Asie et Océanie (hors Japon)	83	(65)	18	0	18	0	3	21	(6)	1	(3)	0	13	21	(24)
Japon	18	(12)	6	(1)	5	0	0	5	0	(8)	0	0	(3)	18	23
Totaux	9 351	(6 496)	2 855	(839)	2 016	986	(17)	2 985	(513)	9	(567)	131	2 045	1 347	2 221

(1) La décomposition du résultat net par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 38 • Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

Note 38.1 • Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 115	3 100	3 442	2 400	2 390	2 546	2 076	2 066	2 154
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 781	3 726	3 738	3 128	3 102	2 623	2 717	2 716	3 342
3. Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	8 886	8 884	8 471	5 773	5 773	4 872	4 182	4 182	4 551
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 275	8 275	9 696	8 036	8 036	9 367	6 425	6 425	7 605
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	88 282	88 944	94 299	61 475	60 811	65 390	58 796	58 164	60 947
6. Prêts hypothécaires	4	4	4	6	6	6	6	6	6
7. Autres prêts et effets assimilés	422	422	422	169	169	169	131	131	131
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	2	2	2						
9. Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	1 559	1 559	1 657	130	130	138	596	593	608
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	13 730	13 731	13 731	6 138	6 138	6 138	6 762	6 762	6 762
Total	128 056	128 647	135 462	87 255	86 555	91 249	81 691	81 045	86 106
Retraitements de consolidation		(1 359)			(1 650)			(1 655)	
Valeur nette au bilan		127 288			84 905			79 390	

Note 38.2 • Ventilation des autres actifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	337	234	571	311	155	466	263	124	387
Créances nées d'opérations de réassurance	207	163	370	1	148	149	0	121	121
Frais d'acquisition reportés	4	49	53		25	25		22	22
Évaluations techniques de réassurance			0			0			0
Différence de conversion-actif			0	1		1	2	0	2
Autres actifs			0			0			0
Total	548	446	994	313	328	641	265	267	532
Retraitements de consolidation			(5)						
Valeur nette au bilan			989			641			532

Note 38.3 • Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises	2	326	328		239	239		204	204
Provisions d'assurance vie	104 062		104 062	74 274		74 274	67 845		67 845
Provisions pour sinistres	1167	816	1 983	814	417	1 231	818	336	1 154
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	2 440	63	2 503	1 814	62	1 876	1 326	49	1 375
Provisions pour égalisation	23	8	31	11	6	17	22	4	26
Autres provisions techniques	45	415	460	1	377	378	2	311	313
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	107 739	1 628	1 09 367	76 914	1 101	78 015	70 013	904	70 917
Provisions techniques des contrats en unités de compte	13 702		13 702	6 139		6 139	6 770		6 770
Total des provisions techniques d'assurance brutes	121 441	1 628	123 069	83 053	1 101	84 154	76 783	904	77 687
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(252)	(137)	(389)	(84)	(60)	(144)	(65)	(36)	(101)
Total des provisions techniques nettes	121 189	1 491	122 680	82 969	1 041	84 010	76 718	868	77 586

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent moins de 1 % des provisions techniques d'assurance.

Note 38.4 • Ventilation des autres passifs d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	2	2	4						
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	386	113	499	212	52	264	184	33	217
Dettes nées d'opérations de réassurance	244	201	445	11	206	217	4	155	159
Évaluations techniques de réassurance						0			0
Report de commissions reçues des réassureurs						0			0
Différence de conversion-passif	2		2	1		1	1		1
Total	634	316	950	224	258	482	189	188	377
Retraitements de consolidation			(1)			(1)			
Total			949			481			377

Note 38.5 • Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)

	31/12/03			31/12/02			31/12/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	12 739	1 073	13 812	9 501	801	10 302	9 276	677	9 953
Part réassurée des primes	(152)	(70)	(222)	(12)	(49)	(61)	(11)	(34)	(45)
Primes nettes	12 587	1 003	13 590	9 489	752	10 241	9 265	643	9 908
Produits des placements	5 283	74	5 357	4 839	57	4 896	4 217	48	4 265
Ajustement ACAV (plus-values)	1 817		1 817	7		7	11		11
Autres produits techniques			0			0			0
Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance	19 687	1 077	20 764	14 335	809	15 144	13 493	691	14 184
Sinistres – remboursements	(5 626)	(518)	(6 144)	(4 736)	(422)	(5 158)	(4 254)	(366)	(4 620)
Part réassurée des sinistres	146	23	169		12	12	6	22	28
Sinistres – remboursements nets	(5 480)	(495)	(5 975)	(4 736)	(410)	(5 146)	(4 248)	(344)	(4 592)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(6 601)	(124)	(6 725)	(2 812)	(133)	(2 945)	(3 579)	(118)	(3 697)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(37)	22	(15)	11	7	18	4	(10)	(6)
Charges nettes des provisions techniques	(6 638)	(102)	(6 740)	(2 801)	(126)	(2 927)	(3 575)	(128)	(3 703)
Participation aux résultats	(4 662)	(56)	(4 718)	(3 421)	(62)	(3 483)	(3 284)	(50)	(3 334)
Charges des placements	(406)	(8)	(414)	(833)	(9)	(842)	(547)	(9)	(556)
Ajustements ACAV (moins-values)	(922)		(922)	(1 485)		(1 485)	(919)		(919)
Autres charges techniques			0			0			0
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(18 108)	(661)	(18 769)	(13 276)	(607)	(13 883)	(12 573)	(531)	(13 104)
Marge brute des activités d'assurance	1 579	416	1 995	1 059	202	1 261	920	160	1 080
Retraitements de consolidation			(32)			(7)			115
Marge brute des activités d'assurance			1 963			1 254			1 195

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (51 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

Note 39 • Coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)

	31/12/03		
	Coûts provisionnés sur l'exercice	Coûts passés en charge sur l'exercice	Total
Charges constatées en résultat	308	205	513
Dont			
• Coûts de mise en œuvre de synergies	304	70	374
• Autres effets du rapprochement	4	135	139
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)	532	0	532
Total des coûts de mise en œuvre des synergies	836	70	906
Dont :			
Frais de personnel	611	15	626
Coûts informatiques	56	0	56
Coûts liés à l'immobilier	101	1	102
Autres	68	54	122
	836	70	906

Le rapprochement se traduira par des économies de coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage des coûts fixes...

Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont ou seront engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies tels que les frais des banques conseil supportés par le Crédit Lyonnais.

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 2.1 de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.
- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe, dans le cadre de l'intégration du groupe Crédit Lyonnais, votre Groupe a procédé à un premier examen des actifs, passifs et éléments de hors-bilan du groupe Crédit Lyonnais le conduisant notamment à harmoniser les méthodes comptables, à comptabiliser une provision pour coûts liés au rapprochement et à constater un fonds de commerce représentatif de l'activité de banque de détail en France. L'écart d'acquisition après prise en compte de ces éléments est amorti sur 20 ans. Nous avons revu les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces actifs et passifs et vérifié que ces évaluations reposent sur des méthodes documentées.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 21 avril 2004

Les Commissaires aux Comptes

CABINET ALAIN LAINÉ

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Alain Lainé

Valérie Meeus

Information complémentaire au document de référence

Concernant les principes d'évaluation des passifs sociaux

Les évaluations ont été réalisées par des actuaires externes. Les méthodes et paramètres utilisés sont conformes aux recommandations n° 2003-R-01 du CNC. Une harmonisation des critères retenus dans le calcul des engagements a été entreprise entre Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais S.A., notamment sur le paramètre du taux d'actualisation. Cette harmonisation sera complétée et poursuivie au sein du Groupe en 2004.

	Entité concernée		
	Crédit Agricole S.A.	Crédit Lyonnais	CAI
NATURE DE L'ENGAGEMENT PROVISIONNÉ	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : PRIMES DE DÉPART VERSÉES AUX SALARIÉS LORS DE LEUR DÉPART EN RETRAITE (DROITS ACQUIS FIN 2003)		
Critères d'évaluation retenus			
Méthode	Unités de crédit projetés*	Unités de crédit projetés*	Unités de crédit projetés*
Taux d'évolution des rémunérations	4,00 %	3,62 % pour les cadres ; 2,21 % pour les techniciens	Courbe d'évolution par statut : 3 à 4 % pour les cadres ; 2,50 % pour les non cadres
Taux de turn-over	- 30 ans : 5,40 % ; 30 à 34 ans : 4,00 % ; 35 à 39 ans : 3,00 % ; 40 à 49 ans : 2,00 % ; 50 ans et + : 0,50 %	Courbe : de 23 % à 20 ans à 0 % à 60 ans	Courbe : de 13 % à 20 ans à 0 % à 56 ans
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	4,60 %
Taux de charges sociales	56 %, sauf départ à 65 ans et + (application de la loi Fillon)	56 %, sauf départ à 65 ans et + (application de la loi Fillon)	56 %, sauf départ à 65 ans et + (application de la loi Fillon)

* Il s'agit des droits acquis au 31 décembre 2003 dont l'utilisation dans le temps est actualisée.

Comptes individuels

Bilan de Crédit Agricole S.A.	 158
Hors bilan de Crédit Agricole S.A.	 158
Compte de résultat de Crédit Agricole S.A.	 160
Tableau de variation des capitaux propres	 161
Tableau des titres de participations et filiales	 162

Bilan de Crédit Agricole S.A. (comptes individuels)

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

Actif

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Opérations interbancaires et assimilées	36 637	47 328	56 727
Caisse, Banques centrales, CCP	211	3 826	633
Effets publics et valeurs assimilées	5 467	5 751	5 566
Créances sur les établissements de crédit	30 959	37 751	50 528
Opérations internes au Crédit Agricole	157 718	149 978	141 697
Créances sur la clientèle	1 660	2 038	2 888
Autres concours à la clientèle	1 476	1 483	2 519
Comptes ordinaires débiteurs	184	555	369
Opérations sur titres	12 388	12 449	14 702
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 350	7 097	8 094
Actions et autres titres à revenu variable	4 038	5 352	6 608
Valeurs immobilisées	43 234	23 788	22 006
Participations et autres titres détenus à long terme	11 388	13 971	12 646
Parts dans les entreprises liées	31 645	9 610	9 136
Immobilisations corporelles et incorporelles	201	207	224
Actions propres	38	11	-
Comptes de régularisation et actifs divers	15 160	14 929	14 918
Autres actifs	6 768	6 531	5 772
Comptes de régularisation	8 392	8 398	9 146
Total actif	266 835	250 521	252 938

Hors bilan de Crédit Agricole S.A. (comptes individuels)

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Engagements donnés	19 516	22 109	36 398
Engagements de financement	6 880	7 249	9 658
Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 801	5 545	7 869
Engagements en faveur du Crédit Agricole	1 808	1 065	1 537
Engagements en faveur de la clientèle	271	639	252
Engagements de garantie	12 636	14 860	26 649
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 460	10 424	22 191
Engagements d'ordre du Crédit Agricole	3 759	4 014	4 409
Engagements d'ordre de la clientèle	417	422	49
Engagements sur titres	-	-	91

Passif

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Opérations interbancaires et assimilées	18 768	20 163	24 658
Banques centrales et CCP	-	-	5
Dettes envers les établissements de crédit	18 768	20 163	24 653
Opérations internes au Crédit Agricole	13 518	18 951	24 056
Comptes créditeurs de la clientèle	160 539	151 865	147 489
Comptes d'épargne à régime spécial	151 907	142 346	136 033
Autres dettes	8 632	9 519	11 456
Dettes représentées par un titre	21 256	22 994	22 466
Comptes de régularisation et passifs divers	14 198	13 677	13 562
Autres passifs	2 836	2 484	2 856
Comptes de régularisation	11 362	11 193	10 706
Provisions et dettes subordonnées	17 173	9 163	7 373
Provisions pour risques et charges	1 186	1 311	1 731
Dettes subordonnées	15 987	7 852	5 642
Fonds pour risques bancaires généraux	1 335	1 463	1 563
Capitaux propres hors FRBG	20 048	12 245	11 771
Capital souscrit	4 421	2 917	2 917
Primes d'émission	12 260	5 954	5 954
Réserves	2 599	2 361	1 851
Report à nouveau	153	-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4	5	4
Résultat de l'exercice	611	1 008	1 045
Total passif	266 835	250 521	252 938

Engagements reçus	4 293	4 632	3 439
Engagements de financement	4 158	4 433	3 137
Engagements reçus d'établissements de crédit	379	91	112
Engagements reçus du Crédit Agricole	3 779	4 342	3 025
Engagements de garantie	135	195	297
Engagements reçus d'établissements de crédit	115	172	243
Engagements reçus du Crédit Agricole	5	6	6
Engagements reçus d'autres organismes	15	17	48
Engagements sur titres	-	4	5

Compte de résultat de Crédit Agricole S.A. (comptes individuels)

aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001

(en millions d'euros)

	31/12/03	31/12/02	31/12/01
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	374	657	821
Revenus des titres à revenu variable	1440	960	689
Produits nets des commissions	(890)	(868)	(918)
Produits nets sur opérations financières	(109)	185	514
Autres produits nets d'exploitation bancaire	(57)	-	4
Produit net bancaire	758	934	1110
Charges générales de fonctionnement	(345)	(350)	(333)
Frais de personnel	(165)	(155)	(158)
Autres frais administratifs	(159)	(172)	(152)
Dotations aux amortissements	(21)	(23)	(23)
Résultat brut d'exploitation	413	584	777
Coût du risque	(44)	173	(28)
Résultat d'exploitation	369	757	749
Résultat net sur actifs immobilisés	(226)	(202)	(218)
Résultat courant avant impôts	143	555	531
Charges liées au rapprochement CA / CL	(79)	0	0
Résultat net exceptionnel	(14)	(8)	567
Impôt sur les bénéfices	432	362	(16)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	129	99	(37)
Résultat net de l'exercice	611	1008	1045

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de bilan, hors bilan et résultat.

Extrait de la note 2 des principes et méthodes comptables

Les principaux changements de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent sont les suivants :

Crédit Agricole S.A. applique, à compter du 1^{er} janvier 2003, les dispositions du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n° 2002-03.

Crédit Agricole S.A. applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, la méthode d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, qui constitue la méthode préférentielle pour les comptes consolidés. L'impact de ce changement de méthode s'élève à 118 millions d'euros et a été comptabilisé dans les capitaux propres.

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	Capital	Primes et réserves et report à nouveau	Provisions réglementées Subventions d'investissement	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2000	2 241	6 557	3	8 801
Dividendes versés au titre de 2000		(409)		(409)
Variation de capital ⁽¹⁾	676			676
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		1 657		1 657
Résultat de l'exercice 2001		1 045		1 045
Autres variations			1	1
Solde au 31 décembre 2001	2 917	8 850	4	11 771
Dividendes versés au titre de 2001		(535)		(535)
Variation de capital ⁽¹⁾				
Variation des primes d'émission ⁽²⁾				
Résultat de l'exercice 2002		1 008		1 008
Autres variations			1	1
Solde au 31 décembre 2002	2 917	9 323	5	12 245
Dividendes versés au titre de 2002		(729)		(729)
Variation de capital ⁽¹⁾	1 504			1 504
Variation des primes d'émission ⁽²⁾		6 306		6 306
Affectation du résultat social 2000				0
Résultat au 31 décembre 2003		611		611
Autres variations ⁽³⁾		112	(1)	111
Solde au 31 décembre 2003	4 421	15 623	4	20 048
(1) Répartition de la variation du capital selon ses origines		31/12/01	31/12/02	31/12/03
Païement du dividende en actions		77	-	-
Augmentation du capital en numéraire		51	-	445
Augmentation du capital par apport		548	-	1 059
(2) Répartition de la variation des primes selon leur origine		31/12/01	31/12/02	31/12/03
Païement du dividende en actions		331	-	-
Augmentation du capital en numéraire		134	-	1 860
Augmentation du capital par apport		1 192	-	4 446

(3) Autres variations de l'exercice 2003 : elles résultent pour 118 millions d'euros de l'affectation en compte de report à nouveau de l'impact du changement de méthode d'amortissement des frais d'émission des emprunts.

Titres de participations et de filiales

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contrevaaleur euros)		(en millions de contrevaaleur euros)					
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. encore non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/03	Résultat du dernier exercice clos 31/12/03	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice	
		31/12/03	31/12/03	31/12/03	Valeur brute	Valeur nette						
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL CA S.A.												
1° Parts dans les entreprises liées établissements de crédit (plus de 50 % du capital)												
Banco Bisel	Bartolome Mire 602 2000 Rosario Santa Fe (Argentine)	Pesos	N.A.	N.A.	100,0	237	-	-	-	N.A.	N.A.	-
CA Preferred Funding LLC	C/O Crédit Agricole Indosuez 666 Third Avenue NY 10017 USA	USD	2932	-	67,0	108	108	-	-	105	99	-
CL de Développement de la Corse	Avenue Napoléon III 20193 Ajaccio	Euros	99	-	99,8	99	23	-	-	-	-	-
Crédit Lyonnais	18, rue de la République 69000 Lyon	Euros	1833	6546	94,8	17 896	17 896	139	-	7145	591	265
Finaref SA	6, rue Émile Moreau 59100 Roubaix	Euros	14	327	75,5	1715	1715	262	93	879	104	-
Foncaris	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	225	106	100,0	320	320	-	-	51	31	28
Idia Participations	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	Euros	144	100	78,2	185	185	-	-	14	9	2
Crédit Agricole Indosuez	9, quai Paul Doumer 92400 Courbevoie	Euros	1137	3193	93,5	2 805	2 805	2 258	2	2 645	552	233
Finaref Group AB	Box 932 501 10 Boras (Suède)	SeK	N.S.	16	75,5	204	204	-	-	51	18	-
Lukas SA	pL Orlat Lwowskich 1, 53 605 Wroclaw (Pologne)	Zlotis	1	174	19,3	90	90	-	19	36	2	-
Segespar	90, boulevard Pasteur Immeuble Cotentin 75015 Paris cedex	Euros	8	824	94,0	589	589	74	-	81	103	49
Ucabail	128-130, boulevard Raspail 75288 Paris cedex 06	Euros	55	217	100,0	143	143	4 508	16	181	23	20
2° Participations dans des établissements de crédit (10 à 50 % du capital)												
Banca Intesa Spa	Piazza Paolo Ferrari, 10 20121 Milano (Italie)	Euros	3 561	10 318	16,1	3 089	3 038	-	-	15 121	1 214	79
Crédit Logement	50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	Euros	844	53	16,5	193	193	-	68	N.C.	44	7
CR Alpes Provence	25 chemin des trois Cyprès 13037 Aix-en-Provence cedex 2	Euros	161	642	25,0	210	210	4 280	-	574	70	5
CR Alsace Vosges	1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg cedex	Euros	112	485	25,0	131	131	3 418	-	356	54	4
CR Anjou et Maine	40, rue Prémartine 72000 Le Mans	Euros	283	926	25,0	234	234	5 183	-	632	74	5
CR Aquitaine	304, boulevard du Président Wilson 33076 Bordeaux cedex	Euros	111	1 350	25,0	310	310	5 001	-	682	176	9
CR Atlantique Vendée	Route de Paris 44949 Nantes	Euros	152	786	25,1	196	196	5 318	1	633	70	5
CR Brie	24, avenue du Maréchal Foch 77101 Meaux	Euros	77	403	25,0	107	107	2 828	-	340	42	4
CR Calvados	15, esplanade Brillaud de Laujardière 14050 Caen cedex	Euros	67	177	25,0	53	53	1 500	-	193	23	2
CR Centre France	3, avenue de la Libération 63045 Clermond-Ferrand cedex 9	Euros	139	1 295	25,0	318	318	5 402	-	768	140	9

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre valeur euros)		(en millions de contre valeur euros)					
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non-encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/03	Résultat du dernier exercice clos 31/12/03	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice	
		31/12/03	31/12/03	31/12/03	Valeur brute	Valeur nette						
CR Centre Loire	8, allée des collèges 18920 Bourges cedex	Euros	177	746	25,0	182	182	4 691	-	571	75	4
CR Centre Ouest	29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 Limoges cedex	Euros	54	377	25,0	89	89	2 201	-	260	34	2
CR Centre Est	1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 Champagne au Mont d'Or	Euros	153	1 350	25,0	323	323	6 756	-	917	108	6
CR Champagne Bourgogne	269, faubourg Cronsels 10000 Troyes	Euros	247	479	25,0	114	114	4 077	-	508	48	4
CR Charente Périgord	rue d'Épagnac BP21 16800 Soyaux	Euros	163	252	25,0	77	77	2 351	-	310	37	2
CR Charente-Maritime - Deux Sèvres	12, boulevard Guillet-Maillet 17100 Saintes	Euros	103	530	25,0	130	130	3 754	-	445	49	3
CR Côte d'Armor	La Croix Tual 22440 Ploufragan	Euros	96	428	25,0	118	118	2 804	-	330	72	3
CR des Savoie	PAE Les Glaisins 4, av. du Pré Félin 74985 Anney cedex 09	Euros	200	442	25,0	152	152	6 059	2	602	77	4
CR Finistère	7, route du Loch 29555 Quimper cedex 9	Euros	135	511	25,0	135	135	3 432	-	426	43	3
CR Franche-Comté	11, avenue Élisée Cusenier 25084 Besançon cedex 9	Euros	138	367	25,0	109	109	3 176	-	371	47	3
CR Gard	408, chemin du Mas de Cheylon 30000 Nîmes	Euros	88	248	25,0	77	77	1 921	-	287	39	2
CR Ille-et-Vilaine	19, rue du Pré Perché BP 2025X 35040 Rennes cedex	Euros	110	465	25,0	121	121	3 440	-	352	43	3
CR Loire Haute-Loire	94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	Euros	134	576	25,0	131	131	2 775	-	546	59	3
CR Lorraine	56-58, avenue André Malraux 54017 Metz CEDEX	Euros	53	428	25,0	115	115	3 271	-	393	59	3
CR Midi	Avenue du Montpelleret- Maurin 34 977 Lattes cedex	Euros	104	642	25,0	162	162	3 695	-	510	68	4
CR Morbihan	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes cedex 9	Euros	77	340	25,0	92	92	2 908	-	354	37	2
CR Nord-Est	25, rue Libergier 51100 Reims	Euros	172	1 012	23,6	252	252	5 490	-	709	83	5
CR Normand	Avenue de Paris 50000 Saint-Lô	Euros	84	630	25,0	152	152	3 387	-	402	61	4
CR Normandie Seine	Cité de l'agriculture BP 800 76230 Bois-Guillaume cedex	Euros	82	607	25,0	162	162	3 687	1	470	55	3
CR Oise	18, rue d'Allonne 60000 Beauvais	Euros	111	440	25,0	178	178	2 176	-	278	39	3
CR Paris et Île-de-France	26, quai de la Râpée 75012 Paris	Euros	58	1 488	25,0	488	488	8 173	-	1 222	240	13
CR Nord de France	10, avenue Foch 59800 Lille	Euros	149	1 310	25,6	378	378	6 454	-	841	128	10
CR Provence Côte d'Azur	Avenue Paul Arène les Négadis 83002 Draguignan	Euros	74	682	25,0	166	166	3 880	-	580	64	4
CR Pyrénées Gascogne	11, boulevard du Président Kennedy BP 329 65003 Tarbes cedex	Euros	79	521	25,0	139	139	3 744	-	499	55	3
CR Quercy Rouergue	53, rue Gustave Larroumet BP 29 46021 Cahors cedex	Euros	69	383	25,0	101	101	2 611	-	311	49	3
CR Réunion	Parc Jean de Cambiaire 97462 Saint-Denis cedex	Euros	47	277	25,0	73	73	1 329	-	198	24	2
CR Somme	500, rue Saint Fuscien 80095 Amiens cedex 3	Euros	105	296	25,0	106	106	1 938	-	232	24	2
CR Sud Alliance	219, avenue François Verdier 81000 Albi cedex	Euros	72	293	25,0	80	80	2 104	-	262	35	2

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre valeur euros)		(en millions de contre valeur euros)					
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par CA S.A. non-encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par CA S.A.	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 31/12/03	Résultat du dernier exercice clos 31/12/03	Dividendes encaissés par CA S.A. au cours de l'exercice	
		31/12/03	31/12/03	31/12/03	Valeur brute	Valeur nette						
CR Sud Méditerranée	30, rue Pierre Bretonneau 66000 Perpignan	Euros	25	273	25,8	66	66	1716	-	227	31	2
CR Sud Rhône-Alpes	15-17, rue Paul Claudel BP 67 38041 Grenoble cedex 09	Euros	101	560	25,0	138	138	4354	-	513	60	3
CR Toulouse et Midi Toulousain	6-7, place Jeanne d'Arc 31000 Toulouse	Euros	133	396	25,0	110	110	2569	-	330	36	2
CR Touraine et Poitou	18, rue Salvador Allende 86000 Poitiers	Euros	143	581	25,0	168	168	3222	-	416	63	4
CR Val de France	1, rue Daniel Boutet 28000 Chartres	Euros	71	440	25,0	104	104	2573	1	326	33	2
3° Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)						6032	5899					
CA Bourse	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	44	310	99,5	262	262	-	-	3	130	2
CA Deurope BV	C/o Corporate Services-Olympic Plaza Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE - Amsterdam (Pays-Bas)	Euros	6	580	100,0	594	594	-	-	-	(2)	-
Delfinances	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	151	26	100,0	171	171	-	-	15	2	10
Financière Lapérouse	46, rue de Bassano 75008 Paris	Euros	592	11	77,2	457	457	-	-	36	23	22
Fire CA	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	152	-	51,0	78	57	-	-	-	(1)	-
Pacifica	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	112	6	60,0	72	72	-	-	224	17	7
Predica	50-56, rue de la Procession 75015 Paris	Euros	370	1773	100,0	1842	1842	-	6098	1211	328	285
Sacam (Sacam I, 2, 3, Sofinco)	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	1579	535	100,0	1519	1519	4024	-	1046	148	90
Sefa	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	67	1	100,0	67	67	-	-	-	3	-
Sopar	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	43	13	100,0	75	75	-	-	5	5	3
U.I.	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	Euros	408	213	100,0	724	724	-	-	102	70	71
Unifica	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	40	12	100,0	171	59	-	-	11	6	5
4° Autres participations (10 à 50 % du capital)						930	669					
Bespar	rua Saõ Bernardo 62, 1200 Lisbonne (Portugal)	Euros	683	270	22,9	272	255	-	-	36	29	6
Rue Impériale	49, rue de la République 69002 Lyon	Euros	25	1262	29,0	591	348	-	-	N.C.	5	4
SCI Société Immobilière de La Seine	91/93, boulevard Pasteur 75015 Paris	Euros	129	0	45,5	67	66	-	-	-	3	-
AUTRES PARTICIPATIONS (VALEUR D'INVENTAIRE INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.)						1084	947					
Parts dans les entreprises liées établissements de crédit						346	308					
Participations dans des établissements de crédit						467	456					
Autres parts dans les entreprises liées						164	96					
Autres participations						107	88					
Total filiales et participations						42266	41371					
Avances consolidables et créances rattachées						1673	1662					
Valeurs au bilan						43939	43033					

Informations juridiques et administratives

Renseignements de caractère général	 166
Concernant la société	166
Concernant le capital	172
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	 178
Assemblée générale mixte du 19 mai 2004	 180
Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	 190
Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence	 192
Table de concordance	 195

Renseignements de caractère général

Renseignements concernant la société

Dénomination sociale et siège social de la société

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Antérieurement à cette décision, la société était dénommée Caisse Nationale de Crédit Agricole, désignée en abrégé CNCA.

Le siège social de la société est fixé à Paris (75015), 91-93 boulevard Pasteur.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

Code APE : 651 D.

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Date de constitution et durée de la société

La société est issue de la transformation, de l'établissement public industriel et commercial dénommé Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), en société anonyme, réalisée par la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la CNCA.

Elle prendra fin le 31 décembre 2086, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Forme et législation (Article 1 des statuts)

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce. Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualis-

tes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaires et notamment de la Commission bancaire.

Depuis l'admission de ses actions aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Objet social (Article 3 des statuts)

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole. À cet effet :

1. Elle exerce la fonction de Caisse centrale et assure l'unité financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des Caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux Caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la société et ses filiales et les Caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe Crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du Groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.

3. En qualité d'organe central du Crédit Agricole Mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du Crédit Agricole Mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Et, de façon générale, elle effectue

toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Fixation – Affectation et répartition statutaire des bénéfices (Article 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable, que l'Assemblée générale utilisera afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
- distribuer aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un dividende.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende soit en numéraire soit en actions.

Assemblées générales Convocation (Article 21 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Accès aux Assemblées (Article 23 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, de leur inscription en compte sur les registres de la société,
- pour les propriétaires de titres au porteur, du dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte de la date du dépôt jusqu'au lendemain de celle de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration peut réduire ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint,
- ou
- voter à distance,
- ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées générales des actionnaires par voie de visioconférence et voter à ces mêmes Assemblées générales par voie de télécommunications. Le Président du Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées garantissent l'authentification des actionnaires participant au vote et l'intégrité du vote exprimé.

Quorum – Vote – Nombre de voix (Article 25 des statuts)

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le Président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Dans toutes les Assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, ainsi que dans les Assemblées spéciales, les droits de vote attachés aux actions grevées d'usufruit sont exercés par l'usufruitier.

La société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Droits et obligations attachés aux actions

(Article 9 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

Forme et mode d'inscription en compte

des actions (Article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

Rémunération et mandats des mandataires sociaux

Rémunération des mandataires sociaux

Conseil d'administration

L'enveloppe de jetons de présence approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. au titre de l'année 2003 s'est élevée à 536 500 euros. Alloués aux administrateurs (à l'exception du Président) en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil d'administration, les jetons de présence ont été versés selon les modalités suivantes :

- 87 800 euros répartis entre les vice-présidents,
- 376 600 euros répartis entre les autres administrateurs (à raison de 3 100 euros par séance) et les censeurs (à raison de 2 500 euros par séance), le Président ne percevant pas de jetons de présence,
- les Présidents du Comité d'audit et des risques et du Comité des rémunérations perçoivent des jetons supplémentaires (à raison de 3 400 euros par séance du Comité), alloués en fonction de leur participation effective aux réunions.

Les montants versés au titre de l'année 2003 sont les suivants :

M. Sander (vice-président à partir du 10 juin 2003)	28 600 euros
M. Bastide (vice-président jusqu'au 19 novembre 2003)	32 400 euros
M. Couturier (Vice-président à partir du 19 novembre 2003)	21 700 euros
M. Dupuy (vice-président à partir du 18 juillet 2003)	26 800 euros
M. Beraudo (jusqu'au 20 mai 2003)	3 100 euros
M. Bru	21 700 euros
M. Fontanet	18 600 euros
Mme Giraud Vallentin*	21 700 euros
M. Gobin	21 700 euros
M. Kerfriden	21 700 euros
M. Le Brun	21 700 euros
M. Lemétayer	21 700 euros
M. Mary	21 700 euros
M. Mestrallet	29 100 euros
M. Moulard (censeur à partir du 21 mai 2003)	43 700 euros
M. Pargade	21 700 euros
M. Passera	15 500 euros
M. Peyrelevade (du 21 mai 2003 au 2 octobre 2003)	6 200 euros
M. Pichon	21 700 euros
Mme Beaupoil* (jusqu'au 10 juin 2003)	12 400 euros
M. Corbel*	21 700 euros
M. Guermeur* (à partir du 18 juillet 2003)	9 300 euros

* les administrateurs concernés souhaitent faire savoir qu'ils ont reversé une partie des jetons de présence qu'ils ont perçus en 2003 à un organisme tiers.

Le Conseil d'administration a fixé la rémunération brute annuelle du Président pour l'année 2003 à 254 015 euros.

Direction générale

Les rémunérations du Directeur général et des Directeurs généraux délégués sont décidées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition du Comité des rémunérations. Elles comportent les éléments suivants :

- une partie fixe déterminée par référence aux conditions de marché,
- une partie variable fonction du niveau d'atteinte des objectifs,
- par ailleurs, ils disposent d'une prestation de retraite supplémentaire assurée par la société.

Les rémunérations du Directeur général et des Directeurs généraux délégués se sont établies comme suit :

Rémunération fixe 2003

La rémunération brute annuelle de M. Jean Laurent s'est élevée à 500 000 euros. La rémunération brute annuelle de M. Yves Chevillotte a été fixée à 310 000 euros. La rémunération brute annuelle de M. Georges Pauget, nommé Directeur général délégué le 10 juin 2003, a été fixée à 250 000 euros.

Rémunération variable 2003

Les rémunérations variables du Directeur général et des Directeurs généraux délégués sont fonction des objectifs et critères fixés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Au titre de l'exercice 2003, leur rémunération variable a été fixée à hauteur de 25 % selon des indicateurs de performance du Groupe (notamment le bénéfice net par action et l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à l'environnement boursier) et de 75 % selon des critères qualitatifs permettant d'apprécier le déroulement global du processus de rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais. En fonction de ces critères :

- la rémunération variable de M. Jean Laurent versée en 2004 au titre de 2003 a été fixée à la somme de 550 000 euros,
- la rémunération variable de M. Yves Chevillotte versée en 2004 au titre de 2003 a été fixée à la somme de 520 000 euros, incluant un bonus exceptionnel et une prime de départ tenant compte de sa contribution au processus de rapprochement, M. Chevillotte ayant cessé ses fonctions de Directeur général délégué le 29 janvier 2004,
- la rémunération variable de M. Georges Pauget versée en 2004 au titre de 2003 a été fixée à la somme de 250 000 euros.

Le Président, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués ont à leur disposition une voiture avec chauffeur et disposent d'un logement de fonction.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Direction générale

Jean Laurent

- Directeur général de Crédit Agricole S.A.
- Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole Indosuez
- Président du Crédit Lyonnais
- Vice-président et administrateur de Banca Intesa et du Banco Espírito Santo
- Président du Conseil d'administration de l'Institut Europlace de Finance

Édouard Esparbès

- Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.
- Directeur général de Crédit Agricole Indosuez
- Gérant de Crédit Agricole Titres (SNC)
- Vice-président de Euro Securities Partners
- Administrateur de CAI Chevreux et du Crédit Lyonnais
- Administrateur d'Europay France et du Holding Eurocard

Georges Pauget

- Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.
- Directeur général du Crédit Lyonnais
- Président du GIE Cedicam, de l'Union des Assurances Fédérales
- Administrateur – vice-président de Predica et Pacifica
- Administrateur de Bankoia, de la Banque de Gestion Privée Indosuez

Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (au 15 mars 2004)

	Première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société Autres mandats
René Carron				
Né le 13 juin 1942 Détient 4 400 actions	20/05/1999	2005	Président du Conseil	Président de la CRCAM des Savoie Vice-président de la FNCA Président de la Caisse locale de Yenne Administrateur de Banca Intesa et de Rue Impériale Membre du Conseil Économique et Social (section des finances)
Jean-Marie Sander				
Né le 23 décembre 1949 Détient 13 078 actions	20/05/1999	2006	Vice-président du Conseil (représentant de la SAS Rue La Boétie) Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM d'Alsace-Vosges Président de la FNCA Président de la SAS Rue La Boétie Représentant de SACAM Développement au Conseil d'administration du Crédit Lyonnais Administrateur de Predica Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et du Conseil Économique et Social d'Alsace
Yves Couturier⁽¹⁾				
Né le 24 juillet 1946 Détient 5 974 actions	29/11/2001	2004	Vice-président du Conseil	Directeur général de la CRCAM Sud Rhône-Alpes Vice-président SAS Rue La Boétie Secrétaire général de la FNCA Président de SACAM Développement Administrateur de Predica, du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez
Noël Dupuy				
Né le 6 juillet 1947 Détient 844 actions	21/05/2003	2006	Vice-président du Conseil Membre du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM de la Touraine et du Poitou Vice-président de la FNCA Président de la Caisse locale de la Vallée de l'Indre Administrateur de Rue Impériale Administrateur du Crédit Lyonnais Administrateur de CA Titres et de Predica
Pierre Bru⁽¹⁾				
Né le 10 mars 1950 Détient 2 690 actions	25/05/2000	2004	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM de Quercy Rouergue Président du Conseil d'administration de Sodagri Président-directeur général Inforsud Gestion Administrateur de Crédit Agricole Indosuez, Mérico/Deltaprint et de Chabrilac
Xavier Fontanet				
Né le 9 septembre 1948 Détient 3 000 actions	29/11/2001	2005	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Président-directeur général d'Essilor International Administrateur de Bénéteau, L'Oréal, Essilor of America Inc (USA), Transitions Optical Inc (USA), Essilor Laboratoires of America Holding Co Inc (USA), EOA Holding Co Inc (USA), Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine), Transitions Optical Ltd (Irlande), Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas), Nikon-Essilor Co Ltd (Japon) IMS – Entreprendre pour la Cité
Carole Giraud Vallentin				
Née le 15 novembre 1965 Détient 10 actions	29/11/2001	2006	Administrateur représentant les actionnaires - salariés	Analyste Service développement outils et technologies à la CRCAM Sud Rhône-Alpes

	Première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société Autres mandats
Roger Gobin				
Né le 7 avril 1945 Détient 1402 actions	25/5/2000	2006	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Président de la CRCAM Atlantique-Vendée Administrateur de la Caisse locale de Pornic Président de Fireca Administrateur de Pacifica, Ucabail et Crédit Agricole Indosuez
Pierre Kerfriden⁽¹⁾				
Né le 21 septembre 1946 Détient 521 actions	17/12/1999	2004	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de CRCAM du Finistère Administrateur du Crédit Lyonnais, d'Union d'Études et d'Investissement (U.I.) S.A., d'Uni-Expansion Ouest S.C.R. Gérant de GICAB Équipement (SARL)
Jean Le Brun⁽¹⁾				
Né le 28 février 1940 Détient 111 actions	27/5/1998	2004	Administrateur	Président de la CRCAM Normand Administrateur SAFER Basse-Normandie, Manche, Orne, Calvados
Jean-Michel Lemétayer				
Né le 2 juin 1951 Détient 2013 actions	Nov 2001	2004	Administrateur	Président de la FNSEA Membre du Conseil Économique et Social
Bernard Mary				
Né le 17 novembre 1947 Détient 4930 actions	29/11/2001	2006	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM Nord-Est Administrateur de CAI Cheuvreux, CA-ELS, SOFIPAR, Crédit Agricole Belge
Gérard Mestrallet				
Né le 1 ^{er} avril 1949 Détient 50 actions	29/11/2001	2005	Administrateur Président du Comité des rémunérations	Président-directeur général de Suez (SA) Président Suez-Tractebel (SA) (Belgique), Hisusa (SA) (Espagne) Vice-président Sociedad General de Aguas de Barcelona (SA) (Espagne) Administrateur de Compagnie de Saint-Gobain (SA), Pargesa Holding S.A. (Suisse), Electrabel (SA) (Belgique) Membre du Conseil de Surveillance d'AXA (SA), de Taittinger (SA)
Jean-Pierre Pargade				
Né le 28 juillet 1946 Détient 3 673 actions	23/5/1996	2006	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	Président de la CRCAM Aquitaine Président de la Caisse locale de Samadet Administrateur de Crédit Agricole Asset Management et Segespar Président de Foncaris Gérant de Agri-Informatique Services
Corrado Passera				
Né le 30 décembre 1954 Détient 10 actions	22/5/2002	2005	Administrateur	Administrateur délégué de Banca Intesa Membre du Conseil d'administration de Olimpia S.P.A. et RCS MediaGroup Membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de l'Association Bancaire Italienne (ABI)

	Première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société Autres mandats
Jean-Claude Pichon				
Né le 10 septembre 1946 Détient 2 860 actions	25/05/2000	2005	Administrateur Membre du Comité d'audit et des risques	Directeur général de la CRCAM du Midi Président de Predica Administrateur de Predi-Retraites et Pacifica Vice-président du Directoire de Sofilaro et Président du Conseil d'administration de Sofilaro Participations Censeur d'Europay-France Administrateur d'APIS CA
Henri Corbel				
Né le 24 février 1951 Détient 932 actions	Juin 2000	2006	Administrateur représentant les salariés	Directeur des Investissements à Unipar Président du Conseil de surveillance du FCPE « Actions »
Michel Guerneur				
Né le 8 août 1951 Détient 1 action	Juin 2003	2006	Administrateur représentant les salariés	Assistant Crédit-Bail à Ucabail
Henri Moulard				
Né le 2 mai 1938 Détient 10 actions	22/5/2002	2006	Censeur Président du Comité d'audit et des risques	Président Truffle Venture (Invest in Europe) Président HM et Associés (SAS) Censeur du Conseil d'administration de Crédit Agricole Indosuez et du Crédit Lyonnais Censeur de GFI Informatique Administrateur d'Elf-Aquitaine (SA), Wafabank, Unibail (SA), Burelle SA, BCM (Banque Commerciale du Maroc)

(1) Administrateur dont le renouvellement de mandat est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 19 mai 2004.

Renseignements concernant le capital

Capital social (Article 6 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 4 420 567 311 euros. Il est divisé en 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation ou la réduction du capital, sur proposition du Conseil d'administration.

Forme des actions (Article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

Acquisition par la société de ses propres actions (décision de l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2003)

Treizième résolution : autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce. La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2001, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourra être effectué, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 2 milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 30 euros et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 3 euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de régulariser le cours de bourse de l'action de la société en procédant, sur le marché, à des achats et/ou à des ventes d'actions de la société à contre-tendance,
2. d'acheter et/ou de vendre des actions de la société en fonction des situations de marché,
3. d'accomplir des services d'investissements tels que définis par les articles L 321-1 et suivants du Code monétaire et financier,
4. de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce,

5. d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise,

6. de conserver les actions de la société qui auront été achetées, les céder ou, plus généralement les transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le cadre d'engagements de liquidités souscrits par la société, ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la société,

7. et de leur annulation, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 20^e résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la société par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions du règlement 2002-04 de la Commission des opérations de bourse, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de la société.

La société devra informer chaque mois le Conseil des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration porte à la connaissance de l'Assemblée générale les informations suivantes concernant l'utilisation du programme d'achat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 21 mai 2003, pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003. Les acquisitions effectuées en 2003 ont pour objet la couverture des engagements d'options d'achat d'actions.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2002	745 968
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2003	1 566 470
Cours moyen d'achat des actions	16,9 €
Valeur des actions acquises en 2003 évaluée aux cours d'achat	26 473 343 €
Montant des frais de négociation	30 510 €
Cession de titres au cours de l'exercice 2003 ⁽¹⁾	1 839 actions
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31/12/2003	2 310 599
Valeur nette comptable unitaire de l'action	14,59 €
Valeur nette comptable globale des actions	33 711 639,41 €
Pourcentage du capital social détenu par la société	0,157 %

(1) Pour valeur nulle, car il ne s'agit pas d'une cession stricto sensu mais d'un transfert de titres jumelés lors d'une émission de titres de créances complexes de capital jumelés (T3CJ), en juin 2003, conduisant à une exception au régime de cession par Crédit Agricole S.A. de ses propres titres.

Pour mémoire, dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2003, il a été procédé à la cession de 2 310 599 droits préférentiels de souscription pour un prix moyen de cession de 0,1725 €.

Déclaration de franchissements de seuil

[Article 8-A des statuts]

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement,

un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 0,5 % du capital ou des droits de vote. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée générale.

Cette disposition complète le dispositif légal et réglementaire visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital de la société au 31 décembre 2003 est la suivante

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie*	771 841 801	52,38 %	52,41 %
SNC Crédit Agricole Transactions**	14 771 187	1,00 %	1,00 %
Titres d'autocontrôle ou couverture d'options et engagement de rachat***	15 681 762	1,07 %	1,01 %
Public (dont salariés****)	671 227 687	45,55 %	45,58 %
Total	1 473 522 437	100 %	100 %

* La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

** Hors prise en compte des prêts de titres.

*** Dont 14 935 794 actions détenues dans le cadre des programmes de rachat en couverture des options attribuées et des engagements de rachat.

**** Dont 73 011 167 titres détenus par les salariés au travers des FCPE dédiés dans Les Plans d'Épargne d'Entreprise du Groupe, au 31 décembre 2003.

Évolution de la répartition du capital depuis 3 ans

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
Caisses régionales*	70,2 %	70,2 %	52,4 %
Public (y c. salariés**)	29,8 %	26,5 %	45,6 %
Autres	-	3,3 %	2,0 %

* À travers le holding SAS Rue La Boétie.

** À l'issue des opérations relatives au mécanisme de liquidité en 2001 et 2002 et depuis l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., les actions détenues en direct par les salariés du groupe Crédit Agricole ne sont plus identifiables en tant que telles.

La part du capital détenu par les Caisses régionales au travers de la SAS Rue La Boétie est passée de 70,2 % fin 2002 à 51,74 % au 30 juin 2003 à la suite de l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. par création d'actions nouvelles, réalisée en juin 2003, en vue de les attribuer aux actionnaires du Crédit Lyonnais ayant apporté leurs actions lors de l'offre publique mixte d'achat et d'échange portant sur le capital du Crédit Lyonnais.

Leur participation au capital de Crédit Agricole S.A. ressort à 52,4 % au 31 décembre 2003 après des achats de titres ainsi que l'augmentation de capital en numéraire lancée par Crédit Agricole S.A. du 27 octobre au 7 novembre 2003.

Autres renseignements sur le capital

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires. Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital que celles décrites au paragraphe «Évolution récente du capital» en page 23 du document de référence. La société n'a procédé à aucune autre émission de titres donnant accès au capital potentiel, ni d'actions à droits de vote double, et n'a procédé à aucun nantissement de ses titres. À la connaissance de Crédit Agricole S.A., aucun actionnaire autre que la SAS Rue la Boétie ne détient plus de 5 % de son capital ni de ses droits de vote, directement ou indirectement, individuellement ou de concert.

Politique de distribution

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Elle peut prendre en compte, notamment, les résultats et la situation financière de la société ainsi que les politiques de distribution des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur. Crédit Agricole S.A. ne peut pas garantir le montant des dividendes qui seront versés au titre d'un exercice.

Marché des actions de la société

L'action Crédit Agricole S.A. est cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris, code Euroclear France 4507.

Marché des instruments financiers de Crédit Agricole S.A.

Instruments financiers de la société déjà admis aux négociations sur un marché réglementé au 31 décembre 2003

Au 31 décembre 2003, 73 lignes obligataires émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris pour un encours global de 20,4 milliards d'euros dont 16 lignes de titres subordonnés remboursables (TSR) pour un montant de 5,9 milliards d'euros, 5 lignes de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2,1 milliards d'euros et 52 lignes d'obligations pour un montant de 12,4 milliards d'euros.

Par ailleurs :

- dix lignes d'euro *medium term notes* (EMTN) émises par Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations de la bourse de Luxembourg pour un encours global de 3,3 milliards d'euros,
- dix lignes d'EMTN en USD pour un encours global de 4,1 milliards,
- une ligne d'EMTN en JPY à 5 ans émise en mai 2002 pour un encours de 6,5 milliards,
- une ligne d'EMTN en PLN à 5 ans émise en mai 2002 pour un encours de 200 millions,
- une ligne de TSDI en GBP émise en juin 2003 pour un montant de GBP de 750 millions et en septembre 2003 pour un montant de GBP de 300 millions,

Lignes en euros

- EMTN à 8 ans émis en septembre 1999 pour un montant de 15 millions d'euros,
- EMTN à 7 ans à taux variable émis en juillet 2000 pour un montant de 1,1 milliard d'euros,
- EMTN à 3 ans à taux variable émis en juin 2001 pour un montant de 700 millions d'euros,
- EMTN à 10 ans émis en septembre 2001 pour un montant de 35 millions d'euros,
- TSR à 11 ans à taux variable émis en octobre 2001 pour un montant de 350 millions d'euros,
- EMTN à 2 ans à taux variable émis en avril 2002 pour un montant de 100 millions d'euros,
- EMTN à 10 ans à taux variable émis en septembre 2002 pour un montant de 15 millions d'euros,
- EMTN à 3 ans émis en juin 2002 pour un montant de 14 millions d'euros,
- TSR à 2 ans émis en juillet 2003 pour un montant de 400 millions d'euros,
- TSR à 30 ans émis en décembre 2003 pour un montant de 576 millions d'euros.

Lignes en USD

- EMTN à 5 ans à taux variable émis en juin 1999 pour un montant de \$ 500 millions,
- TSR à 10 ans à taux variable émis en novembre 2001 pour un montant de \$ 150 millions,
- EMTN à 5 ans à taux variable émis en février 2002 pour un montant de \$ 200 millions,
- EMTN à 2 ans à taux variable émis en avril 2002 pour un montant de \$ 100 millions,
- EMTN à 4 ans à taux variable émis en juillet 2002 pour un montant de \$ 1 milliard,
- EMTN à 5 ans à taux variable émis en novembre 2002 pour un montant de \$ 20 millions,
- EMTN à 3 ans émis en novembre 2002 pour un montant de \$ 25 millions,
- TSR à 30 ans émis en janvier 2003 pour un montant de \$ 1,5 milliard,
- EMTN à 10 ans à taux variable émis en juillet 2003 pour un montant de \$ 50 millions,
- TSR à 30 ans émis en août 2003 pour un montant de \$ 568 millions.

Ligne en PLN

- EMTN à 5 ans émis en mai 2002 pour un montant de PLN 200 millions.

Ligne en JPY

- EMTN à 5 ans émis en mai 2002 pour un montant de JPY 6,5 milliards.

Ligne en GBP

- TSDI émis en juin 2003 pour un montant de GBP 750 millions et en septembre 2003 pour un montant de GBP 300 millions.

Schémas d'épargne salariale

Conformément à sa politique sociale, Crédit Agricole S.A. associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs. Il existe un accord de participation au niveau de l'Union économique et sociale (UES) Crédit Agricole S.A. (regroupant notamment Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Asset Management, Ucabail, Cedicam...). La réserve spéciale de participation de l'UES est calculée suivant la formule de calcul légale. Elle est distribuée entre les salariés bénéficiaires, pour moitié en fonction du temps de présence, et pour le solde, proportionnellement au salaire brut annuel perçu par le bénéficiaire.

Un accord d'intéressement a été signé pour les exercices 2002, 2003 et 2004 au niveau de l'UES Crédit Agricole S.A. Il a été mis en place de façon à associer les salariés, d'une part à la performance globale de Crédit Agricole S.A., et d'autre part à la performance propre au métier sur lequel ils exercent leur activité.

En application de cet accord, les salariés ont bénéficié d'un montant d'intéressement de 11,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2003 (au titre des exercices précédents, les montants suivants ont été versés au titre des précédents accords d'intéressement :

- 2002 : 2,082 millions d'euros
- 2001 : 20,641 millions d'euros
- 2000 : 5,358 millions d'euros
- 1999 : 11,534 millions d'euros
- 1998 : néant en l'absence d'accord d'intéressement).

Crédit Agricole S.A. dispose par ailleurs depuis 1988 d'un Plan d'épargne d'entreprise (PEE).

Celui-ci propose aux salariés une large gamme de Fonds communs de placements d'entreprise (FCPE) gérés par sa filiale spécialisée Crédit Agricole Épargne Salariale.

Dès sa mutualisation en 1988, Crédit Agricole S.A. a permis à ses salariés d'acquérir des actions Crédit Agricole S.A., soit directement, soit à travers un PEE et un FCPE dédié.

Depuis, des opérations régulières ont permis l'acquisition de titres et ont été favorablement accueillies par les salariés.

Au 31 décembre 2003, les salariés et anciens salariés du groupe Crédit Agricole détiennent 4,95 % du capital de Crédit Agricole S.A., au travers de 8 Fonds communs de placement d'entreprise.

Plans d'options

Deux plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration, dans le cadre d'autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002 et 21 mai 2003. Leurs caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après.

Mise en œuvre des plans	Avril 2003	Décembre 2003
Date de l'Assemblée autorisant le plan d'options	22 mai 2002	21 mai 2003
Date du conseil fixant les modalités du plan	11 mars 2003	17 décembre 2003
Nombre d'actions susceptibles d'être achetées ou souscrites	4 231 847	6 257 460
dont par les mandataires sociaux	0	0
Nombre de bénéficiaires	428	288
Nombre d'options attribuées aux 10 plus gros attributaires	436 786	2 354 599
Date de départ d'exercice des options	15 avril 2007	17 décembre 2007
Date d'expiration	15 avril 2010	17 décembre 2010
Prix d'exercice	14,59 euros	18,09 euros

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existants dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les Caisses régionales de Crédit Agricole

Dans le cadre du projet de cotation de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 octobre 2001, a autorisé le Président et le Directeur général à signer, pour le compte de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, le protocole d'accord avec ses annexes et tous les engagements nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi les dispositions de cette convention complexe figure, notamment, la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Les Caisses régionales ont participé à la constitution de ce fonds, doté de 609,8 millions d'euros et destiné à permettre à votre société de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative à ce fonds a été conclue pour une période de cinq ans à compter de l'introduction en bourse de votre société.

Votre société a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros et les Caisses régionales, collectivement, à hauteur de 152,4 millions d'euros, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier.

Au cours de l'exercice 2003, aucun prélèvement sur la dotation du fonds au profit d'une Caisse régionale ayant un dirigeant commun avec votre société n'a été réalisé. Conformément aux termes du protocole, une dotation de 4,9 millions d'euros a été effectuée en 2003.

2. Avec la société Crédit Agricole Indosuez (CAI)

Dans le cadre de l'apport d'Unicredit en 1997 et d'un apport partiel d'activités par la Caisse Nationale de Crédit Agricole à Crédit Agricole Indosuez, une partie de ces créances bénéficiait d'une garantie CNCA.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a approuvé les nouvelles modalités de mise en œuvre des conventions initiales entre la Caisse Nationale de Crédit Agricole et Crédit Agricole Indosuez concernant la gestion du portefeuille CNCA "work-out". Ainsi, a été créée une société en participation (SEP), dont CAI détient 99,9 % des parts et votre société 0,1 % et qui a pour objet de gérer le portefeuille jusqu'alors garanti par la CNCA ainsi que le portefeuille résiduel de créances dépréciées portées jusqu'alors au bilan de la CNCA et confié à CAI sous mandat de gestion. Lors de cette opération la CNCA a annulé sa garantie et a apporté à la SEP un prêt participatif de 147 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2003, l'activité de la SEP s'est poursuivie conformément à son objet et le montant du prêt participatif a été ramené à 57,2 millions d'euros, après imputation de 51,6 millions d'euros de pertes entièrement provisionnées.

3. Avec la société Agos Itafinco

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 novembre 2002, avait autorisé votre société, d'une part, à céder à IntesaBci (devenue Banca Intesa) une partie de ses titres Agos Itafinco, représentant 19 % du capital (opération réalisée au 31 décembre 2002) et, d'autre part, à apporter ou à céder à Sofinco le solde de ses titres Agos Itafinco, représentant 11 % du capital.

Le 4 avril 2003, votre société a apporté à Sofinco 12 123 actions Agos Itafinco, représentant 11 % du capital, pour un montant de 48 098 214,26 euros, dégageant une plus-value de 38 885 586,18 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le 21 avril 2004

Les Commissaires aux Comptes

CABINET ALAIN LAINÉ

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Alain Lainé

Valérie Meeus

Assemblée générale mixte du 19 mai 2004

Ordre du jour

Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et quitus de leur mandat aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
- Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts.
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat, fixation du dividende et mise en distribution du dividende.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Nomination d'administrateurs.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.
- Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'émettre des obligations et titres de créances assimilés.
- Jetons de présence aux administrateurs.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société.

Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Rapport du Conseil et rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.
- Formalités, pouvoirs.

Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à la somme de 37 229,87 euros.

Elle donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve le rapport du conseil ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice net de l'exercice 2003 s'élève à 611 124 134,64 euros. En conséquence, l'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2003 majoré du report à nouveau bénéficiaire antérieur qui s'élève à 152 675 986,00 euros, soit une somme globale de 763 800 120,64 euros, comme suit :

1. à la réserve légale, 5 % du bénéfice net de l'exercice, soit 30 556 206 73 euros,
2. le solde, majoré d'un prélèvement sur la réserve facultative de 77 193 426,44 euros, soit un montant total de 810 437 340,35 euros au paiement du dividende net, égal à

0,55 euro par action et donnant droit à un avoir fiscal de 0,275 euro soit un revenu global de 0,825 euro par action.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 28 mai 2004. Au cas où, lors de la mise en paiement, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'avoir fiscal correspondant.

Exercice	Dividende	Avoir fiscal (**)	Total
2000	5,50 euros	2,75 euros	8,25 euros
2001	(*) 0,55 euro	(*) 0,275 euro	(*) 0,825 euro
2002	(*) 0,55 euro	(*) 0,275 euro	(*) 0,825 euro

(*) Par décision de l'Assemblée générale mixte du 29 novembre 2001, la valeur nominale de l'action a été ramenée de 30 euros à 3 euros et le nombre d'actions composant le capital social de la société a été consécutivement multiplié par dix.
(**) L'avoir fiscal mentionné est indiqué au taux de 50 % ; dans certains cas, ce taux est différent.

Quatrième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions énoncées dans ce rapport et donne quitus aux administrateurs à cet égard.

Cinquième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Alain DIEVAL, comme administrateur, sur le poste de Monsieur Pierre BASTIDE, démissionnaire de ses fonctions en date du 1^{er} mars 2004, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sixième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Daniel LEBEGUE comme administrateur, sur le poste de Monsieur Jean PEYRELEVADE, démissionnaire de ses fonctions en date du 2 octobre 2003, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit

jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Septième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Michel MICHAUT, comme administrateur, sur le poste de Monsieur Jean-Marie SANDER, démissionnaire de ses fonctions en date du 21 mai 2003 pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre BRU vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves COUTURIER vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre KERFRIDEN vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de

Monsieur Jean LE BRUN vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Douzième résolution (Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

*** constate la démission à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire :**

- du cabinet Alain Lainé, Commissaire aux comptes titulaire ;
- du cabinet Mazars et Guérard, Commissaire aux comptes suppléant ;

dont les mandats prennent fin.

*** et nomme, en remplacement, les Commissaires aux comptes suivants :**

- la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, dont le siège social est fixé à Paris (75017) 32, rue Guersant, commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Pierre COLL, demeurant 34, place des Corolles 92908 Paris La Défense cedex, commissaire aux comptes suppléant ;

pour la durée restant à courir des mandats des deux Commissaires aux comptes précités, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Treizième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des obligations et titres de créances assimilés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, conformément aux articles L.225-100, L.228-40 et L.228-41 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, par appel public à l'épargne ou placement privé, à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations ou autres titres de créance conférant dans une même émission un même droit de créance sur la société, notamment des titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, portant intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro et assorties ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances.

Il est précisé que les obligations pourront notamment être des titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée ou présenter les caractéristiques d'obligations indexées sur tout type d'index ou de valeurs mobilières ou d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; en cas d'émission de titres subordonnés, le Conseil d'administration déterminera, dans le respect des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, leur rang de subordination.

La présente autorisation est consentie à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros, soit en euros, soit en devises étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à l'euro et/ou à une ou plusieurs devises étrangères, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission, d'amortissement et de remboursement, étant précisé que ce montant nominal maximum s'applique globalement aux obligations ou autres titres de créances émis directement ou à la suite de l'exercice de bons, mais n'inclut pas la ou les primes de remboursement, s'il en était prévu, et que les titres de créances négociables, au sens des articles L. 213-1 à L. 213-4 du Code monétaire et financier, ne sont pas visés par la présente autorisation. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en vue de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de ces emprunts et précise qu'il aura toute latitude pour arrêter, sans restriction, toutes les modalités des titres de créances à émettre, pour consentir le cas échéant, à titre de garantie, toutes sûretés sur tous biens immobiliers ou mobiliers de la société et généralement pour prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des émissions. Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision. La présente autorisation se substitue et en conséquence met fin à et remplace l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 21 mai 2003 aux termes de sa onzième résolution. Toutefois, l'ensemble des émissions dont la réalisation a déjà été décidée par le Conseil d'administration à la date de la présente Assemblée générale sera valablement réalisé et considéré comme définitivement imputé sur l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 21 mai 2003.

Quatorzième résolution

(Jetons de présence aux administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-45 du Code de commerce, fixe à 670 000 euros la somme globale annuelle allouée aux administrateurs, à raison de leurs fonctions.

Quinzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, à opérer sur les actions de la société conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2003, est donnée au Conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats d'actions de la société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la société à détenir plus de dix pour cent (10 %) des actions représentatives de son capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la société dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par la société pourra être effectué, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (tels des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant du capital.

Le montant total des sommes que la société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 2 milliards d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 30 euros et la cession de ces actions ne pourra intervenir à un prix inférieur à 3 euros, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi. Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la société pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de régulariser le cours de bourse de l'action de la société en procédant, sur le marché, à des achats et/ou à des ventes d'actions de la société à contre-tendance ;
2. d'acheter et/ou de vendre des actions de la société en fonction des situations de marché ;
3. d'accomplir des services d'investissements tels que définis par les articles L 321-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
4. de consentir des options d'achat d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
5. d'attribuer des actions de la société aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
6. de conserver les actions de la société qui auront été achetées, les céder ou, plus généralement les transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le cadre d'engagements de liquidités souscrits par la société, ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la société ;
7. et de leur annulation, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 20^e résolution.

Les opérations d'achat et/ou de vente ou de transfert d'actions de la société par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

La société pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions du règlement 2002-04 de la Commission des opérations de bourse, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de la société.

La société devra informer chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire

Seizième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de sub-déléguer dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs nécessaires pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans prime, à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes émis à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la société par souscription, conversion,

échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, étant précisé que sont toutefois exclues l'émission de certificats d'investissement en application de l'article L. 228-30 du Code de commerce et l'émission d'actions de priorité en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ;
3. décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère mais sera indépendant du montant des titres de créances ne donnant pas accès au capital dont l'émission est autorisée aux termes de la 13^e résolution de la présente Assemblée générale ;
4. décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le Conseil pourra en outre conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues si les conditions prévues par la loi sont satisfaites, répartir à sa diligence les titres non souscrits et/ou les offrir au public ;
5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;

6. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour :

- déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,
- fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
- fixer le cas échéant les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
- déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
- faire procéder le cas échéant à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
- et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts.

7. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-septième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des

Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, les pouvoirs nécessaires pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans prime, à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription autonomes émis à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que sont toutefois exclues l'émission de certificats d'investissement en application de l'article L. 228-30 du Code de commerce et l'émission d'actions de priorité, avec ou sans droit de vote, en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital ;

2. décide que :

le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ;

• en outre, le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation sera au maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant en monnaie étrangère ;

• le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la 16^e résolution, étant également précisé que toute émission réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera à due concurrence sur le ou lesdits plafonds correspondants.

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra instituer au bénéfice des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera, cette priorité de souscription ne pouvant donner lieu à la création de droits négociables ;

4. décide que, si les souscripteurs des actionnaires et du public n'ont pas souscrit la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions si les conditions prévues par la loi sont satisfaites,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
5. supprime expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre par conversion d'obligations ou par l'exercice de bons de souscription et prend acte que la présente décision emporte également de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
6. décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale au prix d'émission minimum prévu par la loi, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul ;
7. décide que le Conseil d'administration pourra, dans la limite du montant global d'augmentation de capital visé au 2 ci-dessus, procéder à toute augmentation de capital par émission d'actions d'apport destinées à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange ou mixte (à titre principal, subsidiaire ou alternatif) initiée par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur un marché réglementé, dans les conditions et sous les réserves fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et disposera à cet effet de tous pouvoirs à l'effet (i) d'arrêter la liste des titres apportés à l'échange, (ii) de fixer les conditions d'émission, la parité d'échange et le cas échéant le montant de la soulte en espèces à verser et (iii) de déterminer les modalités d'émission ;
8. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour :
 - déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates, délais et modalités d'émission,
 - fixer les prix d'émission, les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,

- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre,
 - fixer le cas échéant les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre,
 - déterminer les modalités permettant, le cas échéant, de préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois,
 - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
 - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre,
 - et généralement, prendre toutes mesures, conclure tous accords et effectuer toutes formalités pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater les augmentations de capital qui en résulteront et modifier corrélativement les statuts ;
9. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-huitième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-II du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour augmenter le capital en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de primes, réserves bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi de ces deux procédés ;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser 3 milliards d'euros et est indépendant du plafond global fixé aux 16^e et 17^e résolutions soumises à la présente Assemblée ;
3. confère au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, en cas d'usage de la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
 - décider, en cas de distribution d'actions gratuites, que, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - procéder à tous ajustements requis par les textes législatifs et réglementaires ;
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la (ou les) augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ;
4. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2003 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-neuvième résolution

[Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise]

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder à l'émission, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-138 IV du Code de commerce et des articles L.443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, d'actions réservées aux salariés du groupe Crédit Agricole qui est constitué par la société, les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société, les Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales, et les entités sous le contrôle de la société et/ou des Caisses régionales de Crédit Agricole en application de l'article L.444-3 du Code du travail, dès lors que ces salariés sont adhérents à l'un des plans d'épargne d'entreprise et/ou à l'un des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire de l'une des sociétés du groupe Crédit Agricole ;
2. décide de supprimer, en faveur des salariés susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;
3. décide de fixer à 150 millions d'euros le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant être réalisée en vertu de la présente autorisation ;
4. décide que le prix de souscription des actions Crédit Agricole S.A. ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou de son Président fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 est supérieure ou égale à dix ans. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra réduire le montant de la décote au cas par cas pour se conformer aux contraintes légales et réglementaires et notamment aux contraintes fiscales, comptables ou sociales applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du groupe Crédit Agricole participant à l'opération d'augmentation de capital ;
5. autorise le Conseil d'administration à attribuer gratuitement aux souscripteurs, en application des dispositions de l'article L.443-5 4^e alinéa du Code du travail, des actions à émettre ou déjà émises ou tous autres titres à émettre ou déjà émis, donnant accès au capital social ;

6. décide que la présente délégation, qui se substitue à celle conférée par les 17^e et 19^e résolutions de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2003 en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour fixer les conditions et modalités de mise en œuvre de la (ou des) augmentation(s) de capital décidée(s) en vertu de la présente résolution, notamment pour :

1. fixer les critères auxquels devront répondre les entreprises faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole pour que leurs salariés puissent bénéficier des augmentations de capital, objet de l'autorisation ci-dessus ;
2. fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles émises, et notamment décider si les actions pourront être souscrites directement par les salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ou par l'intermédiaire de Fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
3. arrêter les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution et, notamment, pour chaque émission, fixer le nombre d'actions à émettre et le prix d'émission ;
4. fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions et fixer la date de jouissance des actions émises, ainsi que les dates, délais et autres conditions et modalités de la (ou des) émission(s) ;
5. dans le cas de l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital social, choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions et titres aux décotes maximales prévues ci-dessus au titre de la détermination du prix d'émission, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions et titres sur le montant de l'abondement, soit de combiner les deux possibilités ;
6. constater ou faire constater la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites individuellement ou par l'intermédiaire de Fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;

7. procéder à l'imputation des frais de la (ou des) augmentation(s) de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

8. procéder à la (ou aux) modification(s) corrélative(s) des statuts ;

9. et généralement faire le nécessaire pour prendre toutes les mesures et décisions pour la réalisation de la (ou des) augmentation(s) de capital, conclure tous les accords et conventions, effectuer toutes les formalités utiles et consécutives à la (ou aux) augmentation(s) de capital précitées.

Vingtième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la société en vertu de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions faisant l'objet de la 15^e résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée,

2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2003 en la privant d'effet à partir de ce jour, est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la ou les réductions de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

Vingt et unième résolution (Formalités et pouvoirs)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou de résolutions complémentaires.

Responsable du document de référence

Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Attestation du responsable

«À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.»

Le Directeur général

Jean Laurent

Responsable de l'information

Patrice Vincent

Responsable du service Synthèse et informations financières

Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.

Tél. : 01 43 23 56 68

Responsables du contrôle des comptes

Désignés pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 et renouvelés pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Titulaires

Barbier Frinault et Autres
Ernst & Young

Cabinet Alain Lainé

Société représentée par Valérie Meeus

Société représentée par Alain Lainé

41, rue Ybry,
92576 Neuilly-sur-Seine cedex

2, rue du Colonel Moll,
75017 Paris

dates de premiers mandats :
1982 (réviseur)
1985 (Commissaire aux comptes)

date de premier mandat :
1994 (Commissaire aux comptes)

Suppléants

Alain Grosmann

Cabinet Mazars et Guérard

41, rue Ybry,
92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX

125, rue de Montreuil
75011 Paris

Honoraires des Commissaires aux comptes ⁽¹⁾

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. ⁽²⁾

(en milliers d'euros) Ernst & Young % Cabinet Alain Lainé %

Audit

• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽³⁾	8 141		716	
• Missions accessoires	4 704		37	
Sous-total	12 845	87,4 %	753	96,0 %

Autres prestations

• Juridique, fiscal, social	277		31	
• Technologies de l'information	178			
• Audit interne	43			
• Autres ⁽⁴⁾	1 350			
Sous-total	1 848	12,6 %	31	4,0 %
Total	14 693	100 %	784	100 %

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

(en milliers d'euros) Price Waterhouse Coopers % Mazars & Guérard % KPMG % Deloitte Touche Tohmatsu % Autres %

Audit

• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽³⁾	6 807	55 %	886	81 %	1 686	94 %	4 676	69 %	2 146	67 %
• Missions accessoires	5 599	45 %	205	19 %	115	6 %	2 097	31 %	1 051	33 %
Total	12 406	100 %	1 091	100 %	1 801	100 %	6 773	100 %	3 197	100 %

(1) Cette note représente la charge annuelle d'honoraires des Commissaires aux comptes, y compris pour le groupe Crédit Lyonnais.

(2) Y compris certaines filiales de Crédit Agricole S.A. consolidées par intégration globale et auditées par le collège.

(3) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(4) Dont 1 million d'euros d'honoraires réalisés sur une filiale étrangère de Crédit Agricole Indosuez, non auditée par le collège des Commissaires aux comptes, avant l'adoption de la loi de sécurité financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le présent document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

- Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 comporte une observation qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention sur les notes 2.6, 2.7, 17, 18 et 34 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001.
- Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention sur les points exposés dans la note 2 de l'annexe concernant :
 - le changement de méthode relatif à l'application de la méthode d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003,
 - les changements de méthodes comptables résultant de l'application des règlements CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière et CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans notre rapport général sur les comptes individuels la justification de nos appréciations suivantes :

- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.
- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2 de l'annexe.

- Dans le cadre du rapprochement entre Crédit Lyonnais S.A. et Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. a constitué à la clôture des provisions pour coûts liés au rapprochement. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier ces coûts et s'assurer que les éléments provisionnés satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de notre rapport.

Comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

- Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 comporte une observation qui sans remettre en cause notre opinion attire l'attention sur les notes 1.2, 2.1.6, 2.1.7, 2.2, 17, 18, 20 et 36 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 :
 - Seule la part de la provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global est maintenue en Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Cette provision ne donne plus lieu à constitution d'un impôt différé ;
 - La partie correspondant à un risque de perte interne au groupe Crédit Agricole résultant de ses mécanismes financiers figure désormais dans les provisions pour risques et charges.
- Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation qui, sans remettre en cause l'opinion exprimée, attire l'attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose :
 - le changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1^{er} janvier 2003,
 - le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,
 - le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans notre rapport sur les comptes consolidés la justification de nos appréciations suivantes :

- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.
- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe, dans le cadre de l'intégration du groupe Crédit Lyonnais, votre Groupe a procédé à un premier examen des actifs, passifs et éléments de hors bilan du groupe Crédit Lyonnais la conduisant notamment à harmoniser les méthodes comptables, à comptabiliser une provision pour coûts liés au rapprochement et à constater un fonds de commerce représentatif de l'activité de banque de détail en France. L'écart d'acquisition après prise en compte de ces éléments est amorti sur 20 ans. Nous avons revu les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces actifs et passifs et vérifié que ces évaluations reposent sur des méthodes documentées.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant, notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels et consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de notre rapport.

Comptes consolidés pro forma de Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes allant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 et du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 établis par le Conseil d'administration, présentés dans ce document ont fait l'objet d'un examen par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France.

Les comptes consolidés pro forma couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 permettent à des fins de comparaison de traduire les effets de l'opération d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003 ainsi que les effets de l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. le 14 décembre 2001.

Les comptes consolidés pro forma couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 et celle du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 permettent à des fins de comparaison de traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003.

Au terme de ces examens qui ont fait l'objet de rapports, à notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter :

- au 31 décembre 2001, les effets de l'opération d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003 ainsi que les effets de l'ensemble des opérations liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.,
- aux 31 décembre 2002 et 2003, les effets de l'opération d'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003,

leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Il convient de noter que pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, le résultat consolidé pro forma de Crédit Agricole S.A. intègre une année de résultat des filiales spécialisées au pourcentage d'intérêt résultant des opérations d'apport des Caisses régionales et une année de résultat "courant" mis en équivalence au pourcentage de détention des Caisses régionales. Ce résultat courant a été déterminé en éliminant tous les éléments de nature exceptionnelle liés à la cotation sur la base des déclarations des Caisses régionales. Il s'agit essentiellement des plus-values réalisées sur la cession des titres Crédit Agricole S.A. sur le marché et des provisions "extraordinaires" constituées à cette occasion.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Le 4 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

CABINET ALAIN LAINÉ

**BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG**

Alain Lainé

Valérie Meeus

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	N° de page de la brochure «Activité 2003»	N° de page de la brochure «Éléments financiers et juridiques»
Attestations des responsables		
Attestation des responsables du document de référence		190
Attestation des contrôleurs légaux des comptes		192
Politique d'information	90	
Rapport sur les procédures de contrôle interne		
Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale (article L 225-37 du Code de commerce)		50
Rapport des Commissaires aux Comptes (article L 225-235 du Code de commerce)		61
Renseignements de caractère général		
Émetteur		
Renseignements de caractère général concernant la société		166
Capital		
Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)		172
Capital autorisé non émis		175
Capital potentiel		175
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans		24
Marché des titres		
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	87	
Dividendes	89	23, 175, 181
Marché des instruments financiers		175
Capital et droit de vote		
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	87	174
Évolution de l'actionnariat		174
Pactes d'actionnaires	87	174
Activité du Groupe		
Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	rabat de couverture, 92	
Chiffres clés du Groupe	6	
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et / ou pays)	7	8, 40, 90, 148
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	14-67	
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	89	
Analyse des risques du Groupe		
Facteurs de risques		
Risques de marchés (liquidité, taux, change, portefeuille actions)		31-49
Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats...)		31-47
Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)		47-49
Risques industriels et liés à l'environnement	86	48
Assurances et couverture des risques		
		49
Patrimoine, situation financière et résultats		
Comptes consolidés et annexe		6, 63, 98
Engagements hors bilan		66, 82, 100, 140
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux		191
Information financière pro forma		5, 64
Ratios prudentiels réglementaires		20
Comptes sociaux		157
Gouvernement d'entreprise		
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	8	51, 52
Composition et fonctionnement des Comités		52, 53
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)		168
Conventions réglementées		178
Évolution récente et perspectives		
Évolution récente		25
Perspectives		25

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole-sa.fr